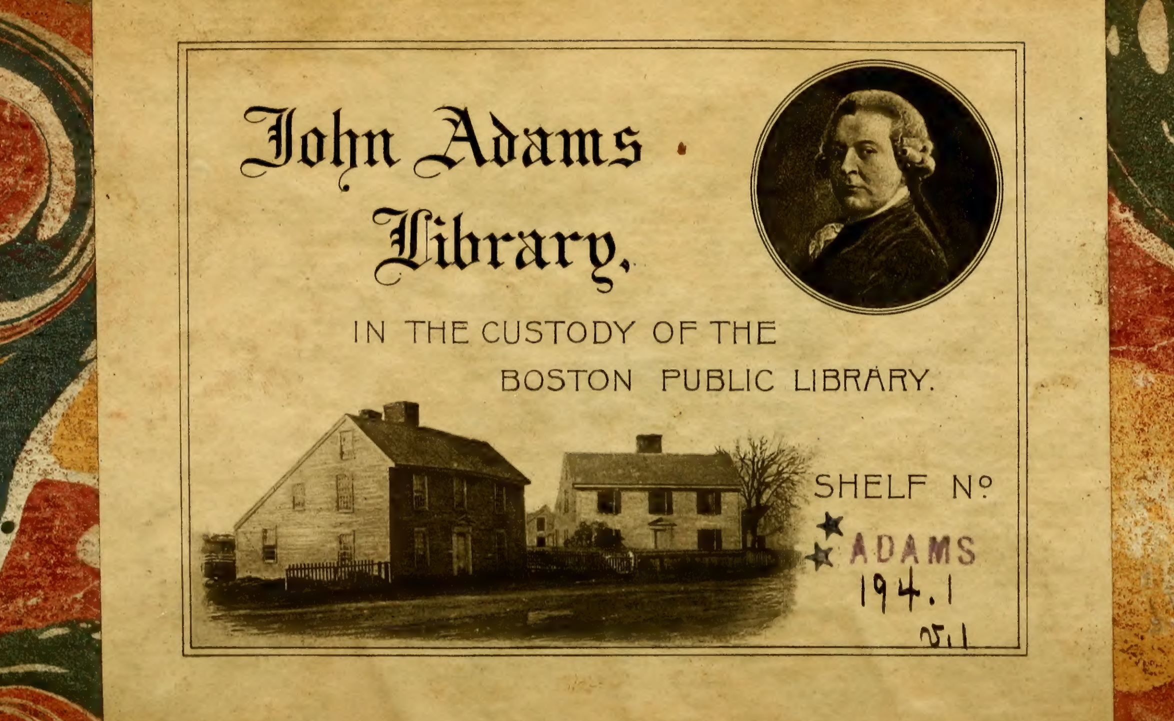



John Adams
Library.
IN THE CUSTODY OF THE
BOSTON PUBLIC LIBRARY.
SHELF No
★★ ADAMS
194.1
v.1



HISTOIRE
DE
FRANCE,

Depuis l'établissement de la Monarchie, jusqu'au regne de Louis XIV.

Par M. l'Abbé VELLY.

TOME PREMIER.

Prix, 3 livres relié.

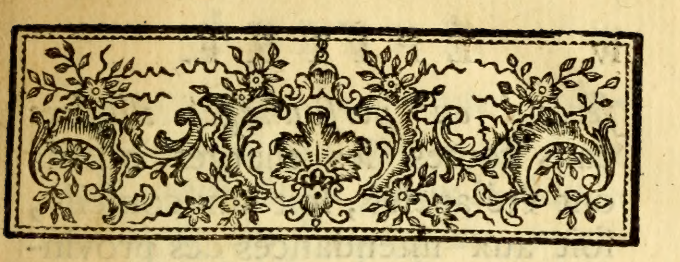


A PARIS,

Chez { SAILLANT & NYON, rue Saint-Jean-de-Beauvais.
Veuve DESAINT, rue du Foin-Saint-Jacques.

M. DCC. LXXV.

Avec Approbation, & Privilege du Roi.



A MONSEIGNEUR

DE MACHAULT,

Chevalier garde des ſceaux de France, miniſtre & ſecrétaire d'Etat ayant le département de la marine, commandeur des ordres du roi, &c.

MONSEIGNEUR,

C'eſt à un miniſtre également cher au prince & aux ſujets, que je dédie l'hiſtoire d'une nation dont il réunit tous les ſuffrages. Ayant à célébrer les grandes actions des hommes vraiment utiles à la patrie, j'ai voulu qu'à la tête de leur éloge on vît un nom glorieux par de grands & ſignalés ſervices, rendus de tous temps aux Rois, à l'Etat & au Public: *nom*

fécond en perſonnages illuſtres dans toutes les charges où ils ont été apelés, ſoit aux conſeils, ſoit aux intendances des provinces & des armées, ſoit dans les cours ſouveraines, comme ſages, prudents, & très-équitables ſénateurs.

Ce ſont, MONSEIGNEUR, *les propres termes dont ſe ſervoit, il y a plus de cent ans, un de nos vieux hiſtoriens François* *, *en rendant à un de vos ancêtres le même hommage que* VOTRE GRANDEUR *me permet de lui rendre aujourd'hui. Quel nouveau ſujet d'admiration, ſi comme nous il vous voyoit remplir les premieres places de l'Etat avec l'aplaudiſſement général d'une nation éclairée, & ſervir utilement le prince dans des occaſions auſſi dé-*

* Corroſet, Tréſor de l'hiſtoire de France, imprimée en 1646, & dédiée à M. François de Machault, ſeigneur de Romaincourt & de Garges, conſeiller du roi en ſes conſeils, &c.

licates qu'intéressantes pour l'afermissement de son trône, & l'accroissement de sa gloire! Administrateur des finances du royaume, dépositaire du sceau, de la puissance & des graces du souverain chef du commerce des colonies & des mers, vous avez sçu réunir tout ce que le ministere & la magistrature ont de plus illustre & de plus important. Mais ce qui frape encore plus, c'est ce génie superieur aux plus grands emplois, cette vive intelligence pour laquelle tout devient lumineux, cette grande ame au-dessus des obstacles, qu'elle sçait également prévoir & surmonter: ce sont enfin ces brillantes qualités de l'esprit & du cœur, qui jointes aux talents qui étonnent, forment le grand homme, l'homme aimable.

Voilà, MONSEIGNEUR, *ce qui fixe les respects du philosophe*

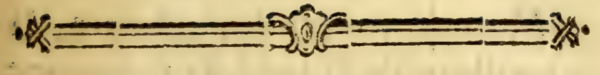
comme du peuple. C'eſt auſſi l'admiration juſtement due à de ſi rares mérites, qui m'a inſpiré l'ambition de voir le nom d'un miniſtre toujours citoyen, orner le commencement de cette nouvelle hiſtoire. Elle pouroit être écrite avec plus d'élégance, mais non avec plus de ſincérité : le ſeul vrai y eſt par-tout mon guide & ma fin. Vous, Monseigneur, qui aimez la vérité & qui voulez qu'on la diſe, recevez le reſpectueux tribut que je paie en même-temps à ſes charmes & à vos vertus.

Je ſuis avec un profond reſpect,

MONSEIGNEUR,

De Votre Grandeur.

Le très-humble & très-obéiſſant ſerviteur,
VELLY.



PRÉFACE.

ON ne s'arrêtera point à démontrer les avantages de l'hiſtoire. Tout le monde ſçait que c'eſt l'école où ſe ſont formés les Alexandres, les Scipions, les Céſars, & preſque tout ce que l'univers compte de héros. Néceſſaire aux rois, qu'elle inſtruit à rendre leurs peuples meilleurs & plus heureux; utile à l'homme d'Etat, dont elle étend les vues juſque dans l'avenir, par une juſte comparaiſon de ce qui eſt arrivé; agréable au ſimple particulier, ſous les yeux duquel elle fait paſſer comme en revue les républiques, les royaumes & les empires, elle ofre à tout le genre humain des connoiſſances auſſi curieuſes qu'intéreſſantes ſur ſon origine, ſes progrès, ſes grandeurs, ſes foibleſſes, ſes vertus & ſes vices.

Mais de toutes les hiſtoires, la plus digne de l'étude d'un homme qui penſe, eſt ſans contredit celle de la patrie. C'eſt une eſpece de tableau général de famille, où chaque citoyen croit reconnoître quelques-uns de ſes ancêtres, les uns dans un rang plus élevé, les autres dans un état moins brillant, tous véritablement utiles à la ſociété. On ſent par expérience ce que peut une pareille perſuaſion ſur une ame bien née : l'exemple toujours plus éficace que le précepte en reçoit une nouvelle force : delà cette noble émulation, qui produit, & les grandes actions, & les hommes célèbres en tout genre.

C'eſt ſur-tout cet admirable éfet qu'un auteur doit avoir en vue, lorſqu'il écrit les faſtes de ſa nation. Mais pour le produire plus infailliblement, il faut que l'hiſtoire

écrite pour l'utilité commune, ſoit en même-temps celle du prince & de l'Etat, de la politique & de la religion, des armes & des ſciences, des exploits & des inventions utiles & agréables. C'eſt cependant ce qui paroît avoir été le plus négligé.

Il ſemble, en liſant quelques-uns de nos hiſtoriens, qu'ils ayent moins enviſagé l'ordre chronologique des rois comme leur guide, que comme l'objet principal de leur travail. Bornés à nous aprendres les victoires ou les défaites du ſouverain, ils ne nous diſent rien, ou preſque rien des peuples qu'il a rendus heureux ou malheureux. On ne trouve dans leurs écrits que longues deſcriptions de ſieges & de batailles: nulle mention des mœurs & de l'eſprit de la nation. Elle y eſt preſque toujours ſacrifiée à un ſeul homme; & la gloire qui

résulte des vertus pacifiques, y est partout immolée au brillant des exploits guerriers. C'est le défaut qu'on a tâché d'éviter dans cette nouvelle histoire de France.

L'idée qu'on s'y propose, est de donner avec les annales des princes qui ont régné, celles de la nation qu'ils ont bien ou mal gouvernée; de joindre aux noms des héros qui ont reculé nos frontières, ceux des génies qui ont étendu nos lumieres; en un mot, d'entre-mêler le récit de nos victoires & de nos conquêtes, de recherches curieuses sur nos mœurs, nos loix & nos coutumes.

Les faits y seront plus ou moins détaillés, selon qu'il sera plus ou moins avantageux d'en être instruit. On s'est sur-tout apliqué à remarquer les commencemens de certains usages, les principes de nos libertés, les vraies sources &

les divers fondements de notre droit public, l'origine des grandes dignités, l'inſtitution des parlements, l'établiſſement des univerſités, la fondation des ordres religieux ou militaires; enfin tout ce que les arts & les ſciences nous fourniſſent de découvertes utiles à la ſociété.

On n'oſe ſe flater que l'exécution réponde à la grandeur de l'entrepriſe. On peut du-moins aſſurer qu'on n'a rien négligé pour rendre l'ouvrage intéreſſant; ſoit par les faits, on les trouvera revêtus de leurs principales circonſtances; ſoit par l'exactitude, on n'écrit rien que ſur des autorités déciſives. C'eſt dans les ſources anciennes qu'on a puiſé. Les auteurs contemporains, les annales & les chroniques du temps ſont les garants de ce qu'on avance. On s'eſt fait un devoir de conſulter les mé-

moires de l'académie des belles-lettres, recueil infiniment précieux par mille endroits, mais surtout par ses sçavantes dissertations, qui répandent de si vives lumieres sur les points les plus embrouillés de notre histoire. On les trouvera par-tout cités sous le nom de *Mémoires* de littérature, moins encore pour abréger, que parce qu'en éfet ils méritent ce titre par excellence. Du Tillet, Ducange & Pasquier nous ont aussi fourni de grands secours. On verra par la lecture de cet ouvrage, qu'on a fait de leurs écrits tout l'usage que méritent les excellentes recherches dont ils sont remplis.

On ne donne aujourd'hui que les deux premiers volumes. La suite, qui est sous presse, ne sera ni différente pour la forme, ni moins intéressante pour le fond.

HISTOIRE



HISTOIRE DE FRANCE.



DISCOURS PRÉLIMINAIRE.

L'ORIGINE DES FRANÇOIS.

IL ſemble qu'il ſoit de la deſtinée des nations célèbres de n'avoir aucun monument certain de leur origine. Athènes & Rome n'ont eu que de foibles lumieres ſur leurs ancêtres : les François ne connoiſſent qu'imparfaitement leurs fondateurs. Les uns veulent qu'ils ſoient deſcendus des anciens rois de Troie : d'autres aſſurent qu'ils ont pris naiſſance dans les Gaules, d'où ils étoient ſortis avant ou après les con-

quêtes de Jules César. Il y en a qui les font venir de la Scandinavie, qu'on appelloit autrefois la mere commune des peuples. Ceux-ci, sur l'autorité de quelques écrivains cités par Grégoire de Tours, imaginent que la Pannonie est leur véritable berceau : ceux-là, fondés sur certaine ressemblance de mœurs, prétendent que c'est une colonie de ces fameux Scythes libres, ou francs, qui, suivant le témoignage d'Hérodote, habitoient sur les bords des Palus-Méotides. Le sentiment le plus probable est qu'ils sont originaires de Germanie ; mais on ne sçait pas précisément quelle partie de cette vaste contrée fut leur premiere demeure ; ni ce que signifioit anciennement le nom de *Franc*. On croit communément que c'étoit une ligue de plusieurs peuples, qui occupoient cette étendue de pays terminé à l'orient par l'Elbe, au midi par le Mein, au couchant par le Rhin, au nord par la mer septentrionale. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la Franconie, la Turinge, la Hesse, la Frise, la Westphalie.

Philip. Cluv. l. 3, c. 20.

Mœurs des Francs ou Germains.

Les auteurs anciens qui ont parlé de ces peuples nous les représentent comme des sauvages, qui ne vivoient

que de leur chaſſe, de fruits, de légumes, & de racines. Plus jaloux de leur liberté qu'avides des choſes qui procurent les délices de la vie, ils ne connoiſſoient ni l'or, ni l'argent, & tout leur commerce ſe faiſoit par échange. Plus guerriers que civiliſés, ils n'avoient d'autres villes que leurs forêts, d'autres maiſons que des antres ſouterreins, ou de ruſtiques bâtiments de bois & d'argile; d'autres poſſeſſions, que les terres que le magiſtrat ou le prince leur diſtribuoit chaque année, ſuivant la condition, les ſervices & la valeur d'un chacun. Vrais, fidèles, ſinceres, ils ſe piquoient de la plus ſcrupuleuſe délicateſſe ſur le point d'honneur: rigides obſervateurs des loix de la nature, ils ignoroient, ou puniſſoient ſévérement les abominations qui deshonoroient la Grece & l'Italie. Généreux dans leurs inimitiés, une offenſe étoit auſſi-tôt pardonnée que reconnue: implacables dans leurs hoſtilités, ſouvent leur vengeance dégénéroit en férocité. Citoyens zélés, ils étoient toujours prêts à tout ſacrifier pour la patrie: redoutables voiſins, ils faiſoient conſiſter leur gloire & leur ſûreté à dévaſter

Tacit. de moribus German.

leurs propres frontieres, & à se séparer du reste de l'univers par d'affreuses solitudes. Mêlange singulier d'activité & d'oisiveté, ils ne savoient ni s'occuper utilement pendant la paix, ni se modérer pendant la guerre. On admiroit sur-tout leur zèle empressé à exercer l'hospitalité. Leurs maisons étoient toujours ouvertes à l'étranger : on le défrayoit pendant son séjour : on lui faisoit des présents à son départ.

Leur religion.

Leur religion se ressentoit de la simplicité de leurs mœurs. Leurs dieux étoient le soleil, la lune, le feu, les arbres, les rivieres : leurs temples, ces cavernes ténébreuses, ou les endroits de leurs forêts les plus sombres & les plus impénétrables à la clarté du jour : leurs sacrifices, des victimes humaines, des brebis, des loups, des renards : leurs prêtres, des magiciens plutôt que des théologiens : leurs mariages, des sociétés toujours de goût, jamais d'intérêt : les femmes exclues des successions n'apportoient aucune dot : leurs funérailles, de simples cérémonies d'où le faste étoit banni, mais où brilloit leur extrême tendresse pour les morts. Lorsqu'on les brûloit, c'étoit avec un bois choisi ; lorsqu'on les inhumoit, c'étoit avec tout ce

qu'ils avoient de plus riche & de plus précieux, ſouvent même avec un domeſtique pour les ſervir dans l'autre monde.

Leur gouvernement.

La nation étoit diviſée en quatre claſſes, les nobles, les libres, les affranchis, les ſerfs. L'hiſtoire leur donne tantôt des rois, quelquefois un prince, ſouvent des ducs. L'autorité des rois étoit perpétuelle, celle du prince n'étoit que pour un temps; les ducs ne commandoient que pendant la guerre. Les uns & les autres n'avoient qu'un pouvoir limité : les grandes affaires ſe décidoient dans l'aſſemblée des Etats. On choiſiſſoit toujours les rois parmi la plus haute nobleſſe : dans l'élection des ducs on conſidéroit le mérite plus que la naiſſance. Aucun de ces chefs ou commandants n'avoit droit de lever des impôts : chaque particulier leur payoit un tribut volontaire ſur ſa récolte, ou ſur ſes troupeaux. Ce préſent, libre hommage de l'amour du ſujet, étoit en même temps toute la récompenſe des travaux, & tout l'entretien de la maiſon du ſouverain. L'uſage des lettres ou caracteres leur étant totalement inconnu, ils n'avoient ni annales, ni loix écri-

tes. Les bardes ou poëtes étoient leurs historiens ; les chansons, leurs histoires ; la coutume & les lumieres du bon sens, leur code & leur digeste. On punissoit l'adultere, monstre horrible parmi eux, par l'ignominie & la répudiation : une mort honteuse étoit le châtiment des traîtres & des transfuges : on ensevelissoit tout vivants dans un bourbier les lâches, les poltrons, & ceux qui s'étoient souillés d'un crime abominable. Supplice inoui, qui caractérise parfaitement l'horreur de ces peuples aussi braves que vertueux, pour toute espèce d'infamie.

Leur milice.

Le génie guerrier de la nation paroissoit jusque dans l'éducation des enfants. Ils ne connoissoient d'autres jeux & amusements que l'exercice à pied ou à cheval. Cependant ils ne pouvoient porter les armes que du consentement de leur cité. On s'assembloit : quelqu'un des princes, les peres, ou les parents des candidats, leur faisoient présent d'une lance & d'un bouclier : cette cérémonie les initioit dans l'ordre militaire, & les associoit aux braves de l'Etat. Leurs armes étoient l'épée, la *framée*, lance ou hallebarde, la fronde, le maillet, l'angon ou javelot, qu'ils dardoient

de loin, la hache qu'ils lançoient de près, & la *cateïe*, eſpece de maſſue lourde & peſante, qu'ils jettoient au milieu des bataillons ennemis, & qui écraſoit tout par ſon poids énorme. Un bouclier plus haut que large, ouvrage de ſimple oſier ou d'écorce d'arbres, mais dont la perte entraînoit après ſoi le deshonneur & l'infamie; une cuiraſſe qu'ils couvroient de quelque peau d'ours ou de ſanglier; un caſque ſurmonté de queue de chevaux teintes en rouge, ou de quelque figure hideuſe, compoſoient toute leur armure. Leurs enſeignes n'offroient que des objets terribles : c'étoit tout ce qu'il y avoit de plus féroce parmi les animaux, ou de plus horrible dans leurs bois ſacrés. Rien de plus uniforme que leur ordre de bataille. L'infanterie toujours placée au centre, formoit une eſpece de triangle auquel on donnoit le nom de coin, parce que ſa pointe étant tournée vers l'ennemi, ſa deſtination étoit de l'enfoncer & de le rompre. Cent jeunes hommes choiſis combattoient à la tête de ce corps d'élite. La cavalerie étoit poſtée ſur les ailes : les chariots & les bagages compoſoient leur arriere-garde. On

Agath. l. 24.

leur reprocha long-temps de ſe battre tumultuairement, & de ne connoître ni frein, ni retenue : ce fut des Romains qu'ils apprirent toutes les ruſes de l'attaque & de la défenſe.

Leur marine.

C'étoit, ſuivant le témoignage de Pline, le peuple de l'Europe qui entendoit le mieux la mer. Leurs vaiſſeaux faits de pluſieurs cuirs couſus enſemble, ou d'oſier couvert de cuir, n'avoient ni voiles, ni proues, & n'avançoient qu'à force de rames. D'abord leur navigation étoit bornée aux rivages les plus voiſins : inſenſiblement ils hazarderent de plus longues courſes, rangerent la côte de la Gaule & de l'Eſpagne, & pénétrerent par le détroit de Gibraltar juſque dans la Méditerranée.

Leurs guerres contre les Romains.

Cæſar de Bello Gall. l. 3 & 6.

Tels étoient ces anciens Francs ou Germains, ſi ſouvent attaqués, quelquefois battus, jamais entiérement ſubjugués par les Romains. Le vainqueur des Gaules, Jules Ceſar, porta deux fois ſes armes dans leur pays : deux fois il repaſſa le Rhin, ne remportant d'autre avantage que d'avoir fait le dégât ſur leurs terres, & de leur avoir brûlé quelques villages. Auguſte qui voyoit tout l'univers ſoumis à ſes loix,

ne put les réduire ſous le joug. On ſçait quelle fut la conſternation de ce prince, lorſqu'il apprit le maſſacre des légions commandées par Varus. La peur lui fit oublier ce qu'il devoit à ſa dignité : il ſe crut perdu juſque dans Rome, qu'il s'imaginoit déja voir en proie à la fureur de ce peuple indomptable. Tibere, qui n'étant que particulier, leur avoit fait la guerre avec plus de gloire que d'utilité pour l'empire, défendit de les inquiéter, lorſqu'il fut monté ſur le trône : content de les reſſerrer dans leurs forêts, & de les mettre hors d'état de faire des courſes dans les Gaules. Caligula enivré du fol eſpoir d'égaler les victoires de Germanicus ſon pere, arma puiſſamment contre cette nation belliqueuſe : une fuite précipitée, la honte de n'avoir rien oſé entreprendre, enfin le mépris d'un peuple dont la bravoure & l'honneur étoient les plus cheres idoles, fut tout le fruit de ce brillant appareil. Claudius & la plupart de ſes ſucceſſeurs ne ſongerent qu'à leur fermer le paſſage du Rhin, & bornerent toute leur politique à les laiſſer ſe détruire & ſe conſumer par leurs diſſenſions domeſtiques. Marc-

Fl. l. 4, c. 12, de geſt. Rom.

Suet. in Cal.

Tacit. ann. l. 12.

Aurèle, qui osa les aller chercher jusque dans leurs marais, perdit trente-trois mille hommes dans la premiere bataille qu'il leur donna ; & s'il les vainquit dans les défilés de Carnunte, il avoua lui-même qu'il ne devoit la victoire qu'au plus éclatant de tous les prodiges. Cet avantage miraculeux les étonna sans les abattre. Bientôt ils passerent le Rhin, & se jetterent sur les Gaules. Alexandre Sévere, qui tenoit alors l'empire, accourut au premier bruit de cette irruption ; c'étoit un prince brave, qui aima pourtant mieux leur prodiguer ses trésors pour acheter la paix, que de risquer une bataille qui pouvoit perdre l'État. Maximin qui lui succéda, délivra, pour quelque temps, les Gaules de la crainte de ces peuples toujours inquiets, & toujours remuants. Il ne paroît pas qu'ils ayent rien entrepris de considérable jusqu'au regne de l'infortuné Valérien.

Herod. l. 6. Lamprid. in Alex. Sev.

Jul. Cap. in Maxim.

Quelques peuples de Germanie paroissent sous le nom de Francs.

Il est vrai qu'on lit dans la chronique d'Alexandrie, que les deux Décius, pere & fils, furent tués en allant à la guerre contre les Francs : mais tous les autres historiens assurent que ces deux princes moururent au-delà du Danube dans une expédition con-

tre les Goths. Ce ne fut donc que ſous l'empire de Valérien, que les Attuariens, les Bructeres, les Chamaves, les Saliens, les Cattes, les Amſivariens, les Cauces, les Sicambres & les Friſons, tous peuples de Germanie, commencerent à ſe rendre redoutables ſous le nom de Francs. L'hiſtoire rapporte qu'ils ſe répandirent dans la premiere & la ſeconde Germanique; qu'Aurélien, qui depuis fut empereur, ſurprit un de leurs détachements, leur tua ſept cents hommes, & fit trois cents priſonniers. Les réjouiſſances, les vers & les chanſons que l'on fit à cette occaſion, témoignent combien cette nation étoit redoutée des Romains, puiſqu'ils relevoient avec tant d'emphaſe un avantage ſi peu conſidérable.

Oroſ. l. 3, c. 14.

Leurs incurſions dans les Gaules.

Quelque temps après, & ſous le même empereur, ils tenterent une nouvelle irruption dans les Gaules. Gallien qui n'étoit encore que Céſar, les repouſſa au paſſage du Rhin, & raſſura les Belges effrayés. Mais lorſqu'il fut monté ſur le trône, il fut ſi peu jaloux d'en conſerver les droits & les prérogatives, que l'on vit s'élever autant de tyrans, que l'empire avoit

Sozim. l. 1; Aurel. Vict. in Valerian.

de provinces. Les Francs profiterent de ce trouble universel, se saisirent de tous les vaisseaux qu'ils purent trouver, s'embarquerent sur l'Océan, & pénétrerent, les uns dans les Espagnes qu'ils ravagerent pendant douze ans, les autres jusque dans l'Afrique, où ils mirent tout à feu & à sang. Las de piller & de saccager, ils retournerent enfin dans leur pays, chargés d'un riche butin, que personne ne se mit en devoir de leur disputer.

Euseb. l. 1, hist. temp. Prosp. l. 7.

Le long interregne qui suivit la mort d'Aurélien, réveilla leur avidité : ils passerent le Rhin suivis de plusieurs autres peuples de Germanie, se jetterent sur les Gaules, & surprirent soixante-dix villes. Probus marcha contre eux à la tête d'une puissante armée, les battit en plusieurs rencontres, leur enleva toutes leurs conquêtes, & les poursuivit jusque dans leurs marais.

Vopisc. in Prob.

Les Francs qu'il fit prisonniers dans cette glorieuse expédition, furent transférés par ses ordres dans le royaume de Pont. Il croyoit qu'ainsi expatriés, ils cesseroient de remuer & de troubler l'empire : il se trompa. Cette brave jeunesse le voyant occupé à d'auttes guerres, s'empara de quel-

Eumenius in Orat. de

ques barques, courut les mers, & porta la désolation sur toutes les côtes de l'Asie mineure, de la Trace, de la Macédoine, de la Grece, de l'Afrique & de la Sicile, dont elle força & pilla la capitale.

gestis Constantii.

Ces brigandages irriterent les empereurs, qui jurerent la perte de cette indocile nation. Mais tous leurs efforts furent impuissants. Ces braves peuples, dit Tacite, quoique souvent repoussés, se sont toujours maintenus, &, malgré nos vains triomphes, n'ont point été vaincus. Constantius les alla chercher jusque dans leurs retraites les plus inaccessibles, fit un grand nombre de prisonniers, les transplanta dans le pays d'Amiens, de Beauvais, de Langres, de Troies, & les força de cultiver ces mêmes terres qu'ils venoient de désoler. Constantin leur fit une guerre cruelle, ravagea leurs contrées, brûla leurs villages, prit deux de leurs rois, qu'il exposa aux bêtes dans l'amphithéâtre de Trèves. Les orateurs de ce temps, en croyant relever la gloire de ce prince, n'ont fait que mieux sentir l'excès de cette barbarie. *Les autres nations*, disent-ils, *craignent les atteintes des bêtes féroces auxquelles*

Tacit. de moribus German. n. 37.

Eumen. in laud. Constantii.

In Orat. cujusd. Gall. ad Constant.

on les expose : les Francs les affrontent, les irritent, & témoignent par là qu'ils peuvent mourir, mais qu'ils ne peuvent être domptés.

Liban. de rebus gestis Constant. Socrat. l. 21. Sozom.

Constans persuadé que ses armes ne seroient point capables d'arrêter & de contenir des ennemis que toutes les forces de son pere n'avoient pu abbattre, rechercha leur amitié, & fut loué d'avoir employé les trésors de l'empire pour acheter leur alliance.

Ammianus Marcellinus, l. 3.

Sulp. Alex. l. 4. Zozim. l. 4. Greg. Tur. l. 2, c. 9.

Depuis ce traité si glorieux pour les Francs, on les voit occuper les premieres places à la cour & dans les armées des empereurs. On trouve un Sylvanus grand maître de la milice sous Constans, un Mellobaude comte des domestiques, un Merobaube, un Bauton, un Ricomer, patrices & consuls sous Gratien, un Carietton, gouverneur des Gaules sous Valentinien II, un Arbogaste enfin, tuteur de ce prince & régent en occident par le choix du grand Théodose. Mais tandis que ceux-ci étoient les boulevarts de l'empire, d'autres Francs le désoloient par leurs incursions.

Greg. Tur. l. 2, c. 9.

Lorsque Maxime renfermé dans Aquilée touchoit au moment de sa perte, Genobaude, Marcomer & Sun-

non firent une irruption dans les Gaules, où ils paſſerent au fil de l'épée tout ce qui ſe mit en devoir de leur réſiſter. Quintinus & Nanniénus, gouverneurs pour les Romains, aſſemblerent auſſitôt leur armée, & ſe rendirent à Cologne. Une partie des Francs repaſſa le Rhin chargé de dépouilles : ceux qui reſterent pour faire tête à l'ennemi, furent battus & défaits près de la forêt Charbonniere. Ce ſuccès enfla le cœur de Quintinus : il oſa, contre l'avis de ſon collègue, paſſer le fleuve pour aller combattre cette fiere nation juſque dans ſes foyers. L'évènement juſtifia les remontrances de Nanniénus : l'élite des troupes de l'empire périt dans cette malheureuſe expédition. La cavalerie fut maſſacrée ; le peu d'infanterie qui échappa aux armes des vainqueurs, dut ſon ſalut aux ténèbres de la nuit.

Il ne paroît pas que dans toutes ces incurſions qui durerent l'eſpace de plus de cent cinquante ans, les Francs ayent eu d'autre deſſein que de piller. La facilité d'envahir la Gaule leur en fit naître le deſir. Déja les Alains, les Suèves, les Gépides, les Vandales l'avoient ravagée en paſſant : déja les

Goths & les Bourguignons s'y étoient établis, ceux-ci vers les Alpes, ceux-là vers les Pyrénées. Le reste du pays étoit mal défendu : la puissance romaine étoit abattue par les guerres intestines : tout l'Etat tomboit en ruine par l'incapacité de ses chefs. Ces considérations réveillerent l'ardeur des Francs : ils franchirent de nouveau les barrieres du Rhin, non plus comme des brigands qui ne respirent que le pillage ; mais comme des conquérants, qui cherchent une demeure fixe.

Oros. l. 7, c. 27.

Situation des Gaules.

On appelloit anciennement Gaule cette partie de l'Europe qui est entre le Rhin, les deux mers, les Alpes & les Pyrénées. Cette grande région est renommée pour la bonté du climat, pour la richesse & la fécondité du sol, & pour l'excellence de ses eaux minérales. On admire sur-tout la beauté de sa situation, qui offre à la vue le spectacle de quantité de montagnes couronnées de bois, de côteaux plantés & embellis de vignes, de vallées & de plaines fertiles, de prairies entre-coupées de rivieres & de fleuves, qui, après avoir répandu par-tout l'abondance, vont se décharger dans l'Océan ou dans la Méditerranée.

Strab. l. 2.

Diod. l. 5.

L'antiquité des habitants de la Gaule & leurs colonies.

Quoique célèbre par tous ces avantages, la Gaule eſt plus fameuſe encore pour l'antiquité, le courage, & l'heureux génie de ſes habitants. On ſçait qu'ils ont envoyé des colonies dans toutes les parties du monde connu. L'irruption & l'établiſſement de Sigoveze dans la Bohême & dans la Baviere, une partie de l'Ibérie & de l'Italie conquiſe par l'armée de Belloveze, Rome priſe & ſaccagée par Brennus, le temple de Delphes pillé, la Macédoine & la Dardanie ravagées par deux autres princes du même nom, la Thrace, la Propontide, l'Eolide, l'Ionie, & tout le pays qu'arroſe le fleuve Halis ſubjugués par Lonnorius & Luthaire, ſont autant de monuments de la valeur & de l'intrépidité des Gaulois. S'ils ont enfin ſubi le joug, ce ne fut qu'après avoir long-temps combattu pour la liberté; & leur vainqueur eſt celui de Rome & du monde entier.

Titius Livius, Décad. 1, *liv.* 3. *Juſtin, l.* 24. *Polyb. l.* 2. *Strab. l.* 12.

Je ne parlerai ni de leur origine, elle ſe perd dans l'antiquité la plus reculée; ni de leurs mœurs & coutumes anciennes, toutes les hiſtoires en ſont pleines; ni enfin de cette inclination guerriere qui les diſtinguoit de tous les autres peuples de l'univers.

Cæſar de bel. Gal. l. 6.

Il étoit passé en proverbe qu'il n'y avoit point d'armée sans soldats Gaulois. Il suffit, pour l'intelligence de cette histoire, de donner une légere idée de l'état de la Gaule, lorsque les Francs en firent la conquête.

Division de la Gaule & son gouvernement civil.

Elle étoit alors divisée en dix-sept provinces, cinq Viennoises, trois Aquitaines, cinq Lyonnoises, deux Germaniques, & deux Belgiques. Ces provinces avoient chacune leur métropole : les cinq Viennoises, Vienne, Narbonne, Aix, Embrun, & Monstier en Tarantaise ; les trois Aquitaines, Bourges, Bordeaux & Auch ; les cinq Lyonnoises, Lyon, Rouen, Tours, Sens & Besançon ; les deux Germaniques, Mayence & Cologne ; les deux Belgiques, Trèves & Rheims. Chaque province étoit distribuée en plusieurs peuples, chaque peuple en plusieurs pays, chaque pays en plusieurs *parties*. Ces peuples avoient leur capitale, dont relevoient les petites villes & les bourgades qui étoient les chefs-lieux des pays & des *parties* : les capitales ressortissoient elles-même à la métropole, où résidoit le gouverneur de la province. La justice se rendoit suivant le Droit Romain : tous les actes

publics étoient en latin, coutume qui s'obſerva long-temps en France. On voit une image de cette diſtribution de provinces & de cette ſubordination de juriſdiction, dans le gouvernement préſent de l'Egliſe Gallicane. Les archevêchés repréſentent les métropoles; les évêchés, les capitales, les archidiaconés, les petites villes; les doyennés, les bourgades.

Les gouvernements de ces provinces étoient ou conſulaires, ou préſidiaux. Le ſénat nommoit anciennement aux premiers, qui étoient au nombre de ſix, la premiere Lyonnoiſe, les deux Germaniques, les deux Belgiques, la premiere Viennoiſe : les onze autres dépendoient des empereurs, qui en diſpoſoient à leur gré. Cependant cette diſtinction n'emportoit aucune idée de prééminence. Ceux qui tenoient ces grandes places, jouiſſoient également d'une autorité preſque abſolue dans leur département, & tous faiſoient porter les faiſceaux devant eux. Il y avoit auſſi des ducs dans les villes frontieres, & des comtes dans les cités. Les premiers étoient des officiers du premier rang qui ne recevoient l'ordre que des légats : le ſeconds étoient

Le gouvernement militaire des Gaules.

comme aſſeſſeurs ou conſeillers des généraux d'armée & des gouverneurs de province. Conſtantin le Grand honora de cette qualité tous ceux qui avoient quelque emploi conſidérable dans ſa maiſon, dans la juſtice, dans les finances ou dans les armées. Les ducs & les comtes militaires étoient les plus diſtingués. On leur aſſigna la jouiſſance de certaines terres pour leur entretien. Du commencement ces dignités n'étoient que pour un temps: elles furent enſuite données à vie: enfin elles devinrent héréditaires dans les familles. On voit par la notice de l'empire, qu'il y avoit deux comtes dans les Gaules, le premier dans les marches de Strasbourg, le ſecond ſur la côte Saxonique, qui faiſoit partie de la ſeconde Belgique. On y comptoit auſſi cinq ducs qui commandoient, l'un dans la Franche-Comté, l'autre dans la Normandie & la Bretagne, celui-ci à Rheims, celui-là à Cologne, & un autre à Mayence. On trouve encore au nombre des grands officiers de la Gaule un maître de la cavalerie, qui diſtribuoit aux ducs & aux comtes les troupes qu'il recevoit lui-même du grand-maître de la milice. On avoit

établi dans plusieurs villes des arsenaux où l'on forgeoit les armes nécessaires pour cette multitude de soldats. On en fabriquoit de toute espece à Strasbourg : Mâcon fournissoit les flèches & les traits ; Rheims, les épées ; Autun, les cuirasses ; Amiens, Trèves & Soissons, les boucliers, les balistes, & les harnois des gendarmes.

Préfet du prétoire dans les Gaules.

Lorsque le grand Constantin se vit paisible possesseur de l'empire, il créa un préfet du prétoire pour les Gaules. Cet officier jouissoit d'un pouvoir presque souverain. La guerre, la finance, la justice, les impôts, tout étoit de son ressort, il ordonnoit de tout. Son autorité s'étendoit jusque sur les présidents & gouverneurs des provinces. Il leur faisoit rendre compte de leur administration, & pouvoit les déposer, lorsqu'ils avoient malversé. On appelloit de tous les autres tribunaux à celui du préfet, qui ne relevoit que de l'empereur. Il avoit sous lui trois vicaires, l'un dans les Gaules, l'autre dans les Espagnes, le troisieme dans la grande Bretagne. Trèves étoit le lieu de sa résidence ordinaire : c'est par cette raison qu'elle devint la capitale des Gaules. Mais ayant été saccagée par les

barbares, Honorius transféra cet honneur à la ville d'Arles, qui fut distraite de Vienne, & constitua la dix-huitieme métropole.

Religion chrétienne établie dans les Gaules par les Apôtres ou leurs disciples.

Le christianisme étoit depuis long-temps la religion dominante des Gaules. L'évangile y avoit été annoncé, selon quelques-uns, par saint Luc, saint Philippe & saint Paul ; selon quelques autres, par Crescent disciple de ce grand apôtre. Quoiqu'il en soit, la persécution qui s'éleva sous Antonin & Marc-Aurèle, témoigne que les églises de Vienne & de Lyon étoient fondées depuis plusieurs années, puisqu'il s'y trouva un si grand nombre de chrétiens qui scellerent la foi de leur sang. Grégoire de Tours rapporte que sous l'empire de Décius, Trophimes fut envoyé à Arles, Paul à Narbonne, Martial à Limoges, Stremon en Auvergne, Gatien à Tours, Saturnin à Toulouse, & Denis à Paris. Ces saints évêques y prêcherent l'évangile avec tant de succès, qu'ils fonderent plusieurs églises & convertirent une bonne partie des Gaules. Bientôt on vit paroître les Hilaires de Poitiers, les Martins de Tours, les Exuperes de Toulouse, & tant d'autres saints per-

Hist. Sacr. l. 2.

Euseb. hist. l. 5, c. 1.

Greg. Tur. hist. l. 1, c. 28.

ſonnages, qui furent la lumiere & l'exemple de toutes les égliſes. C'eſt dans un concile tenu à Arles, que l'Occident aſſemblé termina la fameuſe diſpute des Donatiſtes d'Afrique. Celui de Cologne, où l'on anathématiſa l'évêque Euphratas qui nioit la divinité de Jéſus-Chriſt; celui de Paris, où l'on reconnut ſolemnellement l'orthodoxie d'Athanaſe; celui de Valence, où l'on fit les plus beaux règlements pour les mœurs; celui de Bordeaux, où l'on excommunia les évêques, qui oubliant l'eſprit de douceur ſi recommandé dans l'évangile, ſollicitoient auprès de l'empereur la mort de l'hérétique Priſcillien & de ſes ſectateurs, ſont autant d'illuſtres témoignages du zèle de l'égliſe Gallicane pour la pureté de la foi, pour l'intégrité de la morale, & pour la ſainteté de la diſcipline.

Sulpic. Sev. dialog. 3.

Etat des ſciences dans la Gaule, & ſes écoles les plus célèbres.

Tandis que ces hommes pieux illuſtroient la Gaule par l'éclat de leurs vertus, un grand nombre de ſçavants perſonnages y faiſoient fleurir les beaux-arts & les ſciences. Il y avoit de célèbres académies à Marſeille, à Lyon, à Beſançon, à Autun, à Narbonne, à Toulouſe, à Bordeaux, à

Poitiers, à Clermont, à Trèves, à Rheims. On y enſeignoit la philoſophie, la médecine, les mathématiques, l'aſtronomie, la juriſprudence, la grammaire, la poëſie, & ſur-tout l'éloquence. Celles de Marſeille, de Bordeaux & de Lyon étoient les plus diſtinguées. La premiere compte au nobre de ſes profeſſeurs un Critias ou Crinias, ſçavant médecin, qui parut peu de temps après Hippocrate, un Pythéas célebre géographe, un Ménécrate grand juriſconſulte, un Stace fameux rhéteur, un Pétrone auſſi connu par la pureté de ſon ſtile que par l'obſcénité de ſes portraits ſatiriques, un Trogue Pompée ſi renommé pour ſon hiſtoire univerſelle dont on regrettera long-temps la perte, un Favorin qui étoit un prodige d'éruditon, enfin un Salvien, un Gennade, un Salonin, un Victorin, un Céſaire, un Avitus, orateurs auſſi recommandables par la ſainteté de leur vie, que par la beauté de leur génie. Bordeaux fut le théâtre où brillerent ſur-tout Minervius qu'on appelloit le ſecond Quintilien; Atthius Patera qui fut nommé le plus puiſſant des rhéteurs; Prœréſius à qui la capitale du monde érigea

érigea une ſtatue avec cette glorieuſe inſcription : *Rome la reine des rois au roi de l'éloquence* ; Auſone, enfin, que le mérite joint à la fortune éleva à la ſeconde dignité de l'empire. La principale gloire de la ville de Lyon eſt d'avoir enfermé dans ſes murs ce redoutable Athenœum, où chaque année les plus grands orateurs venoient diſputer le prix de l'éloquence dans une aſſemblée générale de tous les peuples de la Gaule. Les vaincus étoient condamnés à effacer leurs propres écrits avec leur langue, ou à être précipités du milieu du pont dans la Saone. Il ſeroit infini de rapporter les noms de tous ceux qui ont illuſtré cette ancienne académie. Je ne parlerai donc ni d'un Julius Florus, que Quintilien appelle le prince de l'éloquence dans la Gaule, ni d'un Julius ſecundus, dont ce rhéteur admiroit la belle élocution. Je dirai ſeulement, & c'eſt immortaliſer cette école, que le Eucheurs de Lyon, les Sidonius Apollinaris, les Claudiens Mamers, les Conſtantius, les Remis de Rheims, & les princes de Soiſſons y ont reçu les premieres teintures des belles-lettres.

La tradition d'Autun fait remonter l'origine de ſon école juſqu'à l'antiquité

la plus reculée. On prétend qu'elle a été fondée par les Druides, & bâtie sur un mont qui porte encore aujourd'hui leur nom. * Elle tire son plus grand éclat des deux Eumenius aïeul & petit-fils. Le dernier étoit un des principaux officiers du palais de Constantius Chlorus. Le temps & la barbarie ont respecté le panégyrique qu'il prononça à la louange de ce grand prince. Clermont doit une partie de sa réputation aux illustres Frontons, ces grands maîtres d'éloquence, dont l'un fut précepteur de l'empereur Antonin, qui l'honora de la dignité de consul. Ce seroit une erreur d'imaginer que Toulouse doit son principal lustre à l'institution des jeux floraux par l'incomparable Clémence, de l'ancienne maison des Isaures : il est certain que longtemps auparavant, un Æmilius Arborius, un Exupere, un Sédatus, noms consacrés dans les fastes de l'éloquence, lui avoient mérité à juste titre le glorieux surnom de ville de Pallas. Narbonne n'est pas moins célèbre par les grands hommes qui ont brillé dans ses écoles. Cette fameuse académie compte au nombre de ses professeurs Voticnus Montanus, Térentius Varro, Exupere, les deux Consences, dont le nom seul fait l'éloge. Mais le comble de sa gloire

* Monte dru.

eſt d'avoir eu pour élèves les empereurs Carinus & Numérianus.

Il faut convenir cependant qu'on ne trouve point dans les écrits des auteurs dont nous parlons, ce goût & cet éloquence naturels qu'on admire dans les écrivains du ſiècle d'Auguſte : ce qu'on ne doit attribuer à aucune négligence de la part des hommes. On cultivoit les ſciences avec autant de ſoin, on récompenſoit le mérite avec autant de magnificence. Les empereurs aimoient les gens de lettres, recherchoient leur commerce, les combloient d'honneurs & de biens. Leur profeſſion n'avoit rien que d'honorable : on paſſoit d'une chaire d'éloquence ou de poëſie aux plus éminentes dignités de l'empire. Mais ce qui devoit naturellement contribuer à la perfection des beaux-arts, ne ſervit qu'à accélérer leur chûte. On voulut avoir plus d'eſprit que les anciens, on négligea la belle nature pour ſe livrer à tout ce que l'art a de plus compaſſé. On courut après les ornements, on donna dans de faux brillants. Pour paroître neuf, on devint précieux; en cherchant à plaire, on ſe jetta dans le frivole. On imagina de nouvelles façons de parler on introduiſit mille nouveaux mots, qui inſenſiblement altérerent la pureté

Décadence des belles lettres dans les Gaules.

du ſtyle & de la langue. Les incurſions des barbares acheverent de pervertir le goût : les écoles furent détruites. On relégua les ſciences & les arts dans les cloîtres, dans les monaſtères, ou dans le palais des évêques.

Tel étoit l'état de la Gaule, lorſque les Francs tenterent de s'y établir. C'eſt dans cette vue qu'ils réſolurent d'avoir toujours des rois de leur nation. Ce fut le premier coup qu'ils porterent à l'autorité des Romains, qui vouloient les confondre parmi leurs autres ſujets.





HISTOIRE DE FRANCE.

PHARAMOND.

HONORIUS régnoit en occident, Théodose le jeune en orient, lorsque les François passerent le Rhin, surprirent & pillerent la ville de Trèves sous la conduite de Pharamond. C'est inutilement que quelques historiens ont eu recours à la fable pour relever l'éclat de la naissance de ce prince : il étoit roi d'un peuple qui n'a jamais obéi qu'aux descendants de ses premiers maîtres. Ce titre auguste prouve invinciblement l'antiquité de sa race. Ce fut vers l'an quatre cent vingt, qu'il fut élevé sur un bouclier, montré à toute l'armée, & reconnu chef de la nation. C'étoit toute l'inauguration de nos anciens rois.

ANN. 419. ou 420.

Prosp. Aquit. chron. Nicol. Vign. Duch. t. 1, p. 155.

ANN. 419. ou 420.

C'eſt auſſi tout ce qu'on ſçait de certain ſur ſon regne. On ignore ſes autres exploits, le temps de ſa mort, le lieu de ſa ſépulture, & le nom de la reine ſon épouſe. On dit ſeulement, qu'il eut deux fils, Clodion qui lui ſuccéda, & Clenus, dont la deſtinée nous eſt inconnue.

Origine de la loi Salique.

On attribue communément à Pharamond l'inſtitution de la fameuſe loi qui fut appellée *Salique*, ou du ſurnom de ce prince qui la publia, ou du nom de Salogaſt qui la propoſa, ou du mot *Salichame*, lieu où s'aſſemblerent les principaux de la nation pour la rédiger. D'autres veulent qu'elle ait été ainſi nommée, parce qu'elle fut faite pour les terres Saliques. C'étoit des fiefs nobles que nos premiers Rois donnerent aux *Saliens*, c'eſt-à-dire, aux grands ſeigneurs de leur ſale ou cour, à condition du ſervice militaire, ſans aucune autre ſervitude. C'eſt pour cette raiſon qu'il fut ordonné qu'elles ne paſſeroient point aux femmes, que la délicateſſe de leur ſexe les diſpenſe de porter les armes. Il y en a qui prétendent que ce mot dérive des Saliens, peuples François établis dans la Gaule, ſous l'empire de Julien. On dit que ce prince leur donna des terres ſous l'obligation de le ſer-

Paul Emile. Ménage Paſquier. Boitel.

vir en personne à la guerre. Il en fit même une loi que les nouveaux conquérants adopterent & nommerent *Salique*, du nom de leurs anciens compatriotes. ANN 419. ou 420.

Le préjugé vulgaire est que cette loi ne regarde que la succession à la couronne ou aux terres Saliques. C'est une double erreur. Elle n'a été instituée ni pour la disposition du royaume, ni précisément pour déterminer le droit des particuliers aux biens féodaux. C'est un recueil de réglements sur toutes sortes de matieres. Elle prescrit des peines pour le larcin, les incendies, les maléfices, les violences: elle donne des règles de police pour les mœurs, pour le gouvernement, pour l'ordre de la procédure, enfin pour le maintient de la paix & de la concorde entre les différents membres de l'Etat. De soixante & onze articles dont elle est composée, il n'y en a qu'un seul qui ait rapport aux successions. Voici ce qu'il porte: *Dans la terre Salique aucune partie de l'héritage ne doit venir aux femelles. Il appartient tout entier aux mâles.....*

Tit. 62. des Alodes, art. 6.

Il paroît que ce que nous avons de cette loi, n'est qu'un extrait d'un plus grand code. La preuve en est qu'on y cite la loi Salique même, & certaines formules qu'on ne trouve point dans ce

Daniel, t. 1, p. 10.

qui nous reste de cette fameuse ordonnance. Le célèbre glossateur Ducange dit qu'il y a eu deux sortes de loix *Saliques :* l'une qui fut en vigueur lorsque les François étoient encore païens, c'est celle que rédigerent les quatre chefs de la nation, Wisogast, Bosogast, Salogast, & Wldogat, l'autre qui fut corrigée par les rois chrétiens; c'est celle qu'ont publié du Tillet, Pithou, Lindembrock, & le fameux avocat général Jerôme Bignon, qui y a fait de sçavants commentaires. On ne sçauroit, dit un sçavant moderne, se dispenser d'en attribuer la rédaction à Clovis le Grand. D'un côté, elle ne peut être postérieure à ce prince, puisque Childebert son fils y réforma quelques articles; & d'un autre côté, le chapitre qui traite de l'immunité des églises, & de la conservation de leurs ministres suppose la conversion de notre premier roi chrétien. Ce dernier code, ajoute-t-il, n'est autre chose que la compilation des règlements qui doivent être gardés par les François établis entre la forêt Charbonniere & la riviere de Loire; à la différence de la loi Ripuaire donnée à ceux qui habitoient les bords du Rhin, de la Meuse & de l'Escaut. Certain auteur, on ne sçait sur quel fondement, décide hardiment

ANN. 419. ou 420.

M. de Fonc. Mém. de l'acad. des B. L. t. VIII. p 492 & suiv.

Du Haillan.

que le chapitre soixante-deuxieme du code Salique ne peut avoir aucune application, même indirecte, à la succession au royaume, & que c'est une pure invention de Philippe le Long, pour exclure du trône Jeanne de France, fille de Louis Hutin. Il n'a pas fait réflexion, sans doute, que le droit commun des biens nobles étant de ne pouvoir *tomber de lance en quenouille*, pour nous servir d'une expression consacrée par son ancienneté, il faut certainement conclure que tel devoit être, à plus forte raison, la prérogative de la royauté, qui est le plus noble des biens, & la source d'où découle la noblesse de tous les autres. Aussi le droit de Philippe ayant été scrupuleusement discuté dans une assemblée générale des grands du royaume, tous lui déférerent la couronne, à l'exclusion de la princesse; tant on étoit persuadé qu'il existoit, sinon une loi, du-moins une coutume immémoriale qui excluoit les femmes du trône François; coutume dont l'origine se confond avec celle de la monarchie, qu'Agathias appelle la loi du pays, qui en avoit réellement la force de toute ancienneté, puisque Clovis I succéda seul à son pere Childeric, au préjudice de ses sœurs Alboflede & Lantilde. Il s'éleva sous

ANN. 419. ou 420.

M. de Fonc. ibid.

Philippe de Valois une nouvelle contes-
ANN. 419. tation sur le même sujet : la décision fut
ou 420. aussi la même. Le droit d'Edouard III, roi d'Angleterre, ne parut pas meilleur que celui de la princesse Jeanne, fille de France. Le comte fut généralement reconnu pour le légitime successeur de Charles le Bel. On déclara que l'article qui régloit le droit des particuliers aux *terres Saliques*, regardoit également la succession à la couronne. Il devint une loi fondamentale de l'Etat.

CLODION.

ANN. 427. CLODION, surnommé le Chevelu, ou parce qu'il avoit beaucoup de cheveux, ou parce qu'il les portoit plus longs que les rois ses prédécesseurs, succéda à Pharamond son pere. On dit qu'il commençoit à peine à régner, lorsqu'Aëtius général des Romains vint l'attaquer à la tête d'une puissante armée, le défit, lui enleva tout ce qu'il possédoit dans la Gaule, & le força de repasser le Rhin. On ajoute que ce prince, pour se venger des Romains, se jetta sur la Thuringe, où il fit un grand ravage, & surprit un château qu'on appelloit Disparg. Aëtius marcha une

Duch. t. 1, p. 793.

ſeconde fois contre lui; & après l'avoir vaincu dans un combat où il y eut beaucoup de ſang répandu, il aima mieux lui accorder la paix, que de riſquer une nouvelle bataille contre une nation dont les malheurs réveilloient le courage : mais cette paix ne fut pas de longue durée.

ANN. 431.

Clodion ne perdoit point de vue le bel Etat qu'il avoit poſſédé dans la Gaule : cette perte le touchoit ſenſiblement, & il n'étoit occupé que du ſoin de la réparer. Il ſortit de la Thuringe, ſuivi d'une nombreuſe armée, réſolu de s'emparer, non plus des villes voiſines du Rhin, mais de quelques places fortes ſituées plus avant dans le pays : il ſe flattoit que cette conſidération obligeroit les François à faire de plus grands efforts pour s'y maintenir. Ce fut dans cette vue qu'il envoya reconnoître la ſeconde Belgique. On lui rapporta que toutes les villes étoient ſans défenſe : auſſi-tôt il ſe mit en marche, ſurprit les troupes Romaines qui gardoient les paſſages, les défit, ſe ſaiſit de Tournai, emporta Cambrai du premier aſſaut, & réduiſit tout le pays des environs juſqu'à la Somme.

Conquêtes de Clodion dans les Gaules.

ANN. 435.

ANN. 445.

Greg. Tur. l. 2, c. 9.
Fredeg. epi. c. 9.
Roric. Monac. l. 1.

Voilà le fondement ſur lequel ont bâti ceux de nos hiſtoriens qui préten-

ANN. 445. dent que Clodion se fit un grand Etat dans la Gaule. Adon veut que la ville de Cambrai ait été la capitale de son royaume. Le moine Roricon, auteur rempli de chimères, lui fait tenir sa cour à Amiens. Marianus Schotus, autre moine aussi crédule, mais plus généreux encore à l'égard de ce prince, soumet à son obéissance une partie de la Hollande & tout le pays qui s'étend depuis cette province jusqu'à la riviere de Loire. Mais il est constant par le témoignage des historiens contemporains, qu'il ne put se maintenir dans sa nouvelle conquête, & qu'Aëtius reprit sur lui tout ce qu'il avoit enlevé à l'empire Romain en deça du Rhin. Voici le fait tel qu'il est rapporté par ces historiens.

Sidon. Apollin. carm. 5. *Duch. t.* 1, *p.* 224.

Défaite de Clodion par Aëtius.

ANN. 447. Clodion étoit occupé à célébrer les noces d'un grand seigneur de son armée dans un village nommé Elena : c'est aujourd'hui la ville de Lens. Déja l'on conduisoit la nouvelle épouse au lieu où le festin étoit préparé, lorsque les Romains parurent tout-à-coup sur un pont que l'on avoit construit dans cet endroit. La surprise des François fut si grande, qu'ils ne purent se mettre en bataille. Les premieres gardes furent passées au fil de l'épée, la mariée enle-

vée avec tous les préparatifs de la fête, l'armée dissipée, & toute la seconde Belgique reconquise. ANN. 447.

Le poëte qui raconte cette aventure, nous trace un portrait si avantageux des François, qu'il mérite d'avoir place dans leur histoire. *Ils ont, dit-il, la taille haute, la peau fort blanche, les yeux bleus. Leur visage est entiérement rasé, si vous en exceptez la levre supérieure, où ils laissent croître deux petites moustaches. Leurs cheveux coupés par derriere, longs par-devant, sont d'un blond admirable. Leur habit est si court, qu'il ne leur couvre point le genou, si serré qu'il laisse voir toute la forme de leur corps. Ils portent une large ceinture où pend une épée lourde, mais extrêmement tranchante. C'est de tous les peuples connus celui qui entend le mieux les mouvements & les évolutions militaires. Ils sont d'une adresse si singuliere, qu'ils frappent toujours où ils visent; d'une légéreté si prodigieuse, qu'ils tombent sur leur ennemi, aussi-tôt que le trait qu'ils ont lancé contre lui; enfin d'une intrépidité si grande, que rien ne les étonne, ni le nombre des ennemis, ni le désavantage des lieux, ni la mort même avec toutes ses horreurs. Ils peuvent perdre la vie, jamais ils ne perdent courage.*

Portrait des François.

Sidon. Apoll. in panegyr. Major. carm. 5 apud Duch. t. 1, p. 224.

ANN. 447. C'eſt cette valeur indomptable, qui détermina le victorieux Aëtius à leur accorder la paix. Il ne vouloit point avoir pour ennemi un peuple qui comptoit autant de ſoldats que de citoyens.

L'hiſtoire rapporte que quelques années après ce traité, S. Germain d'Auxerre fut envoyé en Angleterre pour y ſoutenir la foi contre les Pélagiens, qui nioient l'exiſtence du péché originel & la néceſſité de la grace de Jéſus-Chriſt pour être ſauvé. La tradition eſt qu'avant ſon départ il conſacra à Dieu une jeune fille de Nanterre, nommée Geneviève, dont la vertu éclata depuis par des prodiges ſans nombre. Il y en a cependant qui prétendent que ce fut Villicus évêque de Chartres, qui lui donna le voile dans un âge plus avancé. Quoiqu'il en ſoit, les miracles qu'elle opéra dans Paris, lui mériterent dès ſon vivant le glorieux titre de patrone de cette capitale de l'empire François.

ANN. 447. ou 448. Clodion mourut après vingt ans de regne : quelques auteurs aſſurent que ce fut de chagrin de la mort de ſon fils aîné, qui fut tué au ſiége de Soiſſons. On ne ſçait ni le nom de la reine ſon épouſe, ni le nombre de ſes enfants. Les uns lui donnent deux fils, Clodebaud & Clodomir; d'autres trois, Regnault,

Auberon & Regnacaire. C'eſt de cet Auberon, qu'ils font deſcendre Anſbert, tige de la famille de Pepin le Bref, premier roi de la ſeconde race. Mais un auteur très-ſavant dans notre ancienne hiſtoire prétend avoir démontré qu'il étoit iſſu de Tonantius Ferreolus, préfet du prétoire des Gaules.

ANN. 4[illegible]. ou 448.

Du Bouchet.

MÉROVÉE.

LA NAISSANCE de Mérovée eſt un véritable problême : l'hiſtoire n'offre rien de certain ſur ce ſujet. Quelques-uns, ſur un paſſage de Grégoire de Tours, diſent qu'il étoit de la famille de Clodion. Quelques autres, ſur le témoignage de Priſcus, prétendent qu'il étoit ſon fils. Ce rhéteur raconte que le roi des François laiſſa deux fils, qui ſe diſputerent la couronne de leur pere. L'aîné implora le ſecours d'Attila roi des Huns : le plus jeune réclama la protection des Romains. Il aſſure qu'il a vu ce dernier à Rome. Il étoit, dit-il, à la fleur de ſon âge, & une longue chevelure blonde lui flottoit ſur les épaules. L'empereur le combla d'honneurs & de préſents : Aëtius l'adopta pour ſon fils. Mais que peut-on conclure de ce récit où l'on ne nomme ni

Greg. Tur. l. 2, c. 9.

ANN. 447. ou 448.

l'un ni l'autre de ces deux princes? Est-il bien décidé que Mérovée ne fut pas un troisieme concurrent qui enleva la couronne aux deux freres rivaux? Quoiqu'il en soit, il est constant qu'un prince de ce nom régna sur les François, & qu'il eut pour compétiteur au trône un fils de Clodion. C'est de lui que les rois de la premiere race furent appellés Mérovingiens (*).

* Un illustre écrivain, aussi distingué par son érudition que par l'aménité de ses mœurs, prétend que le passage du rhéteur Priscus prouve invinciblement que Mérovée étoit fils de Clodion, ce qu'il confirme par le témoignage de l'abréviateur de Grégoire de Tours. Il nous permettra, en admirant la profondeur de ses recherches, de ne point nous rendre au brillant de ses raisons (*a*); s'il est vrai que ce témoignage, 1°. ne signifie rien par lui-même, 2°. n'ait aucun fondement dans notre ancienne tradition. On convient que Fredegaire n'a point suivi celle qui est rapportée par le premier de nos historiens *que suivant quelques-uns Mérovée étoit de la famille de Clodion*, mais la fable qu'il y substitue, ne conclut rien. » On raconte, dit-il, que la reine, épou» se de Clodion, se baignant sur les bords de la mer, » un dieu marin conçut de l'amour pour elle. La prin» cesse n'y fut point insensible: elle devint mere de Mé» rovée ». (*b*) On en peut même tirer une conséquence toute contraire; Mérovée n'étoit donc point fils de Clodion: conséquence fondée sur plusieurs autres anciens monuments, tous authentiques. » Pharamond, dit une ancienne généalogie de nos rois, » fut le premier roi » des Francs: le second fut Clodion: le troisieme Mé» rovée fils de Mérovée «. (*c*) On lit encore ces mots remarquables dans une ancienne chronique de nos rois: » Pharamond engendra Clodion: Clodion régna vingt » ans. Il eut pour successeur Mérovée qui étoit de sa

(*a*) Mém. de l'acad. des B. L. tom. VIII, p. 464.
(*b*) *Fredeg. Hist. Franc. épitom. p. 726.*
(*c*) *Ex vet. cod. mss. concil. & capitul. apud Duch.* tom. I, p. 793.

La plupart des historiens prétendent que Mérovée étoit dans l'armée Romaine, à la sanglante bataille qu'Aëtius gagna sur Attila : bataille si problématique, & pour le nombre des morts que l'on fait monter à deux cent mille du côté des Huns, & pour le lieu où elle fut donnée, qui est devenu une source intarissable de disputes. Cependant le plus grand nombre est de ceux qui placent le théâtre de cette action meurtriere, non dans la Sologne, l'Auvergne, ou le Toulousain, mais dans les vastes plaines de Châlons en Champagne. * ANN. 451. *Jornand. l. de reb. Got.*

Ce prince mourut après dix ans de regne. L'histoire ne dit ni le nombre de ses enfants, ni le nom de la reine mere de Childeric, son fils & son successeur. ANN. 456.

» famille, & qui donna le nom de Mérovingiens aux » rois des Francs «. (d) Le moine Roricon assure *qu'après la mort de Clodion, Mérovée fut élu pour régner sur les Francs, & qu'il fut en si grande vénération pour ses grandes qualités, que tous l'honorerent comme leur pere commun* (e) : pas un seul mot qu'il fût fils de Clodion. Ce terme même d'élection sembleroit prouver le contraire dans le systême de notre sçavant auteur : qu'il souffre du-moins avec indulgence qu'on ait la témérité de ne trouver qu'incertitude sur la filiation de Mérovée.

(d) Duch. tom. 1, p. 797. *Idem*, p. 801.
(e) Duch. *ibid.* p. 801.

* Un auteur moderne vient de donner une dissertation pour prouver que cette bataille s'est donnée dans la Champagne, à cinq lieues de Troyes, dans la plaine de Merry-sur-Seine. Il apporte en preuve ces paroles de Grégoire de Tours, *Attilam fugant, qui Mauriacum campum adiens, se præcingit ad bellum.* Mercure de France, Avril 1753.

ANN. 456.

CHILDÉRIC I.

Greg. Tur. l. 2, c. 12.
Fred. Scholast. 20.

CHILDERIC fut un prince à grandes aventures. Enlevé dès l'enfance par un détachement de l'armée des Huns, un brave François nommé Viomade, le délivra comme par miracle des mains de ceux qui l'emmenoient en captivité. Une conſpiration générale le renverſe du trône de ſes peres : il y remonte glorieuſement, rappellé par les vœux & les regrets de toute la nation. C'étoit l'homme le mieux fait de ſon royaume : il avoit de l'eſprit, du courage ; mais né avec un cœur tendre, il s'abandonnoit trop à l'amour : ce fut la cauſe de ſa perte. Les ſeigneurs François, auſſi ſenſibles à l'outrage, que leurs femmes l'avoient été aux charmes de ce prince, ſe liguerent pour le détrôner. Contraint de céder à leur fureur, il ſe retira en Allemagne, où il fit voir que rarement l'adverſité corrige les vices du cœur : il ſéduiſit Baſine épouſe du roi de Thuringe, ſon hôte & ſon ami.

Roric. l. 1.

ANN. 457.

Cependant les François s'aſſemblent pour lui donner un ſucceſſeur ; & la couronne par le choix le plus bizarre, eſt déférée au comte Gilles, commandant pour les Romains dans la Gaule.

Ce fut, dit-on, un coup de la politique de Viomade. Ce fidèle sujet profita du crédit qu'il avoit sur l'esprit du nouveau roi, pour l'engager dans des démarches qui ne pouvoient que le rendre odieux à la nation. Les exactions du monarque régnant rappellerent le souvenir du prince exilé; on commença par le regretter; enfin on le demanda hautement. Viomade toujours attentif aux intérêts de son ancien maître, lui envoya la moitié d'une pièce d'or, qu'ils avoient rompue lorsqu'ils s'étoient séparés. Childeric reconnut le signal, & quitta la Thuringe pour aller se montrer à ses anciens sujets. Une seule bataille décida cette grande affaire. L'étranger fut entiérement défait, & le prince légitime se remit en possession du trône, d'où ses galanteries l'avoient précipité.

ANN. 457. *Gest. Franc. c.* 7.

ANN. 463. ou 464.

Cet événement merveilleux est suivi d'un autre aussi remarquable par sa singularité. La reine de Thuringe, comme une autre Hélene, quitte le roi son mari pour suivre ce nouveau Pâris. *Si je connoissois*, lui dit-elle, *un plus grand héros, ou un plus galant homme que vous, j'irois le chercher jusqu'aux extrémités de la terre.* Basine étoit belle; elle avoit de l'esprit: Childeric trop sensible à

Greg. Tur. l. 2, *c.* 12.

ANN. 465. ce double avantage de la nature, l'épousa au grand ſcandale des gens de bien, qui réclamerent en vain les droits ſacrés de l'hyménée, & les loix inviolables de l'amitié. C'eſt de ce mariage qu'eſt né le grand Clovis.

Greg. Tur. l. 2, c. 18. Geſt. Franc. c. 5.

La fin d'un regne ſi romaneſque fut ſignalée par pluſieurs exploits glorieux. La haîne des Romains & le déſir de regagner l'eſtime de ſes ſujets, réveillerent le courage de Childeric, qui juſque-là avoit paru endormi dans le ſein des plaiſirs & de la volupté. Il pénétra bien avant dans la Gaule, défit auprès d'Orléans l'armée d'Odoacre roi des Saxons, prit Angers, qu'il pilla, tua de ſa main le comte Paul, qui commandoit pour l'empereur dans le Soiſſonnois, & ſe rendit maître de Paris, ſi l'on en croit l'auteur de la vie de ſainte Geneviève; mais c'eſt le ſeul hiſtorien qui atteſte ce fait. Il paroît qu'il accorda la paix aux Saxons, & qu'ils ſe réunirent pour exterminer les Allemands qui s'étoient jettés ſur une partie de l'Italie. La conquête de l'Allemagne fut la derniere action mémorable de ce prince. Il mourut quelque temps après, dans la vingt-quatrieme année de ſon regne, & fut enterré en un lieu qui eſt enfermé dans la ville de Tournai.

Fred. épit. c. 12.

ANN. 481.

Le hazard fit découvrir ſon tombeau en mil ſix cent cinquante-trois. On y trouva un ſquelette de cheval avec quelques oſſements humains aſſez entiers qui marquoient une grande & haute taille. Les autres raretés de cet ancien monument ſont un globe de criſtal, & pluſieurs pièces curieuſes d'or maſſif, une tête de bœuf, un ſtyle avec des tablettes, des abeilles émaillées en quelques endroits, des médailles de pluſieurs empereurs, enfin quantité d'anneaux, ſur un deſquels on voit un cachet qui porte l'empreinte d'un homme parfaitement beau. Il a le viſage entiérement raſé : ſa chevelure eſt longue, treſſée, ſéparée au front, & rejettée par derriere : il tient un javelot de la main droite. On lit autour de la figure le nom de Childeric, gravé en lettres romaines. On voit à la Bibliothèque du roi une partie de ces curioſités.

ANN. 481.

CLOVIS.

CLOVIS n'étoit que dans ſa quinzieme année, lorſqu'il monta ſur le trône. Il avoit à peine vingt ans, qu'il envoya défier Syagrius fils du comte Gille, & gouverneur pour les Romains

Greg. Tur. l. 2, c. 28. Fred. epitom. c. 15. Geg. Franc. c. 19. Roric. l. 2.

dans la Gaule, où il commandoit avec

ANN. 486. une autorité presque absolue. Le jeune monarque François se mit aussi-tôt en campagne, & suivi de Ragnachaire & de Cararic, princes de son sang, il marcha droit à Soissons. Combattre & vaincre ne fut pour lui qu'une seule & même chose. Syagrius échapé presque seul du combat, se retire chez les Visigoths : Clovis menace Alaric leur roi de leur faire la guerre s'il ne lui livre le fugitif : Syagrius est remis en la puissance de son vainqueur, qui lui fait couper la tête. Cette victoire fut suivie de la prise de Soissons ; & la mort du général de l'empire emporta la réduction de toutes les places qui tenoient encore pour les Romains.

Bataille de Soissons.

Clovis qui vouloit s'attacher par la douceur ceux qu'il avoit subjugués par les armes, fit tout ce qui dépendoit de lui pour arrêter la licence effrénée d'une armée victorieuse. Cependant il ne put empêcher le pillage de quelques églises. Tous les historiens parlent du vase sacré redemandé par saint Remy de Rheims. On admire également l'insolence du sujet qui refuse son maître ; la modération du souverain qui sçait dissimuler son ressentiment ; & la vengeance qu'il en tire à la revue générale de ses

troupes dans le champ de Mars. Les armes du ſoldat ſe trouvoient mal en ordre : Clovis lui fendit la tête d'un coup de ſa *franciſque. C'eſt ainſi*, lui dit-il, *que tu frappas le vaſe dans Soiſſons.* ANN. 487.

Une exécution ſanguinaire de la main d'un roi révoltera, ſans doute, dans le ſiècle où nous ſommes. Néanmoins cette action qui nous paroit indigne de la majeſté, inſpira plus de reſpect que d'horreur : c'eſt la remarque de Grégoire de Tours.

Ce que c'étoit que les aſſemblées du champ de Mars.

On voit par cette relation que les François avoient coutume de s'aſſembler chaque année dans un champ * qu'on appelloit le *champ de Mars*, parce que ces diètes ſe tenoient au commencement du mois qui porte ce nom. C'eſt par la même raiſon que dans la ſuite il fut nommé le champ de Mai. Ces aſſemblées avoient pluſieurs objets : on y faiſoit la revue des troupes ; on y délibéroit de la guerre & de la paix ; on y travailloit à la réformation des abus du gouvernement, de la juſtice & des finances. C'étoit là qu'on don-

* Les Mérovingiens commençoient l'année du jour de cette revue : les Carlovingiens la commençoient à Noël. Ce fut Charles IX qui en fixa le commencement au premier de Janvier. Cette variation cauſe un grand embarras pour la date préciſe des évènements.

noit des tuteurs aux rois mineurs ;
ANN. 487. qu'on faiſoit le partage des tréſors & des Etats du monarque défunt ; qu'on déterminoit le jour & le lieu pour l'inauguration du prince ſucceſſeur au trône ; qu'on inſtruiſoit le procès des grands criminels : c'étoit là enfin que les rois recevoient tous les ans le don gratuit. On appelloit ainſi le préſent volontaire en argent, en meubles, ou en chevaux, que les grands du royaume faiſoient à leur ſouverain. Ce nom lui eſt toujours demeuré, quoique par la ſuite il ait ceſſé d'être libre. Le roi préſidoit à ces diètes générales de la nation. Il étoit accompagné des grands officiers de la couronne, du maire du palais, de l'apocriſiaire ou aumônier, du chambellan, du connétable, du grand échanſon, & du référendaire ou chancelier. Les évêques & les abbés n'étoient point diſpenſés de s'y trouver.

On y mandoit auſſi les ducs & les comtes. Ces dignités, héréditaires de nos jours, n'étoient alors que de ſimples commiſſions, que le prince donnoit pour un temps. Le roi, ou le maire de ſon palais, propoſoit les queſtions qu'on devoit examiner : l'aſſemblée délibéroit : la pluralité des voix emportoit la déciſion : ce que la diète avoit

avoit prononcé, devenoit loi de l'Etat.

Quelques années après l'entrée des François dans la Gaule, Clovis apprit l'invaſion ſubite de Baſin roi de Thuringe ſur la partie de ſes Etats qui étoit ſituée au-delà du Rhin. Il aſſembla promptement ſon armée, ſe jetta ſur les terres de ſon ennemi, y porta le fer & le feu, & lui impoſa un tribut perpétuel. Il ſongea enſuite à s'allier par un mariage digne de lui, à quelqu'un des princes qui regnoient dans les provinces voiſines du beau pays qu'il venoit d'enlever à l'empire. ANN. 491. Conquête de la Thuringe. *Geſt. Franc. c. 10.*

Gondebaud roi des Bourguignons avoit une niece d'une rare beauté. La réputation de ſes charmes, de ſon eſprit & de ſa vertu, toucha le cœur de Clovis; il la fit demander par ſes ambaſſadeurs. La cour de Bourgogne n'oſa le refuſer : elle craignoit d'irriter un jeune conquérant, que la victoire ſuivoit partout. La princeſſe Clotilde fut donc épouſée au nom du roi par Aurélien, illuſtre Gaulois, qui lui offrit, ſelon la coutume, un ſou & un denier. Cette coutume fut long-temps obſervée en France : les maris donnent encore aujourd'hui quelques pieces d'argent à leurs épouſes. Il n'y a de différence que dans le nombre & la valeur. Mariage de Clovis. *Fredeg. epit. c. 10.*

ANN. 493. Tout étant prêt pour le départ de la nouvelle reine, elle se mit en chemin, montée sur une espèce de chariot qu'on appelloit une *basterne*. C'étoit la voiture la plus décente & la moins rude de ces temps-là. Elle étoit tirée par des bœufs, dont la marche plus lente que celle du cheval, est aussi beaucoup plus douce. Le mariage fut célébré à Soissons aux acclamations des Gaulois & des François. Le ciel bénit cette heureuse union : Clotilde devint mere d'un prince, qui reçut le baptême du consentement du roi son pere, & fut nommé Ingomer. La mort d'un enfant si cher inspira à Clovis de l'éloignement pour la religion chrétienne, que la reine tâchoit de lui persuader : cependant il consentit qu'elle fît baptiser son second fils. Mais à peine les cérémonies du baptême furent-elles achevées que Clodomir fut attaqué d'une violente maladie qui fit désespérer de sa vie. La pieuse reine eut recours au ciel, qui touché de ses larmes, lui accorda la santé de ce prince, & dissipa les inquiétudes du roi son époux. Cette faveur fut suivie d'une autre plus grande encore, je veux dire, de la conversion de Clovis au christianisme. Voici comme l'histoire rapporte ce célèbre évènement.

Greg. Tur. l. 2, c. 29, 30.
Gest. Franc. c. 14.
Hincmar. in vit. Remig.

ANN. 494.

Les Allemands, peuples belliqueux, s'étoient jettés dans la Gaule pour s'y faire un établissement à l'exemple des nations qui en avoient chassé les Romains. Clovis averti de cette irruption, vole à leur rencontre, & les joint dans les plaines de Tolbiac, où il se donne une sanglante bataille. Déja l'armée Françoise commençoit à plier, lorsque le monarque levant les yeux au ciel s'écria : *Dieu de la reine Clotilde, si vous m'accordez la victoire, je fais vœu de recevoir le baptême & de n'adorer désormais que vous.* La priere étoit sincere, elle fut exaucée. Bientôt l'ordre se rétablit dans ses troupes : il les ramena à la charge, enfonça les bataillons ennemis, & les mit en fuite. Il entra ensuite dans l'Allemagne, dissipa les restes de l'armée vaincue, imposa le joug à une nation jusqu'alors indomptable, & la rendit tributaire. Fidèle à sa promesse, il se fit instruire des mysteres de la religion chrétienne. Ce fut saint Remy, évêque de Rheims, homme célèbre par sa naissance, par sa piété, & par sa doctrine, qui le baptisa le jour de Noël dans l'église de saint Martin hors des portes de la ville. Alboflede sa sœur, & plus de trois mille François suivirent l'exemple du prince, & dès-lors la piété

ANN. 496.
Bataille de Tolbiac.

Greg. Tur. c. 15.
Gest. Franc. c. 37.
Roric. l. 2.

de la nation commença d'être célèbre par toute la terre.

ANN. 496.

Hincmar. in vit. Remig.

On raconte qu'une colombe descendue du ciel apporta une fiole pleine de baume, dont Clovis fut sacré ou confirmé. C'est ce qu'on appelle la SAINTE AMPOULE. On la garde précieusement à Rheims, & l'huile qu'elle renferme, sert pour l'onction de nos rois dans la cérémonie de leur sacre. Cependant aucun auteur contemporain ne parle de ce miracle. On dit aussi que ce prince reçut des mains d'un ange un écu d'azur, semé de fleurs de lys; mais il paroît constant que l'usage des armoiries est de beaucoup postérieur au siècle où il régnoit.

Réunion des Arboriques au royaume de France.

Le christianisme de Clovis ne ralentit point son ambition. Le Brabant, le pays de Liége, & une partie de la Flandre maritime n'avoient point encore subi le joug du nouveau conquérant de la Gaule. Les plus considérables de ces peuples étoient les Arboriques *, nation chrétienne, fort attachée à sa religion, & par cette raison ennemie des François qui étoient païens. Le

* C'est le nom que l'on donnoit aux peuples qui habitoient autrefois la Zélande, province des Pays-Bas: quelques-uns les ont confondus avec les Taxandres, nation dans le voisinage de Maëstricht: quelques autres les placent entre la Meuse & Anvers.

baptême du souverain & d'une partie de ses sujets, diminua cette aversion. Les Arboriques consentirent à s'allier avec eux; insensiblement ils en vinrent jusqu'à reconnoître Clovis pour leur roi, & les deux peuples n'en firent plus qu'un. Les garnisons Romaines imiterent cet exemple, capitulerent, & remirent toutes les places que l'empire possédoit encore vers la mer & sur les bords du Rhin. Les principaux articles du traité furent qu'ils vivroient selon leurs loix; qu'ils s'habilleroient à leur mode; enfin qu'à la guerre ils auroient leurs drapeaux particuliers. Cet évènement fut l'occasion de l'établissement de la fameuse loi appellée *Ripuaire*, du nom des soldats ou peuples qui gardoient ou habitoient les rivages de la Meuse, du Rhin & peut-être même de l'Océan. Cette loi, qui a beaucoup de ressemblance avec la loi Salique, ordonne que le Ripuaire sera traité comme le François. On y voit des vestiges de quelques coutumes Romaines : elle contient plusieurs articles qui ont un rapport direct à la religion chrétienne.

ANN. 496.

Procop. l. 1, de bello Goth.

L'union des Arboriques & des François fut suivie d'un évènement dont Clovis sçut tirer de grands avantages.

ANN. 499.

Guerre des François

ANN. 499. contre les Bourguignons.

Greg. Tur. l. 2, c. 32. Gest. Franc. c. 16. Fredeg. epit. c. 22.

Gondégésile régnoit en Bourgogne avec Gondebaud son frere. Ces deux princes conçurent de la jalousie l'un de l'autre. Le premier se ligua secrettement avec le monarque François, qui lui promit un prompt secours. Les circonstances étoient extrêmement favorables pour couvrir les mesures que l'on prenoit en France. La révolte des peuples de Verdun fournissoit un prétexte d'assembler les troupes. Clovis les mena contre les rebelles; mais prêt à saccager leur ville, le saint prêtre Eusbice fléchit sa colere.

ANN. 500.

& obtint le pardon des coupables. L'armée se mit aussi-tôt en marche vers la Bourgogne; on se joignit sur les bords de la petite riviere d'Ousche. La victoire ne fut pas long-temps indécise: Gondebaud trahi par son frere, & obligé de prendre la fuite, fut poursuivi vivement, & assiégé dans Avignon, où il s'étoit enfermé avec ce qu'il avoit pu ramasser de troupes. C'étoit l'homme du monde qui avoit le plus de ressources & le plus de présence d'esprit dans les malheurs: il sut ménager l'occasion si adroitement, qu'il engagea Clovis à traiter avec lui. Les conditions furent que la Bourgogne seroit tributaire du vainqueur; & que Gondégésile demeureroit en possession de Vienne & de

quelques autres places qu'il avoit conquises. Mais à peine se vit-il en liberté par le départ des François, qu'oubliant sa promesse, il déclara la guerre à son frere; l'assiégea dans Vienne qu'il surprit, & le poursuivit jusqu'au pied des autels où il le fit massacrer.

ANN. 500.

Clovis étoit alors occupé de la réduction des villes Armoriques *. D'abord il tenta de les soumettre par les armes: cette voie n'ayant pas réussi, il eut recours à la négociation. Elle fut si heureuse, que les Bretons consentirent à lui remettre toutes leurs places. On fit un traité où il fut stipulé qu'ils n'auroient plus de rois, mais des comtes ou des ducs qui releveroient du monarque François. Il y en a qui prétendent que l'armée Françoise s'empara de la ville de Vannes, & que cet exploit

ANN. 501.

Réduction des villes Armoriques.

Greg. Tur. de gl. Mart. l. 4.

Idem hist. l. 4, *c.* 4.

Eginard in Annal. Aimoin, *l.* 4.

* C'est le nom que les anciens ont donné à la petite Bretagne, aujourd'hui province de France: il signifie en vieux Gaulois *sur le bord de la mer*, ou *côte de mer*. Elle est effectivement environnée de la mer de trois côtés, au septentrion par la Manche, à l'occident par le grand Océan, au midi par le grand golfe de France. Elle fut anciennement habitée par les Nannetes, les Rhedons, les Diablintes, les Ambiliates, les Venetes, les Osismiens, & les Curiosolites: ils étoient puissants par leur commerce, & formoient une espece de république. Le tyran Maxime l'abandonna aux Bretons, pour reconnoître les services qu'ils lui avoient rendus contre Gratien & Théodose: c'est de ces nouveaux habitants qu'elle a reçu le nom de Bretagne au lieu de celui d'Armorique. *Corn.* au mot *Armorique*; & *Baudran*, au mot *Bretagne*.

fut suivi de la conquête de toute la Bretagne. Quoi qu'il en soit, Clovis eut à peine terminé cette grande affaire, que de concert avec Théodoric roi des Ostrogoths, il recommença la guerre contre Gondebaud.

ANN. 501.

Procop. l. 14, de bell. Goth.

ANN. 502.

Le roi de Bourgogne avoit eu le temps de faire les préparatifs nécessaires pour une vigoureuse défense. Le premier de ses soins fut de gagner le cœur de ses sujets par une conduite pleine de douceur. C'est dans cette vue qu'il fit publier la fameuse ordonnance qui de son nom fut appellée *Loi Gombette*. Le but principal de cette nouvelle loi étoit de rendre ses peuples heureux : elle défend sur-tout de maltraiter les Gaulois qui vivoient dans toute l'étendue de la Bourgogne : le quarante-cinquieme article défere le duel à ceux qui ne voudront pas s'en tenir au serment. Condebaut, après ces préparatifs plus politiques que chrétiens, se mit en marche contre les François, dont il vouloit prévenir la jonction avec les Ostrogoths. Le succès ne répondit point à ses efforts : son armée fut taillée en pièces, & son royaume subjugué. Mais il lui fut aussi-tôt rendu. On ignore quel put être le ressort de cet évènement inespéré. Quelques auteurs ont avancé

Lex Burg. tit. 45.

ANN. 503.

que le prince Bourguignon se rendit tributaire de Clovis ; qu'il s'attacha pour toujours à lui, & qu'il prit même une charge dans sa maison. Cette opinion est fondée sur un passage du saint évêque Avitus, où il est dit que Gondebaud étoit soldat ou chevalier du monarque François.

ANN. 503.

In Epist. ad Clodov.

ANN. 507.

Conquête du royaume des Visigoths.

Greg. Tur. l. 2, c. 37. Roric. l. 4. Gest. Franc. c. 17. Aimoin, l. 1.

La conquête du royaume des Visigoths suivit de près une expédition si glorieuse. Les François, en partant pour cette guerre, jurerent de ne se point faire la barbe, qu'ils n'eussent vaincu leurs ennemis. Ces sortes de vœux étoient fort usités chez les anciens Francs. Tout est plein de merveilles dans ce qui précède la victoire de Clovis sur Alaric. L'usage de ces temps étoit de tirer augure du verset qu'on chantoit à l'office au moment qu'on arrivoit à l'église. Les envoyés du roi, à leur entrée dans saint Martin, entendirent ces paroles du pseaume XVII : *Vous m'avez revêtu de force pour la guerre ; vous avez supplanté ceux qui s'étoient élevés contre moi ; vous avez mis mes ennemis en fuite, & vous avez exterminé ceux qui me haïssoient.* Ce qui arriva sur les bords de la Vienne, fut une confirmation de cet heureux pronostic. L'armée ne savoit où passer cette riviere : une biche s'élança

à la vue de tout le camp & leur découvrit un gué, qu'on nomme encore aujourd'hui *le Pas de la Biche.* Un troisieme prodige plus frappant encore, ne laissa plus aucun doute sur le succès de cette entreprise. On vit en l'air un feu qui sembloit s'allumer sur le haut de l'église de saint Hilaire ; il vola au-dessus du camp, & vint se poser sur la tente de Clovis, où il acheva de se consumer. Dans un siècle plus éclairé on n'y auroit vu qu'une simple aurore boréale : on crut y voir alors un prodige qui annonçoit les plus brillants triomphes.

ANN. 507.

Bataille de Vouillé.

Procop. de bell. Got. Isidor. histor. Got.

Cependant les deux armées se rencontrerent dans les plaines de Vouillé près de Poitiers. On en vint aux mains. Les deux rois s'apperçurent, se joignirent & se choquerent. Clovis plus vigoureux, ou plus adroit, renversa Alaric de dessus son cheval, & lui porta un coup dont il expira. Rien ne résista plus au vainqueur : il soumit à son empire tout le pays qui s'étend depuis la Loire jusqu'aux Pyrénées.

ANN. 508.

Greg. Tur. l. 2, c. 38. Gest. Franc. c. 17.

Ce fut au retour de cette expédition qu'il reçut dans la ville de Tours les ambassadeurs d'Anastase, empereur d'Orient, qui lui envoyoit le titre & les ornements de Patrice, de Consul &

d'Auguste. Clovis donna une grande fête à cette occasion : il monta à cheval, le diadême en tête, revêtu de la robe & du manteau de pourpre ; jetta beaucoup d'argent au peuple, & prit dès-lors la qualité d'Auguste, nom toujours cher & vénérable aux Gaulois par la longue habitude qu'ils avoient eue avec les Romains.

ANN. 508.

Le nouveau patrice, après avoir congédié les ambassadeurs, revint à Paris, dont il fit la capitale de son empire. Il y avoit au midi de cette ville un palais, ancien séjour des empereurs Julien & Valentinien premier ; c'est là qu'il fixa sa demeure. Il avoit été jusque-là toujours heureux, toujours grand : la fortune & l'héroïsme l'abandonnerent en même-temps. La défaite de ses troupes devant Arles, quoique suivie d'une paix avantageuse, aigrit son esprit. Il devint sanguinaire sur la fin de sa vie. On ne se rappelle qu'avec horreur les cruautés qu'il exerça contre les princes de son sang, dont il envahit les Etats. Sigebert roi de Cologne & son fils Clodoric qu'il fit périr par ses intrigues ; Cararic roi des Morins * & son fils, d'abord

ANN. 509.

Greg. Tur. l. 2, c. 40, 41, 42.

Fred. epit. c. 26, 27.

* On croit avec assez de vraisemblance que ce sont les peuples de Térouane, de Saint-Omer & d'une grande partie de l'Artois.

rasés *, ensuite massacrés par ses ordres;
ANN. 509. Ragnachaire, roi de Cambray, & son frere Riquier qu'il tua de sa propre main; Renomer roi du Mans, & son frere, assassinés par des gens qu'il avoit subornés, sont autant d'actions également cruelles & injustes, qui flétrissent sa mémoire & sa réputation **.

Premier concile d'Orléans.

C'est peut-être pour effacer la honte de tant de crimes, qu'il fonda un grand nombre d'églises & de monastères: pratique assez commune dans ces siècles d'ignorance, où l'on s'imaginoit que toute la justice chrétienne consistoit à élever des temples ou à entretenir certain nombre de moines qui devoient vaquer à la priere & à la méditation.

ANN. 511. *Epist. Synod Aur. prim. ad reg. Clodov.*

Ce fut probablement par le même principe qu'il assembla dans la ville d'Orléans un concile de trente-trois évêques.

* C'est la premiere fois qu'il est parlé dans notre histoire de faire couper les cheveux. C'étoit une marque qu'un prince François renonçoit au trône. On ne verra dans la suite que trop d'exemples de cette coutume barbare.

** Cette multitude de petits royaumes qui subsistoient dans les Gaules, en même-temps que celui de Clovis n'est pas, dit un illustre académicien, une des moindres difficultés de notre ancienne histoire. Chantereau le Fevre, dans un ouvrage manuscrit, que l'on conserve à la bibliothèque du roi, en rapporte l'origine au désordre qui suivit l'expulsion de Childéric, les plus forts songeant à profiter des troubles. Ils peuvent absolument avoir été fondés par Clenus frere de Clodion. *M. de Fonc. Mémoire de l'académie des belles-lettres, tome VIII, page* 470, 471.

L'hiſtoire rapporte que non-ſeulement il fut convoqué par ſes ordres, mais qu'il détermina les articles ſur leſquels on devoit délibérer, & que les peres lui écrivirent pour le prier d'approuver leurs déciſions. Les plus remarquables regardoient le droit d'aſyle ou de franchiſe pour les égliſes, & la condeſcendance dont on devoit uſer à l'égard des clercs hérétiques qui paroiſſoient ſe convertir ſincérement. Le concile ordonne auſſi que perſonne ne ſera admis à la cléricature qu'avec la permiſſion du roi ou du juge, & qu'aucun eſclave ne ſera reçu aux ordres ſacrés que du conſentement de ſon ſeigneur.

ANN. 511.

Ce que c'eſt que la régale. Son origine & ſon étendue.

Le célèbre auteur du nouvel abrégé chronologique de l'hiſtoire de France, prétend qu'on trouve encore dans ce concile les vrais principes de la régale. C'eſt ainſi qu'on appelle ce droit unique, qui fait rentrer à chaque vacance les fruits de l'évêché dans la main de nos rois, & leur donne la nomination aux bénéfices qui en dépendent & qui n'ont point charge d'ames, juſqu'à ce que le nouveau pourvu leur ait prêté ferment de fidélité, & qu'il ait obtenu les lettres-patentes de main-levée de la régale, leſquelles doivent être enregiſtrées en la chambre des comptes de

Ann. 511.

Paris. Mais nous avons en main les actes de ce concile, le premier qui se soit tenu dans la Gaule sous la domination des François; &, après une lecture réfléchie, nous ne craignons point d'avancer qu'on n'y découvre rien qui regarde cette glorieuse prérogative de la couronne. Pasquier en a fait la remarque avant nous.

Rech. de la France, l. 3, c. 35, p. 295.

C'est pourquoi, s'il est vrai que ce privilége soit aussi ancien que la monarchie, il n'en faut point chercher l'origine ailleurs que dans la nature du droit féodal. On sçait que de tout temps nos rois ont donné des terres à condition du service militaire, ou de quelqu'autre redevance. On voit par le témoignage de l'auteur des Gestes des rois de France, du moine Roricon, de l'archevêque Hincmar dans la vie de saint Remy, tirée des auteurs contemporains, & d'Aimoin dans son histoire depuis l'origine de la monarchie, que Clovis investit le comte Aurélien de la Seigneurie de Melun, pour la tenir de lui en foi & hommage. Le nom de ces sortes de gratifications du souverain n'a pas été le même dans tous les temps: on les appelloit *Bénéfices* sous les Mérovingiens : on les nomma *Fiefs* sous les Carlovingiens : mais les uns & les

Gest. reg. Fr. c. 13, p. 700. apud Duch. t. 1. Roric. mon. p. 806. Vita ms. S. Rem. p 525. Aim. l. 1, c. 1.

Du Cang. au mot feudum.

autres emportoient également l'idée de vasselage, & l'obligation d'être fidèle au prince. Or ces bienfaits, toujours viagers, étoient réversibles à la couronne, à la mort du possesseur. Les revenus rentroient alors dans la main du monarque, & n'en sortoient que par une nouvelle investiture. Cette loi ne souffroit aucune exception : elle affectoit généralement tous les fiefs, tant ecclésiastiques que laïcs. On peut donc la regarder comme le fondement & la base du droit de régale, qui avec le temps s'est étendu sur tous les biens de l'évêché. ANN. 511.

Ce qui ne paroît que probabilité au premier coup d'œil, devient presque certitude, lorsqu'on examine attentivement certaines anecdotes de la monarchie. On voit par le testament de Philippe Auguste, & par plusieurs ordonnances des rois ses successeurs, qu'il y avoit des églises qui ne vaquoient point en régale. Quelle peut être la raison de cette exception ? On ne les trouvera certainement ni dans les actes du concile d'Orléans, qui suivant le système de notre illustre auteur, soumet généralement tous les évêchés à ce droit de la couronne; ni dans la qualité de protecteurs, toutes les églises étoient

Ordonn. de Phil. le Bel, 1302.

Ordonn. de Phil. de Valois, 1434.

également sous la garde de nos rois ; ni
ANN. 511. dans la prérogative de fondateurs & de patrons, elle est commune à tous les souverains, qui cependant ne jouissent pas tous de ce privilége. Il faut donc la chercher dans la nature des biens qui constituoient les revenus de ces églises : elles n'étoient point sujettes à la régale, parce qu'elles ne tenoient aucun fief du roi. Aussi voyons-nous que les fiefs ecclésiastiques sont nommés régales dans quelques-uns de nos vieux auteurs. Ils disent que les évêques d'Orléans & d'Auxerre ayant refusé d'amener les hommes qu'ils étoient obligés de fournir, Philippe Auguste se saisit de leurs régales, c'est-à-dire, suivant l'explication de Rigord, de tous les biens qu'ils tenoient de sa majesté en foi & hommage.

Quoi qu'il en soit de l'origine de cette prérogative, Grégoire de Tours assure que les rois de la premiere race en ont joui malgré les oppositions de quelques évêques. Les papes Innocent
An. 1274. III, Clément IV, Grégoire X l'ont reconnue par des bulles authentiques. Le concile de Lyon l'autorise dans les églises où elle étoit établie par la fondation ou par quelque coutume ancienne ; mais il défend en même temps de

l'introduire dans celles où elle n'étoit pas reçue.

ANN. 511.

Le parlement de Paris, seul juge de ces matieres, a toujours tenu pour constant, que la régale étant un droit de la couronne, elle devoit affecter généralement tous les évêques du royaume. Enfin en 1673, Louis XIV donna un édit qui déclare le droit de régale inaliénable * & universel dans toute l'étendue de ses Etats. Il fut vérifié au parlement : le clergé assemblé y souscrivit authentiquement : les seuls évêques d'Aleth & de Pamiers s'y opposerent : le roi fit saisir leurs revenus. Le pape Innocent XI fulmina quelques bulles d'excommunication en leur faveur. L'affaire fut accommodée sous Innocent XII : & l'universalité de la régale solemnellement reconnue.

Mort de Clovis. Son portrait.

Greg. Tur. de glor. confess. c. 71.

Le concile d'Orléans fut le dernier évènement remarquable du regne de Clovis. Il mourut dans la même année, âgé de quarante-cinq ans. Il fut enterré dans l'église de saint Pierre & de saint Paul, qu'il avoit fait bâtir. L'histoire rapporte que quelques mois auparavant on y avoit transporté le corps de sainte

* Le roi Charles VII & la plupart de ses successeurs avoient cédé les revenus de la régale à la sainte Chapelle de Paris : Louis VIII les retira, & lui donna en échange l'abbaye de saint Nicaise de Rheims.

Ann. 511.

Geneviève, & qu'un mort ressuscita sur son tombeau. On a beaucoup disputé si ce prince étoit plus guerrier que politique : la Gaule subjuguée par ses armes & conservée par sa prudence, est une preuve qu'il étoit aussi sage dans le conseil que redoutable à la tête d'une armée. On admire le commencement de son regne, c'est un enchaînement de victoires : on en déteste la fin, c'est un tissu de cruautés. L'usurpation des petits Etats des princes de son sang a fait disparoître le héros ; & l'homme injuste & barbare ne s'est que trop montré.

CHILDEBERT I. *

Thierri roi de Metz.

Clodomir roi d'Orléans.

Clotaire roi de Soissons.

Greg. Tur. l. 3, *c.* 1. *Fred. c.* 30. *Gest. Franc. c.* 10.

CLOVIS laissa quatre fils, qui partagerent son royaume également. Ils s'assemblerent, & firent quatre lots, qui furent tirés au sort. Thierri, quoique né d'une concubine, fut roi de Metz ; Clodomir, d'Orléans ; Childebert, de Paris ; Clotaire, de Soissons. Les historiens ne marquent point les limites précises de tous ces Etats. Mais on

* Childebert n'étoit que le troisieme des enfants de Clovis. Mais, comme Paris est devenue la capitale de l'empire François, l'usage a prévalu de ne mettre au nombre des rois de France, que ceux qui ont régné dans cette ville. Nous nous y conformerons dans la suite de cette histoire.

voit par les circonſtances de l'hiſtoire, que le royaume de Metz comprenoit le Rouergue, l'Auvergne, l'Albigeois, toutes le frontieres de la Provence & du Languedoc, la Champagne, les trois Evêchés, le Luxembourg, l'Alſace, les Electorats de Trêves, de Mayence, de Cologne, & toute l'ancienne France au-delà du Rhin juſqu'à la Veſtphalie. Celui de Paris s'étendoit le long de la mer, depuis la Picardie juſqu'auprès des Pyrénées. La Beauce, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Berry compoſoient celui d'Orléans. Le royaume de Soiſſons, plus borné dans ſon étendue, étoit reſſerré entre la Champagne, l'Iſle-de-France, la Normandie, la mer, & l'Eſcaut. Mais, quoique diviſés & gouvernés par des princes également indépendants, * ces quatre Etats ne ſuivoient qu'une même loi, & ne faiſoient qu'un corps de monarchie. Les ſeigneurs des quatre royaumes s'aſſembloient de temps en temps en un même lieu : on y traitoit des affaires générales de la nation : on y jugeoit en commun

ANN. 511.

* Ce partage du royaume de Clovis fut l'occaſion d'une nouvelle diviſion de la France. On nomma Auſtraſie cette partie des Gaules qui eſt ſituée vers l'Orient entre le Rhin, la Meuſe & la Moſelle. On appella Neuſtrie la partie qui s'étend au couchant entre la Meuſe & la Loire juſqu'à l'Océan.

les procès qui intéressoient l'empire, ou
Ann. 511. par l'importance du sujet, ou par la
qualité des parties.

Les premieres années du regne de ces
Ann. 519. princes ne furent troublées par aucune
Greg. Tur. l. 3, c. 3. guerre. La France jouissoit de la paix
Gest. Franc. c. 19. la plus profonde, lorsque Cochiliac,
Fredeg. 31. qui prétendoit descendre de Clodion,
se jetta sur les terres du roi d'Austrasie.
Thierri fut obligé d'envoyer contre lui
une armée considérable, dont il donna
le commandement à Théodebert son
fils. Ce jeune héros joignit le prince
Danois, lorsqu'il étoit sur le point de
se rembarquer, le défit & le tua de sa
propre main. Il paroît par les relations
de ce temps, que la France avoit dès-lors
une marine. L'histoire rapporte que
la flotte Françoise prit celle des Danois,
leur enleva tout le butin, & remit en
liberté les prisonniers François. Cette
Ann. 520. expédition fut suivie d'une autre dans
la Thuringe, où Baldéric perdit ses
Etats & la vie. Le roi d'Austrasie devoit
partager cette conquête avec Hermenfroy
qui l'avoit excité à prendre les armes
contre le malheureux Baldéric,
son frere : telles étoient les conditions
du traité. Mais le Thuringien, aussi
perfide vis-à-vis de ses alliés, que barbare
envers son frere, lui manqua de

parole. Thierri dissimula son ressentiment, & remit à un autre temps la vengeance de cette trahison. ANN. 520.

Cependant les trois fils de Clotilde déclarent la guerre au roi de Bourgogne, qui retenoit injustement le bien de leur mere, lui présentent la bataille, mettent son armée en déroute, & s'emparent de ses Etats. Sigismond, la reine son épouse & ses enfants furent livrés à Clodomir, qui, malgré les prieres & les menaces du saint Abbé Avitus les fit massacrer & précipiter dans un puits: vengeance trop ordinaire dans ces temps barbares de la monarchie. *

ANN. 523. *Greg. Tur. l. 3, c. 6. Gest. Franc. c. 20.*

Gondemar, rentré dans la Bourgogne, avoit reconquis le royaume de son frere. Le roi d'Orléans, ligué avec Thierri, marcha contre lui, le joignit à Veseronce auprès de Vienne, & le défit entiérement. Mais emporté par l'ardeur de la poursuite, il fut surpris par quelques Bourguignons qui le percerent de plusieurs coups dont il expira. La mort du roi Clodomir, loin de ralentir le courage des François, le changea en fureur: ils passerent au fil de l'épée tout ce qui se présenta devant

* Il y a deux villages de l'ancien royaume de Clodomir, qui conservent les traces de cette action, saint Sigismond & Coloumelle: on croit que ce dernier nom est une altération de *calumnia*.

ANN. 523. eux : vieillards, femmes, enfants, rien ne fut épargné, & ils ne quitterent la Bourgogne qu'après l'avoir entiérement désolée.

Conquête de la Bourgogne.

Procop. de Bello Goth. l. 11, c. 13.

Ainsi périt au milieu de la victoire le jeune Clodomir. Quelques années après, les rois ses freres, & Théodebert son neveu, vengerent sa mort par la conquête de la Bourgogne, qu'ils partagerent entre eux. Il y avoit cent vingt ans que ce royaume étoit fondé, lorsqu'il fut réuni à la monarchie Françoise. * Le roi d'Orléans laissoit trois fils, Théodebert, Gontaire & Clodoalde. Elevés sous les yeux & par les soins de leur pieuse aïeule, rien n'auroit manqué à leur bonheur, s'ils avoient eu des oncles ou moins cruels, ou moins ambitieux. Ces princes userent d'artifice pour les tirer des mains de la reine Clotilde. Mais ces innocentes victimes ne furent pas plutôt en leur pouvoir, que levant le masque, ils envoyerent à cette princesse une épée & des ciseaux, lui laissant le choix de l'un des deux.

Greg. Tur. l. 3, c. 18. Gest. Franc. c. 24. Fred. epit. c. 37.

* Les auteurs anciens & modernes en mettent le commencement l'an 413 ou 414 sous Gondicaire ou Gondioc : M. l'abbé du Bos en place la destruction l'an 534, sous Gondomar. Depuis ce moment il fut tantôt divisé entre plusieurs rois de France, tantôt réuni dans un seul, & enfin partagé en deux ou trois portions, dont chacune fut honorée du titre du royaume de Bourgogne.

Clotilde, emportée par la douleur, s'écria inconsidérément, qu'elle aimoit mieux les voir au tombeau, qu'enfermés dans un cloître. Ces paroles ne furent que trop fidèlement rapportées. Clotaire sur cette réponse se saisit de l'aîné qui n'avoit que dix ans, le renverse par terre, & le poignarde. Le cadet effrayé se jette aux pieds de Childebert, lui embrasse les genoux, lui demande la vie. Ce prince attendri ne peut retenir ses larmes : Clotaire lui reproche sa foiblesse, lui arrache l'enfant, & l'égorge sur le corps de son frere. Le troisieme eut le bonheur d'échapper aux fureurs de ce prince barbare. Il se fit couper les cheveux, & se consacra au service des autels. On l'invoque aujourd'hui sous le nom de saint Cloud. Nous avons cru devoir rapporter de suite ces deux évènements, quoiqu'arrivés plusieurs années après la mort de Clodomir. * L'attention du lecteur est moins partagée.

ANN. 523.

Massacre des enfants de Clodomir.

Cependant le roi d'Austrasie n'avoit point oublié la perfidie d'Hermenfroy. Aidé de Clotaire son frere, il porta la guerre dans la Thuringe, emporta d'assaut la capitale, & s'empara de tout le royaume. Chaque évènement de ces

ANN. 531.

Conquête de la Turinge.

Greg. Tur. l. 3, c. 8. Gest. Franc. c. 22.

* Le premier en 534, le second en 535.

ſiècles barbares eſt marqué au coin de
ANN. 531. la cruauté. Le roi de Thuringe, ſur la
Fredeg. epit. c. 32. parole de Thierri, le vint trouver à
Tolbiac. Un jour qu'il ſe promène avec ſon vainqueur ſur les murailles de la ville, quelqu'un de la ſuite du monarque François le pouſſe & le précipite dans le foſſé, où il expire. Clotaire épouſa l'incomparable Radegonde, & fit aſſaſſiner le frere de cette princeſſe. Mais peu s'en fallut que lui-même ne fût immolé à l'ambition ou à la jalouſie de Thierri. Ce prince lui avoit demandé un entretien ſecret. Le roi de Soiſſons apperçut, en entrant, les pieds de quelques ſoldats cachés derriere une tapiſſerie. Il fit ſigne aux ſeigneurs de ſa cour de le ſuivre. Ainſi eſcorté, il ſe préſenta devant ſon frere, qui ſans paroître déconcerté, le combla de careſſes & lui fit préſent d'un riche baſſin. C'étoit le préſent à la mode dans ces
L. 6, c. 2. anciens temps. Grégoire de Tours rapporte que parmi les choſes précieuſes que Chilpéric envoyoit à Tibere Conſtantin, empereur d'Orient, il y avoit un baſſin d'or enrichi de pierreries, qui peſoit cinquante livres.

Pendant que ces choſes ſe paſſoient dans la Thuringe, le roi de Paris vengeoit ſa ſœur des outrages & des cruau-

tés d'Amalaric son époux. Le fruit de cette expédition fut la délivrance de Clotilde, la mort du roi des Visigoths, la prise & le pillage de Narbonne, où l'on trouva soixante-douze vases d'or, qu'on prétendoit avoir été enlevés du temple de Salomon. Lorsque Childebert étoit en chemin pour cette guerre, il se répandit un faux bruit que le roi d'Austrasie avoit été tué. Cette nouvelle lui fit changer de route : il se rendit aussi-tôt en Auvergne qui se soumit avec joie à sa domination. Cette démarche imprudente eut des suites bien funestes pour les Auvergnats. Le victorieux Thierri entra à main armée dans leur pays, s'empara de Clermont, força le château de Volorre, brûla celui de Tiern, réduisit le fort d'Oliergue qui passoit pour une place imprenable, fit assassiner Mundéric * qui soutenoit les

ANN. 531.

Guerre contre les Visigoths.

Procop. l. 1, de bell. Got. l. 12, c. 2.

Greg. Tur. l. 3, c. 10.

Idem, ibid. c. 13, 14.

Fredeg. epit. c. 37.

Aimoin. hist. l. 2.

* Ce Mundéric qui prétendoit que le royaume lui étoit dû ainsi qu'à Thierri, & qu'il étoit roi comme lui, pouvoit bien, suivant la conjecture d'un sçavant académicien, être un fils naturel de Clovis, quoique ce prince, pour des raisons que l'histoire ne dit point, ne l'eût pas reconnu en cette qualité. L'entrée subite qu'il fait dans le monde où il étoit inconnu, ne convient pas à un prince élevé dans l'ignorance de son état, & qui venant à pénétrer le secret de son origine, cherche à en poursuivre les droits. *M. de Fonc. Mémoires de l'académie des belles-lettres, tome VIII, page* 473.

ANN. 531.

reſtes du parti rebelle, & laiſſa par-tout des marques de la plus implacable vengeance.

Mort de Thierri & ſon caractere.

ANN. 534.

Cette expédition ſanguinaire & la réconciliation de Thierri avec ſes frères, ſont les dernieres actions mémorables de ſon règne. Il n'eut rien de médiocre, ni vices, ni vertus. Grand roi, méchant homme; jamais monarque ne gouverna avec plus d'autorité, jamais politique ne reſpecta moins les loix de l'honneur & de l'humanité. On voit par l'hiſtoire de ce prince, qu'anciennement nos rois nommoient aux évêchés ſans attendre le ſuffrage du peuple & du clergé. L'égliſe d'Auvergne avoit élu un ſucceſſeur à l'évêque Euphraſius. Thierri qui n'approuvoit pas ce choix, conféra l'évêché au prêtre Apollinaris, qui fut reçu & ſacré. Celui-ci étant mort quelques mois après, le roi choiſit pour le remplacer ſaint Quintien, que les Ariens avoient chaſſé de ſon ſiége. Les évêques voiſins s'aſſemblerent, l'inſtallerent dans la chaire de l'égliſe de Clermont, & le préſenterent au peuple, qui le reconnut pour ſon légitime paſteur. Les papes ne s'étoient point encore attribué le droit de confirmer. On leur envoyoit ſimple-

Greg. Tur. l. 3, c. 17.

ment une confeſſion de foi : on leur demandoit leur communion : c'étoit le ſeul hommage qu'on rendît alors à la cour de Rome.

ANN. 534.

Théodebert roi d'Auſtraſie.

Le fils & le ſeul héritier du roi d'Auſtraſie étoit en Auvergne pendant la maladie de ſon pere. Théôdebert, eſclave de la belle Deuterie, ſembloit avoir oublié le reſte du monde. Déja Childebert & Clotaire prenoient des meſures pour démembrer la ſucceſſion de Thierri, lorſque ce jeune prince s'arrache enfin des bras de ſa maîtreſſe, arrive à Metz, ſe montre à ſes ſujets, & diſſipe tous les projets de ſes oncles. Le commencement d'un ſi beau règne fut deshonoré par une action bien criminelle. Le nouveau roi répudia Wiſigarde ſa femme pour épouſer Deuterie qui avoit ſon mari. Ces déſordres ſcandaleux n'étoient que trop communs dans ces premiers temps de la monarchie. Car ſans parler du mariage de Clotaire avec la veuve de ſon frere, ce prince eut en même-temps trois femmes, dont deux étoient ſœurs, & ne ſe fit aucun ſcrupule d'épouſer Waldrade veuve de ſon petit-neveu. Ces mauvais exemples étoient imités par les particuliers, qui peut-être porterent la licence plus loin

Idem, ibid. c. 20.

Idem, l. 4. c. 9.

encore. C'eſt du-moins ce qu'on peut
ANN. 534. conjecturer d'un canon du ſecond con-
Conc. t. 4. cile d'Orléans, qui défend d'épouſer
ſa belle-mere ou la femme de ſon pere.

ANN. 535. Cependant une nouvelle carriere ſ'ouvrit à la valeur Françoiſe au-delà des Alpes. Voici quelle en fut l'occaſion. Théodat devenu roi d'Italie par Amalaſonte ſa femme, eut la cruauté de faire mourir celle dont il tenoit la couronne. Juſtinien entreprit de venger cette mort. Ce fut dans cette vue qu'il rechercha l'amitié des princes François : le traité fut conclu. Mais les Oſtrogoths trouverent moyen de les détacher de cette nouvelle alliance en leur abandonnant la Provence & une partie des Alpes Rhétiques. Ce ſecond traité ne fut pas obſervé plus fidèlement que le premier. L'année ſuivante Théodebert parut en Italie à la tête d'une puiſſante armée, fondit ſur les Oſtrogoths, enſuite ſur les Romains qu'il défit ſucceſſivement, ravagea la Ligurie, ſaccagea la ville de Gênes, & chargé d'un prodigieux butin, ramena ſon armée en France. Ce fut là tout le fruit de cette entrepriſe.

Guerres d'Italie.

Procop. l. 1. hiſt. Got. Jornand. de reb. Got.

ANN. 540. Théodebert de retour dans ſes Etats ſe ligua avec Childebert contre le roi

de Soiſſons. On ignore le motif de cette guerre. L'hiſtoire rapporte ſimplement que Clotaire plus foible que ſes ennemis, ſe retrancha dans la forêt Bretonne ou de Routot dans le pays de Caux, réſolu d'y périr, ſi on entreprenoit de l'y forcer. Déja les deux rois avoient tout diſpoſé pour l'aſſaut, lorſqu'un orage furieux vint fondre ſur leur camp. Le bruit du tonnerre, la violence des éclairs, une pluie mêlée de grêle *& de pierres*, diſent les hiſtoriens, porterent la conſternation dans tous les cœurs. Les princes ligués reconnoiſſent la main de Dieu, & ſe réconcilient avec Clotaire, dont on dit que la tempête avoit reſpecté le quartier. On attribua ce miracle aux prieres de ſainte Clotilde.

ANN. 540.

Childebert & Théodebert prennent les armes contre Clotaire.

Greg. Tur. l. 3, *c.* 28. *Geſt. Franc. c.* 25.

C'eſt à cette même année qu'on rapporte l'établiſſement du royaume d'Ivetot. On raconte que le roi Clotaire tua de ſa main dans l'égliſe de Soiſſons un nommé Gautier, ſeigneur de cette baronnie. On ajoute que ce prince revenu de ſon emportement condamna lui-même cette action violente, & pour réparation érigea la terre d'Ivetot en royaume. C'eſt une hiſtoire apocryphe. Les ſeigneurs du Bellay qui ont eu cette

Royaume d'Ivetot.

Robert Gaguin, hiſt. l. 2. *in vit. Clot.*

Paſquier recherches de la

ſeigneurie par le mariage d'un de leurs ancêtres avec Iſabeau Chenu, conviennent qu'ils n'ont aucun titre juſtificatif de cette royauté imaginaire.

ANN. 540.
France, l. 3, c. 7.

Childebert & Clotaire ſe liguent contre les Viſigoths.

La réconciliation des rois de Paris & de Soiſſons fut ſincere. Ils joignirent leurs troupes, entrerent en Eſpagne, prirent Pampelune, ravagerent la Biſcaye, l'Aragon, la Catalogne, & vinrent mettre le ſiége devant Sarragoce, qui, pour ſe racheter du pillage, leur donna la tunique de ſaint Vincent martyr. Cette précieuſe relique fut dépoſée dans l'égliſe que Childebert fit bâtir hors des murs de Paris ſous le nom de ſainte Croix & de ſaint Vincent. On l'appelle aujourd'hui ſaint Germain des Prés. C'eſt ainſi que nos auteurs racontent ce fait. Les Eſpagnols diſent au contraire que les deux rois furent entiérement défaits devant cette place. Les vainqueurs s'emparerent auſſi-tôt des gorges des Pyrénées. Les princes ne pouvoient leur échapper ſi le général Viſigoth, gagné par argent, ne leur eût accordé le paſſage pendant un jour & une nuit. Le reſte de l'armée fut taillé en pieces.

Geſt. Franc. c. 26.

Iſidor. hiſp. hiſt. Got.

Ligue de Théodebert

L'Italie étoit toujours le théâtre de la guerre la plus ſanglante. Juſtinien con-

vaincu qu'il ne réussiroit point, s'il avoit les princes François pour ennemis, leur envoya une célèbre ambassade avec la cession pure & simple de tout ce qu'il pouvoit prétendre sur la Provence. Il leur accordoit le droit de présider comme les empereurs aux jeux qui se célébroient dans l'amphithéâtre de la ville d'Arles; il donna de plus un édit qui ordonnoit que la monnoie d'or marquée à leur coin & empreinte de leur image, auroit cours dans toute l'étendue de l'empire. C'étoit une prérogative unique, qu'on avoit toujours refusée même au grand roi de Perse. Toutes ces avances furent inutiles. Théodebert traita avec Totila à qui il venoit de refuser sa fille, qui, disoit-il, ne pouvoit être destinée qu'à un roi. Le motif de cette ligue étoit, que Justinien dont les troupes avoient été si souvent battues par les François, prenoit cependant le titre fastueux de Francique. Le roi d'Austrasie entreprit de lui faire perdre ou mériter ce glorieux surnom. Il commença par faire frapper des médailles, où il étoit représenté non-seulement avec toutes les marques de la dignité impériale, mais encore avec le titre de Seigneur & d'Auguste, qui

ANN. 540.

contre l'empereur Justinien.

Procop. l. 3. de bel. Got.

Agat. l. 1.

ANN. 540. n'appartenoit qu'aux empereurs. Il ſongea enſuite à intéreſſer dans cette querelle les Gépides, les Lombards, & toutes les nations qui groſſiſſoient la liſte des peuples domptés par Juſtinien. Son deſſein étoit de porter la guerre juſque dans la Thrace & dans l'Illyrie. Mais un accident funeſte fit évanouir tous ces grands projets.

ANN. 548.

Mort de Théodebert & ſon éloge.

Agat. l. 1. Greg. Tur. l. 3, c. 36.

Ce prince, le plus accompli des deſcendants de Clovis, fut enlevé de ce monde, ou par la chûte d'un arbre qui le bleſſa ſi dangereuſement, qu'il en mourut le même jour, ou par une longue maladie où les médecins déployèrent envain tout leur art. Car les hiſtoriens ne s'accordent point ſur le genre de ſa mort, mais tous s'accordent à lui donner les plus grands éloges. Vaillant, hardi, intrépide, il étoit à peine ſorti de l'enfance, qu'il mérita par la victoire qu'il remporta ſur les Danois, le Surnom de prince *Utile :* expreſſion ſinguliere, qui préſente l'idée d'un guerrier capable des plus grandes entrepriſes. Bienfaiſant, humain, ſenſible à la miſere de ſes peuples, il n'eut rien de cette férocité qui deshonore la mémoire de ſon aïeul, de ſon pere & de ſes oncles. Adoré de ſes ſujets, recherché de ſes

voisins, redouté de ses ennemis, jamais prince ne soutint plus glorieusement la dignité de sa couronne. L'évêque de Lauzanne, Marius, ne l'appelle que le grand roi des François. On admire surtout la belle réponse qu'il fit à l'évêque Didier. Ce prélat lui rapportoit une somme considérable qui avoit été prêtée aux habitants de Verdun sur le trésor royal. Le monarque refusa de la reprendre. *Nous sommes trop heureux*, lui dit-il, *vous, de m'avoir procuré l'occasion de faire du bien, & moi, de ne l'avoir pas laissé échapper.* Il ne laissoit qu'un fils, qu'il avoit eu de Deuterie. Ce jeune prince nommé Théodebalde ou Thibaut, lui succéda sans aucune contradiction de la part de ses grands oncles : ce qui prouve que dans ces premiers temps les bâtards n'étoient point exclus des successions.

ANN. 548.

Marius in chron.

La mort de la pieuse reine Clotilde suivit de près celle du roi d'Austrasie. Ce fut un modèle de patience, de piété, de zèle. On transporta son corps de Tours à Paris, où il fut enterré à côté de Clovis, dans l'église de saint Pierre & de saint Paul, aujourd'hui sainte Geneviève. Elle a été mise au nombre des saints.

ANN. 549.

Théodebalde roi d'Austrasie.

Théodebalde étoit à peine sur le trône que Justinien lui envoya des ambassadeurs pour lui demander son alliance & la restitution des places de la Ligurie & du pays de Venise. Le jeune monarque fit partir pour Constantinople quatre seigneurs François, qui terminerent heureusement l'importante négociation dont ils étoient chargés. La paix fut conclue entre la France & l'Empire. Les François resterent en possession de leurs conquêtes d'Italie. Le pape Vigile fut traité avec plus d'égard : l'empereur remit l'affaire *des trois chapitres* à la décision d'un concile général. C'est ainsi qu'on appelloit la fameuse question qui fut agitée dans le sixieme siecle, si l'on devoit condamner quelques écrits de Théodoret évêque de Cyr, une lettre d'Ibas évêque d'Edesse, la personne enfin & les œuvres de Théodore de Mopsueste. Tous ces ouvrages étoient légitimement suspects ; les deux premiers, parce qu'ils avoient été composés en faveur de Nestorius contre saint Cyrille d'Alexandrie ; les derniers, parce qu'on les regardoit avec raison comme la source où l'évêque de Bysance avoit puisé ses erreurs. Mais Théodoret & Ibas avoient été reconnus

Procop. l 4. de bell. Got. c. 24, 26.

L'affaire des trois chapitres.

pour orthodoxes par le Concile de Calcédoine, & Théodore étoit mort dans le ſein de l'égliſe. Ces conſidérations ne cauſoient pas un médiocre embarras. Cependant *les trois chapitres* furent condamnés dans le cinquieme concile général de Conſtantinople. Le pape Vigile refuſa d'y ſouſcrire. Pélage ſon ſucceſſeur le confirma ſolennellement. Childebert regarda cette démarche comme un attentat contre l'autorité du concile de Calcédoine : il s'en plaignit au pape, qu'il força de lui envoyer ſa profeſſion de foi. Cette lettre fut aſſez efficace pour arrêter le ſchiſme près de s'élever en France ; mais elle ne put diſſiper tous les préjugés de la nation ſur la prévarication dont elle accuſoit le ſouverain pontife.

ANN. 549.

La paix avec l'empire ne fut pas de longue durée. Le roi d'Auſtraſie, contre la foi du dernier traité, permit à Leutharis & à Bucelin de conduire ſoixante-quinze mille hommes au ſecours des Oſtrogoths. Ces deux généraux ſe ſaiſirent de Parme, battirent un détachement de l'armée impériale commandé par Fulcaris, porterent la déſolation par-tout où ils paſſerent, & s'avancerent juſqu'au Samnium ; où ils ſe ſéparerent

ANN. 554.

Nouvelle irruption & défaite des François en Italie.

Procop. l. 4.
Agath. l. 2.

Ann. 554. en deux corps. L'un ſous la conduite des Leutharis, après avoir couru toute la Pouille & la Calabre, vint périr de la peſte ſous les murs de Padoue. L'autre ſous le commandement de Bucelin, après avoir ravagé la Lucanie & le pays des Brutiens, fut taillé en pieces à quelques lieues de Capoue. Le carnage, au rapport des hiſtoriens, fut ſi horrible, que de trente mille hommes, il ne ſe ſauva que cinq ſoldats. Tout fut pris ou paſſé au fil de l'épée. Cette défaite fit perdre aux François toutes les places qu'ils occupoient dans la Ligurie & dans le pays de Veniſe. Il ne leur reſta de toutes leurs conquêtes que le ſeul paſſage des Alpes.

Ann. 555.

Mort de Théodebalde.

La nouvelle de cet échec étoit à peine parvenue en France, que Théodebalde, jeune prince de peu de ſanté, mais d'un eſprit excellent, termina ſa languiſſante vie dans la ſeptieme année de ſon règne. Il ne laiſſa point d'enfants ; & quoiqu'il eût deux ſœurs, Wiſigarde & Ragnitrude, la loi du pays, dit Agathias, appelloit à la ſucceſſion Childebert & Clotaire comme ſes plus proches parents. C'eſt le premier monument hiſtorique de la loi fondamentale qui n'admet point les

c. 2.

filles à la couronne. Le roi de Paris attaqué d'une violente maladie ne se trouvoit pas en état de recueillir la succession de son petit-neveu. Clotaire sçut profiter de la circonstance, gagna les seigneurs Austrasiens, & força son frere à lui faire une cession authentique de tous ses droits. Childebert, pour se venger de cette violence, mit le trouble & sema la discorde dans la famille du roi de Soissons. Lorsque ce prince, d'abord vainqueur des Saxons, ensuite obligé de leur demander la paix, ramenoit en France les débris de son armée, il apprit que Chramne le plus cher de ses enfants s'étoit révolté contre lui. Il prenoit des mesures pour le faire rentrer dans le devoir, lorsqu'il se vit forcé de marcher contre ces mêmes peuples qui venoient de lui donner la loi. Il envoya contre le rebelle deux autres de ses fils, Caribert & Gontran. Ces deux rois, (tous les enfants de France portoient alors cet auguste nom) entrerent en Auvergne, firent lever le blocus de Clermont, & s'avancerent jusque dans le Limosin pour combattre l'armée ennemie. Mais un faux bruit, que leur pere avoit été tué, leur fit reprendre tout-à-coup le chemin de la Bourgogne.

ANN. 555.

Chramne se révolte contre Clotaire son pere.

Greg. Tur. l. 4, c. 10, 14.

Gest. Franc. c. 27.

Marculphe, l. 1. formule 39.

Le retour de Clotaire & la mort de

ANN. 558.

son frere mirent fin à cette guerre civile. Chramne privé de l'appui de son oncle, implora la miséricorde du roi, qui lui pardonna. Childebert étoit dans la quarante-septieme année de son règne, lorsqu'il mourut. Tous les ordres de l'Etat ressentirent vivement cette perte. La noblesse perdoit un chef dont les manieres affables & pleines de bonté captivoient tous les cœurs : le peuple regrettoit un souverain équitable, qui le gouvernoit avec beaucoup de modération & de sagesse : la religion pleuroit un protecteur dont le zèle ne connoissoit point de bornes. Quantité de monasteres & d'hopitaux bâtis & fondés avec une magnificence vraiment royale, une charte publiée sous son autorité pour abattre les idoles & les figures consacrées au démon dans toute l'étendue de son royaume, quatre conciles tenus sous son règne & par ses ordres, un à Orléans, un à Arles, deux à Paris, sont autant d'illustres monuments de la piété de ce religieux prince. On lui reproche avec justice la mort de ses neveux. Mais s'il eut assez d'ambition pour projetter le crime, il n'eut pas du-moins assez de cruauté pour l'exécuter. Il fut enterré

Mort de Childebert & son portrait.

Fredeg. epit. c. 53.

Tom. 1. capit. Baluzii. p. 6.

dans l'église de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés, où l'on voit encore son tombeau. On lui attribue la fondation de l'église de Paris: c'est une erreur. Il est vrai qu'il l'embellit, qu'il la décora de vitres, ornements jusqu'alors inconnus dans les églises de cette capitale; mais il n'eut point la gloire de la bâtir. Il laissoit deux filles, Crotberge & Clodosinde, qui n'eurent aucune part à la couronne. C'est encore une confirmation de la loi qui déclare le royaume *terre Sallique*.

ANN. 558.

Fortunat. l. 2, carm. 11.

Clotaire seul Roi.

Le roi de Soissons devenu seul maître de tout l'empire François, éprouva que le trône le plus puissant ne défend ni des chagrins ni de l'ennui. Chramne se révolta de nouveau & se ligua avec le comte de Bretagne. Ce pere infortuné se vit obligé de prendre les armes contre celui de ses enfants qu'il avoit le plus tendrement aimé. Les Bretons furent défaits, leur chef tué, le malheureux Chramne pris, enfermé, étranglé, & brûlé avec toute sa famille.

ANN. 560, 61, 62.

Clotaire règne seul. Il fait brûler son fils Chramne, qui s'étoit révolté de nouveau.

Gest. Franc. c. 28.
Fredeg. epit. c. 54.

Clotaire depuis cette funeste victoire vécut dans la plus profonde trist-

Mort de Clotaire.

Ann. 560, 61, 62.

tesse. Il mourut à Compiegne dans la cinquante-unieme année de son règne, qui fut un tissu d'adulteres, d'incestes, de cruautés, de meurtres & d'horreurs. On a remarqué que ce fut l'année d'après la bataille de Bretagne, le même jour & à la même heure qu'il avoit fait périr son fils. Il fut enterré dans l'église de saint Médard de Soissons, qu'il avoit commencée, & qui fut achevée par Sigebert son fils. Il laissa quatre enfants qui lui succéderent, Caribert, Gontran, Chilpéric, & Sigebert. Il eut pour femmes Ingonde & Arégonde qui étoient sœurs, Chonséne, Radegonde, Gondiucque sa belle-sœur, enfin Waldrade, veuve de son petit-neveu.

Marius in chron.

CARIBERT.

Ann. 562.

L'Empire François fut de nouveau divisé en quatre royaumes qui n'eurent pas les mêmes limites qu'ils avoient eues d'abord. On joignit à celui de Paris la Touraine, l'Albigeois & Marseille. On réunit à celui d'Orléans la Bourgogne, dont il prit le nom, le Sénonois & une partie de la Champa-

Gontran roi de Bourgogne.

Sigebert roi d'Austrasie.

Chilpéric roi de Soissons.

gne. Châlons-ſur-Saone devint la ville royale. Celui de Soiſſons fut augmenté du Tournaiſis, ſi toutefois il n'en avoit pas déja fait partie. Celui d'Auſtraſie, en perdant quelques provinces dans la Gaule, ſe trouvoit agrandi de toute la Thuringe dans la Germanie. Les partages n'étoient point encore faits, que la diviſion ſe mit entre les enfants de Clotaire. Chilpéric vouloit régner dans la capitale de l'empire. Il profita de l'abſence de ſes freres, s'empara de Braine, maiſon de plaiſance où étoient les tréſors de ſon pere, les diſtribua aux principaux de la nation, & s'étant mis à leur tête vint droit à Paris, où il ſe fit reconnoître pour roi. Les Princes, indignés de cette entrepriſe, leverent des troupes, l'aſſiégerent dans ſa nouvelle ville, l'obligerent de deſcendre du trône qu'il avoit uſurpé, & le forcerent de s'en rapporter à la déciſion du ſort, qui ne lui fut pas favorable. Caribert fut roi de Paris; Gontran, de Bourgogne; Sigebert, d'Auſtraſie; Chilpéric, de Soiſſons.

ANN. 562.
Greg. Tur. l. 4, c. 28. Geſt. Franc. c. 29. Fred. epit. c. 54.

La guerre de la ſucceſſion étoit à peine terminée, que le roi d'Auſtraſie apprit que les Huns, anciens peuples de la Sarmatie Européenne, alors maî-

ANN. 563.
Défaite des Huns & de Chilpéric par Sigebert.

ANN. 563.

Fortunat. episc. Pictav. l. 6, carm. 3.

tres de la Pannonie, qui a pris d'eux le nom de Hongrie, s'étoient jettés sur ses Etats au-delà du Rhin. Il vole aussi-tôt à leur rencontre, & les joint dans la Thuringe qu'ils avoient fait révolter. Un poëte célèbre dans ce temps-là remarque que ce jeune prince se mit au premier rang, & la hache à la main, chargea ces barbares avec une intrépidité héroïque, les enfonça, les renversa, & les contraignit de lui demander la paix. Elle fut conclue d'autant plus promptement, qu'il venoit de recevoir la nouvelle, que Chilpéric, après s'être emparé de Rheims, avoit fait le dégât dans toute la Champagne. Il repasse le Rhin en grande hâte, vient mettre le siége devant Soissons qu'il prend avec Théodebert son neveu, défait son frere en bataille rangée, & par l'entremise de Caribert & de Gontrand, lui rend ses Etats & son fils.

Greg. Tur. ibid. c. 17.

Sigebert épouse Brunehaut fille du roi des Visigoths.

Le victorieux Sigebert songea ensuite à s'allier par un mariage digne de lui dans une maison royale. Brunehaut, fille d'Athanagilde roi des Visigoths, passoit pour la princesse la plus accomplie de son siècle. Le roi d'Austrasie la fit demander par Gogon maire du palais.

Gest. Franc. c. 31.

C'eſt la premiere fois qu'il eſt parlé dans notre hiſtoire de cette dignité, ſi funeſte par la ſuite à la puiſſance royale. Le maire étoit anciennement ce qu'eſt aujourd'hui le grand-maître de la maiſon du roi : il ne commandoit que dans le palais & aux domeſtiques. Il devint enſuite miniſtre, commandant des armées, chef, prince, enfin roi de la nation. Le règne de Sigebert II eſt l'époque de l'élévation de cet officier & de l'abaiſſement de la majeſté. La négociation de l'ambaſſadeur François eut tout le ſuccès qu'on pouvoit déſirer. La nouvelle reine arriva à Metz aux acclamations de tout le peuple, & le mariage fut célébré avec toute la magnificence poſſible. Quelque temps après, elle abjura l'Arianiſme; & ſa réconciliation à l'égliſe par l'onction du ſaint chrême, mit le comble à la joie du prince & des ſujets. ANN. 563.

Le roi de Soiſſons, touché de l'exemple de ſon frere, & réſolu de renoncer à ſes indignes amours, fit demander Galſuinde, ſœur aînée de la reine Brunehaut. Ce ne fut pas ſans difficulté qu'il l'obtint. On connoiſſoit ſon caractere inconſtant & volage. Le roi d'Eſpagne fit jurer aux ambaſſadeurs qu'au- ANN. 566.

Chilpéric épouſe Galſuinde ſœur aînée de Brunehaut.

cune autre femme n'auroit le nom & le rang de reine du vivant de la princesse sa fille : ils le promirent en tirant, agitant, & secouant leur épée. C'étoit l'usage des anciens Francs, lorsqu'ils s'engageoient avec serment de faire observer quelque chose. La nouvelle reine partit de Tolede avec de grandes richesses, & arriva à Rouen montée sur un char d'argent qui étoit de figure ronde. Ce fut dans cette ville que ses nouveaux sujets lui prêterent serment de fidélité, soit que ce fût la coutume de ces temps-là, soit qu'Athanagilde l'eût exigé pour la rendre plus respectable à la nation. Le roi en l'épousant, lui assura pour appanage, suivant l'usage d'alors, le Bordelois, le Limosin, le Querci, le Béarn, & le Bigorre. C'est ce qu'on appelloit le présent du matin, *Morgageniba*, ou *Morgangeba*. On déterminoit cette dot avant le mariage : la donation ne s'en faisoit que le lendemain des nôces.

ANN. 566.

Fortunat. l. 6, carm. 7.

Greg. Tur. l. 9, c. 20. Ducange au mot Morganegiba.

Mort de Galsuinde.

Chilpéric, quoique plein de respect pour la vertu de sa nouvelle épouse, laissa bientôt rallumer dans son cœur des feux illégitimes. La reine s'en plaignit dans une assemblée des Etats. La nation obligea le roi de ju-

er qu'il feroit fidèle à fes anciens fer-
ments. Mais quelques jours après, Gal- Ann. 566.
uinde fut trouvée morte dans fon lit.
Le foupçon de cette mort tomba fur *Fred. epit. c. 6.*
rédegonde, femme d'une grande
eauté, & d'une méchanceté plus
rande encore. Il fut pleinement con-
rmé, lorfqu'on lui vit occuper la
lace & le trône de fa rivale.

Ces alliances fi honteufes pour la Caractere de Caribert. Ses mariages, fa mort.
najefté, ne furent que trop commu-
es dans la famille de Clotaire. Cari-
ert répudia Ingobert, pour épou-
er Mirefleur, fille d'un artifan. Celle-
i fut remplacée par fa fœur Mar-
ouèfe, qui étoit confacrée à Dieu par
es vœux de religion. On vit enfin dans
a perfonne de Teudegilde, la fille
l'un fimple berger, élevée fur le pre-
nier trône de l'empire François. Ces
léfordres le firent excommunier par
aint Germain évêque de Paris. Les
apes n'interpofoient point encore
eur autorité dans ces conjonctures,
oujours infiniment délicates. Chaque
rélat avoit toute jurifdiction dans
on diocèfe. S'il arrivoit quelque fcan-
lale, c'étoit à l'évêque diocéfain à
e réprimer. S'il s'élevoit quelque con- *Pafquier; recherches de*
eftation fur le dogme ou fur la dif-

ANN. 566. — *la France*, *c. 7, v. 10.*

cipline, elle étoit jugée dans un concile national sous l'autorité du roi. S'il s'agissoit de quelques priviléges ou dispenses, les évêques de la province s'assembloient, accordoient ou refusoient. Ce fut dans une de ces assemblées, & vers ce même temps, que l'abbaye de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain-des-Prés, fut soustraite à la jurisdiction de l'ordinaire.

L. 4, c. 26. — *L. 5. carm. 4.*

Caribert régna six ans. Grégoire de Tours ne parle que de ses vices. Fortunat nous le représente comme un prince sage, modéré, dont les mœurs étoient extrêmement douces. Ami des belles-lettres, il parloit le latin comme sa langue naturelle. Zélé pour l'observation des loix, il ne s'occupoit que du bonheur & de la tranquillité de ses sujets. Roi pacifique, mais jaloux de son autorité, il sçavoit la soutenir avec autant de dignité que de fermeté. Léontius de Bordeaux avoit assemblé un concile à Xaintes, où l'on avoit déposé Emérius évêque de cette ville. Le prétexte étoit que ce prélat avoit été sacré en vertu d'une jussion du feu roi Clotaire. Caribert, vivement offensé de cette hardiesse, condamna l'archevêque à une amende

Idem, ibid.

de mille pieces d'or, & ses suffragants à une somme proportionnée à leurs revenus. ANN. 566.

Ce prince ne laissa que des filles, Berthe, qui fut mariée à Ethelbert, roi des Cantiens en Angleterre, Bertlede & Chrodielde qui prirent le voile, la premiere à Tours, la seconde à Poitiers. Les rois ses freres partagerent sa succession. Chacun vouloit avoir Paris. Il fut enfin arrêté qu'ils le posséderoient par indivis. On convint qu'aucun des trois ne pouroit y entrer que du consentement des deux autres. Ils confirmerent ce traité par un serment, se soumettant à la malédiction de Dieu & des saints s'ils le violoient. *Greg. Tur. l. 7, c. 6.*

CHILPÉRIC I.*

LA France ne jouit pas long-temps des avantages de cette paix. La mort de Galsuinde excita une guerre civile, qui sembloit ne devoir finir que par la perte de Chilpéric. Sigebert ANN. 567. *Idem. l. 9, c. 20.*

* Quoique Chilpéric n'ait eu qu'une partie du royaume & de la ville de Paris, cependant la plupart de nos historiens le mettent au nombre des rois de cette capitale, immédiatement après la mort de Caribert.

ANN. 568.

& Gontran, vivement sollicités par la reine Brunehaut, se liguerent contre l'auteur de ce cruel assassinat. Déja ils s'étoient emparés de la plus grande partie de ses Etats, lorsque l'intérêt ramena tout-à-coup la tranquillité & la concorde. Les conditions du traité furent que le roi de Soissons céderoit à la reine d'Austrasie les domaines qu'il avoit donnés à Galsuinde pour sa dot. Cette querelle étoit à peine décidée, que Sigebert se vit obligé de porter les armes contre les Huns, aujourd'hui les Hongrois, qui avoient recommencé leurs courses sur les terres des François au-delà du Rhin. Cette expédition fut des plus malheureuses. Le roi, abandonné des siens, se trouva investi & enfermé de tous côtés. C'étoit un prince d'une figure aimable & d'une rare prudence : il sçut vaincre par ses libéralités ceux qu'il n'avoit pu subjuguer par ses armes : les barbares, gagnés par ses présents, lui rendirent la liberté, firent alliance avec lui, jurerent qu'ils ne lui feroient jamais la guerre, & le comblerent de caresses & d'amitiés.

Sigebert est fait prisonnier & remis en liberté.

Idem. l. 4, c. 29, p. 337.

ANN. 569.

Pendant que ces choses se passoient au-delà du Rhin, les Lombards, qui venoient

venoient de fonder un nouveau royaume en Italie, se répandirent dans la Bourgogne, défirent & tuerent le patrice Amé; (ce titre étoit affecté aux gouverneurs de cette province) taillerent en pièces l'armée de Gontran, & chargés d'un riche butin, repasserent les Alpes. L'avidité du pillage, jointe à l'impunité de leur attentat, les ramena bientôt dans le Dauphiné. Mummol, le plus grand homme de guerre qui fût en France, les surprit aux environs d'Embrun, & remporta sur eux une victoire complette. On vit en cette occasion une chose jusque-là sans exemple. Salonne & Sagittaire, tous deux évêques, l'un d'Embrun, l'autre de Gap, tous deux le casque en tête & l'épée à la main, chargerent l'ennemi avec une intrépidité qui eût mérité des éloges dans un soldat, mais qui fut universellement blâmée dans des prélats. L'irruption des Lombards fut suivie de celle des Saxons, qui les avoient aidés à la conquête d'Italie. Mummol marcha à leur rencontre, les mit en déroute, leur enleva tout le butin qu'ils avoient fait, les força de retourner dans leur pays, qu'ils furent obligés de partager avec les Sué-

ANN. 569.

Irruption & défaite des Lombards & des Saxons.

Idem, ibid. c. 56.

ANN. 570. & ſuiv.

ves, qui s'en étoient emparés pendant leur abſence.

Guerres civiles entre les princes François.

Greg. Tur. c. 30.

Ibid. c. 42.

Pendant que la Bourgogne étoit en proie aux incurſions des Barbares, le roi d'Auſtraſie, ſéduit par l'occaſion, s'empara de la Ville d'Arles, ſur laquelle il avoit quelques prétentions. Elle fut repriſe preſque auſſi-tôt que conquiſe. L'armée Auſtraſienne fut battue. Les vainqueurs emporterent Avignon qui étoit du domaine de Sigebert; mais Gontran le lui rendit en faiſant la paix. Cette accommodement inattendu fut un coup de foudre pour le roi de Soiſſons, qui profitant de la circonſtance avoit fait une irruption dans les Etats de Sigebert. Déja Tours & Poitiers s'étoient rendus à Clovis, le plus jeune de ſes fils, lorſque Mummol parut à la tête des troupes qui venoient de ſignaler leur valeur par la défaite des Lombards & des Saxons. La ſeule préſence de ce général diſſipa l'armée de Chilpéric, & rétablit partout l'ordre & la ſubordination. Ainſi finit cette premiere campagne. On vit dans la ſuivante un de ces exemples trop fréquents du peu de fidélité des enfants de Clovis à obſerver les traités les plus ſacrés.

Théodebert, malgré ses serments de ne jamais porter les armes contre son oncle, se jetta dans la Touraine qu'il ravagea, entra dans le Poitou, défit l'armée de Sigebert, & maître de toutes les places voisines de la Loire s'avança dans le Limousin & dans le Querci, où il mit tout à feu & à sang. Le roi d'Austrasie épouvanté de ses succès, fit entrer en France, une formidable armée d'Allemands, de Suéves, de Bavarois, de Thuringiens & de Saxons. Chilpéric, trop foible pour tenir la campagne, abandonné de Gontran qui d'abord s'étoit joint à lui, se retira & se retrancha dans le pays Chartrain, d'où il envoya faire des propositions de paix à son frere. Elle lui fut accordée par l'entremise des seigneurs François, & les trois freres jurerent de ne plus rien entreprendre les uns contre les autres. Les troupes Germaniques avoient compté sur le pillage du camp de Chilpéric. Frustrées de leurs espérances, elles commençoient à murmurer. Sigebert monte aussi-tôt à cheval, se présente aux mutins, & les déconcerte. On arrête les plus séditieux : il les fait lapider à la vue de toute l'armée. C'est le seul

ANN. 570, & suiv.

Ibid. c. 44.

ANN. 570, & ſuiv.

exemple qu'on trouve dans notre hiſtoire de cette eſpèce de châtiment militaire, autrefois en uſage, parmi les Romains.

ANN. 575. Chilpéric recommence la guerre. Mort de ſon fils Théodebert.

Greg. Tur. c. 51, 52. *Geſt. Franc. c.* 32.

Le roi d'Auſtraſie avoit à peine congédié ſes troupes, que Chilpéric & Théodebert ſon fils, reprirent les armes. Le premier entra en Champagne, pillant, brûlant, ſaccageant tous les lieux par où il paſſa. Le ſecond marcha en Aquitaine, où il fut tué en combattant vaillamment. Cette mort, la réconciliation de Gontran avec Sigebert, & les approches de l'armée de Germanie, porterent la conſternation à la cour de Soiſſons. Le malheureux Chilpéric ſe ſauve dans Tournay, où il s'enferme avec ſa femme & ſes enfants. Tout plie ſous le joug du prince Auſtraſien. Paris, Rouen, toutes les villes du royaume de ſon frere le reconnoiſſent pour leur maître. Ebloui de ces heureux ſuccès, ſon cœur ſe ferme à la pitié ; la perte du roi fugitif eſt réſolue. Les remontrances de ſaint Germain évêque de Paris, Les prieres de la ſainte religieuſe Radegonde, les vœux de la France, tout fut inutile : rien ne put lui faire prendre des ſentiments plus modérés.

Déja il avoit investi Tournay, lorsque deux scélérats envoyés par Frédegonde, l'assassinerent à Vitri, où il s'étoit rendu pour recevoir les hommages de ses nouveaux sujets. ANN. 575. Sigebert est assassiné.

Ainsi périt au milieu de ses triomphes, le monarque le plus parfait qui eût encore paru sur le trône François. Généreux, libéral, bienfaisant, jamais souverain ne régna avec plus d'empire sur le cœur de ses sujets. Intrépide dans le danger, inébranlable dans le malheur, il sçut jusque dans les fers, se concilier le respect & l'amour d'un vainqueur qui avoit à peine l'extérieur de l'humanité. Réglé dans ses mœurs, roi jusque dans ses inclinations, on ne le vit point comme ses freres s'attacher à des objets dont la bassesse deshonore la majesté. On peut dire que son règne fut celui de la décence & de l'honneur. Il eût été celui de toutes les vertus, si ce prince eût pu vaincre le ressentiment qui l'animoit à la perte de son frere. Le caractere de Chilpéric est en quelque sorte sa justification. Son caractere.

Sigebert étoit âgé de quarante ans, lorsqu'il mourut : il en avoit régné quatorze. Il fut enterré dans l'église

ANN 575. de ſaint Médard de Soiſſons où l'on voit encore ſa figure ſur ſon tombeau. Il eſt repréſenté en habit long, avec le manteau que les Romains appelloient *Chlamys*. C'étoit l'habillement des enfants de Clovis, ſoit qu'il leur parût plus noble & plus majeſtueux, ſoit qu'ils regardaſſent le titre d'Auguſte comme héréditaire dans leur famille. Quoi qu'il en ſoit, l'habit long fut pendant pluſieurs ſiècles celui des perſonnes de diſtinction. On le bordoit de martre, de zibeline, d'hermine, ou de menu-vair. On le chamarra de toutes les pièces de ſon écu ſous le règne de Charles V. On ne connoiſſoit alors ni *fraiſes* ni *collets*. Ce fut Henri II, qui en introduiſit l'uſage. Juſque-là nos rois avoient toujours eu le cou entiérement nud. Il en faut cependant excepter Charles le Sage, qu'on voit repréſenté par tout avec un collet d'hermine. L'habit court, qu'on ne portoit anciennement qu'à la campagne & à l'armée, devint le ſeul à la mode ſous Louis XI. On le quitta ſous Louis XII. On le reprit ſous François I, qui introduiſit l'uſage de le taillader. Un pourpoint ſerré & fermé, des trouſſes de Pages, un petit manteau

Habillement des ſeigneurs François.

qui ne paſſoit pas la ceinture, étoit l'habillement favori de Henri II & de ſes enfants. Il ſeroit auſſi long qu'ennuyeux de rapporter les divers changements de modes depuis Henri IV, juſqu'à nous.

ANN. 575.

Ornements & habits des dames Françoiſes.

L'habit des dames Françoiſes éprouva les mêmes révolutions. Il ne paroît pas qu'elles ſe ſoient beaucoup occupées de parures pendant près de neuf ſiècles. Rien de plus ſimple que leur coëffure, de moins étudié que leur friſure, de plus uni, mais en même temps de plus fin que leur linge. Les dentelles ont été long-temps ignorées. Leurs robes, armoriées à droite de l'écu de leur mari, à gauche de celui de leur famille, étoient ſi ſerrées, qu'elles laiſſoient voir toute la fineſſe de leur taille, ſi haut montées, qu'elles leur couvroient entiérement la gorge. L'habillement des veuves avoit beaucoup de reſſemblance avec celui de nos religieuſes. Ce ne fut que ſous Charles VI qu'elles commencerent à ſe découvrir les épaules. Le règne galant de Charles VII amena l'uſage des bracelets, des colliers, des pendants d'oreilles. La reine Anne de Bretagne dédaigna ces frivoles ajuſtements; toute l'occu-

ANN. 575. pation de Catherine de Médicis étoit d'en inventer de nouveaux : le caprice, la vanité, le luxe, la coquetterie les ont enfin portés au point où nous les voyons aujourd'hui.

ANN. 576.

Greg. Tur. l. 5, c. 1. Gest. Franc. c. 32. Fred. c. 71.

Jamais révolution ne fut plus universelle ni plus subite que celle qui suivit la mort de Sigebert. L'armée d'Austrasie leva le siege de Tournay : toutes les villes du royaume de Soissons rentrerent dans l'obéissance : la reine Brunehaut fut arrêtée avec ses enfants; & Chilpéric, après avoir reconquis ses Etats, se vit au moment de monter sur le trône de son vainqueur. Déja Sigulphe & plusieurs autres Seigneurs Austrasiens l'avoient reconnu pour leur maître. Cet exemple fut suivi de Sigon, grand référendaire. C'est le nom qu'on donnoit sous les Mérovingiens, à celui qui gardoit le sceau royal, expédioit les lettres, scelloit les ordonnances. On l'appella chancelier sous les Carlovingiens, ou parce qu'il barroit les lettres qu'il refusoit, ou parce qu'il les scelloit dans un lieu fermé de grilles ou *chanceaux*, suivant le langage de ce temps-là. Ce n'étoit autrefois que la cinquieme charge du royaume. Ce ne fut pas sans peine

Référendaire ou chancelier. Origine & progrès de cette charge.

Du Tillet, c. 178.

qu'en 1224 on lui accorda voix délibérative dans l'aſſemblée des pairs, & pendant long-temps il n'eut place au parlement, qu'après les princes & les évêques. Il eſt enfin devenu le premier officier de la couronne, le préſident-né de tous les conſeils, le chef de la juſtice, le diſpenſateur de toutes les graces, abolitions, & pardons. C'eſt le ſeul homme du royaume qui ne porte point le deuil, le ſeul qui reçoive & ne rende point de viſites.

ANN. 576.

Teſſereau, grande chancellerie, p. 8.

Cependant Chilpéric étoit entré dans Paris à la ſuite de pluſieurs reliques qu'il fit porter en proceſſion. Il s'imaginoit que cette dévotion affectée détourneroit la malédiction à laquelle il s'étoit ſoumis, s'il violoit le traité de partage, ou que du moins le crédit de tant de ſaints contrebalanceroit celui des ſaints Polieucte, Hilaire & Martin, qu'il avoit pris à témoins. On ne peut exprimer quelle fut la ſurpriſe & la colere de ce prince, lorſqu'il apprit que le fils & l'unique héritier de Sigebert lui avoit échappé. Ce fut Gondebaud, l'un des plus grands ſeigneurs de la cour du feu roi, qui le tira de l'étroite priſon où il étoit gardé. On le deſcendit par une fenêtre dans une corbeille.

Childebert II, roi d'Auſtraſie.

ANN. 576.

Un homme affidé le reçut, le remit entre les mains du fidèle Austrasien, qui le conduisit heureusement à Metz. Les grands du royaume s'assemblerent le jour de Noël, & Childebert, qui avoit à peine cinq ans, fut couronné roi d'Austrasie.

Mérovée épouse la reine Brunehaut sa tante.

Le roi de Soissons se vengea de l'évasion de son prisonnier sur les trésors de Sigebert qu'il envahit, & sur la reine Brunehaut qu'il relégua à Rouen, où on lui donna des gardes. Mais le coup le plus sensible pour cette tendre mere, fut l'enlèvement d'Ingonde & de Chlodosinde ses filles, que l'on conduisit à Meaux. Aussi-tôt Chilpéric envoya un de ses généraux appellé Rocolene, pour se rendre maître du Maine, & Mérovée son fils, pour s'emparer du Poitou. Le premier avoit ordre de se saisir de Gontran-Boson, que le roi soupçonnoit d'avoir tué ou fait tuer Théodebert l'aîné de ses enfants. Cet officier s'étoit sauvé dans l'église de saint Martin de Tours, l'asyle le plus respecté de tout l'empire François. Rocolene osa violer ce saint lieu. Le châtiment fut prompt, dit Grégoire de Tours. Frappé d'une terreur subite, il fut forcé de se retirer sans avoir exé-

Greg. Tur. l. 5, c. 1, 2, 4.

cuté ce qu'il avoit projetté, & mourut quelques jours après à Poitiers, où il s'étoit fait transporter. Le jeune Mérovée moins fidèle aux ordres du roi son pere, se rendit à Tours. De-là feignant de passer au Mans, séjour d'Audouere sa mere, il tourna tout-à-coup du côté de Rouen, où l'évêque Prétextat le maria avec Brunehaut, dont la beauté n'avoit encore rien perdu de son éclat. Fortunat en fait une seconde Vénus. Le détail dans lequel il descend à ce sujet, prouve ou qu'il n'étoit pas encore évêque, ou que les prélats d'alors, peut-être irréprochables dans leurs mœurs, n'étoient pas fort réservés dans leurs expressions.

ANN. 576.

L. 6, carm. 6.

Chilpéric vivement offensé de la conduite de son fils, s'avance vers Rouen pour punir les deux époux. Ces amants effrayés se sauvent dans l'église de saint Martin, bâtie sur les remparts de la ville. Envain on emploie l'artifice & la ruse pour les tirer de cet asyle; ils n'en sortent que sur la promesse la plus authentique, que non-seulement il ne leur sera fait aucun mal, mais que leur mariage sera confirmé, si les évêques le jugent légitime. Le roi, après cet accommodement,

Brunehaut engage Childebert son fils à faire la guerre à Chilpéric.

ANN. 577. obligea Mérovée de le ſuivre à Soiſſons, & laiſſa Brunehaut dans ſon ancienne priſon, d'où bientôt il la renvoya en Auſtraſie avec les princeſſes ſes filles. Elle n'y fut pas plutôt arrivée qu'elle engagea Childebert ſon fils, à déclarer la guerre au roi ſon oncle. Godin, l'un des principaux ſeigneurs Auſtraſiens qui d'abord s'étoient donnés à Chilpéric, reçut ordre de marcher à Soiſſons pour ſurprendre Frédegonde, qu'il ne manqua que de quelques heures. Il fut lui-même ſurpris, défait & tué. Le ſoupçon de ce ſoulèvement tomba ſur Mérovée. On lui ôta ſes armes, on lui donna des gardes. La défaite de l'armée du Limoſin acheva de le perdre dans l'eſprit de ſon pere.

Défaite de l'armée de Chilpéric, qui s'en prend à Mérovée & le deshérite.
Greg. Tur. c. 14.
Geſt. Fr. c. 33.

Gontran s'étoit joint à Childebert contre le roi de Soiſſons, qui avoit envoyé deux puiſſantes armées, l'une en Saintonge ſous le commandement de Clovis ſon ſecond fils, l'autre dans le Limoſin ſous la conduite du général Didier. Le patrice Mummol joignit ce dernier, l'attaqua, le défit. Le combat fut ſi ſanglant & ſi opiniâtre, qu'il y périt vingt-cinq mille hommes des troupes de Chilpéric, & cinq mille

Bourguignons. Mérovée, regardé comme l'auteur de cette guerre, devint responsable de ce mauvais succès. On lui fit couper les cheveux. Il fut deshérité, ordonné prêtre, & confiné dans un monastere. Échappé de sa prison, il se sauva dans l'église de saint Martin de Tours, dont il força l'évêque de lui donner les eulogies. C'étoient les restes des pains non consacrés, mais offerts & bénits pour le sacrifice. C'est par cette raison qu'on ne les distribuoit qu'à ceux qui étoient dans la communion de l'église. Chilpéric, après avoir inutilement employé les menaces, les trahisons, les perfidies, entreprit de l'enlever de force de son asyle. Il en écrivit à saint Martin, dont il craignoit de s'attirer l'indignation. La lettre, qui étoit une espece de consultation, fut déposée sur le tombeau de ce Taumaturge de la France. Le roi, telle étoit la simplicité & l'ignorance de ces temps-là, avoit eu la précaution de la faire accompagner d'un papier blanc où il espéroit que le bienheureux pontife écriroit sa décision. Mais le saint ne l'honora d'aucune réponse. Le papier au bout de trois jours fut trouvé sans écriture, & le supersti- ANN. 577.

tieux monarque abandonna ſon entrepriſe.

ANN. 577.

Mérovée eſt aſſaſſiné par les ordres de Frédegonde.

Mérovée de ſon côté imploroit la protection du même ſaint contre les fureurs du roi ſon pere. Il le conjuroit de lui éclaircir ſon ſort par les endroits ſur leſquels il tomberoit en ouvrant les livres ſaints : il n'y en eut aucun qui lui fût favorable. Tout lui annonçoit une mort funeſte, dit notre hiſtorien. Le malheureux prince, depuis cette fatale prédiction, ne goûta ni repos, ni tranquillité. Fugitif & errant, tantôt de la Touraine en Auſtraſie, tantôt de la Champagne en Artois; abandonné de ſa femme qui l'aimoit tendrement, mais qui ne pouvoit rien en ſa faveur, pourſuivi par ſon pere, trahi par les principaux de Térouane, il fut enfin aſſaſſiné par les gens de Frédegonde.

Fred. epit. c. 78.

L'évêque Prétextat eſt dépoſé.

Cette reine porta la vengeance plus loin encore. Elle n'avoit point oublié les liaiſons de Prétextat avec le prince Mérovée. Elle entreprit de faire dépoſer ce prélat en un concile tenu à Paris dans l'égliſe de ſainte Geneviève. On ne ſçait lequel doit le plus étonner, ou le perſonnage du roi qui fut lui-même l'accuſateur, ou l'embarras

Greg. ibid. c. 9.

des Peres à trouver quelque chose de répréhensible dans la conduite d'un évêque qui venoit de marier le neveu & la tante. On seroit tenté d'en conclure, ou que ces sortes de mariages n'étoient point défendus par les anciens canons, ou que l'on étoit persuadé que l'ordinaire pouvoit dispenser dans ces sortes d'occasions. La surprise augmente encore, lorsqu'on vient à réfléchir sur la foiblesse de l'accusé, qui, à la persuasion de quelques faux freres, avoue des crimes qu'il n'a point commis. Mais le comble de l'étonnement est de voir le souverain se jetter aux pieds des évêques ses vassaux pour leur demander la condamnation d'un de ses sujets. Il vouloit qu'on déchirât sa robe en plein concile, qu'on récitât sur lui les malédictions contenues dans le pseaume cent huitieme, ou du moins qu'on l'excommuniât pour toujours. Il n'obtint ni l'un ni l'autre. L'évêque cependant fut condamné sur sa propre confession, enfermé dans une prison, ensuite envoyé en exil dans une des isles du Cotentin. Le roi de Bourgogne, après la mort de Chilpéric, le rétablit dans son évêché, malgré Frédegonde, qui, pour s'en venger, le fit

ANN. 577.

poignarder au milieu de l'office divin.

ANN. 577. Un ſi horrible attentat fit fermer toutes les égliſes de Rouen. Les évêques qui s'y trouvoient défendirent la célébration des ſaints myſteres, juſqu'à ce qu'on eût découvert l'auteur de cet effroyable ſacrilege. C'eſt le premier exemple que l'antiquité nous fourniſſe d'un ſemblable interdit.

Frédegonde fait aſſaſſiner Clovis, dernier fils du premier lit de Chilpéric.

Mais l'aſſaſſinat de Mérovée & la condamnation de Prétextat n'étoient que le prélude des fureurs de Frédegonde. Il reſtoit à Chilpéric un dernier fils du premier lit : c'étoit ce même Clovis qui commandoit l'armée de ſon pere dans la guerre contre le roi d'Auſtraſie. La cruelle marâtre réſolut de le ſacrifier à la grandeur de ſes enfants. La premiere diſpoſition à l'exécution de ce noir projet, fut la découverte d'une conjuration formée par Leudaſte, comte ou gouverneur de Tours. Cet homme oſa enfanter le projet de perdre la reine. Le moyen qu'il employa, paroiſſoit d'autant plus infaillible, qu'il étoit plus détourné. Il ſuborna des témoins qui accuſerent Grégoire de Tours d'avoir des intelligences avec Childebert, & d'avoir parlé indécemment des amours de Frédegonde & de l'évêque

ANN. 578, 79, 80, 81.

Greg. Tur. l. 9, c. 31.

de Bordeaux. L'accuſé ſe juſtifia pleinement de ces odieuſes imputations. Les accuſateurs, appliqués à la queſtion, avouerent que cette intrigue n'avoit été tramée que pour inſpirer au roi des ſoupçons ſur la conduite de ſon épouſe : que le deſſein des conjurés étoit d'aſſaſſiner Chilpéric ; de ſe défaire des enfants qu'il avoit eus de la reine, & d'élever Clovis ſur le trône. Ce jeune prince n'avoit aucune part à la conſpiration, mais il étoit aimé des peuples : il n'en fallut pas davantage pour réveiller toute la haîne de Frédegonde. Elle venoit de perdre ſes trois enfants qui moururent de dyſſenterie ; elle ſuborna des témoins, qui accusèrent Clovis de les avoir empoiſonnés. Il fut arrêté, enfermé au château de Noiſy, enſuite poignardé. La reine Audouere ſa mere expira ſous les coups de cette cruelle reine, & la ſainteté du lieu où elle s'étoit retirée, ne la défendit point de la fureur des aſſaſſins. Baſine ſœur de ce prince infortuné, & fille du roi régnant, deshonorée par d'infâmes ſatellites, fut reléguée dans un cloître.

ANN. 578, 79, 80, 81.

Marius in chron. Fred. épit. c. 82.

On dit que ces cruelles cataſtrophes furent précédées des effets les plus ſen-

Marius in chron.

ANN. 578. 79, 80, 81.

Fred. epit. c. 82.

ſibles de la colere du ciel, de tremblements de terre, d'inondations, d'incendies, de famine, de maladies épidémiques, *de pluies de ſang*, & d'un bouleverſement général de la nature, qui fit paroître des fleurs en Janvier, & des grapes formées en Décembre.

Gentran adopte Childebert, & le déclare ſon héritier.

Fred. epit. c. 78.

Pendant que le royaume de Soiſſons étoit le théâtre de tant d'horreurs, les deux rois d'Auſtraſie & de Bourgogne, s'étoient rendus à Pont-Pierre, petit village ſur la Meuſe, pour faire une alliance ſincere & durable. Gontran qui avoit perdu ſes deux fils, adopta ſolennellement Childebert, & le déclara ſeul héritier de ſes Etats. Les Auſtraſiens, fiers de cette union, envoyèrent redemander à Chilpéric les places qu'il leur retenoit, ſur-tout Poitiers dont il s'étoit emparé tout récemment. L'ambaſſadeur, en cas de refus, avoit ordre de lui déclarer la guerre. On mépriſa ſes menaces; on ne rendit rien, & la cour de Metz ne ſe mit point en devoir de tirer vengeance de cette inſulte. Mais on conjecture avec aſſez de vraiſemblance, que ce fut à ſa ſollicitation que Waroc comte de Bretagne, refuſa l'hommage au roi de Soiſſons. Cette révolte produiſit une guerre ſan-

glante. On ignore comment ce différend fut terminé.

ANN. 584.

Ligue de Chilpéric & de Childebert contre le roi de Bourgogne.

Cependant Childebert oubliant son adoption, se ligua avec Chilpéric contre le roi de Bourgogne. Les hostilités commencerent par la surprise de cette partie de Marseille qui avoit été du domaine du feu roi Sigebert. C'étoit précisément le sujet de la querelle. Une guerre civile qui s'alluma dans le royaume d'Austrasie, empêcha le jeune prince de pousser ses conquêtes plus loin. Gontran profita de cette circonstance pour faire sa paix avec le roi de Soissons : il lui abandonna Périgueux, Agen, & toutes les places dont il s'étoit emparé. Mais bientôt la ligue fut renouvellée. Il y eut près de Melun un combat sanglant, dont chacun des deux partis s'attribua l'avantage. Le prince Bourguignon marcha contre Chilpéric, fit attaquer son camp, lui enleva quelques quartiers, & lui tua beaucoup de monde. Cette victoire devint un acheminement à la paix. On convint d'une suspension d'armes. Les deux freres & le neveu se jurerent une amitié à toute épreuve.

Chilpéric est assassiné.

Cette guerre étoit à peine terminée, que Leuvigilde roi d'Espagne envoya

ANN. 584. demander Rigunthe, fille de Frédegonde, pour Récarede, le cadet de ses fils. La cour de Soissons affecta quelques difficultés, mais enfin le mariage fut conclu. C'est le dernier évènement heureux du règne de Chilpéric. Thierry, l'unique fils qui lui restoit, mourut presque subitement. Childebert & Gontran lui firent une guerre sanglante. Obligé de se renfermer dans Cambrai avec tous ses trésors, il ne se montroit que rarement à la tête de ses armées, & toujours sans oser rien entreprendre. Il étoit venu à Chelles, maison de plaisance qui faisoit toutes ses délices, & qui fut pour lui un lieu bien funeste. Il revenoit un soir de la chasse, lorsqu'un scélérat le perça de deux coups de poignard dont il expira sur-le-champ.

Greg. Tur. l. 6, c. 46. Grégoire de Tours, historien contemporain, ne nomme point l'auteur de cet horrible attentat. *Fred. epit. c. 93.* Frédegaire, qui semble n'avoir écrit que pour flétrir la réputation de Brunehaut, lui attribue cet effroyable parricide. *Gest. Franc. c. 35.* Un écrivain qui n'est venu que fort long-temps après, nous assure au contraire que ce fut l'ouvrage de Frédegonde. Voici comme il raconte le fait. Chilpéric prêt à partir pour la chasse, étoit monté

dans la chambre de la reine : elle crut que c'étoit Landry avec lequel elle vivoit dans une trop grande familiarité. Certaines paroles qui lui échapperent, découvrirent toute l'intrigue à l'homme du monde à qui il étoit le plus important de la tenir cachée. Le roi sortit brusquement & d'un air rêveur. Frédegonde instruisit son amant de cette fatale aventure : le malheureux, pour éviter sa perte, osa faire assassiner son maître.

ANN. 584.

Ainsi périt le Néron de la France qu'il mit en combustion, le bourreau de sa famille qu'il sembloit avoir entrepris d'exterminer, le tyran de ses sujets qu'il accabla tellement d'impôts, qu'ils se virent forcés d'abandonner leurs possessions. Chaque arpent de vigne payoit une barrique de vin : on exigeoit tant pour chaque esclave, pour chaque espece de biens, pour chaque personne libre. Ce n'est pas que ces tributs fussent absolument des nouveautés : la plus grande partie des revenus de nos premiers rois ne consistoit qu'en denrées : on les levoit comme on fait aujourd'hui les dixmes ; mais Chilpéric les avoit prodigieusement augmentés. Avide d'argent jusqu'à la

Son caractere.

Idem Greg. ibid.

tyrannie, il étoit magnifique jusqu'à l'ostentation dans ses meubles & dans ses équipages : voluptueux jusqu'à la débauche, son incontinence n'avoit point de bornes; & s'il fut enfin fidèle à Frédegonde, ce fut par crainte plutôt que par devoir : impie jusqu'au scandale, superstitieux jusqu'à la petitesse, croyant à peine en Dieu, dont les ministres étoient le sujet éternel de ses railleries, on ne peut exprimer jusqu'où il portoit le respect pour saint Martin, & la crainte de l'irriter contre lui. Vain, présomptueux, téméraire, il osa sonder les profondeurs des mysteres de la religion; & il avoit concerté un édit par lequel il défendoit de reconnoître aucune distinction dans les personnes de la Trinité. Ce ne fut qu'en s'armant du zèle le plus intrépide, que Grégoire de Tours & Salvius évêque d'Albi, le lui firent supprimer. Jaloux de la réputation d'auteur & de bel esprit, il composa quelques volumes de méchante prose, & de vers plus mauvais encore. Il voulut ajouter à l'alphabet Gaulois toutes les lettres doubles des Grecs. Il ordonna non-seulement de les employer dans les livres nouveaux, mais même de les

ANN. 584.

inférer dans les anciens. Son intention étoit de repréſenter par un ſeul carac- ANN. 584. tere, ce qui ne s'exprimoit auparavant qu'en pluſieurs. Cet uſage ne dura qu'autant que ſon règne. *

On vit à la mort de ce prince un exemple frappant du peu de fonds que les mauvais rois doivent faire ſur les hommages d'une cour idolâtre. C'eſt leur rang & non leur perſonne que l'on encenſe : l'adoration eſt ſur les lèvres, le mépris & la haîne ſont dans le cœur. Le corps de Chilpéric, abandonné de tout le monde, ſeroit demeuré ſur le lieu où il avoit été percé, ſi Malulfe évêque de Senlis, qui depuis trois jours ſollicitoit inutilement une audience, n'eut pris le ſoin de le tranſporter à Paris. Il fut enterré dans l'égliſe de ſaint Germain-des-Prés. Il ne laiſſoit qu'un fils âgé de quatre mois, qui lui ſuccéda ſous le nom de Clotaire. Il eut pour femmes Audouere, qu'il répudia, Galſuinde qui fut trouvée morte dans ſon lit, & Frédegonde qui le précipita dans un abîme de crimes & d'horreurs.

* Ces lettres étoient θ pour th : Φ pour ph : Χ pour ch : ξ pour cſ : Ψ pour pſ.

CLOTAIRE II.

ANN. 584.

Frédegonde se réfugie dans l'église cathédrale de Paris.

Greg. Tur. l. 7, c. 4.

CHILDEBERT étoit à Meaux, lorſque Chilpéric fut aſſaſſiné. Le voiſinage d'un ennemi ſi redoutable porta la conſternation à la cour de la reine, mere du jeune Clotaire. Effrayée par le ſouvenir de ſes crimes; déteſtée de ſes ſujets qu'elle avoit épuiſés par ſes vexations; peu sûre des grands qui blâmoient hautement ſes violences; pourſuivie par le roi d'Auſtraſie, qui lui imputoit la mort de ſon pere; haïe de Gontran qui redoutoit ſes trahiſons & ſes perfidies; n'ayant d'autre appui qu'un enfant de quatre mois, elle ſe ſauve à Paris, où l'évêque Ragnemode la reçoit dans ſon égliſe comme dans une retraite aſſurée contre le reſſentiment des deux rois. Ce fut du fond de cet aſyle qu'elle écrivit au roi de Bourgogne pour lui offrir la couronne de Chilpéric, le priant de tenir lieu de pere à ſon neveu, lui proteſtant qu'elle ſongeoit moins à régner qu'à groſſir le nombre de ſes ſujets. Ce bon prince, touché de compaſſion, ſe rendit en diligence dans la capitale de l'empire François

François, prit Clotaire sous sa protection, se déclara hautement pour Frédegonde contre Childebert qui lui demanda envain justice de la mort d'un pere, d'une tante, d'un oncle, & de deux cousins germains. On lui ferma l'entrée de Paris ; on renvoya avec ignominie un de ses ambassadeurs, assez hardi pour menacer de poignards & d'assassinat; on prévint ses desseins sur Tours & Poitiers qui avoient autrefois appartenu à son pere. Ces deux villes obligées de céder à la force, prêterent le serment de fidélité à Gontran, que l'on regardoit comme le tuteur des deux jeunes rois, & comme le chef de la nation.

ANN. 584.

Clotaire est reconnu roi de Soissons.

La conduite du prince Bourguignon fit un grand effet sur l'esprit des seigneurs François. Le jeune Clotaire fut reconnu roi de Soissons. On lui laissa la troisieme partie du royaume de Caribert, qui avoit été du domaine de Chilpéric son pere; mais on le dépouilla de la Touraine, de la Saintonge, du Périgord, de l'Agénois, du Limosin & de l'Albigeois, qui avoient été usurpés sur Childebert. Il ne paroît pas cependant que ce jeune prince ait été maître de Soissons : Gontran par la suite

Ann. 584.

lui céda la propriété de Paris. Frédegonde fut déclarée régente. C'étoit anciennement, comme aujourd'hui, le privilége des reines meres. On a vu Brunehaut sous Childebert II, Batilde sous Clotaire III, Nantilde sous Clovis II, Alix de Champagne sous Philippe Auguste, Blanche de Castille sous saint Louis, & Louise de Savoie sous François I, gouverner l'Etat avec une autorité absolue pendant la minorité ou l'absence des rois leurs fils. Ce usage a passé du trône jusque dans le familles des particuliers. Le Droit François, tant ancien que nouveau, transmet aux meres la tutelle & la garde noble de leurs enfants, c'est-à-dire, di Pasquier, *le gouvernement de leurs personnes & de leurs biens, soit fiefs, soi rotures.*

Recherches de la France, l. 2, p. 149.

Autorité de la régence.

Le pouvoir du régent égaloit celu des rois, dont il touchoit les revenu sans être obligé d'en rendre compte C'étoit en son nom qu'on rendoit la justice : c'étoit de son sceau, lorsqu'il éto prince du sang, &, s'il ne l'étoit pas d'un sceau particulier pour la régence qu'on scelloit les édits, les graces, le patentes. C'étoit lui qui disposoit d toutes les charges & de tous les em

plois; qui recevoit les foi & hommages; qui étoit l'arbitre souverain de la paix & de la guerre. Cette autorité parut si énorme que Charles V entreprit de la restreindre, du-moins dans sa durée, il rendit une ordonnance, qui déclare les rois majeurs à quatorze ans: jusque-là ils ne l'avoient été qu'à vingt-deux. Charles VI régla que l'héritier de la couronne, quoiqu'enfant, seroit proclamé roi du moment de la mort de son prédécesseur. C'étoit un ancien préjugé, que le prince successeur ne pouvoit, ni être sacré, qu'il n'eût atteint l'âge de majorité, ni prendre le titre de roi, qu'après la cérémonie de son sacre. C'est par cette raison que Jean, fils de Louis Hutin, n'est point compté au nombre de nos rois. Il paroît par une autre ordonnance de Charles V, que la régence étoit quelquefois distinguée de la tutelle. Ce prince déclare que, s'il meurt avant la majorité de son fils, le duc d'Anjou, son frere, sera régent du royaume, & que la reine aura la tutelle de ses enfants avec les ducs de Bourgogne & de Bourbon. Mais cet édit n'eut lieu que pour un temps, & ces deux titres autrefois réunis, ne furent plus séparés dans la suite.

ANN. 584.

ANN. 585.
Conjuration de quelques seign. François en faveur de Gondebaud cru fils de Clotaire I.

Greg. Tur. l. 6, c. 24.

Cependant les vexations de Frédegonde, la molesse de Gontran, & la foiblesse de Childebert avoient inspiré à plusieurs seigneurs François la pensée de se donner un nouveau maître. Les chefs de la conjuration étoient le général Didier, qu'on a vu si souvent à la tête des armées de Chilpéric, le patrice Mummol si connu dans notre histoire par ses exploits guerriers, & le duc Boson, le courtisan le plus adroit, l'homme le plus fourbe qui fût jamais. Le sujet qu'ils firent paroître sur la scene, n'étoit point un de ces aventuriers dont on voit tant d'exemples dans les fastes de l'univers. C'étoit Gondebaud, ce célèbre infortuné, qui passoit assez constamment pour être fils de Clotaire I. La disgrace de la mere causa celle de l'enfant. Elle le mit sous la protection de Childebert I, qui le reçut favorablement, & le prit en amitié. Il songeoit même à l'adopter; mais il n'eut pas le courage de le refuser aux instances de son frere, qui après l'avoir désavoué, se contenta de lui faire couper les cheveux. Une si grande modération de la part d'un roi tel que Clotaire, devint une présomption bien favorable pour le prétendu in-

posteur. La mort du persécuteur réveilla les espérances de Gondebaud. La nouvelle cour de Paris lui fit même accueil, & le trahit de même que l'ancienne. Caribert qui l'aimoit, le livra à Sigebert qui le persécutoit. On lui fit de nouveau couper les cheveux, & il fut relégué à Cologne. Echappé de sa prison, il se sauva en Italie, reprit sa qualité de fils de France, se maria, & de-là passa à la cour de Constantinople, où il jouït d'une grande considération.

ANN. 585.

Rappellé en France par quelques séditieux, qui lui promettent une couronne, secondé par Childebert qui lui donne des troupes contre Gontran, il se fait proclamer roi à Brive-la-Gaillarde, d'où il envoie des ambassadeurs au roi de Bourgogne. Il leur donna des baguettes ou cannes bénites : c'étoit une sauve-garde inviolable parmi les François. Mais on les surprit, lorsqu'ils n'avoient point en main cette arme sacrée. La violence des tourments leur arracha tout le secret de la conjuration. Childebert instruit des intelligences du nouveau roi avec quelques seigneurs de sa cour, se réconcilia sincérement avec son oncle, qui l'adopta une se-

Il est couronné roi, trahi & tué.

Idem. l. 7, c. 32.

conde fois, en le montrant à son ar-
ANN. 585. mée, & lui mettant sa lance à la main. C'étoit l'ancienne façon de désigner son successeur à la couronne. Le roi de Bourgogne envoya aussi-tôt une puissante armée vers la Garonne, sous la conduite du duc Leudegisile. Gondebaud, sur la nouvelle de cette marche, se retira vers les Pyrénées, & se saisit de Cominges, où il s'enferma. La place, forte par sa situation, pourvue de vivres & de toutes sortes de munitions, étoit en état de soutenir un siége
c. 38. de plusieurs années. Mais le sort de ce prince fut toujours d'être trahi. Livré au général Bourguignon par ces mêmes traîtres qui l'avoient couronné roi, il expira percé de mille coups. On lui arracha les cheveux : on traîna ignominieusement son corps par tout le camp on le laissa sans sépulture. Le châtiment suivi de près une si noire perfidie
c. 39. La garnison de Cominges passée au fil de l'épée, le général Mummol assassiné l'évêque Sagittaire massacré par les ordres du roi, furent autant de victimes immolées aux manes d'un prince qui ne manquoit ni de courage, ni de prudence.

Frédegonde Ces horribles exécutions rétablirent

la tranquillité dans le royaume de Gontran : il avoit, avant de quitter Paris, composé un conseil de régence pour gouverner avec Frédegonde, dont il commençoit à se défier ; & de peur que cette femme impérieuse n'acquît trop de crédit dans la capitale de l'empire François, il l'obligea de se retirer au Vaudreuil. C'étoit une maison royale à quatre lieues de Rouen. La régente désespérée de voir son autorité partagée, résolut la mort de Brunehaut, qu'elle soupçonnoit d'avoir suggéré ce dessein. La conspiration fut découverte, & l'assassin renvoyé avec mépris à Frédegonde même, qui de honte & de rage lui fit couper les pieds & les mains. Elle dépêcha en même-temps un de ses chambellans pour traiter avec Gondebaud, dont elle vouloit se servir pour secouer le joug de la cour de Bourgogne. Mais la prise & la mort funeste de ce prince lui ôterent tout moyen de remuer. Réduite à la seule protection de Gontran, elle le pria de vouloir tenir son fils sur les fonts de baptême. C'étoit alors le lien le plus fort & le garant le plus assuré d'un attachement inviolable. Les délais qu'elle affectoit d'apporter à cette sainte

ANN. 585.

jure & fait jurer trente témoins que Clotaire est fils de Chilpéric.

ANN. 585. cérémonie, firent naître des soupçons sur la naissance du jeune pupille. Le prince Bourguignon s'en expliqua hautement. La reine effrayée le vint trouver, lui jura que Clotaire étoit le vrai fils de Chilpéric, & fit jurer la même chose par trois évêques de ses amis, & par trois cents autres témoins. Ce religieux monarque n'osa plus douter de la vérité d'un fait attesté par les plus grands serments : il agréa même les raisons de Frédegonde pour différer le baptême, qui se fit six ans après au village de Nanterre.

l. 8, c. 5.

Ancienne maniere de vérifier les faits douteux.

Ducange, Glossaire au mot juramentum.

Telle étoit l'ancienne maniere de constater les choses douteuses. L'accusé n'étoit reçu à se purger par serment, qu'en faisant jurer avec lui des gens de sa parenté, de son sexe, de sa profession, ou du-moins de son voisinage. Ces témoins devoient être irréprochables, connus de l'accusateur, & domiciliés dans le lieu où ils déposoient, s'ils étoient laïques. Quelquefois le juge les nommoit d'office. D'autres fois on les tiroit au sort. C'étoit ordinairement l'accusé qui les présentoit, rarement l'accusateur. Le nombre dépendoit des circonstances : il en falloit plus ou moins selon l'importan-

e du ſujet, le mérite, ou la qualité les perſonnes. Le juge, pour les aver- ir de prendre garde au témoignage qu'ils alloient rendre, leur tiroit l'o- eille, ou leur donnoit un léger ſouf- let. Le ſerment ne ſe prêtoit qu'à cer- ains jours, le matin à jeun, dans une glife, ſur l'autel, ſur la croix, ſur e livre des évangiles, ſur le canon de a meſſe, ſur le tombeau des ſaints, ur les châſſes, ou ſur les reliquaires. L'accuſé avoit les mains étendues ſur elle des témoins, lorſqu'ils faiſoient eurs dépoſitions, proteſtant à haute voix qu'il étoit innocent des crimes qu'on lui imputoit. Cette cérémonie, ource féconde de parjures, le dé- hargeoit de l'accuſation intentée con- re lui.

ANN. 585.

Le même au mot Auris.

Gontran, de retour en Bourgogne, donna ſes ordres pour aſſembler un concile à Mâcon. Le deſſein du mo- narque étoit d'y faire condamner les prélats qui avoient ſuivi le parti de Gondebaud. Déja il avoit fait publier une ordonnance qui impoſoit de groſ- ſes amendes à ceux des ſeigneurs qui ne s'étoient pas trouvés à l'armée que commandoit Leudegiſile. Les commiſ- ſaires, chargés de cette pourſuite, les

Second concile de Mâcon.

Idem. Greg. ibid. c. 12.

ANN. 585. exigerent avec beaucoup de rigueur. Les ecclésiastiques, qui n'avoient pas mené les hommes qu'ils étoient obligés de fournir, furent traités avec la même sévérité. Mais il se trouvoit quelques évêques qui avoient plus particuliérement favorisé l'usurpateur Théodore qui passoit pour un saint l'avoit reçu à Marseille, Ursicin à Cahors. Bertrand de Bordeaux, Pallade de Xaintes, Oreste de Bazas, sur sa nomination, avoient sacré Faustinien Evêque d'Acqs. Childebert sollicita pour Théodore, qui fut remis en liberté, & prit séance avec les autres. Faustinien fut déposé, mais on lui conserva les honneurs de l'épiscopat. Le décret du concile porte, que ceux qui l'ont ordonné, lui payeront une pension viagere de cent écus d'or. Ursicin fut excommunié, condamné à l'abstinence de vin & de viande pendant trois ans, interdit pendant tout ce temps de la célébration des saints mysteres; mais ce qui doit paroître étrange, on lui ordonna de demeurer dans son diocèse, &, à la réserve des ordinations de la consécration des églises, de la bénédiction du saint chrême, de la distribution des eulogies, on lui per-

Tom. 1. Conc. Gal.

Greg. Tur. l. 8, c. 20, p. 401.

mit toutes les autres fonctions épiscopales. On raconte qu'un évêque osa soutenir en présence du concile, que *la femme ne pouvoit être appellée homme*: ce qui excita de grande disputes parmi les prélats. On se rendit enfin à l'autorité de l'écriture, qui dit en termes formels, *que Dieu créa l'homme mâle & femelle.*

ANN. 585.

Guerre entre la France & l'Espagne.

La tranquillité dont la France commençoit à jouïr, ne fut pas de longue durée. On vit tout-à-coup deux cruelles guerres s'allumer, l'une en Bourgogne contre les Visigoths, l'autre en Austrasie contre les Lombards. Le prétexte de Gontran, étoit de venger la mort d'Herménigilde beau-frere de Childebert; mais il paroît qu'il n'avoit d'autres vues que de chasser les Visigoths de la France, & d'étendre jusqu'aux Pyrénées, les limites de l'empire François. Une ligue avec l'empereur, ligue formée à prix d'argent, rompue par le même principe d'intérêt, renouvellée par l'espérance de retirer Ingonde qui avoit été remise entre les mains des Généraux de l'empire, ou pour sa propre sûreté, ou comme ôtage de la fidélité d'Herménigilde son mari, fut le véritable motif qui déter-

Greg. Tur. c. 28.

mina Childebert à porter ses armes en Italie. Ces deux guerres n'eurent aucun succès.

Ann. 585.

Les Bourguignons, rarement vainqueurs, souvent battus, se virent obligés de s'accommoder avec Récarede fils & successeur de Leuvigide. La paix fut aisément conclue. Ce sage prince qui venoit d'abjurer l'Arianisme, la désiroit depuis long-temps. Il avoit fait demander Chlodosinde sœur du roi d'Austrasie. Le mariage fut arrêté; mais il n'épousa ni cette princesse, ni Rigunthe, fille de Chilpéric, qui lui avoit été également promise. Déja cette derniere étoit en chemin pour l'Espagne, lorsque la mort du roi son pere fit prendre d'autres mesures. Le général Didier, mécontent de Frédegonde, prit cette occasion de lui faire insulte dans la personne de sa fille : il se saisit de tous les trésors qu'on lui avoit donnés pour sa dot. C'étoient, outre de grandes sommes d'or & d'argent monnoyé, cinquante grands chariots d'habits & de meubles précieux. Tout fut pris, renfermé, & scellé sous bonne garde. Rigunthe rappellée à la cour de Clotaire, y vécut dans un libertinage qui lui attiroit souvent de

Idem. l. 7, c. 9.

ſéveres corrections de la part de ſa mere. Leurs querelles, diſent les hiſtoriens du temps, étoient ſi vives, ſi violentes, qu'elles en venoient quelquefois juſqu'à ſe battre. La reine feignit un jour de vouloir lui donner ce qui lui revenoit des tréſors de ſon pere. L'avide princeſſe avoit la tête penchée ſur un des coffres qui les renfermoit, lorſque ſa mere le referma bruſquement ſur elle. C'étoit une nouvelle victime immolée aux fureurs de cette impitoyable femme, ſi elle n'eut été promptement ſecourue. Nous ne rapportons ces circonſtances, que pour donner une idée de la férocité des mœurs dans ces premiers ſiecles de la monarchie.

ANN. 585.

Les Auſtraſiens de leur côté étoient paſſés en Italie; mais gagnés par les ſoumiſſions & les préſents d'Autharis qui régnoit ſur les Lombards, ils ſe contenterent de s'être montrés au-delà des Alpes. Ce fut là tout le fruit de cette expédition & d'une autre qui la ſuivit de près. La diviſion ſe mit parmi les chefs: l'armée demeura dans l'inaction, & rentra en France ſans avoir rien entrepris. Cependant le roi d'Italie ſollicitoit vivement la paix. Elle fut

Guerres des François d'Auſtaſie contre les Lombards.

enfin conclue. La cour d'Auſtraſie reçut ſes préſents, lui promit la princeſſe Chlodoſinde, & lui manqua de foi. Le traité étoit à peine ſigné, que les François vinrent fondre de nouveau ſur la Lombardie. La défaite la plus ſanglante que la nation ait jamais eſſuyée, fut le juſte prix de cette perfidie. Le prince Lombard ne ménagea plus rien. Il engagea Garibalde duc de Baviere, à ſecouer le joug des Auſtraſiens; & pour le mettre plus sûrement dans ſes intérêts, il lui fit demander Théodelinde ſa fille. On prétend que s'étant déguiſé, il partit lui-même avec ſes ambaſſadeurs. La princeſſe, ſuivant l'uſage établi chez les peuples ſur leſquels elle alloit bientôt régner, préſenta la coupe aux envoyés: Autharis, en la lui remettant, lui ſerra la main. Cette hardieſſe la fit rougir; elle ſoupçonna que c'étoit le roi de Lombardie: elle fut confirmée dans ſon idée par l'empreſſement avec lequel ce prince baiſa la main qui avoit eu l'honneur de la toucher. Ce trait nous rappelle un article curieux de la loi Salique. Il eſt conçu en ces termes: *Celui qui aura ſerré la main d'une femme libre, ſera condamné à une amende de*

ANN. 585.

Paul Longob. l. 3, c. 30.

Greg. Tur. l. 9, c. 25.

Fredeg. 34.

Lex Salic. tit. 22.

quinze sous d'or. On conviendra que si notre siecle est plus poli que celui de nos anciens législateurs, il n'est du-moins ni si respectueux, ni si réservé.

ANN. 585.

La défaite des François ne fit qu'irriter leur courage. La ligue avec l'empire fut renouvellée. Childebert envoya en Italie une nombreuse armée, qui se sépara en deux corps. L'un sous la conduite du duc Audovalde, perdit le temps à attendre les impériaux pour former le siege de Milan : l'autre sous le commandement du duc Cedin se jetta sur le pays de Trente, où il emporta neuf ou dix places fortes. Tous deux repasserent les Monts, chargés d'un riche butin, mais ruinés par les maladies, qui ont toujours été nos plus cruels ennemis dans ce climat brûlant. Cette considération, la médiation du roi de Bourgogne, la politique enfin qui étoit d'affoiblir les Lombards & non de les détruire, firent conclure la paix à condition d'un tribut de douze mille sous d'or. Ils le racheterent dans la suite par une plus grande somme une fois payée.

Paix entre les François & les Lombards.

Greg. l. 10, *c.* 2, 3. *Paul Longolb. l.* 3, *c.* 32.

Fredeg. in chron. c. 45.

Pendant le cours de ces expéditions militaires, il se passa diverses choses, qui donnent une idée bien horrible

Frédegonde attente plusieurs fois à la vie des rois

ANN. 585.

de Bourgogne & d'Austrasie.

Greg. l. 8, c. 39.

Idem. l. 9, c. 3.

des mœurs de ces anciens temps. Frédegonde, qui n'enfantoit que d'affreux projets, & qui trouvoit toujours des scélérats prêts à les exécuter, arma deux clercs de poignards empoisonnés, pour assassiner le roi d'Austrasie. Les assassins furent arrêtés à Soissons. Les douleurs de la question leur arracherent l'aveu du crime qu'ils méditoient. On les chargea de fers, & dans cet état ils furent conduits à Childebert, qui les fit couper par morceaux. Le religieux Gontran, le libérateur de Frédegonde, le pere, le tuteur, le protecteur de son fils, ne fut point à l'abri de ses attentats. Un jour qu'il entroit dans sa chapelle pour entendre matines, il surprit un assassin qu'elle avoit envoyé pour le poignarder. Un autre fois, lorsqu'il alloit communier, un homme l'aborde; mais soit remors de conscience, soit respect pour la majesté royale, il laisse tomber son poignard. On le saisit. Il avoue son exécrable dessein, qui demeure impuni, parce que le coupable avoit été pris dans l'église : comme si le droit d'asyle pouvoit regarder un homme qui en viole la sainteté par le plus détestable parricide.

Conjuration

Le peu de succès de tant d'abomi-

ables entreprises, ne fut point capable de rebuter Frédegonde. Intrépide dans le crime, un attentat devenoit pour elle un acheminement à un autre encore plus grand. La mort du roi d'Austrasie & de la reine sa mere, fut de nouveau résolue. La réussite de ce projet lui paroissoit d'autant plus infaillible, qu'elle y avoit fait entrer les trois plus considérables seigneurs du royaume de Childebert. Mais ce prince fut assez heureux pour découvrir le dessein des conjurés, & tous furent punis de mort. Raucingue qui se disoit fils naturel de Clotaire I, fut poignardé lorsqu'il sortoit de la chambre du roi, qui l'avoit mandé sous prétexte d'affaires. Ursion fut percé de coups en défendant vaillamment sa vie. Le duc Berthefrede, quoique protégé de Brunehaut, fut écrasé de tuiles dans une chapelle où il s'étoit retiré. L'évêque de Verdun en avoit refusé les clefs : on n'osa enfoncer les portes; mais on monta sur le toit dont les débris servirent d'armes pour accabler le malheureux qui s'y étoit refugié. On ne sçait qu'admirer d'avantage, ou le préjugé des franchises pour des crimes qui font frémir d'horreur, ou la superstitieuse

ANN. 585. dans le royaume d'Austrasie découverte & punie.

Greg. l. 10, c. 9.

conduite des ſoldats Auſtraſiens. S'il y avoit réellement quelque droit d'aſyle pour de pareils attentats, c'étoit moins l'éluder, que le violer.

ANN. 585.

Concile de Metz, où Gilles évêque de Rheims eſt dépoſé.

Greg. l. 9, c. 38.

Gilles évêque de Rheims, fut ſoupçonné d'être complice de cette conſpiration. C'étoit l'homme du monde le plus fourbe, le plus intriguant, & le plus habile : il ſçut tellement ménager l'eſprit du roi, qu'il échapa pour cette fois au châtiment qu'il méritoit. Mais une ſeconde conjuration qui fut découverte quelque temps après, le convainquit de tant de crimes, qu'enfin il ſuccomba. Elle avoit pour chefs le connétable Sunégiſile, le grand référendaire Gallus, & Septiminie gouvernante de Théodebert & de Thierri. Leur deſſein étoit de faire répudier la reine Faileuble, d'éloigner Brunehaut, ou d'empoiſonner le roi ; leurs eſpérances, d'être chargés ſeuls de la conduite des affaires en l'abſence des reines, ou pendant la minorité des jeunes princes. Childebert n'aimoit pas à répandre le ſang : il ſe contenta de les priver de leurs emplois & de les envoyer en exil. Cependant le connétable avoit chargé l'évêque de Rheims. Gilles ſur cette accuſation fut arrêté,

conduit à Metz, & confiné dans une étroite prison. Quelques évêques se plaignirent que sur la simple déposition d'un laïque on eût enlevé un prélat de son église. Le roi, touché de leurs remontrances, renvoya le prisonnier dans son siege, & donna ses ordres pour assembler un concile dans sa capitale. Le coupable y parut : on lui produisit les lettres qu'il écrivoit à Chilpéric : elles s'exprimoient si clairement sur l'abominable dessein de faire périr le jeune Childebert, que ses juges, malgré leur envie de le sauver, se virent obligés de le dégrader. Mais ils se jetterent aux pieds du roi, le conjurant de lui faire grace de la vie. Le pieux monarque se laissa fléchir; la déposition, l'exil & la confiscation furent les seules peines de l'attentat le plus horrible & le plus exécrable : tant il est aisé de confondre les droits de la piété & de l'équité !

ANN. 585.

Cependant Waroc, comte de Bretagne, suscité par Frédegonde, s'étoit jetté sur les terres de France du côté de Rennes & de Nantes. Gontran envoya contre lui le duc Beppolene & le général Elvachaire. Le premier engagé par un traître dans un pays plein

Guerre de Bretagne.

ANN. 590.

Greg. l. 10, *c.* 9, 12.

de défilés & de marécages, fut ſurpris, défait & tué : le ſecond s'empara de Vannes, où les habitants l'avoient appellé. Le comte, effrayé de cette perte, vint trouver le général, ſe reconnut ſujet & vaſſal des rois François, jura qu'il leur ſeroit toujours fidèle, & qu'il ne porteroit jamais les armes contre le roi de Bourgogne. Serment violé preſque auſſi-tôt que proféré. Le fils de Waroc fond ſur l'arriere-garde des François, dont une partie avoit déja paſſé la riviere de Villaine, les met en déroute, leur tue beaucoup de monde, & fait grand nombre de priſonniers. Elvachaire ſoupçonné d'intelligence avec le comte, fut diſgracié, & reçut ordre de ne plus paroître à la cour.

ANN. 590.

Fredeg. in chron. c. 12.

Mort de Gontran. Son caractere.

ANN. 593.

La guerre de Bretagne & la cérémonie du baptême de Clotaire ſont les derniers évènements mémorables du règne de Gontran. Il mourut à Châlons-ſur-Saône, âgé de plus de ſoixante ans. Prince médiocre, qui fut toujours mal ſervi, parce que jamais il ne ſçut faire reſpecter ſon autorité. Bon, mais de cette bonté qui inſpire la licence plus que la vénération : il aimoit ſes ſujets, & n'eut pas la force de les

défendre contre les vexations de ses ministres. Doux, humain, complaisant, mais plus par timidité, que par vertu. On n'osoit l'aborder dans les accès de sa colere : souvent dans ses premiers transports il prononça des arrêts de mort pour des sujets assez légers. Une de ses femmes sur le point de rendre l'ame, le pria de faire mourir deux médecins, dont les remedes, à ce qu'elle prétendoit, avoient causé sa perte : il eut assez de foiblesse pour le lui promettre, & assez de cruauté pour être fidèle à sa parole. Un jour il vit dans une forêt un taureau sauvage nouvellement tué, il s'en prit au garde. Celui-ci en accusa un chambellan nommé Chundon, qui nia le fait. Le roi ordonna que la querelle seroit décidée par un combat. L'accusé étoit vieux & infirme : il mit en sa place un de ses neveux, qui blessa mortellement l'accusateur. Mais en voulant le désarmer, il se tua lui-même du poignard de son ennemi. La mort du champion fut regardée comme la conviction du chambellan. Le monarque le fit saisir : il fut lapidé sur-le-champ. Voilà ce que dans ces temps barbares, on appelloit amour de la justice. Ses historiens lui don-

ANN. 593.

Greg. l. 5. c. 36.

Idem l. 10. c. 10.

nent un grand fonds de piété. Il me-
ANN. 593. noit une vie austere, faisoit de grande
largesses aux pauvres, aimoit, respec
toit, protégeoit la religion, l'église &
ses ministres. C'est peut-être ce qui l'a
fait mettre au nombre des saints. Gré
goire de Tours lui attribue des mira
cles, même de son vivant.

Ce que signifioit anciennement le mot de concubine.

On sera sans doute surpris que dan la même ligne où ce prélat fait l'élog de la vertu de Gontran, il ajoute *qu'i eut une concubine nommée Vénérande*. Mais l'étonnement cessera si l'on fai réflexion que le concubinage, nom de venu infâme par la suite des temps étoit alors une union légitime, qui quoique moins solennelle, n'étoit pa moins indissoluble que le mariage or dinaire. Les loix civiles l'autorisoient lorsque le défaut de dot ou de naiss sance de la part de la femme, ne lu permettoit pas, selon le Droit Ro main, de contracter avec des person nes d'un certain rang. Or, quoiqu'un concubine ne jouît point dans la fa mille de la même considération qu'un épouse de condition égale, c'étoit ce pendant un nom d'honneur, nom dif férent de celui de maîtresse; & ses en fants, suivant l'ancien usage des Fran

L. 4, c. 25.

Leg. 3. ff. de concub. leg. stuprum, ff. ad leg. Jul. de Adulter.

Jacob. Cujac. de cohabit. clericor. & Mulier.

çois, n'en étoient pas moins habiles à succéder, lorsque le pere le vouloit. L'église d'Occident pendant plusieurs siecles a regardé cette sorte d'alliance comme une société légitime. Le premier concile de Tolede décide formellement, *qu'un homme ne doit avoir qu'une femme ou qu'une concubine à son choix*. Saint Isidore de Séville, le concile de Rome sous Eugene II, un autre tenu dans la même ville sous Léon IV, s'expriment de la même maniere. Si ces mariages ont enfin cessé d'être permis, ce n'est pas qu'ils fussent illicites par eux-mêmes, sur-tout lorsque l'engagement étoit réel & pour toujours, c'est que souvent le défaut de solemnité faisoit naître mille abus. C'est aussi par cette raison que les loix Romaines, quoiqu'elles regardassent comme légitimes les enfants qui provenoient de cette union, ne leur accordoient cependant point le droit de succéder.

ANN. 593.

Can. 17.

Concil. Rom. *sub Eugen. II*, c. 37. col-*lect. Hor. part.* 2.

Concil. Leo. *IV*, c. 37, *ibid.*

L'aventure du malheureux Chundon nous rappelle un autre point non moins curieux de notre ancienne jurisprudence. On voit par ce trait d'histoire, qu'autrefois le duel étoit permis pour défendre & accuser en justice, dans les occasions où l'on ne pouvoit

Ancienne maniere de faire preuve par le duel.

ANN. 593.

Le P. Luc Dacheri dans son Spicilegium, *tome VIII.*

avoir preuve. C'étoit un moyen si or dinaire pour terminer les différend des nobles, que les ecclésiastiques mê me & les moines n'en étoient poin dispensés. Mais de peur qu'ils n souillassent dans le sang des mains des tinées à offrir le sacrifice non sanglant on les obligeoit de donner un homm pour se battre à leur place. Il n'y avoi que les femmes, les malades, les estro piés, les jeunes gens au-dessous d vingt ans, & les vieillards au-dessu de soixante, qui fussent exempts d cette épreuve aussi cruelle que bizarre On l'ordonna d'abord pour toutes sor tes de matieres, tant criminelles qu civiles : on la restreignit ensuite au seules circonstances où il s'agissoit d l'honneur ou du crime capital. Cett coutume venoit du Nord : les Bour guignons en avoient fait une loi : le François l'adopterent à leur entrée dan la Gaule. La religion & la raison on fait pendant long-temps d'inutiles ef forts pour la faire abroger ; elle s'es soutenue pendant près de douze siè cles, malgré les anathêmes & les fou dres lancés contre elle. On a cru qu le combat de Jarnac & de la Chataigne raie, devant Henri II, étoit le dernie

due

duel fameux qui se fût fait en France sous l'autorité publique : c'est une erreur. On lit dans l'histoire de la noblesse du Comtat-Venaissin, qu'Honoré d'Albert, seigneur de Luines, se battit en champ-clos au bois de Vincennes en présence du roi Charles IX, & de toute la cour, contre le capitaine Panier, qui lui avoit reproché le soupçon qu'on avoit eu contre lui, au sujet de l'affaire de la Mole & de Coconas. Le brave de Luines eut tout l'honneur du combat : il tua son ennemi, que mille actions de valeur avoient rendu formidable.

ANN. 593.

La forme de cette procédure singuliere mérite l'attention des curieux & fournit d'étranges réflexions sur la bizarrerie humaine. L'accusé & l'accusateur jettoient un gage que le juge relevoit. C'étoit d'ordinaire un gant. Aussi-tôt les deux combattants étoient envoyés en prison, où mis en sûre garde. Dès-lors ils ne pouvoient plus s'accommoder que du consentement du juge. C'étoit le seigneur haut-justicier qui fixoit le jour du combat, qui donnoit le champ, qui fournissoit les armes. On les portoit au son des fifres & des trompettes : un prêtre les

La forme des combats singuliers.

Pasquier, l. 4. de ses recherches, c. 1, 2, 3.

béniſſoit avec de grandes cérémonies. L'action commençoit par des démentis donnés & reçus de part & d'autre. On ſe radouciſſoit inſenſiblement ; &, oubliant qu'on alloit s'égorger, on récitoit quelques dévotes prieres : on faiſoit ſa profeſſion de foi, enſuite on en venoit aux mains. La victoire décidoit de l'innocence du victorieux, ou de la légitimité du droit qu'il ſoutenoit. C'eſt ainſi que la repréſentation entre les petits enfants & les oncles eſt devenue loi fondamentale en Allemagne. L'avantage étoit demeuré au brave qui combattoit pour elle ſous l'empire & par les ordres d'Othon premier. On voit néanmoins un exemple du contraire dans les annales d'Eſpagne. Les eſprits étoient partagés au ſujet des miſſels Romain & Mozarabique, on ne ſçavoit auquel donner la préférence. On nomma deux champions. Celui qui étoit entré en lice pour le Mozarabique fût vainqueur & cependant le Romain l'emporta. La peine du vaincu étoit celle qui méritoit le crime dont il y avoit accuſation. Le champion qui ſuccomboit ſubiſſoit le même ſort. On le traînoit ignominieuſement hors du camp avec

ANN. 593.

Gloſſaire de Ducange au mot Duellum.

celui qui l'employoit, on les pendoit tous deux à un gibet, ou on les brûloit selon la grièveté du délit.

ANN. 593.

Gontran aimoit les belles-lettres & sçavoit plusieurs langues. L'histoire rapporte qu'étant à Orléans, il fut harangué en hébreux, en arabe, en grec, en latin. Il eut pour femmes Vénérande, Marcatrude, & Austrégilde. Il en avoit eu deux fils qui moururent en bas âge, & deux filles, Chlodeberge & Clotilde. Quelques auteurs prétendent que cette derniere lui survéquit. Il lui laissa de grands biens, avec une entiere liberté d'en disposer comme elle jugeroit à propos.

Greg. l. 9, c. 20.

La condition des princesses filles dans la premiere race.

On ne sera peut-être pas fâché de trouver ici quelques éclaircissements sur la condition des princesses filles dans la premiere race. On leur donnoit le nom de *reines*. Ce titre, qui les égaloit aux rois sans les rapprocher du trône, étoit un présage de leur future alliance avec quelque souverain. Car on n'en connoît aucune sous les Mérovingiens, qui n'ait ou gardé le célibat, ou épousé un roi. Lorsqu'on parloit d'elles après leur mort, on joignoit à leur nom la qualification de *glorieuse* ou *d'heureuse mémoire*,

Idem, l. 5, c. 50.

Sirm. Conc. t. 1, p. 370.

prérogative réservée dès-lors aux seules têtes couronnées. On leur assignoit des terres, des villes même, dont les revenus pussent leur fournir une subsistance convenable, soit du vivant de leur pere, soit après sa mort. Mais elles n'en avoient que l'usufruit: la propriété demeuroit inséparablement réunie au fisc, dont on ne pouvoit les distraire que pour un temps. Telle étoit la loi du royaume. Si Childebert & Gontran y ont dérogé par le célèbre traité d'Andelaw, l'un par bienveillance pour Clodoswinde sa sœur, l'autre par tendresse pour Clotilde sa fille; c'est un privilege particulier, qui devient une nouvelle confirmation du droit commun. Il est même à remarquer que dans l'acte qui leur donnoit la jouissance des terres *fiscales*, on stipuloit qu'elles n'en percevroient les revenus qu'autant qu'elles demeureroient en France: tant on a toujours apporté de précautions, soit pour conserver au royaume les richesses qu'il produisoit, soit pour empêcher que les princes étrangers n'acquissent des droits sur aucune portion de la monarchie.

ANN. 593.

Greg. l. 9, c. 20.

Childebert

La mort de Gontran ne parut pa

d'abord apporter un grand changement dans l'empire François. Le roi d'Austrasie se mit en possession des royaumes d'Orléans & de Bourgogne, sans que personne entreprît de s'y opposer. Ses titres étoient une double adoption de la part de son oncle, le fameux traité d'Andelaw qui lui assuroit la couronne de ce prince au défaut d'enfants mâles, enfin le testament du feu roi, qui le déclaroit seul & unique héritier de ses Etats. D'un autre côté le jeune Clotaire rentra dans tous les droits de son pere; & Soissons qui s'étoit donné à l'aîné des enfants de Childebert, retourna malgré cette élection sous l'empire du fils de Chilpéric. On prétend même que les deux rois partagerent à l'amiable la propriété de la ville de Paris; mais cette bonne intelligence ne fut pas de longue durée.

ANN. 593. succede au royaume de Gontran.

Idem. l. 9, *c.* 20.

Gest. Franc. c. 36.

La cour d'Austrasie n'étoit plus retenue par la considération de Gontran: Childebert, prince d'un courage vif & bouillant, donna libre carriere au juste ressentiment qui l'animoit contre la maison de Chilpéric. La mort de son pere assassiné par les émissaires de Frédegonde, le danger où lui-même

Guerre entre Childebert & Clotaire.

s'étoit vu exposé, lorsqu'il fut arrêté
ANN. 593. avec la reine sa mere, mille horribles attentats contre sa vie, la naissance équivoque du jeune Clotaire, l'ambition, l'intérêt, tout l'excitoit à poursuivre un prince dont la perte le rendoit seul monarque de l'empire François. Il leva donc une puissante armée qu'il envoya dans le Soissonnois, où elle fit de grands ravages. Ce fut le seul fruit qu'il retira de cette expédition. Wintrion qui commandoit ses troupes, fut mis en fuite après un combat opiniâtre, où il périt plus de trente mille hommes. On ne trouve ni dans Frédégaire ni dans Paul Diacre, auteurs contemporains, aucun détail plus circonstancié de cette action mémorable, & notre histoire garde un profond silence sur les suites de cette guerre meurtriere. Il paroit cependant à travers l'obscurité où s'envelopent nos anciens auteurs, que le roi de Soissons perdit quelque portion de ses Etats. Les mouvements du prince Austrasien à l'occasion de

Fredeg. in chron. c. 14. Paul Diac. de Gest. Longobard. l. 4, c. 4.

Fred c. 15. Aimoin, l. 3, c. 83.

ANN. 594. l'irruption de Warroc sur le pays de Rennes & de Nantes, la promptitude avec laquelle il marcha contre ce vassal rebelle, la sanglante bataille qui

se donna entre les Bretons & les François du royaume de Metz, l'acharnement des combattants qui fut si grand, qu'il ne resta presque personne de part ni d'autre; tout prouve que cette partie du domaine de Chilpéric avoit été réunie à la couronne d'Austrasie, & que l'amour de la gloire étoit puissamment excité par un motif d'intérêt.

ANN. 594.

L'auteur du livre intitulé, *les faits des rois de France*, rapporte la défaite de Wintrion avec des circonstances singulieres. Frédegonde, dit-il, que la grandeur du péril n'effraya jamais, n'eut pas plutôt appris l'invasion des Austrasiens, qu'elle donna ses ordres pour rassembler promptement son armée. Le rendez-vous général des troupes étoit à Braine. Elle en fit elle-même la revue, courut de rang en rang, tenant son fils entre ses bras, leur montra ce précieux, mais unique reste de la famille de Chilpéric, leur rappella le serment qui les obligeoit à le défendre, se mit à leur tête, & les mena droit à l'ennemi, qu'elle joignit au village de Droissi, à cinq lieues de Soissons. Un stratagême, qui suppose qu'en ce temps-là on

La description de la bataille de Droissi, légitimement suspecte dans l'auteur des faits des rois de France.

Gest. Franc. c. 36.

connoiſſoit peu l'utilité des eſpions ;
Ann. 594. lui procura tout l'honneur de cette célèbre journée. C'étoit la coutume, en paix, comme en guerre, de laiſſer les chevaux paître en liberté, après les avoir munis d'une clochette pour les retrouver plus facilement. La reine ſçut tirer avantage de cette pratique. Elle ordonne à chaque cavalier de ſuſpendre une ſonnette au cou de ſon cheval, leur fait prendre de groſſes branches d'arbres verts : dans cet équipage & à la faveur des ténèbres de la nuit, elle s'avance à grands pas vers le camp de Childebert. Les Auſtraſiens prirent cette cavalerie pour les chevaux du pays qui paiſſoient dans la plaine. La naiſſance du jour les jetta dans une nouvelle erreur. Ils crurent que c'étoit une véritable forêt, & ne reconnurent la vérité, que lorſque Landri qui commandoit ſous les ordres de Frédegonde, fut ſi près d'eux, qu'ils n'eurent plus le loiſir de ſe ranger en bataille. La déroute fut entiere, le carnage horrible, la victoire complette. Quand on fait réflexion que cet enfant qu'on porte de rang en rang, avoit alors neuf à dix ans; qu'aucun auteur contempo-

ain ne rapporte ces particularités d'ail-
eurs ſi remarquables, & que celui
qui les tranſmet à la poſtérité, n'eſt
venu que plus de cent vingt ans après,
on a tout lieu de craindre que ce ne
ſoit un conte apocriphe, imaginé par
'amour de la ſingularité, adopté par
e goût du merveilleux.

ANN. 594.

ANN. 595.

Childebert extermine les Varnes, peuples de Germanie.

La victoire de Droiſſi ne raſſuroit
point Frédegonde. La ſupériorité de
Childebert, maître des deux tiers de
a France, lui cauſoit de vives alar-
mes. Elle ne s'occupa que du ſoin de
lui ſuſciter des ennemis de toute part.
La révolte de Waroc, dont on vient
de parler, étoit un coup de la politi-
que de cette princeſſe : elle ſçut en-
core ménager une autre diverſion à
l'autre extrémité du royaume d'Auſ-
traſie. Elle engagea le roi des Varnes
à prendre les armes contre le perſé-
cuteur de ſon fils. Les Varnes étoient
une nation Germanique, établie ſur
les bords de l'Océan, à l'embouchure
de cette partie du Rhin, qui portoit
autrefois ſes eaux juſque dans la mer,
mais qui après avoir baigné Leyde,
ſe perd aujourd'hui dans les ſables,
au bourg de Catwick. Les intrigues
de Frédegonde furent la cauſe de la

Fred. c. 15.

ANN. 595. perte de ce peuple jusqu'alors très-paisible. Childebert les défit, les subjugua, & les extermina de façon, que le nom même en fut éteint pour toujours.

ANN. 596.

Mort de Childebert.

Fredeg. in chron. c. 17. Gest. Franc. c. 37.

Ce jeune prince ne survécut pas long-temps à cette victoire. Il mourut quelque mois après, dans la vingt-cinquieme année de son âge, & la vingtieme de son regne; regretté plus pour les belles espérances qu'il donnoit, que pour les grandes choses qu'il eût exécutées : il avoit presque toujours été sous la tutelle de sa mere. La reine Faileube le suivit de près. Il en avoit eu deux enfants qui lui succéderent sous la conduite de Brunehaut leur aïeule. Théodebert l'aîné, fut couronné roi d'Austrasie; Thierri le cadet eut pour son partage le royaume de Bourgogne, auquel on ajoûta l'Alsace, le Sundgaw, le Turgow, & une partie de la Champagne. Childebert l'avoit ainsi ordonné. Le motif de cette disposition, sur-tout pour l'Alsace, étoit le vœu unanime des habitans de cette province. Ce jeune prince avoit été élevé parmi eux dans une maison de plaisance nommée Marlem.

Ce seroit une erreur d'imaginer que les maisons de plaisance de nos anciens rois étoient comme aujourd'hui des habitations destinées au seul agrément. C'étoient moins des palais, que de riches métairies. Un bois, des étangs, des haras, des troupeaux, des esclaves occupés à faire valoir sous les ordres d'un *domestique* ou intendant; tout annonçoit l'utile plus que l'agréable. On en comptoit plus de cent soixante dans l'étendue du royaume. Nos premiers monarques passoient leur vie à voyager de l'une à l'autre. Les villages, les abbayes, les châteaux qui se trouvoient sur leur route, étoient obligés de leur fournir, ceux-là des voitures pour leurs équipages, ceux-ci le logement & l'entretien. On les défrayoit magnifiquement: ce n'est point assez; on ne manquoit pas, à leur départ, de leur faire quelque présent en argenterie. Ce qui n'étoit d'abord qu'un don de l'amour du vassal, devint par la suite un tribut de son obéissance. Les rois s'ennuyerent enfin de mener une vie errante; mais ils ne voulurent rien perdre de leurs prérogatives. Ils exigerent un droit de *giste*

ANN. 596.

Ce que c'étoit que les maisons de plaisance sous la premiere race.

Ducange, Glossaire au mot gistum.

des prélats & des seigneurs chez qui ils ne logeoient plus.

ANN. 596.

Bataille de Leucofao gagnée par Clotaire.

Fred. ibid.

La mort de Childebert ralluma la guerre entre les deux cours d'Austrasie & de Soissons. Frédegonde se prévalut de la conjoncture, leva une armée, s'empara de Paris & de plusieurs autres places sur les bords de la Seine. Un auteur contemporain remarque que cette irruption se fit à la maniere des barbares, sans déclarer la guerre. Cela suppose nécessairement qu'il y avoit eu un traité de paix entre les deux couronnes depuis la bataille de Droissi. Quoiqu'il en soit, Brunehaut rassembla promptement les troupes des deux royaumes de ses petits-fils, & les fit marcher à grandes journées au secours des provinces désolées. On se joignit à Leucofao dans les environs de Laon, ou de Toul, ou de Moret en Gâtinois. Car les auteurs sont partagés sur la situation de ce lieu inconnu aujourd'hui. Le combat fut un des plus sanglans qui se soient donnés entre les princes d'un même peuple. Les historiens n'en rapportent point les circonstances : ils nous apprennent seulement que les trois rois, dont le plus âgé n'avoit que douze

ans, étoient à la tête de leurs armées, & que l'avantage demeura à Clotaire. ANN. 597.

Mort de Frédegonde.

Frédegonde étoit au plus haut point de la prospérité. Une couronne obtenue par l'éclat de ses charmes, conservée par la force de son génie, un mari rétabli par son moyen sur un trône que ses perfidies lui avoient fait perdre, une minorité conduite avec tout l'art de la politique la plus consommée, une régence illustrée par deux célebres victoires, un nouveau royaume conquis & assuré au roi son fils, tout publioit la gloire de cette habile princesse. On oublioit presque que cette femme ambitieuse, vindicative, cruelle, avoit immolé à sa grandeur ou à sa sûreté un grand roi, deux vertueuses reines, deux fils de roi & une infinité de gens de condition. Ce fut ce moment de triomphe que le ciel choisit pour l'enlever de ce monde & terminer sa carriere : comme s'il eût appréhendé que le brillant éclat de tant de succès ne diminuât la vive horreur qu'on devoit à tant de forfaits. Elle fut enterrée auprès de Chilpéric dans l'église de saint Vincent, aujourd'hui saint Germain des Près, où l'on voit encore son tombeau.

Gest. Franc. c. 37.

ANN. 597.

Brunehaut contribue à la conversion du royaume de Cantorbéri.

La mort d'une rivale si redoutable donna le temps à la reine Brunehaut d'affermir la paix de tous côtés. Elle s'accommoda avec les Huns ou Abares, qui, après la mort de Childebert, s'étoient jetés sur les terres des Austrasiens : elle renouvela les anciens traités avec le roi des Lombards : elle engagea le pape à se charger de terminer les différends qui pouvoient s'élever à l'occasion du Val d'Aoste & du pays de Suze, que le feu roi Gontran avoit conquis sur l'empire. Mais les affaires de l'Etat ne lui firent point oublier celle de la religion. La pieuse reine Berthe, fille de Caribert roi de Paris, épouse d'Ethelbert roi de Kent, avoit disposé les Anglois à recevoir la lumiere de l'évangile. Le souverain pontife sur cette nouvelle leur envoya des missionnaires. La régence de Bourgogne & d'Austrasie leur donna passage par ses Etats, & les fit accompagner par des prêtres François qui sçavoient l'anglois & le latin, leur procura toutes les facilités pour passer sûrement à Doroverne, aujourd'hui Cantorbéri, enfin les protégea de façon, *qu'après Dieu*, dit saint Grégoire, *l'Angleterre lui est redevable de sa conversion au christianisme.*

Beda, l. 1, c. 25, 26, 27.

Cependant la guerre se ralluma plus vivement que jamais entre les monarques François. On ignore si l'envie de recouvrer Paris arma Théodebert & Thierri, ou si Clotaire, enivré de ses premiers succès entreprit de porter plus loin ses conquêtes. Ce qu'il y a de certain, c'est que ce prince étoit entré sur les terres de Bourgogne, avant que les deux freres eussent pu joindre leurs armées. La rencontre se fit auprès d'un village nommé par Frédegaire *Doromellus super Aroannam*, aujourd'hui Dormeil-sur-Quesne près de Sens. Le combat fut des plus meurtriers de part & d'autre. On raconte qu'on vit un ange l'épée à la main : on ne dit point pour qui il combattoit ; mais la victoire demeura aux deux rois. Clotaire, obligé de prendre la fuite, se retira d'abord à Melun, ensuite à Paris, enfin à Aréaune, aujourd'hui la forêt Bretonne. Toutes les places dont il s'étoit emparé après la bataille de Leucofao, furent reprises & saccagées. Contraint de demander la paix, il ne l'obtint qu'à des conditions très dures : il céda au roi de Bourgogne toutes les villes qu'il possédoit entre la Loire, la Seine,

ANN. 599.

Bataille de Dormeille : défaite de Clotaire.

Fredeg. in chron. c. 20, *p.* 748.
Gest. Franc. c. 37.
Aimoin, *l.* 3.

l'Océan & les frontieres de Bretagne. Il abandonna au prince Austrasien tout le duché de Dentélenus, qui comprenoit, selon l'opinion la plus probable, cette étendue de pays qui est entre l'Aisne, l'Oise, la Seine & l'Océan, ce qui fait à-peu-près l'Isle de France dans sa situation présente. Le malheureux Clotaire ne conserva que douze territoires entre l'Océan, l'Oise & la Seine; c'est-à-dire, qu'on ne le considéra plus que comme un prince dépouillé & réduit à un simple appanage pour sa subsistance. Ainsi finit en France le sixieme siecle. Le commencement du septieme fut signalé par la défaite des Gascons.

ANN. 599

Boulainv. Mém. hist. c. 1, p. 219.

Cette nation, chez qui l'esprit & la bravoure semblent héréditaires, n'étoit point encore établie dans cette province de France, qui porte aujourd'hui son nom. Elle habitoit alors la Navarre; une partie de la vieille Castille & de l'Aragon. Pampelune & Calahorre étoient ses principales villes. Ce fut donc au-delà des Pyrénées que Théodebert & Thierri porterent leurs armes. La victoire suivit constamment leurs étendarts. Les Gas-

ANN. 601.

Théodebert & Thierri subjuguent les Gascons.

Fredeg. in chron. c. 26.

ons furent défaits & demeurerent tributaires. Ce n'eſt pas la premiere fois que cette ancienne Gaſcogne fut ſubjuguée par les armes de la France. Un de nos anciens auteurs remarque qu'elle avoit eu autrefois un duc François, qui chaque année faiſoit porter au tréſor de nos rois le tribut que ces peuples & les Cantabres leurs voiſins étoient obligés de payer. ANN. 601. *Idem*, c. 33.

Lorſque les rois de Bourgogne & d'Auſtraſie étoient occupés contre les Gaſcons, Clotaire qui ne penſoit qu'aux moyens de ſe venger, fit faire ſubitement une irruption ſur les terres d'entre la Seine & la Loire. Mérovée ſon fils, jeune enfant de cinq à ſix ans, commandoit ſon armée ſous la conduite du duc Landri. Ce général, après s'être emparé de pluſieurs places, vint inveſtir Orléans, où Bertoalde, maire du palais de Bourgogne s'étoit mis en ſûreté. Therri ſur cette nouvelle raſſembla promptement une armée, & vola au ſecours de cette place. Landri trop foible pour tenir la campagne, ſe retira vers Etampes réſolu de le combattre au paſſage de la riviere qui porte ce nom. L'avant-garde étoit à peine paſſée, qu'il la fit char-

ANN. 603.

Clotaire fait une irruption ſur les terres de Bourgog.

Fredeg. in chron. c. 26.

Bataille d'Etampes. Défaite de Landri.

ANN. 603. ger avec toute la vigueur imaginabl Bertoalde qui la commandoit, fut tu après avoir fait des prodiges de valeu Mais sa résistance donna le temps reste de l'armée de passer & de ranger en bataille. Les forces se trou verent alors trop inégales. Le carnag des Neustriens fut horrible. La pl grande partie demeura sur la place l'autre ne songea plus qu'à prendre fuite : le jeune Mérovée fut fait pr sonnier. C'est tout ce qu'on sçait la destinée de ce prince. L'histoi n'en parle plus. On soupçonne qu' le fit mourir en prison, mais ce n' qu'une simple conjecture.

Recherches de Pasquier, l. 5, c. 23, p. 491.

Paix entre Clotaire, Théodebert & Thierri.

Théodebert de son côté étoit ent dans le royaume de Soissons, & s' vançoit vers Compiegne où Clotai avoit assis son camp. Déja les de armées se trouvoient en présence lorsqu'on apprit la défaite de Land Cette nouvelle obligea le prince Neu trien à demander la paix. Elle lui f accordée à des conditions raisonn bles. Le roi d'Austrasie commenç à craindre son frere : il vouloit se fa re un ami contre un rival si redout ble. La jalousie étouffa en lui l'amo de la gloire, & lui arracha des mai

ne victoire presque assurée. Ce qu'il a d'étonnant, c'est que le victorieux hierri fit aussi son accommodement vec Clotaire, sans doute pour la mê-e raison & par le même principe. uoi qu'il en soit, la division se mit entôt entre les deux freres.

ANN. 603.

Protade venoit d'être nommé mai- du palais de Bourgogne. C'étoit le urtisan le plus délié, l'homme le us adroit, le cavalier le plus brave le plus accompli de son siecle. Il oublia rien pour aigrir son maître ntre Théodebert. Raisons, prétex-s, tout fut employé. La paix de ompiegne conclue sans la participa-on & contre les int rêts de Thierri, oit un juste sujet de mécontente-ent. Le rusé ministre sçut profiter e cette circonstance, & ménagea si en l'esprit du prince, qu'enfin la ierre fut déclarée au roi d'Austrasie. y en a cependant qui prétendent que ette rupture eut un autre motif, & ue ce fut Brunehaut qui sema la dis-orde entre ses petits-fils. Cette fem-e vindicative n'avoit point oublié, it-on, que Théodebert l'avoit exilée e sa cour. Le ressentiment d'un si nglant outrage l'animoit vivement

Thierri déclare la guerre au roi d'Austrasie.

Fredeg. in chron. c. 19.

à la perte de ſon auteur. Elle fit er
Ann. 603. tendre à Thierri que ce prince, qu
juſqu'alors avoit paſſé pour fils d
Childebert, n'étoit en effet que le fi
d'un jardinier. Voilà, ſi l'on en cro
Frédegaire & ſon copiſte Aimoin, l
véritable cauſe de la guerre entre le
deux freres.

Mais rien de plus incertain que ce
exil, rien de plus ſuſpect que cett
hiſtoriette. L'année même où l'o
feint que cette reine fut chaſſée d
royaume d'Auſtraſie, elle engag
les deux rois à joindre leurs armé
pour marcher contre Clotaire : cet
confédération aſſurément ne témoign
ni haîne, ni méſintelligence. Si cet
princeſſe eût eſſuyé un ſi cruel outr
ge, ſaint Grégoire, ſous le pontific
duquel on place cet évènement, n'ei
pas manqué de lui écrire, ou pour
conſoler, ou pour lui faire enviſag
ſa diſgrace comme un juſte châtimen
du ciel. Ce grand pape, le premie
qui ſe ſoit mêlé des affaires de France
n'eût pas laiſſé échapper une ſi bel
occaſion d'exercer ſon zèle pour l'hon
neur de ſon ſiege & de la religion. O
ſçait qu'il ſe fit toujours un devo
d'inſtruire les têtes couronnées. I

ANN. 603.

ı d'Auſtraſie n'eût point été à l'abri
ɜ ſes remontrances ſur l'indignité &
ıorreur d'un pareil procédé. On voit
ı contraire par toutes les lettres
ı'il écrivit au temps dont nous par-
ns, que l'aïeule & les petits-fils vi-
ɔient dans une parfaite union, &
ıe les deux cours ſe gouvernoient
ʒalement par les conſeils de Brune-
aut. On pourroit ajouter avec Paſ-
uier, qu'il *eſt grandement croyable*
ı'elle ne fit aucun ſéjour auprès de
'héodebert, mais qu'immédiatement
ɔrès la mort de Childebert, elle ſui-
.t Thierri en Bourgogne. C'étoit un
ɔyaume nouvellement acquis; par
ɔnſéquent peu aſſuré. L'affermir étoit
ı-deſſus de la capacité d'un enfant
ɜ neuf ans: la préſence de cette prin-
ɜſſe devenoit donc d'une néceſſité ab-
ɔlue. Ce qui ne paroit d'abord que
robabilité devient preſque certitude,
ɔrſque l'on conſidere le grand nom-
re de ſuperbes édifices qu'elle fit
lever dans les Etats du jeune prince
ourguignon. On ne voit pas, con-
nue notre ſavant critique, que cette
ɜine à qui on ne peut refuſer au-moins
extérieur de la dévotion, ait fondé
ucune égliſe en Auſtraſie. On trouve

Recherches, l. 5, c. 16, p. 477, 78.

au contraire mille monuments érig
Ann. 603. dans les provinces du royaume c
Bourgogne, ou pour satisfaire sa pié
té, ou pour servir à la commodité c
public. Les grands chemins & les l
vées qui portent encore aujourd'h
son nom, le monastere d'Aulnay pr
de Lyon, l'abbaye de saint Vincei
de Laon, celle de saint Martin d'Au
tun, le célèbre hopital de la mêm
ville, tant d'autres ouvrages doi
l'exécution ne pouvoit être que c
plusieurs années, commencés & ach
vés, lorsque saint Grégoire tenoit
siege de Rome, tout semble concour
à démontrer que long-temps avai
son exil prétendu, elle avoit fixé
demeure à la cour du jeune Thierri.

La supposition de Théodebert n
porte pas un caractere plus décidé, j
ne dis pas de vérité, mais de vrai
semblance & de probabilité. Une ven
geance différée sept ans par une fem
me irritée, par une reine qui peu
tout, par un monstre de méchancet
& de cruauté; car c'est l'idée sous la
quelle on nous représente Brunehaut
Chap. 17, l. 5, p. 479. *Cela est bon*, dit Pasquier, *pour persua
der à des moines auxquels la patienc
est enjointe par le vœu de leur obéissance*

ais non à des gens qui vivent à la ANN. 603.
ur, encore moins aux rois, lorſqu'ils croient vivement offenſés. Un autre :oblême auſſi difficile à réſoudre, eſt que le roi de Bourgogne ſe ſoit iſſé perſuader que Théodebert n'é- ›it pas réellement fils de Childebert; ›rſuaſion ſi vive, nous dit-on, qu'il :it les armes pour le renverſer du ône. Cependant la guerre eſt à peine éclarée, que ce Prince ſi intimement ›nvaincu de la ſuppoſition, ſe ré- ›ncilie tout-à-coup avec ce prétendu ls de jardinier. C'eſt trop peu dire: on-ſeulement il conclut la paix, mais l'obſerve très-religieuſement ſous ›s yeux & par le conſeil de celle u'on ſuppoſe lui avoir révélé cet *orrible* ſecret. Ce ſont-là de ces con- :adictions qui choquent tellement la ιiſon & le bon ſens, qu'elles ne ιéritent pas même d'être réfutées.

ANN. 605.

Potade eſt aſſaſſiné dans la tente de Thierri.

La guerre ne fut pas plutôt réſo- ue, que les deux freres ſe mirent en ampagne. Déja les armées étoient :n préſence, lorſque les troupes de Bourgogne ſe ſouleverent contre Pro- ade, qu'elles regardoient comme 'auteur des troubles qui diviſoient la ;amille royale. Les principaux chefs

ANN. 605. Fredeg. in chron. c. 28 & 29.

de la ſédition étoient Uncelenus Wulfe, tous deux patrices, tous de jaloux de l'élévation du favori. L'i trigue fut tramée ſi ſecrétement, qu' vant qu'il en eût rien tranſpiré, tou l'armée avoit inveſti la tente du ro où le miniſtre jouoit avec le premi médecin aux tables, c'eſt-à-dire, a dames, à la marelle, ou même a échecs : car ce dernier jeu, inven dans les Indes au commencement c cinquieme ſiecle, pouvoit bien en ſ cent cinq ou ſix, être connu en Fra ce, où l'on avoit depuis long-tem un commerce établi avec Conſtant nople qui étoit en grande relatio avec les Indiens. * L'air retentit tou à-coup des cris tumultueux des ſo dats & des généraux, qui de conce demandoient qu'on leur livrât le bo tefeu qui avoit allumé la guerre. L monarque ſurpris de cette inſolence ſe mit en devoir de ſortir pour la r primer; mais ſa garde, ſoit zèle po ſa perſonne, ſoit intelligence avec le rebelles, ne voulut pas permettre ou feignit de vouloir empêcher qu' s'expoſât. Il chargea donc Uncelenu

* *Voyez les mémoires de l'académie des belles lettres, tome V, page 252.*

d'alle

l'aller porter ses ordres aux mutins, & de les faire retirer chacun sous ses drapeaux. Le patrice, au-lieu d'obéir, leur déclara que le roi leur abandonnoit le maire du palais. A ces mots, ils forcent la tente du prince, se jettent sur Protade, & le mettent en pieces. Cet évènement fit résoudre la paix, & les deux armées se séparérent sans combattre. La politique demandoit que l'attentat des seigneurs conjurés ne demeurât pas impuni. Uncélénus qui avoit changé l'ordre du souverain, eut un pied coupé. La mutilation étoit fort usitée dans ces premiers siecles de la monarchie. Wulfe qui avoit fait soulever l'armée, fut condamné à mort. On donna la place de Protade à un seigneur Gaulois, nommé Claude, homme d'une grande réputation d'esprit & de valeur.

ANN. 605.

Ce fut quelque temps avant la guerre des deux freres, que mourut saint Grégoire, surnommé le Grand. La sainteté de sa vie, sa capacité, ses ouvrages, où cependant l'on trouve plus de piété que d'éloquence, ont rendu sa mémoire célebre & immortelle. C'est le premier des papes qui ait eu des liaisons particulieres avec

Mort de S. Grégoire le Grand & ses liaisons avec la France.

nos rois. On voit dans une des lettres
ANN. 605. qu'il écrivit à Childebert II, un éloge
S. Greg. l. bien glorieux à la France. *Votre royau-*
5, epist. 6. *me*, lui dit-il, *est autant au-dessus de*
ceux des autres nations, que les rois sont
au-dessus des autres hommes. Mais cet-
te grande *familiarité*, quoique mo-
Rech. de la mentanée, pensa, dit Pasquier, *coû-*
France, l. 3, *ter quelque chose aux anciennes liberté*
c. IX, p. 195. *de notre église Gallicane.* L'ambition
de quelques eccléſiaſtiques y donna
occaſion. C'étoit un uſage introduit
depuis quelques années à la cour de
Rome, d'envoyer le *pallium* à ceux
des prélats qu'elle vouloit diſtinguer.
On appelloit *pallium* une eſpece de
manteau impérial, dont les empe-
reurs chrétiens avoient décoré les
évêques, pour marquer l'autorité ſpi-
rituelle qu'ils avoient dans leurs égli-
ſes. Les patriarches d'Orient le pre-
noient ſur l'autel dans la cérémonie
de leur conſécration, & l'envoyoient
aux métropolitains, qui le donnoient
aux évêques de leur province. On ne
le connut en Occident, qu'au com-
mencement du ſixieme ſiecle. Céſaire
d'Arles eſt le premier de l'égliſe de
France qui l'ait porté. Ce ne fut que
vers l'an huit cent, que les papes

'envoyerent à tous les métropolitains. ANN. 605.

La vanité porta les évêques de Bourgogne & de Provence à briguer cet honneur. Vigile d'Arles fut le premier qui le sollicita, de l'aveu & la recommandation du roi Childebert. Le pape qui acquéroit plus qu'il ne donnoit, accorda de même plus qu'on ne demandoit. *Nous vous commettons*, dit saint Grégoire à Vigile, *pour nous représenter dans toute l'étendue du royaume de Childebert notre fils. Si quelque évêque est obligé de voyager ou de s'absenter pour long-temps, il ne le pourra qu'avec votre permission. S'il survient quelque chose de conséquence, ou quelque question de foi, vous assemblerez douze évêques pour la juger. Si vous y trouvez trop de difficultés, vous nous enverrez le jugement. Nous vous envoyons le* pallium; *mais vous ne vous en servirez que dans l'église.* C'étoit visiblement entreprendre sur le droit des métropolitains auxquels on donnoit un chef, chose jusqu'alors inouie. C'est trop peu dire. C'étoit saper par le fondement, détruire & anéantir la plus précieuse des libertés dans l'église gallicane, qui jusque-là

Le même, p. 196.

Ann. 605. avoit jugé dans ses conciles, en dernier ressort & sans appel, tous les différends qui s'étoient élevés dans l'étendue de sa jurisdiction. Mais heureusement ce ne fut qu'un vain titre, qui n'eut aucun effet. On ne voit pas que Vigile, ni l'évêque Syagrius, qui avoit aussi obtenu le *pallium*, aient eu aucune préséance dans les synodes qui se sont tenus de ce temps-là, ni qu'ils aient usé d'un droit que les souverains pontifes pouvoient plus aisément accorder, qu'assurer.

Le même, p. 197. Ce ne fut pas seulement l'ambition, qui osa enfreindre nos anciennes prérogatives, mais quelquefois l'hérésie, plus souvent le crime. Il est parlé dans notre histoire d'un Maxime évêque Gaulois, qui se retira vers Boniface premier, pour se soustraire au jugement d'un concile devant lequel il étoit accusé de Manichéisme. Ce sage pontife respectant nos droits & nos priviléges, ne voulut point prendre connoissance de cette affaire : il écrivit seulement aux évêques des Gaules, pour les prier d'accorder quelque délai au prélat fugitif. Ce fut là tout ce qu'il obtint. On ne voit pas que saint Brice accusé d'adultere, ait trou-

vé plus de protection à Rome, où il fit un séjour de sept ans. Il en partit enfin sur la nouvelle de la mort de celui qui avoit été substitué à sa place, & fut rétabli dans son siege, comme il en avoit été chassé, sans connoissance de cause. Les évêques d'Embrun & de Gap, Salone & Sagittaire, ces deux freres, la honte & l'opprobre de l'épiscopat, semblent avoir porté un plus funeste coup à nos libertés. Déposés dans un concile tenu à Lyon, ils obtinrent de Gontran la permission d'en appeller au pape, qui les rétablit dans leurs églises. Mais il est à remarquer que l'appel ne fut interjeté que du consentement exprès du monarque François. Ce fut lui qui conduisit toute l'affaire; qui réconcilia les deux prélats avec Victor leur accusateur, & qui fit exécuter la sentence du souverain pontife. La tolérance des évêques dans une occasion si délicate, est moins un acquiescement au jugement de la cour de Rome, qu'un acte d'obéissance aux volontés du prince. S'ils témoignerent leur profond respect pour le roi, en ménageant deux coupables qu'il protégeoit; ils firent en même-temps éclater leur

ANN. 605.

fermeté, en excommuniant Victor, qui avoit eu la bassesse de se désister de son accusation, & de recevoir deux scélérats à sa communion.

ANN. 605.

Le même, p. 198.

Cet exemple, quoique visiblement contraire au droit commun, pouvoit être d'une dangereuse conséquence pour l'avenir. Il ne paroît pas cependant, qu'il ait eu aucune suite. Ursicin avoit été déposé dans le second concile de Mâcon : il eut recours à saint Grégoire après la mort de Gontran. Ce pontife, qui porta si haut la puissance de l'église romaine, n'osa néanmoins entreprendre de connoître de cette cause. Il se réduisit à la simple intercession. La simonie régnoit en France avec scandale. Les gémissemens, les prieres, les supplications les plus humbles furent les seules armes qu'il employa contre ce monstre souvent foudroyé, jamais exterminé. Ce n'étoit pas ainsi qu'il agissoit dans la Sicile, la Dalmatie, la Sardaigne, & une bonne partie de l'Afrique. Ce n'étoit plus alors le serviteur des serviteurs, mais un souverain absolu, qui de sa pleine autorité réunissoit ou divisoit les évêchés, nommoit, déposoit, ou rétablissoit les titulaires,

commandant à celui-ci de venir à Rome pour faire pénitence de ses erreurs, ordonnant à celui-là de remettre ses prétentions à l'arbitrage du saint siege, menaçant cet autre de le punir suivant toute la sévérité des canons, s'il prenoit de l'argent pour les ordinations : tant étoit vive la persuasion d'alors, que les évêques de France, quoique dévoués au saint siége, comme au centre de l'unité, n'étoient cependant sujets à la jurisdiction de Rome, *ni pour le fait de la discipline de leurs églises, ni pour les causes ecclésiastiques.*

ANN. 605.

Le même, p. 200.

ANN. 607.

Ce que dit Frédegaire d'un mariage de Thierri avec la fille du roi d'Espagne.

Ce fut immédiatement après le traité de paix entre les deux couronnes de Bourgogne & d'Austrasie, que Thierri, si l'on en croit Frédegaire, épousa Ermemberge fille de Bettoric ou Vitteric, roi d'Espagne. Brunehaut, qui ne cherchoit, dit-il, qu'à corrompre les mœurs de son petit-fils pour le gouverner avec plus d'autorité, empêcha la consommation de ce mariage par des moyens détestables. Ce qui rendit la nouvelle reine si odieuse au prince Bourguignon, qu'il la renvoya au roi son pere, sans même lui restituer sa dot. Mais quel

ANN. 607.

fond peut-on faire sur un fait, qui a besoin de sortilege pour être étayé? Quelle foi mérite un historien, qui ne trouve dans les auteurs contemporains aucun garant de ce qu'il avance? Si l'Espagne eût reçu un si sanglant outrage dans la personne d'une de ses princesses, elle en eût sans doute pris vengeance, ou du-moins se fût mise en devoir de la prendre. On n'en voit cependant aucun vestige dans l'histoire de cette nation, toujours sensible à l'honneur. Comment le moine Jonas, que la crédulité ou l'adulation arma contre Brunehaut, a-t-il oublié une circonstance si flétrissante pour la mémoire de cette reine? Il écrivoit avant Frédegaire & dans le même esprit; il veut comme lui nous persuader qu'elle empêcha toujours le roi de Bourgogne de contracter une alliance légitime; il garde néanmoins un profond silence sur ce prétendu mariage. Il doit donc passer pour fabuleux.

Ce que dit le moine Jonas de Brunehaut & de Thierri.
Jonas in vita S. Colomb. c. 19.

Le nom du moine Jonas nous rappelle d'autres invectives aussi sanglantes contre la mémoire de Brunehaut & de son petit-fils. Ce solitaire, ou trop crédule pour un historien, ou

rop passionné pour un religieux, ra- Ann. 607.
onte que Thierri eut quatre enfants,
lont aucun n'étoit né d'un mariage
égitime. L'abbé de Luxeuil, Colom-
an, l'exhorta souvent, mais inutile-
nent, à se marier. Un jour que ce
aint homme étoit allé visiter la reine,
lle lui présenta les quatre fils de ce
rince, le priant de leur donner sa
énédiction. *Ne pense pas*, lui dit le
noine, *que ces enfants qui sont nés dans*
infamie, portent jamais le sceptre.
'ette brutalité fit retrancher les vivres
u'on avoit coutume de porter au mo-
astère. Le zélé réformateur vint trou-
er Thierri pour s'en plaindre. Ce
ince lui fit servir les viandes les plus
élicates & les vins les plus exquis.
olomban renversa tout. Dieu, s'é-
ia-t-il dans l'ardeur de son zèle,
prouve les présents des impies. Ce
int emportement effraya tellement
ïeule & le petit-fils, qu'ils promi-
nt solennellement de se corriger.
lais bientôt le monarque retomba
ıns ses premiers désordres. Colom-
ın lui écrivit si durement, que Bru-
haut le fit enfin exiler. Le pieux
bé revint à son couvent, malgré les *Idem, ibid.* c. 22.
éfenses du roi, & n'en sortit qu'aux

instantes prieres de ceux que ce princ
Ann. 607. avoit envoyés pour exécuter ses or-
dres.

On ne voit dans tout ce récit qu
mauvaise foi, qu'absurdité, qu'indé
cence. Il est vrai que les fils du ro
de Bourgogne étoient nés d'un con
cubinage; mais cette sorte de mariag
étoit alors autorisée par les loix d
l'église & de l'Etat. Le devoir d'u
historien fidèle ne permettoit pas d
Fredeg. in chron. c. 22, 24. déguiser cette circonstance. Frédegai
re, que la force de la vérité emport
quelquefois, remarque que ces prin
ces furent tenus sur les fonts de bap
tême par tout ce qu'il y avoit de pl
saint parmi les prélats du royaume d
Thierri. Est-il croyable que tant d
pieux personnages, obligés par état
réprimer le scandale, ayent gardé l
silence, lorsqu'un simple moine él
voit si haut sa voix? Quelle apparen
ce que saint Grégoire, qui ne pouvo
ignorer ni les déréglements du peti
fils, ni la tolérance de l'aïeule, se so
tu dans une occasion où la religic
étoit si fort intéressée? Le zèle de
maison de Dieu avoit-il telleme
abandonné le pape & les évêque
qu'il ne brûlât plus que dans le cœu

du bon abbé de Luxeuil ? C'eſt ici ſur-tout que l'amour du ſaint emporte le panégyriſte au-delà des bornes. Cette bénédiction groſſièrement refuſée à des enfants que leur naiſſance, même illégitime, n'excluoit point de la régénération en Jéſus-Chriſt, ces mets puérilement foulés aux pieds, ces mépris inſolemment affectés des ordres du ſouverain, ſont moins la matiere d'un éloge que d'un juſte blâme. On ne craint point de le dire; ou l'anecdote du zèle, de l'exil & du retour de Colomban eſt un conte apocryphe; ou ce bon ſolitaire n'avoit pas les vertus qui ſont l'ame du chriſtianiſme, la douceur, l'humilité, l'obéiſſance. Le ſatirique auteur ſans doute ne s'eſt point apperçu qu'en voulant peindre Brunehaut ſous les traits d'une cruelle furie, il faiſoit le plus brillant éloge de ſa modération. La déſobéiſſance du moine étoit un crime d'Etat, par conſéquent digne de mort. Il y a bien de la clémence à ne le punir que de l'exil.

ANN. 607.

Théodebert cependant ſouffroit impatiemment qu'on eût démembré de ſes Etats l'Alſace, le Sundgaw, le Turgaw, & une partie de la Champa-

ANN. 610. Différend entre Théodebert & Thierri.

gne. Il y avoit long-temps, qu'il avoi formé le dessein de les réunir à sa couronne. Brunehaut, toujours attentive aux intérêts de ses petits-fils, n'oublioit rien pour terminer un différen qui pouvoit avoir des suites très funestes. Bilichilde, autrefois esclave d cette princesse, actuellement rein d'Austrasie, femme aussi vertueus que belle, avoit un grand crédit su l'esprit du roi son époux : elle lui fi demander une conférence, qui d'abord fut accordée, ensuite rompu par les intrigues des courtisans qu ne respiroient que la guerre. Il paru alors à la cour d'Austrasie une fill d'une rare beauté, nommée Theudichilde. Le monarque en devint éperduement amoureux, & résolut d l'épouser. Bilichilde étoit un obstacl à cette alliance si ardemment désirée ce barbare la traita comme une esclav sur laquelle il avoit droit de vie & d mort, & la poignarda de sa propr main. Les seigneurs Austrasiens, de venus par cette mort tout-puissant dans le conseil du roi leur maître, l déterminerent enfin à rompre ave son frere. Il entra dans l'Alsace, qu'i réduisit sous sa puissance, avant que

ANN. 610.

Fredeg. in chron. c. 37.

a cour de Bourgogne pût être informée qu'il avoit pris les armes. Il écrivit ensuite à Thierri pour lui proposer de faire décider leur querelle dans une assemblée des seigneurs de la nation. On choisit pour le lieu de la conférence un château nommé alors Saloissa, aujourd'hui Seltz, entre Saverne & Strasbourg. Les deux rois promirent de s'y trouver avec un certain nombre d'hommes : il fut convenu qu'il n'excéderoit pas dix mille.

ANN. 610.

Le roi de Bourgogne, sur la foi donnée, s'y rendit avec peu de suite. Théodebert y vint le dernier, aussi mal accompagné en apparence. Mais les troupes qu'il avoit fait défiler de tous côtés, se réunirent tout-à-coup, investirent Thierri, & le serrerent de si près, que pour échapper au danger qui le menaçoit, il se vit contraint de signer tout ce qu'on voulut. Ainsi le prince Austrasien demeura maître de tout le pays qui étoit le sujet de la contestation.

Supercherie de Théodebert. Guerre entre les deux freres. Neutralité de Clotaire.

La nécessité avoit fait conclure ce traité : le desir de la vengeance le fit rompre. Le monarque Bourguignon ne se fut pas plutôt tiré des mains de son frere, qu'il entreprit de recou-

ANN. 611.

Fred. ibid.

ANN. 611.

vrer par les armes ce qu'on lui avoi enlevé par trahiſon. Cependant pou s'aſſurer du roi de Soiſſons, il lui pro mit de lui faire reſtituer tout ce qu les Auſtraſiens avoient uſurpé ſur lu entre l'Oiſe & la Seine. Clotaire ces conditions accepta & garda ſcru puleuſement la neutralité.

ANN. 612.

Théodebert défait près de Toul & à Tolbiac.

Fredeg. in chron. c. 38.

La ſaiſon permettoit à peine de ſ mettre en campagne, que Thierri après avoir fait la revue de ſes trou pes, s'avança vers Andelau. Déja i s'étoit emparé de Nas, château qu'o croit être le petit Nancy, Nancey ou Nançois, lorſque Théodebert vin à ſa rencontre. La bataille ſe donn dans les plaines voiſines de Toul. Le Auſtraſiens, après un combat opiniâ tre, furent mis en déroute. Le roi obligé de prendre la fuite, ſe retir d'abord à Metz, enſuite à Cologne où il reçut un renfort conſidérable d troupes compoſées de Saxons, d Thuringiens, & des autres nations d la France Germanique. C'étoit un eſpece de corps de réſerve, dont o ne ſe ſervoit que dans les preſſante néceſſités de l'Etat. Le monarque ſ mit à leur tête, revint ſur ſes pas & marcha droit à Tolbiac, où Thierr

voit assis son camp. Ce lieu si célèbre par la victoire de Clovis sur les Allemands, devint le théâtre de l'action la plus vive & la plus meurtriere entre deux petits fils de cet illustre conquérant. » Le carnage fut si horrible, » qu'en plusieurs endroits, des batail- » lons entiers de corps morts, serrés » les uns contre les autres, demeure- » rent debout, comme s'ils eussent » été encore en vie. « Ce sont les propres termes de Frédegaire : un lecteur judicieux sçaura les réduire à leur juste valeur. Les Austrasiens, vaincus pour la seconde fois, ne songerent plus qu'à gagner un lieu de retraite. Mais il en périt autant dans la fuite que sur le champ de bataille. Les campagnes depuis Tolbiac jusqu'à Cologne étoient jonchées de cadavres, de blessés, & de mourants. L'histoire fournit peu d'exemples d'un pareil acharnement.

ANN. 612.

Idem, ibid. p. 752. Duch. t. I.

Le roi d'Austrasie se sauva au-delà du Rhin, où il fut pris, & amené au prince son frere, qui le fit dépouiller de tous les ornements de la dignité royale, lui ôta jusqu'à son baudrier, & dans cet état humiliant l'envoya sous bonne garde à Châlons-sur-Sône.

Incertitude sur la fin de Théodebert.

Fredeg. in chron. c. 38.

C'est tout ce que Frédegaire nous ap-prend de la destinée de Théodeber[t]. Le moine Jonas ajoute que la rein[e] Brunehaut lui fit couper les cheveux & le força d'embrasser l'état ecclé-siastique. Tant de précautions, dit-il ne rassuroient point encore cette mé-chante femme : l'appréhension qu'i[l] ne s'échapât, la détermina enfin à l[e] faire massacrer. Mais il est le seul d[e] nos anciens historiens qui rapporte c[e] fait : les écrivains qui se sont le plu[s] déchaînés contre cette princesse, n'e[n] font aucune mention. Un autre moi-ne, & l'auteur du livre intitulé, *le[s] Faits des rois de France*, disent a[u] contraire que Théodebert, après sa défaite s'enferma dans Cologne, où le roi de Bourgogne l'assiégea. Les habitants, pour avoir meilleure com-position, conjurerent contre la vie du monarque Austrasien, lui couperent la tête, & la jetterent par-dessus leurs murailles. Ce ne fut qu'à ces condi-tions, aussi honteuses pour celui qui les exigea, que pour ceux qui s'y sou-mirent, qu'ils obtinrent la paix du vainqueur.

ANN. 612.

Jonas in vita S. Columbani.

Aimoin, l. 3, c. 87. Gest. Franc. c. 38.

Autres incertitudes sur le nom-

Ces deux derniers auteurs donnent plusieurs enfants à Théodebert. Ils

content que Brunehaut qui étoit lée au-devant de Thierri jusqu'à letz, les fit tous égorger, à la réserve d'une princesse d'une rare beau-. Thierri conçut pour elle l'amour plus violent, & forma le dessein de épouser. La régente craignant que, evenue reine, elle n'entreprît de enger la mort de son pere, lui reréfenta vivement qu'il ne lui étoit as permis de contracter mariage avec fille de son frere. *Ne m'as-tu pas t, méchante femme*, s'écria le prince n fureur, *qu'il n'étoit pas mon frere? u m'as donc fait commettre un parride dans sa personne?* En mêmeemps il tira son épée, & se mit en evoir de la poignarder. Mais il en it empêché par les seigneurs qui se ouverent présents. Brunehaut, qui onnoissoit le caractère de son petitls, le prévint en lui donnant du poion dont il mourut. Cependant, si on en croit Frédegaire, auteur plus oisin du temps dont nous parlons, roi d'Austrasie n'eut qu'un fils, nomé Mérovée. Cet enfant, pris avec on pere, fut amené à Cologne, où on oncle & son vainqueur lui fit crafer la tête. Ce récit, où la mé-

ANN. 612.

bre des enfants de ce prince, & sur les auteurs de leur mort.

Aimoin, *l.* 3, *c.* 81. *Gest. Franc. c.* 39.

Fredeg. in chron. c. 39.

ANN. 612. moire de Brunehaut est si scrupule-
sement respectée, doit être d'auta
moins suspect, qu'il part d'une plum
qui semble n'avoir écrit que pour fl
trir la réputation de cette princesse. C
va voir par le témoignage du mêm
historien, que c'est aussi injusteme
qu'on lui attribue la mort du mona
que Bourguignon. Voici comme il ra
porte cet évènement.

ANN. 613.

Mort de Thierrri.

Clotaire, sur la nouvelle de la d
faite & de la prise de Théodeber
s'étoit jetté sur le duché de Dentel
nus, qui lui avoit été engagé po
prix de la neutralité. Le roi de Bou
gogne, peu scrupuleux sur la foi d
traités, le fit sommer d'en retirer s
troupes. Les ambassadeurs avoie
ordre, en cas de refus, de lui décl
rer la guerre. Le prince Neustrie
soutint ses droits avec une noble fe
meté. On prit aussi-tôt les arme
Thierri, à la tête d'une nombreus
armée, se préparoit à fondre sur l
royaume de Soissons, lorsqu'il fut a
taqué d'une dyssenterie, qui l'enlev
en très-peu de jours. Il étoit dans l
vingt-sixième année de son âge, &
dans la dix-septième de son règne.
n'eut, ainsi que son frere, rien d

Idem Fred. ibid.

commandable que la bravoure, toujurs héréditaire dans la famille de Clovis. Les Goths d'Espagne l'éprourent, lorsque Gondemar régnoit r eux. Ce monarque, si l'on en croit ariana, fut tributaire des rois Franis. Cela se prouve, dit-il, par le moignage de Bulgaran, gouverneur la Gaule Gothique, dont on conrve encore aujourd'hui les lettres ns les archives d'Alcala & d'Oviéo. Or ce roi Gondemar, dont le rèle commence en six cent dix, & finit six cent treize, n'a pu être assujetti tribut que par ces deux jeunes prins, qui tenoient alors les rênes de mpire François.

ANN. 613.

Mariana, hist. hisp. l. 6, c. 2.

Les Austrasiens reconnoissent Clotaire pour leur roi.

L'histoire fournit peu d'exemples une révolution aussi funeste que celle i suivit la mort de Thierri. Ce prin laissoit quatre fils, Sigebert, Chilebert, Corbus, & Mérovée. Le plus gé n'avoit que dix à onze ans. Bruehaut prenoit des mesures pour lui surer la double couronne du roi son ere; mais elle fut trahie de tous côs. Les seigneurs Austrasiens, sollités par Arnoul & Pepin, les plus nsidérables d'entre eux se déclarènt ouvertement pour le roi de Soif-

ſons. Clotaire, aſſuré de leurs ſuff
ANN. 613. ges, entra dans l'Auſtraſie, fut re
Fred. c. 40. dans pluſieurs villes, s'avança juſq
Andernac, place forte ſur le Rhi
& l'emporta d'aſſaut. Ce fut dans c
te ville qu'il donna audience aux a
baſſadeurs qui lui porterent les plai
tes de Brunehaut ſur ſon irrupti
dans un royaume qui appartenoit a
enfants de Thierri. Le monarque
fectant au-dehors une modérati
qu'il n'avoit pas dans le cœur, répo
dit aux envoyés, qu'il conſentoit
remettre la déciſion de cette affair
une aſſemblée des ſeigneurs de la r
tion.

Les Bourguignons conjurent contre les enfants de Thierri.

La reine n'attendoit pas une
ponſe d'une autre nature. C'eſt ce c
l'avoit déterminée à faire partir Sig
bert pour la Thuringe. Elle eſpér
que la préſence du jeune monarq
engageroit plus efficacement ces pr
vinces à ſe déclarer pour lui. M
Idem, ibid. le maire du palais de Bourgogn
Garnier, qui conduiſoit ce princ
étoit d'intelligence avec le roi
Soiſſons. Le perfide obtint de c
peuples, que non-ſeulement ils
feroient aucun mouvement, mais m
me qu'ils rappelleroient les troup

e quelques-uns d'eux avoient déja voyées. Ainſi aſſuré des nations ermaniques, il ramena Sigebert à orms où étoit la princeſſe. Il lui nſeilla de retourner en Bourgogne, elle trouveroit, diſoit-il, plus de umiſſion à ſes ordres, & plus de fiité pour ſes enfants. Le motif étoit écieux : elle s'y laiſſa conduire ; is elle y fut auſſi mal ſervie qu'en rmanie. Garnier employa tout le dit que lui donnoit ſa charge, pour gager les ſeigneurs Bourguignons reconnoître Clotaire. On convint faire périr la biſaïeule & les petits-. La trame fut conduite ſi ſecrètent, que Brunehaut n'en eut pas le is léger ſoupçon.

ANN. 613.

C'eſt ici une de ces trahiſons, dont n ne peut effacer la noirceur. Les iſtraſiens pouvoient couvrir leur détion du prétexte de venger la mort Théodebert leur roi. Mais la dé-tion des Bourguignons ne ſouffre cune palliation. Dire avec quelques odernes, que les enfants de Thierri toient pas légitimes, c'eſt ignorer premiers principes de l'ancien oit François. On l'a déja dit : la utume de ces premiers temps ad-

La trahiſon des ſeigneurs Bourguignons eſt inexcuſable.

mettoit aux ſucceſſions non-ſeuleme
Ann. 613. les bâtards & les fils de concubin
mais même les enfants nés dans l'adu
tere ou dans l'inceſte : témoin Thé
Greg. Tur. l. 3, c. 22, 23. liv. 4, c. 28.
balde qu'on a vu ſuccéder à Théod
bert, quoique né de Deuterie q
avoit ſon mari : témoin encore Ch
péric, qui partagea avec ſes frere
quoique fils d'Aregonde, ſœur d'I
gonde, toutes deux en même-tem
femmes de Clotaire premier.

L'hiſtorien Frédegaire n'eſt pas p
heureux dans le choix des moye
qu'il emploie pour juſtifier la condu
de Garnier. Brunehaut, dit-il, ſou
çonnant la fidélité de cet officie
écrivit à un ſeigneur de la cour q
accompagnoit Sigebert en Thuring
de ſe défaire au plutôt d'un traître q
favoriſoit ſecrètement le parti de C
taire. Alboin, c'étoit le nom du co
tiſan, déchira cette lettre. Un d
meſtique de Garnier en raſſembla
morceaux de façon que ſon maî
put lire tout ce qu'elle contenoit. D
ce moment il réſolut la perte de
reine & de ſes enfants. Mais on
perſuadera pas facilement qu'un ho
me chargé d'un pareil ordre, ait l'i
prudence de le déchirer de mani

'on en puiſſe aiſément rapprocher ɔtes les pieces. Si Garnier eût été ANN. 613. ſtruit de tout ce qu'on machinoit ntre lui, eſt-il croyable qu'il ſe fût éſenté à la cour d'une princeſſe qui oit ordonné ſa mort ? Si Brunehaut t eu des doutes ſur la fidélité du ire du palais, lui auroit-elle con- non-ſeulement l'adminiſtration des aires, mais la perſonnne de ſes pe- -fils, & le commandement de l'ar- e qu'elle envoyoit contre l'ennemi ſa famille ?

Garnier livre les enfants de Thierri au roi de Soiſſons.

Quoi qu'il en ſoit, Clotaire, dont affaires proſpéroient de jour en ır, s'avança avec une nombreuſe née juſque dans les plaines de Châ- ıs-ſur-Marne. Les Bourguignons ient campés dans le voiſinage de te ville, à quelque diſtance de la iere d'Aiſne. Déja ils ſe prépa- ent à combattre, lorſque les géné- ıx de Sigebert firent ſonner la re- ite. Toute l'armée prit auſſi-tôt la te. Le roi de Soiſſons la pourſui- , mais ſans la preſſer : c'étoit un s articles convenus. Elle marcha de te ſorte, toujours en déſordre, nais attaquée, juſqu'à la riviere de ne. Ce fut là que Garnier fit éclater

Idem. Fredeg. ibid.

ses noirs desseins, & que parut à d
Ann. 613. couvert sa perfidie. Le traître oublia
les loix de la religion, de la probit
de l'honneur & de l'humanité,
saisit de Sigebert, de Corbus, de M
rovée, & les livra au plus mortel enn
mi de leur maison. Childebert eut
bonheur d'échapper ; mais on ignc
ce qu'il devint.

Brunehaut est arrêtée.

Brunehaut sur la nouvelle de ce
fatale catastrophe, se sauva au châte
d'Orbe près du lac de Neufchâte
mais bientôt on découvrit sa retrai
Elle fut arrêtée & conduite avec Th
delane, sœur de Thierri, jusq
Ryonne, village situé sur la Vinger
où Clotaire avoit assis son camp.
ancien auteur assure que cette pr
cesse fit elle-même égorger ses qua
petits-fils, & qu'elle se présenta
vant l'usurpateur avec tous les ato
d'une jeune personne, qui aspiroi
lui plaire, & qui espéroit de l'ép
ser. Mais cet historien n'écrivit
cent ans après, & sous le règne
petits-enfants de l'exterminateur
cette malheureuse famille. Il ét
alors de mode de regarder Clot
comme un autre Jéhu : Bruneh
étoit une seconde Jésabel. Il ne fall

as que rien manquât au portrait. La affion ou l'adulation fit oublier juf- u'à la vraifemblance : car enfin quelle pparence qu'une reine, bifaïeule de uatre enfants, dont l'aîné avoit au- noins douze ans, ait pu fe flatter e devenir la femme d'un jeune roi éja marié, & le plus mortel de fes nnemis.

ANN. 613.

Un autre écrivain moins proche du emps de cette princeffe, mais éga- ement paffionné contre fa mémoire, ı juftifie néanmoins très-parfaitement u maffacre des enfants de Thierri. a reine, dit-il, ne fut pas plutôt au ouvoir de Clotaire, qu'il fit égor- er Sigebert, & Corbus fon frere. e jeune Mérovée lui fit compaffion : l'avoit tenu fur les fonts de baptê- ne ; cette confidération lui affura la ie. On le donna en garde au comte ngobode, qui l'éleva fecrètement ans la Neuftrie, où il vécut plufieurs nnées. Mais il eft bien difficile de roire que la pitié ait épargné un en- ant que la politique condamnoit. Il voit en effet le même droit que fes reres à la double couronne que l'u- urpateur vouloit réunir à la fienne. uffi Frédegaire eft-il le feul de nos

Clotaire fait égorger les enfants de Thierri.

Fredeg. in chron. c. 42.

Ann. 613.

hiſtoriens qui atteſte ce fait : Fréde-gaire, dis-je, qui n'eſt pas contem-porain, & qui n'a écrit ſon hiſtoire que par ordre de Childebrand, oncl du roi Pepin, c'eſt-à-dire, plus d'u ſiècle après ce tragique évènemen Cet écrivain d'ailleurs ſe contredi manifeſtement lui-même, lorſque cinq lignes plus bas, il raconte qu Clotaire reprocha à la reine Brune-haut le meurtre *des trois fils de Thierri qui venoient d'être égorgés.*

Mort de la reine Brunehaut.

Cette cruelle exécution n'étoit qu le prélude d'une autre encore plu barbare. Brunehaut reſtoit ; Childe bert vivoit ; la vengeance de Clotai n'étoit point pleinement aſſouvie, n ſes inquiétudes entiérement diſſipée Il ſe fit amener cette princeſſe à la tê de ſon armée, lui fit des reproch auſſi indécents que mal fondés, l imputa des crimes qui étoient pou la plupart ou ceux de ſa mere, ou l ſiens. La ſoldateſque s'écria tumu tueuſement qu'elle méritoit la mor On la tourmenta durant trois jours on la promena par-tout le camp ſu un chameau ; on lui fit mille inſult & mille indignités, on l'attacha enfi à la queue d'un cheval indompté

ni, la traînant sur les cailloux, & à avers les ronces & les épines, l'eut entôt mise en pièces. Les restes de n corps furent livrés aux flammes, réduits en cendres. L'horreur qu'inire un traitement si barbare, augmen- encore, lorsqu'on voit Frédegaire rminer ce récit par l'éloge de l'huanité de Clotaire. C'étoit, dit-il, i prince craignant Dieu, débonnai-, & d'une douceur incroyable en-rs tout le monde. Cette louange, i n'est qu'une sanglante ironie, ou nne une étrange idée des mœurs : ce temps-là.

ANN. 613.

Ibid.

Ainsi périt, du genre de mort le us affreux, l'épouse du plus grand onarque qui eût encore régné sur la ance : la fille & la mere de tant de is, cette reine que l'évêque Fortut nous dépeint sous l'image même s graces & de la beauté ; que Grére de Tours nous propose comme i modèle de décence, de vertu, de gesse & de douceur ; que saint Gréire pape nous représente occupée tout ce que la religion exige d'une euse reine, d'une vertueuse régen-, & d'une mere véritablement chréenne. L'histoire de son règne, à tra-

Son éloge.

Fortunat. l. 6. carm. 6.

Greg. Tur. l. 4, c. 27.

S. Greg. l. 5, epist. 5.

ANN. 613.

vers les horreurs dont on s'est efforc de le noircir, nous laisse appercevo toutes les qualités qui forment un héroïne; de l'esprit, elle posséda émi nemment le grand art de gouverner de la grandeur d'ame, elle accord généreusement la vie au perfide Ol ric, que Frédegonde avoit envoyé po l'assassiner; de la fermeté, sa constan ce dans les derniers momens de vie fut admirée, & ne fut point la sée; de la bonté, elle prit toujou plaisir à faire du bien à ceux q avoient du mérite; de la magnificenc on voyoit encore du temps d'Aimo tant de châteaux, d'églises, de m nasteres, d'hopitaux, de grands ch mins, & autres superbes monumen élevés par cette princesse, qu'on av peine à croire, dit ce moine, q ce pût être l'ouvrage d'une seu reine, qui n'avoit régné que sur u petite partie de la France.

Idem, Greg. Tur. l. 4, c. 20.

Aimoin, præfat. in hist. Franc.

Rien n'est si suspect que ce qui été écrit contre la mémoire de cet princesse. Il falloit quelques préte tes pour couvrir l'horreur & l'infam du supplice auquel on n'eut pas hon de la condamner. Il ne fut pas diff cile à un roi, qui venoit d'usurp

ux royaumes, & à tant de ſeigneurs
ii avoient favoriſé l'uſurpation, de
rprendre la crédulité des peuples,
ı répandant mille bruits injurieux.
es eccléſiaſtiques & les moines, dit
ſquier, étoient alors les ſeuls qui
ſſent la plume. On ſçait qu'ils vi-
ient de la libéralité de nos ſouve-
ins, & des grands de leur cour. La
litique, ou la reconnoiſſance, pouſ-
e au-delà des bornes, leur a fait
lopter, ſans diſcernement, tout ce
ii pouvoit ſervir à la juſtification
leurs bienfaiteurs. De-là, tant de
bles inſérées dans leurs ouvrages.
e-là, tant de contradictions, l'un
ur l'ordinaire juſtifiant Brunehaut
ı crime que l'autre lui impute. Mais
s réflexions ſont trop générales; il
ı faut de plus particulieres : exami-
ns le détail des accuſations.

ANN. 613.

Rech. de la France, l. 5, c. 24, p. 452.

On lit dans Aimoin, que Brune-
ut engagea Sigebert à faire périr
ogon, cet illuſtre maire du palais,
ii avoit été la demander en Eſpagne.
ependant Grégoire de Tours, au-
ur contemporain, garde un profond
lence ſur cette anecdote. Quelle
parence qu'il ait ignoré ce fait, lui
ui a eu tant de part aux affaires? ou

C'eſt fauſſement qu'on l'accuſe de cruauté & d'avarice.

Aimoin, l. 9, c. 4.

que la politique le lui ait fait taire
Ann. 613. lui qui a toujours parlé le langage
la vérité, sans acception de perso-
Idem, ibid. c. 86. nes? La cruelle Jésabelle, dit ailleu
ce passionné solitaire, pour avoir l
biens de Wintrion, l'accusa d'av
trahi l'Etat à la journée de Droi
Mais Frédegaire, plus voisin de
temps, ne lui donne point un se
blable motif. Il dit simplement q
ce duc fut mis à mort, à la poursui
Fredeg. in chron. c. 18. de Brunehaut. On ne voit rien da
son récit qui dépose contre l'avari
de cette princesse, ni qui atteste l'i
nocence de ce seigneur, trop lié av
un homme convaincu de crimes d'
tat *, pour n'être pas lui-même co
pable.

C'est encore avec aussi peu de v
rité que de vraisemblance, qu'on l
attribue la mort de Bertoalde, ma
du palais de Bourgogne. On en va jug
par l'exposé même de l'historien qui
Idem, ibid. c. 26. impute ce crime. Ce seigneur march
accompagné de trois cents homme
pour lever le tribut que devoie
les provinces nouvellement conqui

* Gilles, évêque de Rheims, dont la faction
avoit procuré le duché ou gouvernement de Cha
pagne, lorsque Loup fut obligé de l'abandonner.

sur Clotaire. La commission fut bientôt exécutée; mais l'amour de la chasse l'arrêta dans un lieu qu'on appelloit Arelaune. Il y fut surpris, & n'eut que le temps de se sauver à Orléans. Landri le défia au combat. Tous deux jurerent qu'à la premiere action entre les troupes des deux couronnes, ils se trouveroient chacun à la tête de son armée. Bertoalde, à la bataille d'Etampes, emporté par la gloire ou la haîne, se précipita à travers les bataillons ennemis, pour aller chercher Landri qui ne paroissoit point; mais accablé par le nombre, il expira percé de mille coups. Ce récit, qui est tout entier de Frédegaire, porte avec lui la pleine justification de Brunehaut, qui assurément n'avoit point ordonné au maire Bourguignon de se battre contre le général Neustrien.

ANN. 613.

L'histoire de son jugement est celle de son innocence.

L'histoire de son procès est en même temps celle de son innocence, & du violement de tout droit divin & humain. Quelle est celle qui est jugée? Une reine, une princesse souveraine, qui, en cette qualité, n'étoit justiciable de personne. Quels sont les chefs d'accusations? La mort de dix rois: celle de Sigebert son mari,

ANN. 613.

Greg. Tur. l. 4, c. 46, l. 5, c. 18.

Fredeg. in chron. c. 42.

Gest. Franc. c. 35.

Idem Fred. ibid. c. 26.

Aimoin, l. 3, c. 87.

Fred. c. 39.

Jonas in vitâ sancti Columbani.

celle de Mérovée fils de Chilpéric qui tous deux, selon Grégoire de Tours, périrent sous le glaive de Frédegonde : celle des enfants de Thierri que Frédegaire fait massacrer par les ordres même de Clotaire : celle de Chilpéric, dont aucun auteur contemporain ne l'accuse, dont plusieurs chargent la mémoire de Frédegonde : celle de Mérovée, fils de l'usurpateur, qui fut pris à la bataille d'Etampes, dont l'histoire nous laisse ignorer la destinée : celle de Théodebert, sur laquelle Frédegaire garde un profond silence, qu'Aimoin & l'historien *des faits des rois de France*, attribuent à la perfidie des habitants de Cologne, qu'on pourroit même imputer à la cruelle politique de Thierri : celle d'un autre Mérovée, fils de ce même Théodebert, à qui le vainqueur de Tolbiac fit écraser la tête, avant que Brunehaut pût être informée de la victoire : celle enfin de Thierri, qui mourut selon Frédegaire, d'une dyssenterie : selon Jonas, d'un coup de foudre. Quel est celui qui se porte partie ? Le destructeur de cette malheureuse famille. Quel est son juge ? Le plus mortel de ses ennemis. Que

t ſon ſupplice ? Le plus infâme, le us barbare, le plus déteſtable dont il ›it parlé dans l'hiſtoire d'aucune na- ɔn. Une reine qui avoit près de qua- e-vingt ans; âge qui, indépendam- ent de la dignité, inſpire le reſpect la compaſſion; une princeſſe, fille, mme, mere, aïeule & biſaïeule de nt de rois, expoſée aux inſultes une ſoldateſque effrénée, traînée par ı cheval furieux, déchirée en piè- s.... La plume ſe refuſe à de pa- illes horreurs. C'eſt ſans doute ce ıi a fait croire à quelques hiſtoriens, ıe ſa mort eſt auſſi fabuleuſe que les uautés qu'on lui impute.

ANN. 613.

On accuſe Brunehaut du libertina- : le plus ſcandaleux. Mais à quel ;e ? Dans une extrême vieilleſſe, mps où les femmes les plus perdues : débauches, ceſſent de ſe livrer au ime. Les deux ſaints Grégoires, ıteurs contemporains, font l'éloge : ſa *pudicité*, de ſa relig,on, de ſa ɛrtu. Adon, évêque de Vienne, qui 'écrivit que plus de cent cinquante ıs après, nous aſſure que dès que :hildebert fut mort, elle leva effron- :ment le maſque, ſe proſtituant ſans ıdeur à tous les jeunes gens de ſa

Ce que l'évêque Adon dit des proſtitutions de Brunehaut, eſt dépourvu de toute vraiſemblance.

Ado, in vitâ ſancti Deſiderii epiſcopi Vienn.

cour. Didier fut le seul des évêq
Ann. 613. de France, qui osa s'élever con
ces excès honteux : l'exil fut la réco-
pense de son zèle. Cependant vainc
par les prières des prélats assembl,
elle le rendit aux vœux de ses dio-
sains. Les amants de la princess,
alarmés de la présence de cet infle-
ble censeur, lui dresserent mille e-
bûches, l'attirerent à la cour, lui
manderent s'il étoit permis à une fe-
me d'avoir plusieurs maris ? Le sa
homme répondit, avec le Doct
des nations, que cette polygamie ét
contre toutes les loix divines & l-
maines. Cette généreuse réponse
fit un martyr : il fut lapidé.

On rougit de voir un prélat, d
le ministère est essentiellement ce
de la charité & de la vérité, je ne
pas adopter, mais imaginer des f
si injurieux & si calomnieux. C'est
effet le seul qui rapporte ce tragi
évènement. Jonas, qui vivoit
temps de Brunehaut, ne lui imp
ni l'exil ni la mort de l'évêque
Vienne : cet écrivain, l'un des p
passionnés contre la mémoire de ce
princesse, ne parle ni de ses amou,
ni de ses prostitutions. On ne l

avoit donc pas encore accusée de son temps. C'est peut-être ici l'endroit de notre histoire le plus propre à nous précautionner contre les anecdotes que débitent des auteurs, qui ne sont pas contemporains, ou que la passion emporte.

ANN. 613.

Didier étoit un saint; mais il vivoit dans un siècle où la piété s'alarmoit aisément, & se rassuroit difficilement. On sçait que les auteurs profanes rappellent continuellement le souvenir & le culte des faux dieux. C'étoit par conséquent une lecture dangereuse dans un royaume où l'idolatrie n'étoit pas entiérement éteinte. C'est ce qui fait que l'étude des belles-lettres passoit alors pour un crime. Cependant l'évêque de Vienne les aimoit : saint Grégoire lui reproche même de les avoir enseignées. *Quelle horreur*, dit ce pontife, *de voir sortir d'une même bouche les louanges de Jésus-Christ & de Jupiter!* Le pieux Aridius se rendit dénonciateur du prélat grammairien : les peres du concile de Châlons le condamnerent à l'exil. S'il fut rétabli dans son siege, c'est qu'il reconnut sa faute ; ce qui fait voir que Brunehaut n'eut d'autre intérêt en

S. Greg. l. 9, epist. c. 48.

Fredeg. in chron. c. 24.

ANN. 613. cette affaire, que celui de satisfaire son devoir, & aux instantes prière d'un grand pape.

On espere que le lecteur équitabl pardonnera cette espèce de disserta tion. La fidélité de l'histoire devoi une apologie à la mémoire d'une gran de reine, dont le malheur a fait tou le crime. Ce n'est point ici un de ce systêmes singuliers, qui n'ont pou fondement que l'amour de la nou veauté, ou l'égarement de la témé rité. Si les ennemis de Brunehaut peu contents d'avoir usurpé son trô ne, ont osé attenter jusque sur sa ré putation, il s'est trouvé d'illustre écrivains, assez généreux pour s'éleve contre la calomnie, assez éclairés pou la confondre. L'Espagne où cett princesse a pris naissance, la France o elle a régné, l'Italie où elle a fait passe ses bienfaits, lui ont procuré des dé fenseurs. C'est dans Mariana, du Ti let, Papire-Masson, Paul-Emile, Bo cace, Pasquier & Cordemoi, qu'on pris les armes dont on s'est servi pou venger sa gloire. *

* *Mariana, hist. Hispan. l. 5, c. 10; Joan. Tiliu in chron. Papir. Masson in Annal. l. 2. Paul. Æmi de rebus Gallicis, l. 1; Boccac. de claris mulieribus c. 104;* Pasquier, Recherches de la France, l. 4 c. 13, p. 471; Cordemoi, tome 1, Hist. Franc.

La mémoire de Brunehaut ſe conſerve dans pluſieurs ouvrages plublics que le temps a reſpectés. Car ſans parler des égliſes, des monaſteres & des hopitaux qu'elle a fondés, dont quelques-uns ſubſiſtent de nos jours, il y a un ancien château dans le Querci, de vieilles ruines près de Tournay, de ſuperbes chauſſées dans la Flandre & la Picardie, de grandes levées en Bourgogne, qui portent encore aujourd'hui le nom de Brunehaut. Un autre monument qui nous reſte de cette princeſſe, eſt le tombeau qu'on voit dans l'égliſe de ſaint Martin d'Autun. C'eſt une ſorte de coffre de marbre veiné de blanc & de noir, dont le deſſus eſt taillé en forme de priſme. Il a ſix pieds deux pouces de longueur ſur un pied dix pouces de largeur : il eſt poſé ſur une table de pierre commune, ſoutenue par quatre piliers, hauts d'un pied, larges d'environ ſix pouces. Ces piliers qui ſont d'un marbre tirant ſur le verd, ont chacun leur chapiteau & leur baſe de pierre ordinaire aſſez groſſiérement travaillée. L'arcade ſous laquelle il eſt placé, forme une eſpece d'arc de triomphe de treize pieds quatre pou-

ANN. 613.

Tombeau de la reine Brunehaut.

Aimoin. præfat. in Hiſt. Franc.

Malbranek de Morinis, l. 1, c. 11.

Voyage littéraire de D. Martenne.

ces de hauteur sur sept pieds deu pouces de largeur. C'est l'ouvrage d cardinal Rollin, premier abbé commendataire de cette abbaye, de mêm que l'épitaphe qu'on lit sur la muraille au-dessus du mausolée *. Il pa roît, suivant l'ancienne légende latin de l'abbaye, que le corps de cett princesse fut d'abord inhumé sous l grand autel, à l'entrée d'une chapell souterraine, dédiée à la sainte Vier ge **. Mais l'église ayant été ruiné par les Normands, ensuite rétablie il fut transporté au haut de l'aîle d côté de l'épître.

ANN. 613.

Ouverture de ce tombeau.

On ouvrit ce tombeau en mille si cent trente-deux. On n'y trouva qu cendres, poudres & ossements, ave une molette d'éperon & quelque morceaux de charbons. La coutum d'alors n'étoit point de brûler les corp morts. Ces cendres ne peuvent don

* Brunecheul fut jadis royne de France,
Fondateresse du saint lieu de céans,
Cy inhumée en six cens quatorze ans,
En attendant de Dieu vraie indulgence.

** *Quæ (regina Brunichildis) licèt plura alia mo nasteria fundaverit, in hoc tamen sacro cœnobio su magno altari, & in ingressu capellæ gloriosissimæ vir ginis Mariæ glebam sui corporis in tumulo marmore reponi voluit.*

être que le reste de celui de Brunehaut, qui, suivant le témoignage d'un auteur contemporain, fut jeté au feu. La circonstance de la molette devient une nouvelle preuve de la vérité de ce monument. Il étoit d'usage, lorsqu'un malheureux étoit condamné à être traîné à la queue d'un cheval indompté, d'ajouter des épérons aux flancs du coursier fougueux. La rapidité de la course redoubloit les coups de ce fer meurtrier, rendoit la piquure plus vive, l'animal plus furieux. Cette mollette vraisemblablement sera tombée dans les habits de la princesse, ou se sera enfoncée dans sa chair. On a tout livré aux flammes : on aura tout recueilli, tout renfermé dans le tombeau.

ANN. 613.

Appendix ad chronicon Mar.

Il y eut quelques seigneurs enveloppés dans les malheurs de ce règne. Romulphe, un des plus puissants, fut de ce nombre. Romaric son fils, se retira dans la solitude de Luxeuil, & dota de tous ses biens la célèbre abbaye de Remiremont *. Il est peu de siècles, où le zèle des fondations ait plus éclaté que dans celui-ci.

Romaric dote de tous ses biens l'abbaye de Remiremont.

* Elle est appellée en latin du nom de son fondateur *Romarici-Mons*.

ANN. 613. Quelques pieux solitaires, vers l'an quatre cents, étoient venus d'Italie s'établir dans les isles désertes de Provence & dans les montagnes incultes des provinces Viennoises. L'éclat de leur sainteté leur attira un grand nombre de disciples. On leur bâtit des monasteres, où ils vivoient du travail de leurs mains, sous la conduite des évêques diocésains. Le premier & le plus fameux est celui de Lérins, fondé par saint Honorat. Il fut pendant long-temps l'école de la vie monastique, & le séminaire des évêques. Le cinquieme siècle vit fleurir entr'autres celui de saint Maurice en Chablais, que le saint abbé Severin illustra par ses miracles & par ses vertus. Le sixieme en vit élever un nombre prodigieux : saint Mesmin, autrefois Mici, près d'Orléans, par Clovis le grand : saint Thierri par saint Remi, près de Reims : saint Cloud, autrefois Nogent, par Clodoalde, reste infortuné de la famille de Clodomir : sainte Croix & saint Vincent, aujourd'hui saint Germain des Prés, par Childebert I : saint Pierre & saint Paul de Rouen, par Clotaire I : saint Médard de Soissons

Premiers monasteres en France. Les plus considérables du cinquieme & du sixieme siècle.

ommencé par ce même prince ache-é par Sigebert son fils : Glannefeuille ANN. 613.
n Anjou, par saint Maur, disciple e saint Benoît : saint Pierre-le-vif rès de Sens, par Theudichilde fille e Thierri I, roi d'Austrasie : Mous-er-saint-Jean, saint Seine, tous deux n Bourgogne : saint Marcoul, saint vroul ; l'un dans le Cotentin, l'autre ans le diocèse de Lisieux ; tous qua-e ainsi appellés du nom de leurs ondateurs. Nous ne rapportons que s plus considérables.

Le septieme siècle fut sur-tout celui des fondations.

Mais le septieme siècle est distin-ué sur-tout par les pieux établisse-ents qu'on vit se former. Luxeuil, stival, moyen-Moustier, saint Dié, enone, Bon-Moustier, dans le seul uché de Lorraine, saint Gal dans s montagnes des Suisses, saint Van-rille au diocèse de Rouen, saint 'allery sur les côtes de Picardie, un utre au même endroit fondé par saint osse, frere de Judicaël prince des retons, saint Guislain dans le Hay-aut, saint Tron au pays de Liege, int Godard, Fescamp, Jumieges, Noir-Moustier sont autant de monu-nents de cette édifiante profusion. Il égnoit alors une religieuse émulation

à qui fonderoit un plus grand nomb
Ann. 613. de ces saintes retraites. Celles q
font le plus éclater la généreuse pié
de ce temps, sont saint Marcel da
la forêt de Bresse par le roi Gontran
saint Martin d'Autun dont la fond
tion étoit pour trois cents religieu
par la reine Brunehaut, saint Der
en France, aussi célèbre par la riche
de ses revenus, que par la magni
cence de ses bâtiments, ouvrage
Dagobert I; Corbie par la reine sair
Bathilde; Stâvelo dans les Ardenne
Malmédy au diocèse de Liege; sai
Martin-aux-Champs près de Me
par le roi Sigebert; saint Wast d'Ar
par Thierry III; Surgub, Halesa
Konisbruck & saint Sigismond da
l'Alsace par Dagobert II.

Célèbres abbayes de filles dans le septieme siecle.

Les reines, les princesses, les fe
mes & les filles de qualité ne témo
gnerent pas moins de zèle pour
vie monastique. On voyoit, au tem
dont nous parlons, quantité de cé
bres abbayes, où les filles de cond
tion trouvoient un asyle pour le
vertu, les veuves un lieu de refu
dans leurs malheurs, les reines u
paisible retraite contre les embarr
tumultueux de la grandeur. Sain

Croix de Poitiers doit son établissement à la pieuse reine Radegonde ; elle y prit le voile, y vécut, y mourut en odeur de sainteté *. Sainte Bathilde fonda le fameux monastere de Notre-Dame de Chelles : elle y fixa sa demeure après avoir achevé l'éducation du roi son fils. Ce saint lieu fut le témoin des vertus de cette grande princesse ; il est aujourd'hui le théâtre de sa gloire. Sainte Irmine fille de Dagobert II, fut premiere abbesse & fondatrice de celui d'Oeren **. Notre-Dame de Soissons dont plusieurs princesses ont été abbesses, doit son érection à la pieuse Leutrude, femme d'Ebroïn maire du palais du roi Thierri III. Glodesinde ou Glosine, fille de Wintrion duc de Champagne, institua celui de Metz, qui porte encore aujourd'hui son nom. Fare-Moustier dans la Brie rapporte son origine à l'illustre Fare, sœur de saint Faron évêque de Meaux. Begge, veuve d'Anchise fils de saint Arnoul, fille de saint Pepin, dit le Vieux, fonda celui d'Andene, qui est aujourd'hui

Ann. 613.

* Elle étoit femme de Clotaire I, qui l'aimoit tendrement. Elle le quitta pour prendre le voile. On ignore quels furent les moyens dont elle se servit pour se séparer.

** Horreum.

un collége de demoiſelles ſéculiere
Ann. 613. Celui de Maubeuge eut pour fonda
trices deux ſaintes ſœurs, Aldegond
& Vaultrude. Le détail en ſeroit in
fini. Il ſuffit de dire que le ſexe l
plus foible n'eut pas moins de forc
que n'en avoient les hommes pou
cette vie auſtere & pénitente.

Différentes claſſes de Solitaires.

Il y avoit anciennement plusieu
claſſes de moines, ou ſolitaires. Le
uns vivoient en communauté ſous
conduite d'un ſupérieur : c'étoient le
Cénobites. Les autres, touchés d
déſir d'une plus grande perfection,
retiroient dans les ſolitudes les plu
affreuſés : c'étoit les hermites ou ana
coretes. Quelques-uns voyageoien
de province en province, pour viſite
les lieux ſaints, ou pour s'inſtruir
auprès des perſonnages les plus célé
bres par leur ſainteté : on les nom
moit pélerins. Quelques-autres ſe ba
tiſſoient des cellules au milieu de
villes, ou s'enfermoient étroitemen
dans les cavernes & les antres les plu
déſerts, on les appelloit reclus. O
voyoit auſſi des ſociétés de trois o
quatre perſonnes qui vivoient enſem
ble dans l'exercice de toutes les ve
tus, ſans chef, ſans règle, ſans vœu

'ous s'occupoient à quelque travail
:ile & pénible. La plupart diſtri-
ıoient leurs biens aux pauvres. Ils
étoient cependant pas obligés d'y
noncer. Les loix même ne les en
:cluoient pas lorſqu'ils retournoient
ı monde. Mais ce retour étoit re-
ırdé comme une vraie déſertion.

ANN. 613.

La pieuſe profuſion de nos ancêtres
: brille pas ſeulement dans la fonda-
on des monaſteres, mais dans les
éſents dont ils ne ceſſoient de les ac-
bler, & dans les exemptions ſans
mbre qu'ils leur accordoient. Cha-
ıe abbaye avoit ſon tréſor, que les
is & les grands ſeigneurs s'effor-
ient à l'envi d'enrichir de mille ef-
ts d'un grand prix. C'étoient pour
rdinaire de riches ceintures, de
agnifiques baudriers, des vaſes pré-
eux, des habits couverts d'or & de
erreries, des meubles enfin plus re-
ıarquables par leur rareté que par
ur utilité. Les moines ſe faiſoient
ı devoir de les garder autant pour
gloire du couvent, que pour celle
es bienfaiteurs. Ce qu'ils conſer-
ient plus ſoigneuſement encore, ce
ı'ils ont eu quelquefois la témérité
'amplifier, c'étoient ces chartres qui

Priviléges & exemptions accordés aux monaſteres.

contiennent le dénombrement de leur
ANN. 613. priviléges. Nos rois les exemptoier
de contributions pour leurs terres
d'impositions pour leurs denrées, d
logements, d'étrennes & de frais d
justice. C'étoient certains droits qu'o
payoit aux juges dans tous les er
droits où ils alloient tenir leur séance
Tant de précautions ne leur assuroie
point encore une pleine possessio
Les évêques pouvoient mettre la mai
sur tous ces biens. Les anciens c
nons leur donnoient la disposition d
toutes les offrandes qui se faisoie
aux églises de leur diocèse. On le
devoit tant pour la bénédiction d
saint chrême, tant pour la consécra
tion des autels, tant pour leurs vis
tes, quelquefois même pour les ord
nations. Nos religieux monarques l
engagerent à renoncer à tous ces droi
en faveur des monasteres qu'ils for
doient : les prélats s'obligerent mên
de n'y entrer que dans les circonstanc
où l'abbé n'auroit pas assez de créd
pour se faire obéir.

C'étoit toujours l'évêque diocésair
assisté des autres prélats de la provir
ce, qui accordoit cette sorte d'exem
ption. La premiere & la plus ancienr

: celle qui fut donnée à l'abbaye de inte-Croix & de ſaint Vincent par ,nt Germain, dont elle porte au- ırd'hui le nom *. C'eſt ſur un pa- il exemple que ſaint Denis, Cor- ɜ, Lérins, Luxeuil, ſaint Maurice Chablais, & ſaint Vandrille furent ıſtraits à la juriſdiction de l'ordi- ire : la hiérarchie prêtant elle-même ı autorité pour ſe détruire. Le pape ;odat reconnoît que ces immunités ıt des vrais abus : cependant dans même bulle où il dit qu'elles ſont ıtraires aux ſaints canons, il con- ne tous les priviléges de ſaint Mar- de Tours : ſi toutefois on peut ›eller privilége ce qui donne une ›rtelle atteinte à la perfection de at monaſtique, qui eſt eſſentielle- :nt l'obéiſſance & l'humilité.

ANN. 613.

Quoi qu'il en ſoit, le gouverne- :nt retira de grands avantages de t de pieux établiſſements. Ils ont ıné des ſaints à la religion, c'étoient ; écoles de vertus; des hiſtoriens à

Avantages que la France a retirés de ces établiſſements.

* On ne doit pas diſſimuler que cette exemption vivement attaquée, de même que celle de ſaint lard de Soiſſons, de ſaint Corneille de Com- ;ne & de beaucoup d'autres, mais il n'en eſt moins vrai qu'on a prodigué de ſemblables ›iléges à différents monaſteres.

ANN. 613. la postérité, ce sont eux qui nous o conservé les fastes de la nation; d citoyens utiles à l'Etat, c'est à le industrie que la France doit une gra de partie de sa fécondité. Elle éto désolée par les fréquentes incursio des barbares. On ne voyoit par-to que campagnes arides, que vast forêts, que bruyeres, que marécag On crut donner très-peu en céda aux moines des biens qui n'étoie d'aucun rapport. On leur abandon autant de terres qu'ils en pouvoie cultiver. Ces saints pénitents ne s toient point consacrés à Dieu po vivre dans l'oisiveté : ils essartoier défrichoient, desséchoient, semoier plantoient, bâtissoient : le ciel bé un travail si pur. L'intérêt n'y av aucune part : c'étoit la frugalité mêr La plus grande partie de ce qu'ils cueilloient, étoit employée au sou gement des pauvres. Bientôt ces so tudes incultes & désertes devinr des lieux agréables & fertiles. Il avoit des abbayes si riches, qu'el pouvoient mettre une petite arm sur pied. C'est ce qui fit que par suite les abbés furent invités aux semblées du champ de Mars.

(1

Ann. 6[?]3.

Origine des souhaits en faveur de ceux qui éternuent.

Polyd. Virg. Sigonius.

On date communément du siècle le Brunehaut & du Pontificat de saint Grégoire le Grand, l'usage si familier ujourd'hui de faire des souhaits en aveur de ceux qui éternuent. On préend que du temps de ce saint prélat, l régna dans l'air une malignité si ontagieuse, que ceux qui avoient le nalheur d'éternuer, expiroient sur-e-champ : ce qui donna occasion au eligieux pontife d'ordonner aux fièles certaines prieres accompagnées e vœux, pour détourner de dessus ux les effets dangereux de la corrupon de l'air. C'est une fable imagiée contre toutes les règles de la raisemblance, puisqu'il est constant ue cette coutume subsistoit de toute ntiquité dans toutes les parties du nonde connu.

Mémoires de l'acad. des B. L. t. IV.

On lit dans la mythologie, que le remier signe de vie que donna l'home de Prométhée, fut un éternument. e prétendu créateur déroba, dit-on, ne portion des rayons du soleil, & n remplit une fiole faite exprès, qu'il ella hermétiquement. Aussi-tôt il vole à son ouvrage favori, & lui résente son flacon ouvert. Les rayons laires n'avoient rien perdu de leur

Fam. strada in prob. Acad.

ANN. 613. activité ; ils s'insinuent dans les pore de la statue, & la font éternuer. Prc méthée charmé du succès de sa ma chine, se mit en priere, & fit de vœux pour la conservation de cet êt si singulier. Son élève l'entendit ; s'en souvint, & eut grand soin da les occasions semblables de faire l'a plication de ces souhaits à ses desce dants, qui de pere en fils les ont pe pétués de génération en générati jusqu'à ce jour dans toutes leurs c lonies.

Les rabbins, en parlant de cet u ge, ne lui donnent pas tout-à-fait même ancienneté. Ils disent qu'ap la création, Dieu fit une loi génér qui portoit, que tout homme viv n'éternueroit jamais qu'une fois, que dans le même instant il rendr son ame au Seigneur sans aucune disposition préliminaire. Jacob c cette maniere brusque de sortir monde n'accommodoit nullement, qui desiroit pouvoir donner ordre a affaires de sa conscience & de sa mille, s'humilia devant le Seigne lutta encore une fois avec lui, & demanda instamment la grace d'ê excepté de la règle. Il fut exaucé

Pirke R. Eliezer, c. 52.

ernua, & ne mourut point. Tous les
·inces de la terre informés du fait, ANN. 613.
·donnerent tout d'une voix, qu'à
ıvenir les éternuments ſeroient ac-
ımpagnés d'actions de graces & de
eux pour la conſervation & pour la
olongation de la vie.

On reconnoît juſque dans ces fic-
ons la trace de la tradition & de
iſtoire, qui placent long-temps
ant l'établiſſement du chriſtianiſme,
poque de cette politeſſe, qui eſt
fin devenue un des devoirs de la
e civile. Elle étoit regardée comme
s-ancienne dès le temps d'Ariſtote,
i en ignoroit l'origine, & en a cher-
é la raiſon dans ſes problêmes. Il *Ariſtot. in*
étend que les premiers hommes pré- *Probl.*
nus des plus hautes idées en faveur
la tête qui eſt le ſiége principal de
ne, cette ſubſtance intelligente qui
uverne & anime toute la maſſe,
t étendu leur reſpect juſque ſur l'é-
nument, qui eſt une de ſes opéra-
ns les plus manifeſtes & les plus
iſibles. De-là ces différentes formu-
de compliments uſités en pareilles
caſions chez les Grecs & les Ro-
ins: *Vivez: Portez-vous bien: Que*
piter vous conſerve.

ANN. 613.

CLOTAIRE II.

Seul Roi des François.

Clotaire est la premiere cause de la décadence de sa famille.

CLOTAIRE est le second du nor & par une destinée singuliere, le cond roi de Soissons qui ait réu toute la monarchie Françoise, to jours divisée depuis la mort de Clo le Grand. Mais son pouvoir ne pondit pas à l'étendue de sa domi tion. Un trône élevé sur tant de mes pouvoit-il subsister long-tem Et la Providence toujours sage, to jours juste, ne devoit-elle pas u éclatante vengeance à tant de cru tés ? Aussi permit-elle que celui qui sembloit avoir commencé la gr deur de sa maison, fût la premi cause de son abaissement, de sa dé lation, de sa ruine entiere. Garni maire du palais de Bourgogne, s'étoit déclaré contre Brunehaut, sur la promesse qu'il seroit confi dans son emploi pour le reste de vie. Radon, maire du palais d'A trasie, ne s'étoit donné à Clotaire sous la même condition. Tous d

Fredeg. in chron. c. 42, 43.
Gest. Franc. c. 41.

ouvernerent dans leur département us en rois qu'en miniſtres. Gonde-nd, maire du palais de Neuſtrie, oit rendu de grands ſervices : la compenſe fut la même, & le pou-oir preſque auſſi abſolu. Le foible onarque conſentit de donner à vie s grandes charges, qui n'étoient iginairement que pour un temps. es maires inſenſiblement abuſerent leur autorité. Elle s'accrut de jour i jour. Celle des deſcendants de lotaire alla toujours en diminuant, ſqu'à ce qu'enfin ils furent détrônés r la poſtérité de ces mêmes hom-es qui avoient favoriſé leur uſurpa-on ſur la famille de Thierri. C'eſt que Paſquier appelle une ven-ance véritablement divine. *Dieu*, t ce célèbre auteur, *en fit une puni-on à la royale*. ANN. 613.

Les maires du palais n'étoient pas s ſeuls que le monarque François t à ménager. Les Seigneurs Auſtra-ens & Bourguignons avoient égale-ent favoriſé l'invaſion. Ils s'imagi-oient que la moindre récompenſe l'on devoit à leurs ſervices, étoit mpunité de leurs concuſſions. Le i avoit nommé le duc Herpin au

ANN. 614, 615.
Sédition en Bourgogne.

gouvernement de la Bourgogne Tran-
Ann. 614, jurane. Cette place, l'une des plu
615. considérables de l'empire François
venoit d'être occupée par une femme
Fred. c. 40. chose inouie jusqu'alors en Franc
Mais cette femme étoit Theudelan
sœur du roi Thierri : ainsi il n'est pa
étonnant qu'il ait passé par dessus
coutume en sa faveur. Cette princes
fut enveloppée dans les malheurs d
sa famille, arrêtée avec la reine Br
nehaut ; & amenée au victorieux Cl
taire. C'est tout ce que l'histoire no
apprend de sa destinée. Elle rema
que seulement que le duc Herpin f
choisi pour lui succéder. C'est d
moins ce qu'on peut conjecturer d
récit de Frédegaire. Après avoir d
que *Theudelane fut amenée de la Bou
gogne Transjurane*, où Brunehaut s'
toit retirée, sans doute parce qu'e
imaginoit qu'un pays où sa fille com
mandoit, seroit pour elle l'asyle
plus sûr, il ajoûte que *le duc Herp
fut substitué à Theudelane dans le go
vernement de cette même province.* C
n'est cependant qu'une simple conje
ture historique, qu'on peut admett
avec le pere Daniel, dans la suppo
sition qu'il n'y ait point faute da

: texte, ou rejetter avec quelques ıvants, qui lisent Endelane au-lieu e Theudelane. Herpin étoit un homıe sévère, qui aimoit l'ordre & la ıstice. Il entreprit de réprimer la cence des seigneurs, qui désoloient ette province par leurs exactions. Cette conduite les irrita : ils se soulerent : le duc fut massacré dans la édition.

ANN. 614, 615.

Le patrice Alethée conjure contre Clotaire.

Le roi étoit alors avec toute sa cour Marlem, maison de plaisance en lsace. Il envoya des troupes contre es rebelles. On lui amena les plus éditieux, qui tous expirerent au milieu des supplices. Le patrice Alethée, ui avoit conduit toute la trame, ne ıt pas même soupçonné. L'adroit ourtisan fit si bien par ses intrigues, u'il obtint le gouvernement vacant ar la mort du malheureux Herpin. Ce poste important réveilla toute son mbition. Il avoit de l'esprit, du couıge, de la naissance : il se disoit desendu des anciens rois Bourguignons : osa porter ses vues jusque sur le rône. Le projet étoit insensé; mais sçut persuader à Leudemonde, vêque de Sion, que le succès étoit ıfaillible. Le prélat se chargea de

Idem, 44.

faire à la reine Bertrude la proposi-
ANN. 614, tion la plus insolente qu'un sujet puisse
615. faire à sa souveraine. Il se rend auprès de cette princesse, lui fait confidence d'une révélation qui assure que le roi son époux mourra dans l'année; lui conseille de mettre tous ses trésors en lieu de sûreté; lui offre sa ville épiscopale, la main de l'audacieux patrice, & la couronne qu'une folle présomption lui fait regarder comme due à son mérite & sa naissance.

Il est arrêté & condamné à mort.

Bertrude étoit naturellement simple. Une prophétie si bien circonstanciée alarma sa tendresse pour Clotaire. La douleur l'empêcha de s'expliquer sur la témérité du patrice; elle se retira dans son appartement pour s'abandonner aux larmes. Le prélat déconcerté sentit dans le moment toute l'imprudence de son entreprise, & crut sa perte inévitable. Il se sauva d'abord à Sion. La crainte ne lui permit pas d'y rester : il en sortit pour aller se jetter entre les bras d'Eustase abbé de Luxeuil, qui dans la suite ménagea son pardon. Le monarque cependant, instruit par la reine qu'Alethée avoit conspiré contre sa vie

nvoya promptement ordre de l'arrêer. Il fut jugé dans une assemblée des eigneurs à Massolac, maison royale n Bourgogne. Le crime étoit de ceux u'on pardonne rarement : il eut la ête tranchée.

Ann. 614, 615.

Idem, ibid.

Clotaire tenoit souvent de ces asemblées. On les nommoit *placita :* 'est de-là qu'est venu le mot de *plaids*. C'étoient des especes de parlements mbulatoires, composés des évêques, es grands officiers de la couronne, es ducs, des comtes, & des farons, u'on a depuis appellés Barons. Celui ue le monarque François assembla ette même année à Bonneuil sur la Marne, fut un des plus nombreux u'on eût encore vus. Tous les prélats & seigneurs Bourguignons s'y rouverent. Le prince ne comptoit ue foiblement sur leur fidélité : il eur accorda tout ce qu'ils demanerent, leur en fit même expédier des ettres. Le lieu ordinaire de ces assemlées étoit quelque maison royale. es rois, prédécesseurs de Clotaire, e les convoquoient qu'une fois l'an, u mois de Mars : les maires du palais es abolirent : Pepin le Gros les réta-

Ann. 616, 617.

Clotaire assemble un parlement à Bonneuil.

Idem, ibid.

blit; elles ne se tinrent pendant long-temps que deux fois l'année.

ANN. 616, 617.

Administration de la justice sous Clotaire & les rois de la premiere race.

Il ne faut pas croire cependant qu l'administration de la justice fût négligée. Chaque état, chaque profession avoit son tribunal, comme se loix & ses coutumes. L'ecclésiastiqu étoit jugé par le clergé, le militair par des gens de guerre, les noble par des gentilshommes, le peuple p des centeniers dans les bourgs & le villages, par des comtes dans les vi les, par des ducs dans les métropol ou capitales. Il n'y avoit aucun d gré de jurisdiction parmi ces tribu naux : on n'appelloit de leurs sente ces qu'au roi. Si l'appel étoit fond le juge devenoit responsable d dommages & intérêts; si l'appella avoit été bien jugé, on le condamnc à une amende pécuniaire, s'il étc noble; au fouet, s'il étoit roturi On ne connoissoit presque point alc d'autres peines que les taxes pécuni res. Il n'y avoit gueres que le crin d'Etat qui fût puni de mort : les autr se rachetoient à prix d'argent. La l Salique prescrit ce qu'on doit au r pour l'amende, à la partie pour rép ration : on mettoit la vie d'un évêq

Ducange, Glossaire, aux mots judex, assisa, placitum.

à neuf cents ſous d'or *, celle d'un prêtre à ſix cents, celle d'un laïque à quelque choſe de moins, ſuivant ſa qualité. Le centenier n'avoit point pouvoir de mort : le comte ne l'avoit que dans certaines circonſtances : le duc n'en uſoit qu'avec de grandes précautions. La cour envoyoit de temps à autres des commiſſaires dans les provinces, jamais moins de deux, toujours un évêque, un duc, ou un comte. Leur emploi étoit d'écouter les plaintes, & d'en faire le rapport au monarque.

ANN. 616, 617.

Baluze capit. c. 1, p. 387.

On ne connoiſſoit point ſous la premiere race ce que c'étoit que gens de robe. Les juges, nous ne parlons que des laïques, rendoient la juſtice, armés de leur épée, de leur hache, & de leur bouclier. Leur commiſſion, qui n'étoit que pour un temps, leur interdiſoit toute acquiſition dans l'étendue de leur juriſdiction. Elle demandoit une grande connoiſſance des loix nationales & des coutumes lo-

* Le ſou d'or valoit environ quinze francs de notre monnoie. On payoit deux cents ſous d'or pour un laïque ingénu, cent pour un gaulois poſſeſſeur, quarante-cinq pour un gaulois tributaire. On appelloit Gaulois poſſeſſeur celui qui avoit des terres en propre ; & tributaire, celui qui devoit certaines redevances au roi.

ANN. 616, 617.

Recherches sur le droit François, sect. III, c. 1, p. 72.

Cod. Theodos. in Append. P. Sirmundi.

cales. Le François devoit être jugé suivant la loi Salique; le Gaulois au-delà de la Loire suivant le droit Romain, celui des pays septentrionaux, suivant le droit coutumier. Ils tenoient leurs assises tous les huit ou quinze jours, selon la multitude des affaires, toujours dans un lieu public, où chacun pût avoir un libre accès. Chaque particulier plaidoit lui-même sa cause. Celles des veuves & des pauvres étoient privilégiées : ils étoient sous la protection de l'église : il n'étoit pas permis de rien déterminer contre eux qu'on n'en eût donné avis à l'évêque. Les prélats jouissoient alors d'une si grande considération, que non-seulement leur intercession sauvoit la vie aux criminels, mais qu'on pouvoit porter devant eux une affaire commencée devant un tribunal séculier. La loi de Constantin l'ordonnoit ainsi. Charlemagne la renouvela : Louis le Débonnaire la confirma. L'évêque connoissoit par lui-même, ou par son official, de tout ce qui pouvoit être la matiere d'un péché, des marchés faits avec serment, des mariages, des testamens, des sacrileges, des parjures, de l'adultère. Ce pouvoir

norme étoit fondé sur la dignité de eur caractere, sur la sainteté de leur ie, sur l'étendue de leur capacité. La lupart des seigneurs ne savoient ni ire ni écrire. Ennuyés d'être soumis omme le peuple à la correction des rêtres, ils se mirent enfin à étudier es loix.

ANN. 616, 617.

Quelquefois le monarque rendoit ui-même la justice. L'audience se te- oit toujours à la porte de son pa- ais. Quand il ne pouvoit pas s'y trou- er en personne, il commettoit deux fficiers pour recevoir les placets, & épondre sur-le-champ à ceux qui ne lemandoient pas une longue discuf- ion. Il y avoit, outre ces maîtres de equêtes, un *comte-juge*. Il avoit pour onseillers, des gens d'épée comme ui, qu'on appelloit échevins du pa- ais. Ce tribunal jugeoit de tout ce qui regardoit l'Etat, le prince & le public. Lorsque le roi y présidoit, assisté d'évêques, d'abbés & de ducs, l se faisoit rapporter l'affaire par le *comte-juge*; recueilloit les voix, en- suite prononçoit. On voit une formule de ce prononcé dans le second livre de Marculphe.

Greg. Tur. l. 5, c. 19, l. 9, c. 12.

Chap. 25.

Quelque temps avant le parlement

Premier

Ann. 616, 617.

concile composé d'évêques & de seigneurs.

Tom. 1. conc. Gall.

de Bonneuil *, il s'étoit tenu à Pari un concile composé de soixante-dix neuf évêques, de quantité de sei gneurs, & d'un grand nombre d vassaux du prince, qu'on appelloi *leudes* ou *fideles*. C'est le premier d cette espece : on en assembla souven de pareils sous Charlemagne & ses suc cesseurs. Ce fut là que l'on fit ces o donnances si célèbres, qui porteren le nom de *capitulaires*, parce qu'elle avoient été faites dans une assemblée ou, comme on parloit dans ces an ciens temps, dans un *chapitre génér* de la nation. Ce concile, le qua trieme de Paris depuis l'établissemen de la monarchie dans les Gaules, dé clare nulles toutes les élections, o simoniaques, ou faites sans le con sentement du métropolitain, du cler gé & du peule. Le troisieme cano défend aux ecclésiastiques, quelqu rang qu'ils tiennent, de se prévaloi contre leur évêque du crédit de grands, ou même de l'autorité d monarque. On régla par le quatrieme que les juges séculiers ne pourroien ni condamner, ni faire punir un cler à l'insçu de son prélat. On excom-

* En 615.

nunia les religieuſes qui auroient quié leur habit. Enfin on renouvella la léfenſe des mariages inceſtueux. Le roi it publier une ordonnance, où, en onfirmant les ſtatuts du concile, il jouta ce qu'il crut devoir aux préogatives inviolables de la couronne.

ANN. 616, 617.

Le monarque déclare par ſon édit, jue le prélat élu en la maniere preſrite par les peres du concile, ne oura être ſacré qu'en vertu d'un orlre du ſouverain : que tout clerc qui ura recours au prince pour quelque auſe que ce ſoit, ſera reçu en grace, 'il ſe préſente à l'évêque avec des ettres de la cour : que l'eccléſiaſtique nfin ne poura être jugé par le laïque, jue lorſqu'il s'agira de quelque crine; & qu'en ce cas les prélats & les uges ſéculiers en connoîtront conointement. Clotaire, par la même ordonnance, décerne la peine de mort ontre ceux qui auront enlevé de force es veuves ou les vierges conſacrées à Dieu, ſoit qu'elles demeurent chez lles, ſoit qu'elles vivent dans un monaſtere. Il finit par l'abolition de tous es impôts nouveaux, ordonnant de 'en tenir à ce qui étoit en uſage ſous es rois Gontran, Chilpéric & Sige-

Il confirme le concile avec quelques modifications.

In Decreto reg. Clot. t. 1. concil. Gall.

ANN. 616, 617.

bert. C'eſt de tous les anciens édit qui ſont parvenus juſqu'à nous, celui où toutes les formalités ſont l plus exactement obſervées. On y voit avec la ſouſcription du roi, celle d chancelier ou référendaire.

Il tente inutilement de dépoſer Garnier.

C'étoit ainſi que par d'utiles réglements, Clotaire s'efforçoit de cou vrir l'injuſtice de ſon uſurpation. Ma ſi la diminution des impôts lui mérit les applaudiſſements des peuples Au traſiens & Bourguignons, cette grand réformation ne fut nullement du goû des grands, qui n'avoient trahi la fa mille de leurs maîtres, que pour vivi dans l'indépendance. On ne ſçait Garnier étoit réellement coupable c quelque crime d'Etat, ou ſi la ſeu crainte d'un ſi méchant homme avo déterminé ce prince à prendre des me ſures pour le priver de ſa charge. U auteur aſſure qu'il n'aſſembla le parle ment de Bonneuil, que pour engage les ſeigneurs de Bourgogne à conſer tir à cette dépoſition. Le ſuccès ne re pondit point à ſon attente. Tous l prierent de recevoir le miniſtre en gra ce, & de le confirmer dans ſon em ploi : il n'oſa les refuſer, tant il ſento ſa domination mal affermie ; & ce qu

Hermann.

riva l'année ſuivante, prouve bien ue le crédit du maire l'emportoit ſur elui du monarque.

ANN. 616, 617.

ANN. 618.

Il remet le tribut aux Lombards.

On ſçait que les Lombards, pour marque de leur ſujétion, payoient ous les ans aux François douze mille ous d'or. Adaloalde leur roi, envoya ne célèbre ambaſſade à Clotaire, our le prier, non-ſeulement de lui emettre ce tribut, mais de lui reſti-ier Aouſte & Suſe. C'étoient deux laces importantes que Gontran avoit onquiſes. Elles ouvroient à nos trou-es un libre paſſage en Italie, & fai-ient de ce côté-là toute la ſûreté du oyaume de Bourgogne. La propoſi-on ne méritoit par conſéquent que indignation, le mépris & le refus 'un prince auſſi puiſſant. Elle ne pa-ut pas telle à ſon conſeil. Garnier & eux autres ſeigneurs Bourguignons voient touché de groſſes ſommes our faire réuſſir cette affaire : ils s'in-riguèrent tellement, que le foible nonarque conſentit à tout, moyen-ant trente-cinq mille ſous d'or une ois payés. Cette lâcheté, ſi deshono-ante pour le ſouverain & pour la na-ion, fut le terme des conquêtes de a poſtérité de Clovis, & ferma pour

Fredeg. in chron. c. 75.

ANN. 618.

long-temps le chemin de la victoir aux François. * Il en coûta beaucou de sang, pour le rouvrir sous la se conde race.

Inquiétude de Clotaire au sujet de Childebert. Mort de Mérovée son fils & de la reine Bertrude sa femme.

Flor. Præf. in vita S. Rusticul. p. 564.

Les inquiétudes & les chagrins as siègent le trône comme l'humble chau mière. Il se répandit alors un bruit qu Childebert, fils de Thierri, étoi caché à Arles dans un couvent de reli gieuses. Le monarque effrayé fit aussi tôt arrêter l'abbesse, nommée Rusti cule. Elle parut devant le roi, & jur qu'elle n'avoit pas même eu la pen sée de donner retraite à celui qu'o cherchoit. C'étoit une sainte fille: tou te la cour se laissa persuader. Clotair plus incrédule, parce qu'il étoit pl intéressé, fut le seul qui la soupçonn de fourberie & de dissimulation. la retenoit toujours prisonniere. L maladie subite de Mérovée, l'un d ses enfants, lui fit croire que le ci prenoit en main la cause de cette sai te religieuse: il lui rendit la libert Cependant le jeune prince mouru La reine Bertrude le suivit de prè

* Pasquier, Recherches de la France, l 5, c. 25 pag. 500. *Car en lui*, dit cet auteur dans son vie langage, *commencerent de se boucler les grand victoires auparavant tant familieres à ses deva ciers.*

Le roi fut très-sensible à cette double perte.

ANN. 618.

Il lui restoit deux fils, Dagobert & Aribert. Le premier, quoique l'aîné, étoit encore fort jeune. On le croit né d'Haldetrude, premiere femme de Clotaire. Le monarque, soit amour du repos, soit politique, soit tendresse, lui céda l'Austrasie avec le titre de roi. C'est le premier exemple que l'histoire nous fournisse de l'association d'un fils de France à la royauté. Il lui donna pour ministres deux hommes d'une grande réputation de sagesse & de vertu; Arnoul évêque de Metz, & Pepin dit le Vieux, ou de Landen. La prudence ne permettoit pas qu'il se dépouillât de toute son autorité. Ce fut dans cette vue qu'il se réserva une espèce de souveraineté sur le royaume qu'il abandonnoit. Mais outre cela il retint les Ardennes, les Vôges, l'Auvergne, toutes les villes enfin que les rois Austrasiens avoient possédées au-deçà & au-delà de la Loire. Ce démembrement manqua par la suite de brouiller le pere & le fils.

ANN. 622.

Dagobert est associé à la royauté.

Fredeg. in chron. c. 47.

Dagobert, accompagné de tous les seigneurs de sa cour, s'étoit rendu à

ANN. 626.

Différend

Ann. 626.

entre les deux rois.

Idem, c. 53.

Clichi, maiſon de plaiſance auprès de Paris, pour épouſer Gomatrude, ſœur de la reine Sichilde, actuellement régnante. Le mariage fut célébré avec toute la magnificence poſſible. Mais la cérémonie étoit à peine achevée, que le jeune roi demanda hautement la reſtitution de tout ce qui avoit été détaché du royaume d'Auſtraſie. Clotaire fut vivement irrité d'une pareille demande : cependant il diſſimula. Sa timide politique lui repréſentoit ſans ceſſe des conſpirations prêtes à éclater. Il ſe perſuada que ſon fils n'eût pas oſé lui faire une ſemblable propoſition, s'il n'y eût été excité par les grands de ſon royaume. On convint de choiſir douze ſeigneurs pour terminer le différend. Les arbitres ménagerent ſi bien l'eſprit du roi, qu'il céda les Ardennes, les Vôges, Rheims, Châlons, Laon & Cambray. Cette condeſcendance rétablit une parfaite tranquillité dans l'empire François ; mais elle ne fut pas d'une longue durée.

Révolte des Gaſcons & des Saxons.

Geſt. Franc. c. 41.

Bientôt elle fut troublée par la révolte des Gaſcons. Cette guerre n'eut aucune ſuite. Celle des Saxons fut plus ſérieuſe. Cette fiere nation, mépriſant la grande jeuneſſe du fils & l'humeur

pacifique du pere, crut qui la circonstance étoit favorable pour recouvrer son ancienne liberté. Bertoalde leur duc, après s'être assuré du secours de plusieurs peuples barbares, envoya déclarer au roi qu'il ne payeroit plus le tribut. Dagobert passa promptement le Rhin pour aller châtier les rebelles. L'orgueilleux duc vint fondre sur lui, avant qu'il pût être joint par l'armée de Clotaire. Le combat fut opiniâtre; mais enfin le jeune prince François, blessé d'un coup de sabre qui lui fendit le casque, & lui coupa quelques cheveux, se vit obligé d'abandonner le champ de bataille. Il dépêcha aussi-tôt un de ses écuyers vers son pere, pour lui porter les morceaux du casque avec la dépouille de ses cheveux. C'étoient de glorieuses preuves qu'il avoit fait son devoir, & des marques non équivoques du danger qu'il avoit couru. Ann. 626.

Les Saxons sont entiérement défaits.

Le roi aussi-tôt se met en campagne, & vole au secours de son fils avec tout ce qu'il peut ramasser de troupes. Il trouva les deux armées en présence: elles n'étoient séparées que par le Véser. Bertoalde, pour encourager les Saxons, avoit fait répandre dans son camp le bruit que Clotaire étoit mort.

ANN. 626. Le monarque s'avança à la vue de l'infidèle vaſſal, ôta ſon caſque, & lui fit voir ſa longue chevelure griſe. Le duc s'emporta juſqu'à l'inſulter. Le roi vivement offenſé, pique ſon cheval, paſſe la riviere à la nage & ſuivi d'un grand nombre de François, court droit aux Saxons. Bertoalde épouvanté, tâche de s'échapper par la fuite. Clotaire le pourſuit, l'atteint, & d'un coup d'épée lui abat la tête, qu'il fait mettre au bout d'une lance. Ce ne fut plus alors qu'une horrihle boucherie. L'armée fut taillée en pièces, & la nation preſque entiérement exterminée. On dit que le cruel vainqueur ordonna de maſſacrer tous ceux de ce peuple séditieux, qui excéderoient la hauteur de ſon épée. L'ordre ne fut que trop fidèlement exécuté.

ANN. 628. Mort de Clotaire.

C'eſt le dernier exploit mémorable du règne de Clotaire, ſi toutefois on peut le compter au nombre des actions de ce prince : car la fidélité de l'hiſtoire ne permet pas de diſſimuler que les auteurs les plus graves le révoquent en doute. Il n'eſt rapporté que par l'auteur des *Faits des rois de France*. Frédegaire n'en fait aucune mention. Quoi qu'il en ſoit ce monarque mou-

it à-peu-près vers ce même temps, & fut enterré à Paris dans l'église de Saint Germain-des-Prés. Il étoit âgé de quarante-cinq ans. Il avoit eu pour femmes Haldetrude, Bertrude & Sichilde. Il laissa deux enfants. Dagobert & Aribert. Il paroît constant que ce dernier étoit fils de la reine Bertrude. ANN. 628.

C'est envain que les historiens de son temps, ou trop esclaves, ou trop comblés de ses bienfaits, représentent ce monarque comme un prince juste & débonnaire; ses actions nous le peignent sous d'autres couleurs. L'usurpation du trône de Thierri, le massacre des petits-fils de Brunehaut, la mort cruelle de cette reine, celle de Boson, celle de Godin, fils de Garnier, tout prouve qu'il n'avoit ni cette inflexible équité, ni cette incroyable douceur que lui donnent ses panégyristes. Boson étoit un jeune courtisan de la figure la plus aimable. Le roi le soupçonna d'un commerce de galanterie avec la reine Sichilde: il le fit assassiner. Godin avoit épousé la veuve de son pere: l'inceste, suivant les nouveaux édits, étoit un crime de mort: Clotaire envoya quelques personnes affidées pour le tuer. Le jeune seigneur

Son caractere cruel & féroce.

Fredeg. in chron. c. 54.

Idem, ibid.

ANN. 628. en fut averti, & se retira dans les Eta de Dagobert, qui obtint sa grace ; ma ce fut à condition qu'il ne retournero plus avec sa belle-mere. Berte, c'éto le nom de cette méchante femme, i ritée de ce que son amant étoit trop f dèle à sa promesse, l'accusa d'une co spiration contre la vie du roi. Ce prin ce, sur ce rapport dicté par le dépi feignit de vouloir s'assurer de la fid lité de Godin. C'étoit en apparen tout l'objet de la commission de de seigneurs qu'il lui envoya. Mais l ordres secrets portoient de le poigna der, lorsqu'ils en trouveroient l'occ sion. Le malheureux courtisan s' douta, & se fit accompagner d'u grand nombre de gens armés. On promena d'églises en églises, de Soi sons à saint Denis, où il jura sur corps de ce saint, ce qu'il avoit juré s celui de saint Médard, qu'il seroit to jours fidèle à Clotaire. On lui prop sa de réitérer le même serment à sai Agnan d'Orléans : il y consentit. Ju que-là il s'étoit tenu sur ses gard Mais enfin surpris auprès de Cha tres, il fut percé de plusieurs cou dont il expira, victime de la dissim lation, du parjure, & de la barbar d'u

un prince qui devoit un grand royaume aux intrigues de ſon pere. Ce ſont ANN. 628. es taches ſi contraires à l'eſprit d'équité, aux loix de l'honneur, aux maximes du chriſtianiſme, qu'il eſt impoſſible de les excuſer. Il eſt honteux pour l'humanité, que le ſiècle de Clotaire n'y ait vu ni injuſtice, ni cruauté.

Ses belles qualités.

Au reſte, on ne peut diſconvenir qu'il n'ait été un prince vaillant & brave, habile dans l'art de gouverner, populaire, affable, charitable pour les pauvres, libéral envers les égliſes, zélé pour l'obſervation des ſaints canons, ami & protecteur ardent de tous les ſerviteurs de Dieu. Il avoit exilé ſaint Loup, évêque de Sens, qui fidèle à la famille de Thierry, s'étoit oppoſé autant qu'il avoit pu à l'invaſion de la Bourgogne : il le rappella au bruit des merveilles qu'il opéroit, l'invita à ſa cour, lui demanda pardon, le fit manger à ſa table, & le combla de préſents. Il rétablit les loix en leur ancienne vigueur, & mérita, par les règlements qu'il fit, une glorieuſe place parmi les légiſlateurs. C'eſt à lui que nous devons le code des loix Allemandes.

ANN. 628.

Elles furent rédigées & mises pa écrit dans un parlement de trente trois évêques & de trente-quatre duc assemblés sous ses ordres. Il avo l'esprit orné, aimoit les belles lettre se piquoit de politesse & de galante rie. Sa complaisance pour le beau sex alla jusqu'à l'excès. On lui reproch encore qu'il aimoit trop la chasse.

L'exercice de la chasse aussi ancien que la monarchie.

Plat. de leg. dial.

Hincmar. de ord. palatii, c. 16, 24.

Ce noble amusement, que Plato appelle un exercice divin & l'école d vertus militaires, a toujours été cel de nos rois dès la naissance de la mo narchie. Le maître veneur, qui, l'on en croit Hincmar, étoit un d grands officiers domestiques sous l princes Mérovingiens; le foresti qu'ils établirent pour la garde du g bier & des forêts de leurs domaine les parties de chasses enfin où tous l seigneurs de la cour étoient solenne lement invités en certaines saison forment autant de preuves incontest bles de cette vérité. On leur voit leur entrée dans la Gaule, un équ page réglé, beaucoup de chevaux, d meutes de chiens, une fauconner Forcer un cerf ou un sanglier, éto alors un divertissement aussi comm que de nos jours; mais il n'étoit pe

is qu'aux princes, ou tout au plus à uelques ſeigneurs privilégiés. On aſſoit auſſi avec les armes: c'étoient dinairement l'épieu, le dard, l'arc, l'arbalête. Il y avoit encore une pece de chaſſe fort uſitée dans ces iciens temps. Elle conſiſtoit à creur des foſſés que l'on couvroit de uillages, ou à tendre des lacs, des ets, ou des pièges avec des apâts. crainte qu'on ne détruisît indiſ ictement toute ſorte de gibier, la enfin défendre ſous les peines les us rigoureuſes.

Ann. 628.

Ordonnance de Henri IV, 1601, 1607; & de Louis XIV, 1669.

Il paroît par tout ce que nos hiſtois nous apprennent, que la chaſſe oit alors un exercice libre; mais ſur s terres ſeulement, jamais ſur l'hétage d'autrui qu'avec ſa permiſſion. 'eſt la reſtriction qu'y apporte le roit Romain. Nos monarques adoprent cette loi, & la firent obſerver ins toute ſa rigueur. Le roi Gontran ondamna à mort un de ſes chambelns pour avoir tué un buffle dans la rêt royale de Vaſſac ou Vangenne. n trouve dans la loi Salique de beaux glements ſur ce divertiſſement, toujurs honnête par lui-même, mais uelquefois infiniment dangereux.

L. 3, quod inde de aequirend. rerum domanio.

Greg. Tur. l. 10, c. 10.

Leg. Salicæ, c. 35.

Elle défend de voler ou tuer un ce
ANN. 628. privé, qui aura été dreſſé pour
chaſſe, ainſi que cela s'obſervoit alo
Elle décerne auſſi des peines cont
celui qui tuera un cerf qu'un aut
pourſuit, ou qui dérobera le gibi
d'un chaſſeur, les chiens, ou les oiſea
qu'il a élevés. Ces ſages diſpoſitio
furent renouvellées par nos rois
différents temps & dans les mêm
termes.

Dagobert, l. 650.

Carol. Mag. 798.

On a prétendu que nos premi
monarques avoient manqué de poli
que, en adoptant une loi, qui ne n
nage pas aſſez les droits de la ſou
raineté. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt a
jourd'hui une juriſprudence univ
ſellement reçue en France, en Eſ
gne, en Allemagne, que le ſouver
ſeul a le droit primitif de chaſſe,
que la nobleſſe le tient de lui, ou
inféodation, ou par conceſſion, ou
privilege.

Trait. de la pol. tom. 2, l. 5, tit. 23, pag. 1402.



DAGOBERT I.

ANN. 628.

Dagobert se fait reconnoître seul roi de France.

Fred. c. 56. Gest. Dag. c. 15.

ʟA nouvelle de la mort de Clotaire : fut pas plutôt parvenue à la cour Austrasie, que Dagobert fit jouer us les ressorts de la politique pour faire reconnoître seul roi à l'exclu- ɔn d'Aribert son frere. Il envoya, ns tarder, en Bourgogne & en Neus- ie ceux de ses ministres, qu'il con- ɔissoit les plus capables de ménager s esprits, & d'emporter en sa faveur suffrage des grands & des peuples : ces deux royaumes. La force vint ı secours de la ruse. Le premier soin ı monarque ambitieux, fut de lever ıe puissante armée, à la tête de la- ıelle il s'avança jusqu'à Rheims. Il trouva tous les évêques & tous les igneurs Bourguignons, qui s'étoient ndus dans cette ville pour lui prêter rment de fidélité. La Neustrie imita ientôt cet exemple. Brunulfe, frere : la reine, mere d'Aribert, s'opposa ıutilement à cette résolution : il falut :der au temps : il vint lui-même avec : prince son neveu au-devant du nou- :au roi pour lui faire hommage.

ANN. 628

Aribert obtient une partie de l'Aquitaine à titre de royaume.

Ibid. c. 16.

C'étoit violer ouvertement les loix qui jusqu'alors avoient admis tous le enfants des monarques François a partage du royaume. Mais le parti plus juste n'est pas toujours le pl heureux. Cependant les grandes qu lités du jeune Aribert forcerent enfin cour à lui rendre justice. Son méri attira sur lui tous les regards: les se gneurs parurent touchés de son soi Les plus sages du conseil craignire que cette compassion ne devînt funes à Dagobert : ils l'engagerent à céd à son frere quelques provinces à tit de royaume. On lui donna le To lousain, le Querci, l'Agénois, le P rigord, la Saintonge, & tout ce q est entre la Garonne & les Pyrénée Mais on l'obligea de renoncer à to tes ses prétentions sur le reste de monarchie Françoise. Le roi d'Aqu taine, c'est le nom qu'il prit, part aussi-tôt pour ses nouveaux Etats, do Toulouse devint la capitale. Il véc avec éclat, subjugua les Gascons q s'étoient révoltés, & soutint avec gloi l'honneur de la royauté.

Dagobert rend justice aux peuples opprimés.

Le commencement du règne c Dagobert annonçoit un prince pa fait. La Bourgogne étoit désolée p

Ann. 628.

s vexations des seigneurs, qui abu-
nt de la timide indulgence de Clo-
ire, étoient devenus autant de ty-
ns. Le nouveau monarque s'y ren-
t avec tout l'appareil de la majesté,
r il aimoit l'éclat. Il se fit voir d'a-
ord à Langres, ensuite à Dijon, à
int Jean de Lône, à Châlons-sur-
one, à Autun, à Auxerre, écoutant
s plaintes de la veuve, de l'orphelin,
e toutes les personnes enfin que leur
iblesse avoit le plus exposées, à l'op-
ession. Il fit par-tout une exacte
stice, & chaque crime fut puni
ec une inflexible sévérité, sans dis-
nction de riches, ni de pauvres. On
combloit de bénédictions : on don-
oit mille louanges aux ministres qui
conseilloient : on ne pouvoit sur-
ut se lasser d'admirer un jeune roi si
cupé du gouvernement de son Etat,
l'il se donnoit à peine le temps de
endre ses repas.

Idem, ibid.

Il répudie Gomatrude pour épouser Nautilde.

Mais ce même voyage fut déshono-
par une action où l'on voit moins
e justice que de politique. Brunulfe,
ncle d'Aribert, pour ne point faire
mbrage, avoit suivi Dagobert en
ourgogne. Ce prince le fit arrêter à
int Jean de Lône. La crainte qu'il

ANN. 628.

ne brouillât, plus que la conviction d'aucune intrigue nouvelle, dicta l'ordre de le tuer : ce qui fut exécuté par trois des principaux seigneurs de la cour. Le monarque revint ensuite à Paris, dont il fit sa capitale. Bientôt il répudia Gomatrude, sous prétexte de stérilité. Nantilde, fille d'honneur de cette reine, eut le bonheur de lui plaire : il l'épousa à Rumilly, maison de plaisance proche de Paris. Ce second engagement ne put fixer l'humeur volage de ce prince. Il n'étoit plus retenu par les sages conseils d'Arnoul. Le saint prélat, après des instances mille fois réitérées, avoit enfin obtenu la permission de se retirer. Il vivoit alors dans la solitude, occupé de la seule affaire de son salut. L'absence de ce grand homme est l'époque des désordres du roi son élève. Le voluptueux Dagobert, emporté par la fougue de la jeunesse, ne ménagea plus rien, & s'abandonna sans pudeur à tout ce que la passion a de plus effréné.

Id. Fredeg. c. 59.
Gest. Dagob. c. 22.

Ses désordres.

La vanité, plus que le désir de rendre la justice aux peuples, avoit fait résoudre un voyage en Austrasie. Il parut dans toute la pompe du trône

vêtù de ses habits royaux, accom-gné de tous les grands seigneurs de euſtrie & de Bourgogne. Son cœur fut séduit par l'amour : il ne put ſiſter aux charmes d'une jeune Auſ-ıſienne, nommée Ragnetrude : il en ıt un fils ſi connu depuis ſous le nom : ſaint Sigebert. Ce n'étoit là, pour nſi dire, que le prélude de ſes dé-ɔrdements : ils allerent toujours en oiſſant. On lui vit en même-temps ɔis femmes, qui toutes étoient ho-ɔrées du titre de reines, & prenoient qualité d'épouſes légitimes. On ne ırle point de ſes maitreſſes : elles ɔient ſans nombre, & ſes excès en genre furent portés ſi loin, que les ſtoriens ont eu honte de les rappor-r. Toujours un déſordre en attire ı autre. Les tréſors du monarque féminé ne ſuffiſoient point à l'avi-té ſi ordinaire dans les femmes de ɛtte eſpèce : il ſe vit bientôt obligé accabler ſes ſujets de nouveaux im-ɔts. Ce n'étoit par-tout qu'horribles ɛxations : il ne reſpecta pas même ɛs biens de l'égliſe.

ANN. 628.

Id. Fredeg. p. 60.

On ne ſçauroit imaginer juſqu'où loit la magnificence ſous le règne de ɛ prince. L'or & les pierres précieuſes

Magnificence de la cour de ce prince.

brilloient par-tout. Saint Éloy, qu ne vint à la cour qu'avec la qualité d simple orfevre, portoit des ceinture enrichies de pierreries. On assure qu' fit pour Clotaire un fauteuil d'or massi Mais le comble du faste est ce trôn entier du même métal, sur lequel Da gobert parut assis dans une assemblé générale des seigneurs de son royau me. Les François devoient ces grande richesses, tant à leur commerce ave l'empire d'Orient, qu'à leurs conquê tes d'Italie. Le peuple cependant ge missoit sous l'oppression. Les ministre devinrent responsables des exaction du prince. Le vertueux Pepin fut l pemier objet de la haîne publique C'étoit un sévère censeur plutôt qu'u lâche adulateur des vices du monar que. On n'oublia rien pour le perdre mais sa sagesse, sa piété, sa vertu rendirent inutiles les pernicieux des seins de ses ennemis.

ANN. 628.

Vita S. Eligii per S. Audoen.

Gest. Dagob. c. 40.

Fred. c. 62.

Aribert, bien différent de son frere ne s'occupoit que du bonheur de se sujets. Il en étoit adoré. La sagesse, la bonté, la douceur de son gouverne ment firent repentir les François de l'injustice qu'ils lui avoient faite. Mais une prompte mort l'enleva de ce

ANN. 630.

Mort d'Aribert & de son fils.

nonde, & remplit ſon royaume de leuil & de triſteſſe. Le jeune prince Chilpéric ſon fils le ſuivit de près, laiſſant à ſon oncle de grands tréſors & un Etat floriſſant. On lit néanmoins dans la nouvelle hiſtoire du Languedoc, qu'Aribert eut deux autres enfants qui lui ſurvécurent, Boggis & Bertrand. On prétend que le premier eſt la tige de l'illuſtre famille qui fut éteinte dans la perſonne de Louis d'Armagnac, duc de Nemours, tué à la bataille de Cerignoles. Ce ſont là de ces ſyſtêmes généalogiques, toujours plus aiſés à imaginer qu'à établir ſolidement. Quoi qu'il en ſoit, la mort précipitée du pere & du fils donna occaſion à mille bruits injurieux. On crut avoir ſujet de ſoupçonner que Dagobert, ſoit ambition, ſoit jalouſie, avoit abrégé les jours d'un frere trop digne de régner ſur toute la France. Mais la fidélité de l'hiſtoire ne permet pas de donner pour vrai ce qui n'eſt qu'une pure conjecture.

ANN. 630.
Idem, c. 57.
Geſt. Dagob. c. 24.

La France jouiſſoit depuis long-temps d'une paix profonde. Elle fut troublée tout-à-coup par un marchand, né ſujet de nos rois, mais devenu lui-même roi d'une nation puiſſante. Samon, c'étoit le nom de l'aventurier Fran-

Guerre contre les Eſclavons Vinides.

çois, étoit parti de chez lui *, accompagné de plusieurs négociants, pour aller trafiquer chez les Esclavons. C'est ainsi qu'on appeloit les peuples qui occupoient non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui l'Esclavonie, mais la Bosnie, la Dalmatie, la Croatie & une partie de la Bohême. Les Vinides étoient une de leurs colonies. Ce sont eux qui ont donné leur nom au golfe Vénadique **, où ils habitoient anciennement. Ils s'étoient avancés jusqu'au Danube, & avoient été subjugués par les Abares. Les mauvais traitemens qu'ils essuyoient de la part de leurs vainqueurs, les forcerent enfin de prendre les armes pour secouer un joug si rude. Les marchands François à leur arrivée dans cette malheureuse contrée, trouverent la guerre cruellement allumée. On étoit près d'en venir aux mains. Samon s'offrit généreusemenr à eux, & fit tant de prodiges de valeur, qu'ils l'élurent pour leur roi. C'étoit un homme né pour les grandes entreprises. Il se conduisit avec tant de prudence & de

ANN. 631.

Fred. c. 48.

* Les uns veulent qu'il soit natif du territoire de Sens, d'autres, du Brabant, ou de Sennegau.

** C'est ainsi qu'on appelloit anciennement l'embouchure de la Vistule.

ırage, qu'il eut le bonheur de déli- ANN. 631.
ɜr ſes nouveaux ſujets de la tyrannie
de l'oppreſſion. Mais oubliant qu'il
ıit chrétien, il vécut parmi eux dans
ıte la licence du paganiſme. Il épou-
jusqu'à douze femmes, dont il eut
ıgt-deux fils & quinze filles.

Ce fut cet homme, auſſi fameux par
grandes qualités que par ſes aven-
es & ſes excès, qui troubla la tran-
ilité de la France ſa patrie. Le ſujet
la querelle fut une inſulte faite à
elques marchands François, qui *Idem. c. 68.*
ient venus chez les Eſclavons pour *Geſt. Dagob. c. 27.*
trafiquer ſelon leur coutume. Ces
bares, au mépris du droit des gens,
jeterent ſur eux, leur enleverent
ırs marchandiſes, & tuerent ceux
i voulurent ſe défendre. Ce fut inu-
ɜment que Dagobert envoya de-
ınder ſatisfaction : Samon refuſa au-
ɜnce à ſes ambaſſadeurs. L'un d'eux,
mmé Sichaire, trouva cependant le
ɔyen de parvenir jusqu'à lui à la fa-
ur d'un habillement Eſclavon. Mais
lui parla avec tant de brutalité qu'il
fit chaſſer honteuſement. La guerre
: auſſi-tôt déclarée. Le roi des Vini-
s la ſoutint avec gloire. On fit mar-
er contre lui trois armées, qui l'at-

taquerent par trois différents endroit
ANN. 631. ce qui l'obligea de partager ses troup
en trois corps. Le premier fut défa
par les Allemands sous la condui
de Clodobert leur duc. Les Lon
bards, autrefois tributaires, actuell
ment alliés des François, battirent
second, & firent un grand butin. Ma
le troisieme, où probablement Samo
se trouvoit en personne, repoussa
vigoureusement les Austrasiens, qu'
se virent contraints de se retirer
désordre. Cet échec entraîna la d
fection des Urbiens ou Sorabiens, pe
ples voisins de la Thuringe. Dervan
leur duc, saisit cette occasion de
soustraire à l'obéissance de Dagober
pour se donner à Samon. Les Vinide
devenus plus fiers par cette réunion
firent des courses jusque dans la Ge
manie Françoise, qu'ils désolere
pendant quelques années.

Massacre des Bulgares.

Il arriva vers ce même temps un év
nement qui, quoiqu'étranger, mér
d'avoir place dans notre histoire, p
l'intérêt que les François furent forc
d'y prendre. Les Bulgares & les Ab
res n'avoient fait pendant long-tem
Fred. c. 72. qu'un même peuple : la mort de le
roi les divisa : chacun voulut élev

ır le trône un prince de ſa nation. La
ıerre s'alluma ſi vivement, qu'elle ANN. 631.
e finit que par la ruine preſque en-
ere des premiers. Neuf mille, écha-
és à la fureur des vainqueurs, vinrent
ıercher un aſyle dans la Baviere, d'où
s envoyerent prier le roi de vouloir
ien les recevoir au nombre de ſes ſu-
ts. Il leur permit d'y paſſer l'hiver
ulement. Mais il leur promettoit en
ıême temps de faire examiner leur
equête dans ſon conſeil. Le réſultat fut
u'il étoit contraire au bien de l'Etat
'accorder un refuge à des gens ſans
oi & ſans loi. On envoya en conſé-
uence des ordres ſecrets aux Bavarois
e les égorger une certaine nuit qu'on
ur marqua. Il ne s'en ſauva que ſept
ens, qui ſe retirerent chez les Eſcla-
ons Vinides. On chercheroit envain
excuſer une action de cette nature.
'empire François n'avoit rien à re-
outer d'une poignée de ſoldats, de
emmes & d'enfants. On pouvoit
rendre des meſures pour les faire
ortir de France, ſans expoſer les pro-
inces au pillage. Ce maſſacre eſt un
pprobre & une tache à la mémoire de
Dagobert.

On ne voit pas qu'il ait ménagé da- Dagobert

ANN. 631. aide Sifenand à se faire roi des Goths en Espagne. *Fred. c. 73. Gest. Dagob. c. 30.*

vantage sa gloire dans le double ac-commodement qu'il fit cette mêm[e] année, l'un avec Sisenand, roi d[es] Visigoths, l'autre avec les Saxons, tr[i]-butaires de la France. Il avoit aidé l[e] premier à monter sur le trône d'Esp[a]-gne, au préjudice de Suintila qui gou-vernoit cette nation depuis dix ans. U[n] des articles du traité portoit, qu'on lu[i] donneroit un grand bassin d'or, do[nt] Aëtius avoit fait présent à Torismon[d]. Il étoit enrichi de pierreries & peso[it] cinq cents livres. Sisenand, proclam[é] roi, n'osa le refuser aux ambassadeu[rs] François, qui étoient venus le deman-der de la part de leur maître. Mais [il] aposta des gens, qui le leur enlever[ent] à leur retour en France. Dagobert s[e] plaignit vivement de cette violence [,] & menaça beaucoup. On mit l'affair[e] en négociation. Le foible monarque s[e] contenta en dédommagement, de deu[x] cent mille sous d'or, qui font à-peu-prè[s] trois millions de notre monnoie.

Il confie la défense de la Thuringe aux Saxons.

L'accord fait avec les Saxons, quoi-que d'une autre nature, n'offre rie[n] de plus glorieux, ni de plus avanta-geux. Dagobert avoit levé une puis-sante armée, pour aller châtier le[s] Vinides, qui désoloient la Thuring[e]

: leurs fréquentes incurſions. Déja s'étoit avancé juſqu'à Mayence, & préparoit à paſſer le Rhin, lorſque envoyés du duc de Saxe vinrent faire une propoſition qui ne pouit que l'offenſer, s'il n'eût aimé le ɔos plus que la gloire. Ils ſe charoient de défendre avec les ſeules ɔupes du pays toute la frontiere de Germanie Françoiſe, à condition 'on leur remettroit le tribut de cinq nts bœufs, qu'ils étoient obligés de urnir tous les ans à la maiſon du i. Il accepta l'offre, leur accorda xemption qu'ils demandoient, leur nfia la défenſe de la Thuringe, & ngedia cette belle armée, à la tête laquelle il étoit en état de donner loi à tous les peuples voiſins de Auſtraſie.

ANN. 631. *Id. Fredeg. c. 74. Geſt. Dagob. c. 31.*

On ne reconnoît dans ces deux évèements, ni cette noble fierté, ni cette deur martiale, qui rendirent les deſendants de Clovis ſi redoutables, ue même l'empire Romain rechercha lus d'une fois leur alliance. Ces raves fondateurs de la monarchie 'auroient laiſſé impuni, ni cette lâche afraction de traités, ni ces inſultes ites à leurs ambaſſadeurs. Loin d'af-

ANN. 631. franchir du joug des peuples vaincu ils auroient profité de l'occaſion d tendre leurs conquêtes. On ne les v jamais préférer une honteuſe oiſive à la gloire de ſubjuguer une nation perfide ou inſolente. Cette foible du gouvernement de Dagobert a nonce le règne des fainéants, & chûte prochaine de ſa maiſon.

ANN. 633. Dagobert fait ſon fils Sigebert roi d'Auſtraſie. *Fred. c. 75 & 85. Geſt. Dagob. c. 32.*

Les Saxons cependant ne ſe trouv rent pas aſſez forts pour arrêter l excurſions des Vinides. Bientôt i quitterent leur entrepriſe, & la Th ringe demeura de nouveau expoſée la fureur & à l'avidité de ces peupl barbares. Ces mauvais ſuccès attri toient le monarque, & ne le tiroie point de ſa nonchalance. Il ſe déte mina enfin à faire couronner Sigebe roi d'Auſtraſie. Ce jeune prince n'a voit pas encore trois ans accompli Il lui aſſigna des revenus ſuffiſan pour ſoutenir la majeſté du trône, & mit auprès de lui deux hommes célè bres par leur ſageſſe, leur prudence & leurs vertus. C'étoient Cuniber évêque de Cologne, & Adalgiſe du du palais d'Auſtraſie *. Cette démar

* Il paroît que la qualité de duc du palais eſt i diſtinguée de celle de maire, que Pepin avoit a tuellement & qu'il eut encore depuis.

e eut tout l'effet qu'il en attendoit. ANN. 633.
s Austrasiens crurent avoir recou-
é leur liberté, parce qu'ils avoient
roi, & firent la guerre avec plus
vigueur. Les esclavons, ou n'osè-
nt plus paroître, ou furent vive-
ent repoussés.

La satisfaction des peuples d'Aus-
sie fut un peu altérée par une au-
disposition du roi. Il avoit repris
ntilde par les conseis de S. Amand
'il avoit rappellé de son exil. Il en
t un fils, qui fut nommé Clovis.
crainte que ce jeune prince n'é-
ouvât le triste sort d'Aribert, lui
prendre toutes les précautions que
prudence peut inspirer, pour lui
urer une couronne après sa mort.
e fut dans cette vue qu'il assembla à
ris les seigneurs des trois royau-
es. Il leur déclara que son intention
oit que l'enfant qui lui venoit de
ître, lui succédât dans tous ses
tats de Bourgogne & de Neustrie:
confirmoit à Sigebert pour le pré-
ent tout ce qu'il possédoit, & pour
avenir ce qui avoit toujours été in-
ontestablement du royaume d'Aus-
rasie, une partie de la champagne,
s Ardennes, les Vôges, toutes les

ANN. 634.

Il déclare Clovis son second fils son successeur dans ses Etats de Bourgogne & de Neustrie.

Fred. c. 76.

Vita Sigebert. reg. Gest. Dagob. c. 32.

ANN. 634. places enfin que ses prédécesseu
avoient possédées dans l'Aquitain
dans la Provence, & dans les autr
parties de la France. Il n'én except
que le duché de Dantélénus, qu
réunissoit à la Neustrie, dont il av
été détaché par Théodebert II. Ce
fut qu'avec peine que les seigneu
Austrasiens consentirent à ce traité
partage; mais ils virent bien qu
étoit inutile de s'y opposer. Le roi
vouloit : les grands des deux autr
royaumes le demandoient : il fall
céder aux temps, & signer la reno
ciation de Sigebert à la Bourgogne
à la Neustrie.

ANN. 635 & 636.

Il soumet les Gascons révoltés.

Fred. c. 72.

Gest. Dagob. c. 36, 42.

L'affaire de la succession étoit
peine terminée, que Dagobert se v
obligé d'envoyer une nombreuse a
mée contre les Gascons. Cette nation
toujours inquiète, toujours ennem
de toute domination, s'étoit jétée s
la Novempopulanie *, où elle fit
grands ravages. On porta le fer &
feu jusques dans leurs retraites les pl
inaccessibles. Attaqués de tous côté
battus dans leurs vallées, forcés da
les montagnes, ils envoyerent dema

* C'étoit ainsi qu'on appelloit anciennement ce
partie de la France, qu'on nomme aujourd'hui G
cogne.

r quartier. Ils l'obtinrent, mais à ıdition qu'ils viendroient se jeter ; pieds du roi pour implorer sa mence, & se soumettre à tout ce 'il exgeroit d'eux. Ils tinrent pa- e. Æghinan leur duc, accompagné tout ce qu'il y avoit de grands sei- eurs dans le pays, se rendit à saint enis. Mais il n'osa paroître à Cli- ı, où Dagobert tenoit sa cour. La inte du juste châtiment que méri- t sa rébellion, ne lui permit pas de tir de ce respectable asyle. Il dépê- a quelqu'un pour faire ses soumis- ns. Le monarque leur fit grace en onneur du saint. Tous jurerent sur tombeau de l'apôtre de la France, 'ils lui seroient inviolablement fi- les, & aux rois ses successeurs.

ANN. 635 & 636.

L'exemple des Gascons avoit fait volter les Bretons : la crainte du ême châtiment les fit rentrer dans devoir. Judicaël leur duc, au mé- is des concordats entre les monar- ıes François & les comtes de Breta- ıe, avoit repris le nom de roi, & vageoit les frontieres de la France. agobert lui envoya demander satis- ction, avec ordre de lui déclarer la ıerre, s'il ne venoit promptement

Les Bretons le reconnoissent pour leur Seigneur.
Idem, ibid.

lui rendre les hommages qu'il lui
ANN. 635 & 636. voit. Ce fut ſaint Eloi qu'il charg
d'une commiſſion ſi délicate. C'ét
un perſonnage que ſa vertu faiſ
aimer de tout le monde, & que ſ
génie rendoit capable de tout. Il av
appris le métier d'orfevre, & y exc
loit. Il a fait pluſieurs châſſes, cel
de ſaint Germain de Paris, de ſa
Severin, de ſaint Quentin, de ſa
Duch. t. 1, p. 630. Lucien, & de ſainte Genevieve.
roi ſe plaiſoit ſouvent à le voir t
vailler. Il l'honora de la charge
monétaire, ou ſurintendant des m
noies de France. Nous avons enc
de lui quelques petites pièces d'o
Ducange, au mot Tremiſſis. qu'on appelloit *tremiſſes*, monno
dont la valeur étoit la troiſieme par
d'un ſou d'or. Sa piété augmenta av
ſa fortune; il devint enfin évêque
Noyon. Ce vertueux envoyé ſçut t
lement profiter de la circonſtance
la défaite des Gaſcons : il ménagea
adroitement l'eſprit du prince Bret
qu'il l'amena à Clichi, où il deman
pardon au roi, & le reconnut p
ſon ſeigneur. Le monarque le re
avec bonté, l'invita même à ſa tabl
mais Judicaël s'en défendit avec r
pect, le conjurant de lui permettre

ir la parole qu'il avoit donnée de
nger chez le référendaire Audoën, ANN. 635 & 636.
connu depuis sous le nom de saint
ien. La sainteté de ce grand hom-
fut son excuse : le roi ne se tint
int offensé d'un procédé qui révol-
oit de nos jours. La vertu avoit
rs de grands privileges. Judicaël
tit enfin comblé des bontés & des
nfaits du prince, auquel il venoit
jurer une inviolable obéissance.

Dagobert ne jouit pas long-temps ANN. 638.
douceurs de la paix qu'il venoit Mort de
procurer à la France. Il fut attaqué Dagobert.
pinai, maison de plaisance sur la
ne, d'une dyssenterie, dont il mou-
à saint Denis, où il s'étoit fait *Fred. c. 79.*
nsporter. Il fut enterré dans l'E-
se de cette abbaye, qu'il avoit ri-
ment fondée. Il n'étoit âgé que
nviron trente-six ans. Il eut pour
nmes Gomatrude, qu'il répudia,
ntilde, Wlfégonde & Bertilde,
i régnerent toutes les trois en mê-
-temps. Il ne paroît pas que Ragne-
ide, mere de Sigebert, ait jamais
rté le nom de reine. On respecta
rès sa mort le partage qu'il avoit
t de son vivant entre ses deux fils.
Austrasie demeura à Sigebert : Clo-

vis fut couronné roi de Neustrie
ANN. 638. de Bourgogne.

Ses bonnes & mauvaises qualités.

Les moines qu'il avoit accablés bienfaits, l'ont comblé des plus b lants éloges. On loue leur reconno sance; on n'en blâme que l'excès. commencements de son règne le fir en quelque sorte adorer du peuple le délivra de l'oppression des gra Mais bientôt il cessa d'être l'objet son amour : il le surchargea d'imp pour satisfaire l'insatiable avidité ses maitresses. Il sçut régner avec pire sur ses sujets, il se fit recher de ses voisins, mais il n'avoit p cette valeur active, qui jusqu'à lui s bloit héréditaire dans la famille Clovis. Il fit peu la guerre par même, beaucoup par ses lieutena Il étoit magnifique en tout, gr *aumônier*, même au milieu de désordres ; libéral enfin jusqu'à profusion envers les églises & les n nasteres. Mais ce n'étoit point saint, ainsi que le prétend le m historien de son règne. La qualité fondateur ne donne point la saint il faut pour cela des vertus rée On admire la générosité de Dagob on gémit sur ses dérèglements. On repro

Gest. Dagob. c. 45.

proche même d'avoir dépouillé les us belles églises de France, pour en- :hir celle de saint Denis. On assure l'il y fit transporter jusqu'aux por- ; de saint Hilaire de Poitiers, qui)ient de fonte.

ANN. 638.

Un des plus beaux monuments de n règne, est la collection des loix s différentes nations soumises à mpire François. L'histoire ne dé- :mine point le temps précis auquel y fit travailler. Elle nous apprend ılement que ce fut par ses ordres elles furent rédigées, corrigées, & ıses dans l'état où nous les voyons ns le recueil qui nous en reste. :lles des François y sont comprises ıs le titre de *loi Salique*, ou *loi puaire*. La premiere regardoit ceux s François qui habitoient le pays qui tend entre la Meuse & la Loire : seconde étoit pour ceux qui avoient ır demeure entre la Meuse & le ıin. La différence étoit peu consi- rable. On voit par toutes les deux, 'il y avoit alors deux sortes de per- ınes, les libres ou *ingénus*, les es- ıves ou *serfs*. On distinguoit deux ısses de libres, les nobles qu'on ap- lloit les grands, ou simplement

Il fait travailler à la correction des loix.

In præfat. leg. Sal.

Gest. reg. Franc.

Chron. Moissiac.

Ado Vien & alii.

Lex Salic. tit. 37, 43, 44.

Lex Ripuar. tit. 61.

ANN. 638. *personnes majeures*, ſuivant leur qu
lité ; & les roturiers, qu'on nor
moit *perſonnes mineures*. L'antiqui
ſeule faiſoit les nobles. Il n'étoit poi
encore de mode de demander ni
donner des lettres de nobleſſe. I
grandes dignités étoient celles de p
trice, de duc, de comte, & de d
meſtique ou gouverneur de maiſo
royales. Les François ne payoient a
cun tribut : il n'y avoit que les na
rels Gaulois, qui y fuſſent aſſujet
On ne les connoiſſoit preſque
ſous le nom de Romains. Rarem
on leur conféroit les grands empl
Toutes les graces étoient pour le
vainqueurs.

La loi des François ne laiſſoit rien à l'arbitrage des juges.

Lex Sal. tit. 60.

Jamais loi ne fut plus exacte
celle des François. Tout eſt pré
rien n'eſt laiſſé à l'arbitrage du ju
Il n'y a point de crimes dont elle
preſcrive la peine ; point de larci
dont elle ne détermine le dédom
gement ; point d'injures, d'indéc
ces, ni de mauvais traitements, c
elle n'apprécie ſcrupuleuſement la
paration. Dépouiller un homme
dormi, ou un mort ; monter ſan
permiſſion du maître, ſur un ch
que le hazard a fait rencontrer,

Ibid. tit. 15, 17, 27.

ıtant de délits qu'elle punit par de
·osses amendes. Quiconque osoit ser- ANN. 638.
r la main d'une femme libre, étoit *Ibid. tit.* 22.
›ndamné à quinze sous d'or, ainsi
ı'on l'a déja vu; au double, s'il lui
enoit le bras; au quadruple, s'il lui
uchoit le sein. On ne peut qu'admi-
r & louer la sagesse de cette dispo-
ion. Les François avoient coutume
: mener leurs femmes à l'armée. Il
oit de la derniere importance de les
ettre à l'abri de toute insulte.

On ne trouvera peut-être ni la mê- Ce qu'elle
e sagesse, ni la même équité dans prescrit touchant
qu'elle ordonne touchant l'homi- l'homicide.
de. Elle permet alors de composer; *Tit.* 43, 44,
st trop peu dire : elle met elle- 45, 65.
ème le prix à la vie de chaque par-
ulier. Ce sont les circonstances de
ction, la condition ou la qualité de
personne, qui décident de la som-
e. Elle entre là-dessus dans un détail
ıni. Si le meurtrier est insolvable,
e oblige ses parents jusqu'à un cer-
n degré, de satisfaire pour lui : s'ils
se trouvent pas assez riches, elle
déclare esclave de la famille du
funt. Cette jurisprudence semble
oins punir le crime, que l'autoriser.
n y découvre cependant certaines

vues du bien public. Elle conser
Ann. 638. un homme à l'Etat : elle assure au
parents du mort un esclave, ou u
composition avantageuse : elle m
enfin chaque citoyen dans la nécessi
de veiller sur tous ceux qui lui sont a
tachés par les liens du sang, en le re
dant en quelque sorte caution de le
bonne ou de leur mauvaise condui
Tit. 65. On pouvoit néanmoins *se tirer de p
renté* par une déclaration juridique
mais celui qui le faisoit, perdoit
droit d'en hériter ; & s'il venoit à ê
tué, sa succession, ou du-moins ce c
l'assassin étoit obligé de payer appar
noit au fisc.

Ce qu'elle regle sur les mariages.

On trouve encore dans cette mê
loi de beaux réglements sur ce qui
garde l'honnêteté des mariages &
repos des familles. Les enfants
pouvoient se marier sans le consen
Tit. 62. ment de leurs pere & mere. Le fu
époux devoit offrir une somme a
parents de la fille. La loi ne la f
point. C'étoit un sou & un denier
l'on en croit Frédegaire & Marcu
In epitom. c. 18, form. 75. Si l'épouse future étoit une veuve,
présentoit en justice trois sous d'or
un denier, que les juges distribuoi
aux parents non-héritiers du mari

nt. Mais il falloit que cette offre se dans une audience solemnelle, où n eût élevé un bouclier, & où l'on t jugé au-moins trois causes : sans la le mariage étoit déclaré illégiti-e. Cette espèce d'achat donnoit un grand pouvoir au mari, que s'il ve-oit à dissiper la dot ou les successions hues à sa femme, elle n'étoit point droit de lui en demander la resti-tion. On sera peut-être surpris que loi exigeât plus pour une veuve que our une fille. La raison est toute sim-e. Une fille en se mariant, ne chan-oit point d'état : elle passoit de la telle de ses parents sous celle de n mari. Une veuve au contraire oit recouvré sa liberté : cette cir-onstance en relevoit le prix. Une fille ii se laissoit enlever, étoit condam-ée à l'esclavage. Un homme libre ii épousoit une esclave, devenoit i-même esclave.

ANN. 638.

Rip. tit. 37.

L'ordre des successions étoit réglé vec la même exactitude. Les enfants u mort héritoient seuls de tous ses iens : à leur défaut ses pere & mere : il n'en avoit point, ses freres & eurs : après eux les sœurs du pere & elles de la mere : enfin l'héritier le

L'ordre des successions.

Salic. tit. 14.
Rip. tit. 45.

plus proche du côté paternel. L'adop-
Ann. 638. tion étoit permise. Elle donnoit tou
les droits de fils légitime : & se faisoi
devant le roi, qui donnoit ses ordre
pour en expédier des lettres. On dis
tinguoit trois sortes de biens : les *pro-
pres*, dont on avoit la libre disposi
tion : les *bénéfices*, qu'on tenoit d
prince ou de l'église sous certaine
redevances : les *terres saliques*, qu'o
possédoit à condition du service mili
taire. Les femmes n'héritoient qu
des propres : les bénéfices rentroien
dans la main du roi par la mort d
possesseur : les terres saliques n'a
partenoient qu'aux mâles. Il est à re
marquer que nos rois, à leur entré
dans la Gaule, laisserent aux Gauloi
les deux tiers de leurs terres, en le
assujétissant au tribut. L'autre fut di
tribué aux troupes victorieuses. L
portion du soldat dépendoit de cell
de l'officier. Celui-ci ne possédoi
qu'avec une certaine subordination
un plus grand, qui lui-même ne jouis
soit que sous l'autorité du roi. Ain
tout relevoit du monarque.



ANN. 638.

CLOVIS II.

Sigebert roi d'Austrasie.

L'HISTOIRE du règne des enfants de Dagobert est celle de la décadence de la maison royale. L'énorme autorité que les maires du palais usurpèrent pendant une si longue minorité, leur servit enfin de degrés pour monter sur le trône. Le caprice, l'ambition & l'intérêt devinrent les seules règles de leur gouvernement : ils éleverent ces jeunes princes dans une honteuse inaction ; les tenant toujours éloignés des affaires, ne leur inspirant aucuns sentiments dignes de leur rang & de leur naissance ; étudiant leur foible, non pour le réprimer, mais pour le fortifier ; abusant même de leurs pieuses inclinations, pour les gouverner plus absolument. C'est ce qui a donné commencement à la fainéantise des rois.

Æga maire du palais en Neustrie, Pepin en Austrasie.

Ce n'est pas qu'on puisse rien reprocher à la mémoire d'Æga & de Pepin, tous deux maires du palais, l'un en Neustrie sous Clovis, l'autre en Austrasie sous Sigebert. On ne voit rien dans leur conduite qui marque aucun dessein d'attenter à la puissance royale,

Fredeg. c. 80, 85.

ou d'opprimer les peuples. Le premie
Ann. 638. étoit un homme d'une rare prudenc
Gest. Dagob. c. 46. & d'une fidélité reconnue. Le roi en mourant lui avoit recommandé l reine Nantilde & le prince son fils. I répondit à l'attente de son maître. L premier usage qu'il fit de son pouvoir fut de faire rendre à différents partic liers ce que le fisc avoit usurpé sur eu Pepin, plus recommandable encor par ses vertus que par son habilet dans l'art de gouverner, sçut telle ment faire respecter l'autorité de so pupille, que tant qu'il vécut, ni l sujet ni l'étranger n'oserent rien entre prendre. Il étoit à peine rentré dans le fonctions de sa charge, qu'il envoy demander à Clovis le partage des tré
Ann. 639. sors de Dagobert. L'ambassade eut tou le succès qu'il en attendoit. Les deu ministres se rendirent à Compiegne On fit trois lots de tout ce qui se trou va d'or, d'argent, de meubles, d'ha bits & de pierreries. Le premier fu pour Clovis, le second pour Sigebert le troisieme pour la reine Nantilde
Titul. 37, artic. 2. Ainsi l'ordonne la loi des François Ri puaires, qui accorde à la femme l tiers des acquisitions de son mari.

Erchinoalde Pepin ne survécut pas long-temps

:te action d'équité & de zèle pour intérêts de son maître : il mourut nnée suivante. La douceur de son uvernement le fit regretter de tous François Austrasiens ; ses vertus nt fait mettre au nombre des saints. ga le suivit de près. Ce fut une doue perte pour la famille royale. Les ccesseurs de ces deux grands homes n'eurent ni la même fidélité, ni la ème modération. Erchinoalde deve- maire du palais de Neustrie, gourna plus en souverain qu'en ministre. avoit au nombre de ses domestiques e fille d'une rare beauté, nommée tilde. Il la fit épouser au jeune morque. C'étoit une femme très-vereuse & d'un grand courage. Elle oit née en Angleterre d'une famille xone. Elle en avoit été enlevée enre enfant, & vendue en France par s ravisseurs. L'auteur de sa vie lui onne une naissance illustre. Mais lovis étoit roi, Batilde étoit esclave: vertu seule ne rapproche point les nditions.

ANN. 640.

& Grimoald maires du palais, l'un en Neustrie, l'autre en Austrasie.

Fred. c. 83, 84.

ANN. 646.

Vita S. Batild. c. 1.

Grimoalde, fils de Pepin, eut assez ambition pour aspirer à la place de n pere, & assez de crédit pour l'obnir. Il étoit appuyé par l'évêque de

Cologne qui l'aimoit ; mais il avo
Ann. 646. un redoutable concurrent. C'étoit
jeune Othon, fils d'un seigneur Au
trasien, qui avoit été gouverneur d
Idem Fred. c. 88. roi. La cour fut long-temps partagé
entre ces deux rivaux. Le premier l'en
porta par un crime. La mort de so
adversaire, qui fut assassiné par Le
thaire duc des Allemands, le lais
paisible possesseur de cette grande cha
ge. Ce fut la premiere fois qu'elle pa
du pere au fils. On la verra deform
héréditaire.

Révolte de Radulfe, duc de Thuringe.

Les cabales & les brigues de c
deux jeunes ambitieux divisoient e
core la cour d'Austrasie, lorsqu'el
apprit que Radulfe, duc de Thuring
avoit levé l'étendard de la rebellic
C'étoit un grand homme de guer
Vainqueur des Esclavons dans pl
sieurs rencontres, il avoit rétabli
tranquillité dans cette province,
Ibid. c. 87. long-temps désolée. Ses succès lui e
flerent le cœur : il affecta l'indépe
dance sous Sigebert, & prit des m
sures pour se maintenir dans son go
vernement. Il y a toute apparen
qu'on parloit alors de le rappeller. N
cherchant qu'un prétexte pour se d
clarer, il saisit cette occasion, &

répara ouvertement à la guerre con-
:e son souverain. Il s'étoit ligué avec ANN. 646.
n Bavarois nommé Fare, homme de
ualité & de l'illustre famille des Agi-
olsingiens, ducs héréditaires de Ba-
iere. Ce jeune seigneur, riche, vail-
unt, puissant en amis, étoit excité par
e ressentiment de la mort de Crodoal-
e son pere, que Dagobert avoit fait
uer pour ses crimes. Le désir de la
engeance lui fit trouver des ressour-
es pour lever une armée considérable,
u'il conduisit au secours de Radulfe.

Un pareil exemple pouvoit avoir
es suites fâcheuses. On rassembla
romptement toutes les troupes du
oyaume. Le roi les mena lui-même
ontre les rebelles. La victoire sembla
l'abord se ranger sous ses étendards.
Le jeune Fare étoit posté au-delà de la
orêt Buconie sur les frontieres de la
Thuringe; il fut défait & tué. Mais la
in ne répondit point à de si glorieux
commencemens. On marcha aussi-tôt
contre Radulfe, qui s'étoit retranché
avec un assez grand nombre de trou-
pes sur une colline au bord de la ri-
vière d'Unstrut. Il y fut investi. On
tint un conseil, où les sentimens fu-
rent partagés Les uns étoient d'avis

ANN. 646. qu'on donnât l'aſſaut ſur-le-champ : le autres vouloient qu'on laiſſât repoſe les troupes juſqu'au lendemain. Le premiers l'emporterent. Les autres qu prévoyoient une déroute, demeurè rent auprès du roi, réſolus de le ſau ver, ou de périr à ſes pieds. L'évène ment ne juſtifia que trop leurs ſage conjectures. Le duc de Thuringe fon dit ſur ceux qui montoient à l'attaque les repouſſa, les rompit, les accabl Le carnage fut ſi horrible, que Sige bert voyant toute la montagne cou verte de morts & de mourans, ne pu retenir ſes larmes.

Cet horrible échec mit la conſterna tion dans l'armée Auſtraſienne. O commença à craindre pour la perſon ne du roi. On entra en négociatio avec le ſujet vainqueur. Radulfe re connut qu'il ne tenoit la Thuringe qu ſous l'autorité de Sigebert. Mais e même temps il le ſupplioit de le con firmer dans un emploi qu'il avoit mé rité par tant de victoires ſur les Eſcla vons. La cour voulut bien ſe conten ter de cette eſpece de ſoumiſſion. O le rétablit dans ſon gouvernement, o depuis il vécut plus en roi qu'en ſujet.

Caractere Sigebert. C'eſt le ſeul évènement mémorabl

u regne de Sigebert. Ce fut un bon rince, mais peu actif : plus occupé de ondations que d'affaires militaires : n roi plein de religion, mais très-nauvais politique : né pour obéir plus ue pour commander. On compte jusu'à douze monasteres qu'il bâtit & ota très-richement. On a cependant e lui une lettre, où l'on voit qu'il sçut naintenir son autorité contre les enreprises des ecclésiastiques. Elle est dressée à Didier, évêque de Cahors : lle contient des vives réprimandes au ujet d'un synode convoqué sans sa articipation : elle fait très-expresses éfenses aux prélats de s'assembler en ucun lieu, sans en avoir obtenu la ermission. On prétend que, quoique rès-jeune & marié depuis peu, il dopta le fils de Grimoald. Quelque emps après, la reine Imnichilde eut in fils qui fut nommé Dagobert. L'adoption fut aussi-tôt révoquée.

ANN. 646.

Vita Sigeber. reg. Gest. Franc. c. 43.

Sa mort.

La naissance de ce prince redoubla a dévotion du monarque & le crédit lu maire du palais. Sigebert ne s'occupoit que d'œuvres pieuses : Grimoald faisoit toutes les affaires du royaume : c'étoit le canal des graces : il disposoit de tout. La confiance du roi en ce

ANN. 654.

ministre ambitieux, étoit si aveugle qu'étant tombé malade, il lui recom manda son fils, & le laissa en sa gard Il mourut à Metz, & fut enterré da la magnifique église qu'il venoit d faire bâtir sous l'invocation de sai Martin. Dagobert lui succéda sans a cune contradiction. Mais il étoit peine sur le trône, qu'il en fut re versé par la trahison la plus lâche. O n'osa porter le crime jusqu'à attent à sa vie : on se contenta de le faire e lever, après lui avoir fait couper l cheveux. Didon, évêque de Poitiers quoique du sang royal de Clovis n'eut pas honte de se charger de cet infâme commission. Ce fut lui qui conduisit en Ecosse, où il vécut long temps ignoré.

Vita sancti Vulfridi.

ANN. 655, 656.

Childebert fils de Grimoald est proclamé roi d'Austrasie.

Vita S. Sigeberti reg. Act. S. Audoeni.

On fit aussi-tôt répandre le bru que le jeune Dagobert étoit mort. O affecta même de lui faire de magnifi ques funérailles. L'histoire de la pré tendue adoption fut renouvellée ; o n'oublia rien pour en constater la vé rité. Grimoald avoit tout crédit, Chil debert son fils fut proclamé roi. Mai les François Austrasiens eurent horreu de cet attentat. Ils prirent les armes détrônerent ce nouveau monarque, f

isirent du Maire du palais, & le conduisirent au roi de Bourgogne & de Neustrie. On ne sçait ni quel fut le châtiment de sa perfidie, ni ce que devint le jeune usurpateur; nos Annales n'en parlent plus. Dagobert, soit qu'on le crût mort, soit qu'on ignorât le lieu de sa retraite, ne fut point rappellé. L'Austrasie se soumit à Clovis, qui réunit pour la quatrieme fois toutes les parties de la monarchie Françoise.

ANN 655, 656.

Gest Franc. c. 43.

Caractere de Clovis.

Le règne de ce prince n'eut rien de plus brillant que celui de Sigebert son frere. Il est peu de rois, dont on ait dit plus de mal & plus de bien. Le motif de l'éloge & du blâme fait voir quel étoit le jugement & l'esprit des écrivains de ce temps-là. Il survint une grande famine en France. Clovis pour nourrir les pauvres, fit enlever les lames d'or & d'argent qui couvroient les tombeaux de saint Denis & de ses compagnons. C'étoit une action charitable & digne d'un roi chrétien; mais en même temps c'étoit toucher au trésor des moines. Ce fut, dit le continuateur de Frédegaire, *un prince abandonné à toutes sortes de vices*, débauché, yvrogne, brutal &

ANN. 657.

Monachus Dionysianus, c. 1.

ſans cœur. Quelque temps après, il obtint, en dédommagement pour cette même abbaye, une exemption de toute juriſdiction. Landry, évêque de Paris y conſentit. L'acte en fut dreſſé dans une aſſemblée générale des prélats & des ſeigneurs de la nation. Alors la ſcene changea. Ce ne fut plus ce monarque, *qui pendant toute ſa vie n'avoit pas fait une ſeule action d'homme de bien :* ce fut un grand roi, dit Aimoin, ſage, vaillant, brave, équitable, plein de religion, *très agréable à Dieu.*

ANN. 657.

Aimoin, hiſt.

ANN. 660.

Sa mort.

Les moines lui ont encore fait un crime d'avoir détaché un bras de ſaint Denis pour le mettre dans ſon oratoire. Ce n'étoit tout au plus qu'une piété indiſcrète. Elle ne parut point telle à des gens qui craignoient de voir diminuer le concours de la dévotion au tombeau de l'apôtre de la France. Ce fut un attentat que le ciel prit ſoin de venger : Clovis perdit l'eſprit. C'eſt à cette démarche *impie*, ſi l'on en croit ces bons ſolitaires, qu'il faut attribuer tous les maux qui déſolerent la France ſous les ſucceſſeurs de ce prince. Il mourut âgé de vingt-un ans : il en avoit régné quinze ou ſeize. Il fut enterré à ſaint Denis.

CLOTAIRE III.

CLOVIS laiſſoit trois fils, Clotai-, Childéric, & Thierri. L'aîné fut ıl couronné roi, ſous la conduite la reine Batilde & d'Ebroïn maire ı palais en Neuſtrie. C'étoit un ımme adroit, vaillant, capable des us hautes entrepriſes, mais ambi-ıux & cruel. Il ſçut cacher ſes vices, r la crainte de déplaire à la pieuſe gente, & répondit parfaitement à s ſages deſſeins. On peut dire que gouvernement de cette princeſſe fut lui de la douceur, de la prudence, : la juſtice & de la vertu. Les Gau-is, ſans diſtinction d'âge, ni de ſexe, ıyoient une forte capitation; ce qui s empêchoit de ſe marier, ou les ɔligeoit d'expoſer, ou même de ven-re leurs enfants. Ils porterent leurs aintes aux pieds du trône. Batilde ı fut touchée, leur remit cet onéreux ibut, & racheta tous ceux que cette ure exaction avoit faits eſclaves. L'in-ìrêt de l'égliſe ne lui fut pas moins ıer. Elle fit travailler à la réforma-on des mœurs : les brigues pour l'épiſ-

Sageſſe du gouvernement de Batilde.

Vita Batild. c. 127.

copat furent réprimées, & la simon
ANN. 660. exterminée.

Childéric est couronné roi d'Austrasie.

Les Austrasiens cependant sou froient impatiemment le joug d Neustriens : ils demanderent un r La reine leur donna son second fi Wlfoalde fut créé maire du palais déclaré tuteur de ce jeune prin Imnichilde obtint la permission de suivre. On voit dans cette condesce dance de Batilde plus de bonté q de politique. Imnichilde étoit aimé

Ibid. c. 23. Dagobert vivoit : le séjour de ce princesse dans un royaume qui app tenoit à son fils, pouvoit avoir c suites fâcheuses. La vertu, toujou occupée du bien, sçait rarement sou çonner le mal. Childéric fut reçu couronné avec de grandes démonstr tions de joie. Tout parut tranqui dans les trois royaumes.

ANN. 665.

La reine se retire dans l'abbaye de Chelles.

Tous les soins de la vertueuse r gente étoient pour la religion, l'Eta & l'éducation de son fils. On ne voyc à sa cour que des personnages recon mandables par leur sagesse & leur pi té. Mais elle y donna trop d'accès a évêques. L'église en souffrit : sa pr pre réputation en fut décriée. Elle avoit appellé ent'autres deux homm

ébres par leurs grandes qualités, ANN. 665.
oique d'un mérite très-différent. *Vita S. Leodeg. c. 1.*
Un sage, pieux, savant, d'une douur qui captivoit les cœurs, d'une
rtu qui lui attiroit tous les respects,
oit l'illustre Léger, allié à la famille
yale. La reine le fit nommer à l'évêché d'Autun: la sainteté de sa vie jusa un si beau choix. L'autre étoit Si- *Vita sanctæ Batil. c. 8.*
brand évêque de Paris, prélat d'une
nduite jusque là irréprochable, mais
une vanité qui le perdit. L'orgueilux favori, pour se donner plus de
nsidération, laissa mal interpréter
bonté que Batilde avoit pour lui.
s seigneurs jaloux de son crédit,
mmencerent à murmurer: la haîne
a jusqu'à l'assassinat: Sigebrand fut
é. Les assassins coururent aussi-tôt
ez la reine pour lui conseiller de se
nfermer dans un monastere. Elle *Ibid. c. 7, 8.*
piroit depuis long-temps après la
litude: elle entra sans peine dans
ur dessein, & se retira dans l'abbaye
e Chelles qu'elle avoit fondée. Elle
vécut & mourut dans l'exercice de
outes les vertus. L'église l'a reconue pour sainte.

ANN. 668. Mort de Clotaire.

La retraite de Batilde laissa le royaume en proie à toutes les passions effré-

nées du maire du palais. Ebroïn, d
ANN. 668. venu maître de tout, parut ce qu
étoit, un monſtre d'avarice, de crua
té, de perfidie, d'orgueil. On ne v
pendant ſon adminiſtration qu'injuſt
ce, que tyrannie, que vexation &
Vita S. Leodeg. c. 2. oppreſſion. Il ſuffiſoit d'être rich
puiſſant, ou ami de la vertu, pour
voir expoſé à périr victime de ſon av
dité, de ſon ambition, de ſa mécha
ceté. Déteſté de tous les gens de bie
il éloigna de la cour tous les ſeigneur
& leur fit défenſe d'y paroître ſans
être mandés. Les choſes étoient da
ce triſte état, lorſque Clotaire mour
âgé de dix-neuf ans, dont il en av
régné quatorze. Il ne laiſſa aucun e
fant. On ignore s'il a été marié. L
Ibid. diplom. p. 467. uns veulent qu'il ait été enterré da
l'égliſe de l'abbaye de Chelles, d'au
rres à ſaint Denis.

Thierri eſt proclamé roi de Neuſtrie & de Bourgogne.

L'ambitieux Ebroïn, haï de to
le monde, n'eſpéroit pas être conſer
dans ſa place, ſi on obſervoit la form
uſitée dans l'élection du maire du p
lais. C'eſt ce qui fit que, ſans appell
les grands du royaume à la délibér
tion, il éleva Thierri ſur le trône, &
le proclama roi de Bourgogne & d
Ibid. Neuſtrie. Ce coup d'autorité étonn

; seigneurs, sans cependant leur in-
irer aucun éloignement pour le
uveau monarque. Déja même ils
toient mis en chemin, pour venir
i rendre leurs hommages, lorsqu'on
ur renouvella la défense de paroître
la cour sans ordre. Ce procédé les
ita : ils s'assemblerent & prirent les
mes de tous côtés. La couronne
une voix unanime fut déférée à
hildéric, qui vint aussi-tôt les join-
e à la tête d'une puissante armée.
a conspiration fut si générale, si su-
te, qu'Ebroïn, abandonné de tout
monde, n'eut que le temps de se
fugier dans une église. Une com-
assion qu'il ne méritoit pas, lui sau-
a la vie; mais tous ses biens furent
onfisqués. On le fit raser, & on le
ontraignit de se faire moine dans le
ouvent de Luxeuil.

ANN. 669.

Gest. Franc. c. 45. Continuat. Fred. c. 94.

Thierri reçut à-peu-près le même
aitement. On lui fit couper les che-
eux, mais sans aucun ordre de la
art de Chilpéric, qui en eut pitié. Il
ui témoigna même qu'il étoit prêt à
ui accorder tout ce qu'il pouvoit dé-
irer. *Je ne demande rien*, répondit ce
rince, *on m'a détrôné injustement :
'espere que le ciel prendra soin de ma*

Vita S. Leod.

vengeance. Il se retira à l'abbaye
ANN. 669. saint Denis, non pour y prendre l'
bit de moine, mais pour laisser croî
ses cheveux. Il avoit régné près d'un

CHILDÉRIC II.

Leger évêque d'Autun est déclaré principal ministre.

LES commencements de ce nouve
règne furent consacrés à la reconno
sance & au maintien des loix. Ch
déric se fit un devoir de récompen
ceux des seigneurs qui l'avoient a
pellé à une double couronne. Lég
évêque d'Autun, avoit le plus cont
bué à cette grande révolution : il
le premier objet des bienfaits du pr
ce. Il lui confia l'administration
toutes les affaires, & le déclara s
principal ministre. Le grand crédit
prélat a fait croire à quelques-u
qu'il le créa maire du palais de Neu
trie & de Bourgogne. Ils n'ont p
fait réflexion sans doute qu'une char
qui emporte le commandement d
armées avec le pouvoir de juger
mort, est incompatible avec la qu
lité de prêtre & d'évêque. Quoi qu
en soit, ce fut par les sages consei
de ce grand homme, qu'on réform

Vita S. Leodeg. c. 4.

antité d'abus qui s'étoient glissés dans gouvernement de l'Etat. On régla e les juges suivroient dans leurs gements les anciennes loix & les anennes coutumes de chaque province. n fit sur-tout une loi, qui pouvoit er les rois de servitude, s'ils eusnt eu assez de fermeté pour la mainnir : elle défendoit que les enfants ccédassent à leurs peres dans les ands emplois.

ANN. 669.

ANN. 670.

Mais bientôt on vit évanouir tant belles espérances d'un règne sage vertueux. Les seigneurs, qui juoient que cette réformation alloit abattre leur puissance, n'épargnerent en pour corrompre les mœurs du une monarque. Devenus maîtres de n esprit, ils le plongerent dans tous sortes d'excès. Il passa de la déauche à la fainéantise, & de la mosse à des cruautés inouïes. Il laissa nfreindre impunément les ordonances qu'il avoit si sagement renouelées : il autorisa lui-même le méris des loix par un mariage incesueux. Le sage ministre n'oublioit rien our le ramener à la vertu. Il lui reréſenta, avec une sainte hardiesse, ue l'observation des loix étoit l'appui

Childéric s'abandonne à toutes sortes d'excès.

Ibid.

du trône, & leur violement la per
ANN. 670. des rois : il lui peignit, sous les pl
vives couleurs, l'horreur du scanda
qu'il donnoit à tous ses sujets par s
alliance avec sa cousine germaine :
osa même le menacer de la colere d
ciel, s'il ne mettoit un frein à s
passions. La vertu a toujours ses droi
sur le cœur humain. Childéric par
touché ; mais il étoit obsédé par d
esprits brouillons, qui s'efforçoie
par toutes sortes de moyens de d
truire ces pieuses impressions. La s
vérité du censeur commença enfin
devenir insuportable. On ne cherc
plus qu'un prétexte pour le perdre : o
ne fut pas long-temps sans le trouv

ANN. 671. Les évêques dans ces anciens tem
avoient coutume d'inviter les rois
venir célébrer les fêtes de pâque da
leurs églises. Léger pria Childéric d
lui faire cet honneur. Le monarqu
par un reste de considération, n'osa
refuser ; il se rendit à Autun. Il
trouva Hector, patrice ou gouverne
de Marseille qui avoit quelque gra
à demander. Ce seigneur dont le m
rite égaloit la haute naissance, éto
grand ami du ministre : il connoisso
son crédit : il eut avec lui de fréque
t

Léger est disgracié & confiné dans un monastere.

Ib. c, 5, 6.

:s conférences sur l'affaire qui l'avoit
nené. On fit entendre au roi qu'il y ANN. 671.
voit du mystere dans cette entrevue,
: que ces deux hommes prenoient
es mesures pour brouiller l'Etat. La
éfiance l'empêcha de se trouver à la
athédrale pour la nuit de pâque, que
s chrétiens de ce temps-là passoient
ans la prière. Il alla célébrer cette
inte veille dans l'église de saint
ymphorien, où il communia de la
ain de l'évêque Préjectus. Le ma-
n, après un grand repas d'où il sor-
à demi-yvre, il courut à la cathé-
ale, suivi de toute sa cour, jurant,
asphémant, appellant le saint prélat
une voix menaçante. De-là il passa
'évêché, où Léger vint le joindre,
rès avoir achevé l'office. Childéric
ccabla de reproches & d'injures.
ger se défendit avec cette noble
erté, qui sied si bien à l'innocence:
ais il comprit que sa perte étoit iné-
able, s'il demeuroit plus long-temps
ns Autun. Il fit partir son ami, &
retira lui-même, tant pour conser-
: sa vie, que pour épargner un cri-
: à Childéric. On fit courir sur eux:
ctor fut tué, après une vigoureuse
ense: Léger fut pris & amené au
Tome I. N

ANN. 671.

roi, qui le confina dans le monastere de Luxeuil. Le saint pontife y trouv Ebroïn qui lui demanda son amitié C'étoit la colombe & le vautour mais un vautour dompté par la dis grace.

ANN. 673.

Childéric est assassiné.

Gest. Franc. c. 43.

Continuat. Fred. c. 95.

Childéric privé des conseils de l'é vêque d'Autun, se livra à toutes le horreurs du vice, & tomba dans l mépris. Un seigneur, nommé Bodil lon, osa lui représenter le dange d'une imposition excessive qu'il médi toit d'établir. Le monarque furieu ordonna de l'attacher à un poteau, & le fit battre de verges. Les grands, in dignés d'un tel outrage, conspirerei contre lui. Il étoit alors avec toute famille royale dans une maison c plaisance, située dans la forêt de Lı conie, que l'on croit être la forêt c Livri près de Chelles. Les conjur forcerent son palais, & leur furei alla jusqu'à le massacrer, lui, la reir Bilichilde qui étoit enceinte, & Dag bert leur fils, qui étoit encore enfan Il en restoit un autre, nommé Daniel qui eut le bonheur d'échaper au ca nage. On le verra régner sous le no de Chilpéric III. Ce prince étoit da la vingt-troisieme année de son âg

On n'eſt point d'accord ſur la durée de ſon règne. L'opinion la plus probable eſt qu'il fut d'environ dix-neuf ans.

ANN. 673.

P. Anſelme, hiſt. généal. de France, t. 1, p. 10.

Ainſi périt Childéric II, prince ſans courage & ſans conduite, qui n'eut ni aſſez de lumieres pour gouverner un grand royaume, ni aſſez de diſcernement pour diſtinguer & ſuivre les ſages conſeils d'un miniſtre prudent & vertueux. Il fut enterré, non à ſaint Pierre de Rouen, comme l'aſſure l'auteur de la vie de ſaint Ouen, mais à l'abbaye de ſaint Vincent, aujourd'hui ſaint Germain des Prés. Il y a quelques années qu'en travaillant aux réparations de cette égliſe, on trouva deux tombeaux, l'un d'homme, l'autre de femme. L'inſcription qui portoit le nom de Childéric, quelques ornements royaux, un diadême d'or, un petit coffre qui enfermoit le corps d'un enfant, ne laiſsèrent aucun doute que ce ne fût la ſépulture de ce monarque, de la reine Bilichilde ſon épouſe, & du prince Dagobert leur fils.

Son tombeau trouvé en 1656.

Fred. in vita S. Audoen.

On lit dans quelques auteurs, que Childéric vaincu par les prieres d'Imnichilde pour laquelle il eut toujours beaucoup de conſidération, lui permit

Dagobert eſt rappellé d'Ecoſſe & rétabli ſur le trône d'Auſtraſ.

de rappeller Dagobert, & lui abandonna une partie de l'Austrasie. Quelques autres au contraire assurent que cette habile princesse profita de la circonstance de l'interrègne qui suivit la mort de ce monarque, pour gagner les Austrasiens dont elle étoit tendrement aimée. Elle sçut tellement ménager les esprits, que son fils fut proclamé roi d'un consentement unanime. Quoi qu'il en soit, il est constant par quantité de monuments non équivoques, que ce jeune prince remonta sur le trône d'où il avoit été renversé, & qu'il régna plusieurs années.

ANN. 673.

Henschenius lib. de tribus Dagobertis.

L'assassinat de Childéric fut suivi d'une espece d'anarchie, qui mit le trouble & la confusion dans tout l'empire François : il devint le théâtre de mille brigandages. Le roi, quelques jours avant sa mort, avoit envoyé deux seigneurs pour arracher l'évêque Léger du monastere de Luxeuil, & l'immoler à la fureur de ses ennemis. La douceur de ce saint prélat, relevée par l'éclat de tant d'autres vertus, désarma leur férocité. Ils lui demanderent pardon, se déclarerent ses protecteurs, le conduisirent à Autun, où le peuple & les grands jurerent unani-

mement de prendre sa défense, si l'on
osoit attenter à sa vie. Ebroïn, qui ANN. 673.
l'avoit accompagné jusque dans sa ville
épiscopale, lui fit aussi mille protestations de zèle; mais toutes ces démonstrations d'amitié n'étoient que dissimulation. Ce seigneur, avec l'habit séculier, avoit repris toutes ses idées d'ambition: exemple trop sensible que l'adversité peut humilier l'homme sans corriger son cœur. La crainte d'un concurrent tel que Léger, lui fit concevoir le noir projet de l'assassiner. Il l'auroit exécuté sur la route, s'il n'en eût été empêché par Genèse évêque de Lyon, qui étoit de sa confidence. L'extérieur cependant annonçoit une parfaite intelligence. Ils partirent de concert pour se rendre auprès de Thierri. Ebroïn ayant appris en chemin que ce prince avoit été proclamé roi, quitta la compagnie, & se retira chez lui, suivi d'une foule de mécontents.



ANN. 673.

THIERRI III.

Ebroïn se révolte contre Thierri.

Gest. reg. Franc. c. 45.

Continuat. Fred. c. 96.

LA COUR de Thierri reçut Léger comme un ange tutélaire. Le premier soin du prélat fut de faire élire un maire du palais. Le choix tomba sur Leudesie, fils d'Erchinoalde. La nouvelle de cette élection déconcerta Ebroïn : il se retira en Austrasie, où il avoit beaucoup d'amis. Wlfoalde, qui gouvernoit ce royaume sous Dagobert II, lui accorda quelques troupes : une haîne commune les animoit contre l'Evêque d'Autun. Ebroïn, à la tête de cette petite armée, s'avança jusqu'à Nogent-les-Vierges, proche de Verneuil, où le monarque tenoit alors sa cour. L'alarme fut si vive, que tout prit la fuite. Le roi, le maire du palais, & tous les seigneurs de leur suite se sauverent d'abord à Baisieu, entre Amiens & Corbie, ensuite à Crécie dans le Ponthieu. Le trésor royal fut pillé, les églises dépouillées, le pays ravagé : tout fut mis à feu & à sang. Le vainqueur cependant désespéroit de pouvoir réussir par la force : il eut recours à la ruse. Il fit proposer une

ntrevue, le crédule Leudesie l'accepta : il fut assassiné.

Ann. 675, 676.

Un aussi horrible attentat ne servit qu'à ralumer plus vivement la haîne de Thierri contre Ebroïn : il conçut tout le danger de laisser reprendre l'autorité à un homme capable de tant de noirceurs. Le téméraire sujet vit bien que la circonstance n'étoit point favorable : il se retira de nouveau en Austrasie, mais sans renoncer à ses desseins ambitieux. Il eut l'audace de supposer un fils à Clotaire III, & le crédit de le faire couronner roi de France sous le nom de Clovis III. Il fut appuyé dans ce projet par deux scélérats que l'église Gallicane avoit déposés pour leurs crimes : c'étoient Didier évêque de Châlons-sur-Sône, & Bobon évêque de Valence. On ravageoit, on pilloit, on saccageoit toutes les provinces qui ne vouloient pas reconnoître ce phantôme de monarque. Léger fut le premier objet de leur fureur. On détacha Vaymer, duc de Champagne, pour l'assiéger dans sa ville épiscopale. La place alloit être emportée d'assaut. Le saint prélat fit rompre sa vaisselle d'argent, la distribua aux pauvres, & pour sauver son

Il suppose un fils à Clotaire III, & le fait proclamer roi.

Vita S. Leod. c. 8.

Ibid. c. 9.

ANN. 675. 676. — peuple, ſe livra généreuſement à ſes ennemis. Didier porta l'inhumanité jusqu'à lui faire crever les yeux. On *c.* 10. dit que cet illuſtre martyr ne ceſſa de chanter des pſeaumes pendant cette cruelle opération.

ANN. 678, 679. *Il eſt reconnu maire du palais, & fait mourir ſaint Léger.* *Ibid. c.* 12, 13.

La cour, en perdant Léger, perdit ſon plus ferme appui. Le roi ſe vit contraint de compoſer avec ſon ſujet. Ebroïn fut reconnu maire du palais, & le prétendu fils de Clotaire rentra dans le néant d'où il l'avoit fait ſortir. Le nouveau miniſtre fit d'abord publier une amniſtie générale ſur tout ce qui s'étoit paſſé. Mais affectant enſuite le plus profond reſpect pour la majeſté, il ordonna une exacte recherche ſur la conjuration tramée contre Childéric. Le crime étoit abominable & digne des plus cruels ſupplices. On ne blâme que le principe qui fit agir Ebroïn. Ce fut pour ce méchant homme une raiſon ſpécieuſe d'immoler à ſa haîne les ſeigneurs qu'il n'avoit pas encore pu ſacrifier à ſa ſûreté. Le comte Guérin, frere de Léger, quoique toujours fidèle au feu roi, fut lapidé. Le ſaint prélat eut la langue & les lèvres coupées : on lui déchira la plante des pieds ; on l'expoſa preſque nud à

vue de tout le monde : on le mit ısfin sur un méchant cheval, qui le ɔnduisit au monastere de Fécamp. Le ran assembla quelques années après ı concile d'esclaves plutôt que d'é-èques, où la robe de ce respectable ɔntife fut mise en pieces : c'étoit la ɔrme de la dégradation. On le livra ısuite à Chrodobert, comte du pa-is, qui lui fit trancher la tête dans ne forêt située dans le diocèse d'Arras ır les confins de celui d'Amiens, où n lieu qui porte le nom de saint Lé-ɛr, conserve le souvenir de sa sépul-ıre. Deux ans après, son corps fut 'ansféré dans le Poitou, & déposé onorablement dans l'église de saint Maixant.

ANN. 678. 679.

c. 15, 16, 17.

C'est vers ce même temps que Da-obert II, roi d'Austrasie, fut assassiné ans une sédition. On ignore & le su-ɛt de la révolte & le nom de ses au-ɛurs. On sçait seulement que les sei-neurs se plaignoient de lui comme 'un tyran. Il ne paroît pas cependant ue ce prince ait mérité ce titre odieux. l prenoit si peu de part aux affaires, ue les annalistes ne l'ont pas même ıommé. Il reste encore des preuves le sa piété dans quantité de religieux

ANN. 680.

Dagobert II est assassiné.

Fred. Augl. in vita sancti Vuilfrid. c. 4.

Eadmer, in act. Vuilfrid.

établiſſemens. On lui donne ſept : huit ans de règne. Il fut enterré à ſain Pierre de Rouen. Il avoit épouſé Ma thilde, dont il eut Sigebert qui mou rut avant lui, & quatre filles, Irmin & Adelle, que l'égliſe a reconnue pour ſaintes, Rotilde & Ragnetrude Il y a toute apparence que c'eſt de c Dagobert qu'on célèbre encore au jourd'hui la fête à Stenay, ſous le titr de Martyr. C'étoit la coutume alor de révérer comme tels, ceux qu étoient tués, après avoir mené un vie chrétienne & exemplaire.

ANN. 680.

Apud Surium die 24 Auguſt.

La mort de Dagobert devoit réuni toute la monarchie ſous l'empire d Thierri; mais la haîne du Gouverne ment d'Ebroïn fit que l'Auſtraſie n voulut point reconnoître ce monar que. Martin & Pepin furent déclaré ducs ou gouverneurs du royaume. O prit auſſi-tôt les armes. Les deux nou veaux princes, battus près de la forê de Leucofao ſur les frontieres d Neuſtrie, ſe retirerent, le premier Laon où il périt par la perfidie d maire du palais, le ſecond au fond d l'Auſtraſie, où il employa tout ce qu la nature lui avoit donné d'eſprit d'habileté & de courage pour détruir

Pepin eſt déclaré duc, ou gouverneur d'Auſtraſie.

Geſt Franc. c. 46.

Secund. continuat. Fred c. 97.

ANN. 680.

. puiſſance royale. Il deſcendoit du ôté paternel, de ſaint Arnoul évêque e Metz, & du côté maternel, de Pein dit le vieux, ou de Landen. L'hiſoire l'appelle tantôt Pepin le Gros, arce qu'il étoit fort replet, tantôt Pein d'Hériſtal, du nom d'un palais u'il avoit ſur le bord de la Meuſe un eu au-deſſus de Liége, quelquefois 'epin le Jeune, par rapport à ſon ïeul, d'autres Pepin le Vieux, par apport à ſon petit-fils, qui fut roi ous le nom de Pepin le Bref.

ANN. 683.

Ebroïn eſt aſſaſſiné.

Le maire du palais, Ebroïn, ne jouit as long-temps du fruit de la victoire le Leucofao. Un ſeigneur, nommé Ermenfroi, l'attaqua comme il alloit . l'égliſe, lui fendit la tête d'un coup l'épée, & délivra la France d'un monſre à jamais digne de ſon exécration. Ainſi périt d'une mort violente, le yran de ſon roi & de ſa patrie. Les naires qui lui ſuccéderent firent à diverſes repriſes la guerre au duc Pepin, mais ſans aucun ſuccès. Bertaire, le dernier de tous, homme dont l'ignoble figure annonçoit la baſſeſſe du cœur, avare, injuſte, ſans eſprit, ſans talens, préſomptueux juſqu'au ridicule, fut le témoin & la

Geſt. Franc. c. 47.

Eadem continuat. Fred. c. 98.

ANN. 687. victime de l'élévation du victorieux Austrasien.

Pépin défait l'armée de Thierri.

Un grand nombre de seigneurs, mécontens du gouvernement de Neustrie, s'étoient retirés dans le royaume d'Austrasie. Pepin, autant par politique que par générosité, les appuya. Il députa même au roi, pour le prier de recevoir en grace tant de malheureux, que la violence de la persécution avoit forcés de quitter leur patrie. Le monarque mal conseillé, affecta une hauteur déplacée : il répondit avec fierté, qu'il pouvoit se dispenser de les renvoyer ; qu'il iroit lui-même les chercher à la tête d'une puissante armée. On se prépara aussi-tôt à la guerre. Les troupes des deux royaumes se joignirent à Testri, village sur la petite riviere de Daumignon entre saint Quentin & Péronne. Le combat fut opiniâtre ; mais enfin la victoire demeura aux Austrasiens. Le roi, obligé de prendre la fuite, se sauva avec précipitation dans la capitale de son empire. Bertaire eut aussi le bonheur d'échapper à la fureur des victorieux ; mais il ne put se soustraire à l'épée de ses propres soldats qui l'assassinerent. Le vainqueur s'empara

Gest. Franc. c. 48.

Eadem continuat. Fred- c. 100.

ANN. 687.

u trésor royal, força Paris à lui ou-
rir les portes, se saisit de la personne
nême de Thierri, & se fit déclarer
naire du palais de Neustrie & de
ourgogne. Ainsi l'heureux duc eut
oute la France en son pouvoir ou sous
 nom de prince, ou sous celui de
naire.

Sa modération dans un si haut degré de puissance.

Pepin, dans ce haut degré d'éléva-
on, se conduisit avec tant de sagesse,
e douceur & de modération, qu'il
attira l'admiration des cours étran-
ères, qui l'honorerent de plusieurs
arques de leur estime; le respect des
ations tributaires, qu'il sçut contenir
u faire rentrer dans le devoir; les
énédictions enfin de toute la France,
i il fit cesser la tyrannie & l'oppres-
on. Il rétablit les évêques dans leurs
èges & dans tous leurs biens; les
igneurs, dans leurs dignités & dans
urs terres; la veuve & l'orphelin
ans leurs droits; les loix dans leur
ncienne vigueur; l'ordre dans les
nances; la discipline parmi les trou-
es; la police dans le gouvernement.

Idem, ibid.

ant de belles choses, entreprises &
xécutées en si peu de temps pour la
oire & l'utilité de la nation, ébloui-
nt tous les esprits. On passa de l'ad-

ANN. 687. miration à la persuasion que l'ambitieux duc n'avoit pris les armes que pour le bien commun de l'empire François.

ANN. 689. Il subjugue les Frisons. *Paul. Diac. l. 16, 37.*

Il avoit dompté les Bavarois, les Saxons & les Suéves, lorsqu'il n'étoit encore que duc d'Austrasie. Il proposa dans une assemblée de seigneurs, d'aller au plutôt soumettre les autres rebelles de Germanie. On applaudit à ce généreux dessein. Mais avant de partir pour cette expédition, il mit auprès de Thierri un homme de confiance, nommé Norbert, auquel il donna toute autorité. La victoire le suivit par-tout. Radbode, duc des Frisons, osa lui présenter la bataille; il fut défait & mis en fuite. Pepin lui enleva une partie de ses États, & rendit tributaire celle que sa clémence lui laissoit. Il revint ensuite en Neustrie, où son premier soin fut d'assembler un concile. On y fit de beaux règlements pour la réformation des mœurs, pour la défense des églises, pour le soulagement des pauvres, pour la protection de la veuve & de l'orphelin. C'étoit ainsi que cet habile politique, par mille actions de piété, de justice & de valeur, s'efforçoit de

bjuguer l'estime du peuple, qui re-ardoit comme un crime de recon-oître d'autres maîtres que les descen-ants de ses anciens rois. Ann. 689.

Tel étoit l'état de la France, lorsque Thierri mourut dans la trente-neu-eme année de son règne. Il avoit pousé Clotilde, qu'on nomme aussi Doda, dont il eut deux fils, Clovis Childebert. Il fut enterré à saint Vast d'Arras, qui le reconnoît pour on fondateur. On découvre à travers obscurité affectée de l'histoire de ces temps-là, que ce prince avoit de gran-es qualités. La confiance dont il ho-ora saint Léger, prouve qu'il sçavoit oûter & suivre de sages conseils. C'est eaucoup pour sa gloire, que les au-eurs contemporains n'en disent aucun nal. Toutes les plumes d'alors étoient endues à la famille de Pepin. C'est ce ui a fait dire à quelques sçavants, que ous n'avons que des mémoires fort nfidèles sur les derniers rois de la pre-niere race, & que c'est très-injuste-nent qu'ils sont appellés fainéants. *

Ann. 692.

Mort de Thierri.

Gest. Fr. c. 49.

Le pere le Cointe.

Monsieur Obrecht.

* M. Obrecht prétend que les véritables sources e leur histoire se trouvent dans les titres des anciens hapitres ou monasteres d'Alsace, qui presque tous econnoissent ces princes pour leurs fondateurs.

ANN. 692. Quoi qu'il en ſoit, malheureux, ſan avoir mérité de l'être, Thierri fu tour-à-tour le jouet du caprice du ſor & de l'ambition des grands de ſo royaume. Exclus dès le berceau de l ſucceſſion du roi ſon pere, renverſ du trône par un frere ambitieux, il n rentre dans ſes droits que pour êtr l'eſclave de ceux dont le ciel l'a fai naître ſouverain. La victoire de Teſ tri décida enfin de l'empire : elle n lui laiſſa que l'ombre de la royauté. S' eut des gardes, ce fut moins par hon neur que pour s'aſſurer de ſa perſonne Renfermé à Maumaques, maiſon d plaiſance ſur l'Oiſe, entre Compiegn & Noyon, il n'en ſortoit que pou ſe rendre aux aſſemblées publiques monté ſur un chariot traîné par de bœufs. C'étoit un équipage de diſtinc tion, deſtiné pour les reines, mai inconnu juſqu'alors aux deſcendant du grand Clovis. Ce ſera déſormais l ſort de ſes ſucceſſeurs, juſqu'à ce qu le petit-fils de Pepin, plus hardi o plus heureux, oſe franchir l'eſpac immenſe qui eſt entre le trône & l'é tat de ſujet.

CLOVIS III.

ANN. 692.

,LOVIS, l'aîné des enfants de ıierri, fut couronné roi de Neuſtrie de Bourgogne. L'Auſtraſie, tou-ırs détachée de la couronne, ne re-ınoiſſoit d'autre autorité que celle Pepin, qui continua de régner ſous nom du nouveau monarque. Ce ne, dont la durée eſt aſſez incer-ıe, n'offre aucun évènement re-rquable. Il nous reſte quelques actes prouvent qu'il fut au-moins de ıtre ans. L'un de ces anciens mo-nents eſt une relation du cérémo-l obſervé dans une aſſemblée des ts du royaume à Valenciennes. ſt une pièce précieuſe, où l'on voit ıom & le rang des prélats & des ſei-ɜurs qui compoſoient cette diète.

Clovis est couronné roi.

Secund. continuat. Fred. c. 101.

Geſt. Franc. c. 49, 50.

Ann. Metenſ.

ANN. 693.

Clovis y préſidoit, revêtu de l'ha-royal. C'étoit un manteau en for-de dalmatique, quelquefois tout nc, quelquefois mi-partie de bleu, ;-court ſur les côtés, long juſqu'aux ds par-devant, traînant beaucoup -derriere. On ne dit point s'il étoit s ſur un trône, la couronne ſur la

Il préſide à l'aſſemblée de Valenciennes.

Vide ſecul 3. Ben. part. 2.

tête, le ſceptre à la main : mais il e
Ann. 693. certain par quantité de monumens
qui nous reſtent de ces temps-là, q
les rois de la premiere race ne paro
ſoient point autrement dans ces gra
des aſſemblées de la nation. Leur tr
ne ou ſiege royal étoit une eſpèce
tabouret ſans bras ni doſſier, com
pour avertir le monarque qu'il dev
ſe ſoutenir par lui-même, & ne s'a
puyer ſur perſonne. Leur couronn
ou plutôt leur diadême, étoit un c
cle d'or, enrichi de deux rangs
pierreries ; leur ſceptre, tantôt u
ſimple palme, tantôt une verge d'
de la hauteur du prince, & courb
comme une croſſe.

Les actes de l'aſſemblée de Val
ciennes, après Clovis, nomment d
ze évêques ou ſeigneurs : on leur d
ne le titre d'*illuſtres*, comme au r
qui n'étoit diſtingué des grands de
royaume, que par les qualificati
de *très-glorieux*, *très-pieux*, *très*
ment, *très-excellent*. On voit enſ
huit autres ſeigneurs, qui ſont ſimp
ment appellés *comtes* ; huit grafion
c'étoient des magiſtrats prépoſés p
juger les affaires du fiſc, ou de fin
ce ; quatre domeſtiques, ou gouv

urs des maiſons royales; quatre ré-
:endaires, dont la fonction étoit
ıppoſer le ſceau du roi aux actes
ıblics; enfin quatre ſénéchaux, c'é-
ient alors de ſimples officiers, ſub-
donnés aux maires. Ils n'avoient que
dminiſtration des revenus de la
aiſon du roi. Ce fut par la ſuite la
emiere dignité du royaume. Le
mte du palais n'eſt nommé que le
ernier. Il avoit peut-être une place
part aux pieds du roi; ou ce qui eſt
us probable, étant obligé de rendre
mpte de ſes jugemens; il n'étoit
int aſſis parmi les juges. L'*arrêt* de
ſſemblée eſt ſouſcrit par un chan-
lier. C'eſt ainſi qu'on appelloit ceux
i écrivoient ou ſignoient les actes
ıe le référendaire devoit ſceller.
eſt aujourd'hui le nom du premier
s magiſtrats.

ANN. 693.

Il ne paroît pas que Pepin ait aſſiſté
ce jugement: les actes n'en parlent
int. Il étoit ſans doute occupé à
ıelque expédition: on ne le vit guère
anquer à ces cérémonies d'éclat. Ce
t dans une de ces aſſemblées ſous
hierri, qu'il fit ordonner au nom du
i, qu'au premier ordre du maire du
lais, chaque duc ſe tiendroit prêt à

Les armées Françoiſes ſous la premiere race.

ANN. 693. marcher, & qu'au second il condi-
roit sans aucun retardement les ho-
mes qu'il devoit fournir en temps de
guerre. On ne connoissoit point a-
ce que c'étoit que troupes régl-
Chaque province avoit sa milice.
commandoit d'ordinaire celle
étoit plus voisine des lieux où l'e
Baluze capit. t. 1, p. 146, 155, 190. pire portoit ses armes. Ceux qui
noient des *bénéfices* du prince ou
l'église, ceux qui possédoient des
res Saliques, tous les François e
étoient obligés de servir le roi
personne. Les évêques même n
étoient pas exempts. Ceux d'entre
qui avoient l'humeur guerriere, s
moient de toutes pièces, & se pr
pitoient dans la mêlée. Ceux qui
faisoient scrupule de répandre le sa
se contentoient de lever les mains
ciel pour l'heureux succès du com
Ceux qui étoient plus sages & p
religieux, se rachetoient pour de l
gent de cette sanguinaire obligati
Alors ils envoyoient leurs vassaux s
la conduite d'un *avoué* ou *vida*
C'étoit un noble, vaillant, brav
puissant, que les églises choisissoi
pour défendre leur patrimoine. O
donnoit des lettres de dispense à ce

: l'âge rendoit incapables de servi- On condamnoit à de grosses amen- , ceux qui manquoient au rendez-is général de l'armée. ANN. 693.

l y avoit dans les provinces, par-ılierement sur les frontieres, des gasins destinés pour l'entretien de troupes. Il ne paroît pas qu'elles ent d'autre solde que le butin. La tume étoit de l'apporter en com-n, & de le partager de même. Les onniers devenoient autant d'escla-. Les ôtages subissoient le même :, lorsque ceux qui les avoient ınés venoient à manquer à leur en-ement. Les armées Françoises, sous règne des Mérovingiens, n'étoient nposées que d'infanterie. S'il y avoit lques cavaliers, c'étoit pour es-ter le général, & pour porter ses lres. On ne connoissoit sous la pre-ere race, d'autre banniere de France la chape de saint Martin. C'étoit voile de taffetas, qui portoit npreinte du saint, & qu'on alloit ndre en grande pompe sur son nbeau. On la gardoit avec respect ıs une tente. On la promenoit en omphe autour du camp, lorsqu'on oit près de donner le combat. Nos

rois avoient tant de confiance à la pr
ANN. 693. tection du saint prélat, qu'avec
étendard ils se croyoient assurés de
victoire.

ANN. 694, 695. Mort de Clovis.

L'assemblée de Valenciennes est
dernier évènement mémorable du
gne de Clovis. Il mourut dans la qu
torzieme ou quinzieme année de
âge. Il fut enterré à Choisy-sur-l'A
ne, près Compiegne. Les histori
de ce temps-là, trop occupés de Pep
ne nous apprennent aucunes particu
rités de ce jeune prince. On ign
ce qu'on en pouvoit espérer. On
lui donne ni vertus ni vices.

CHILDEBERT III.

ANN. 695. Childebert est proclamé roi.

CHILDEBERT succéda aux Etats
à la captivité de Clovis son frere.
n'avoit qu'onze ou douze ans, lorsq
monta sur le trône. Le pouvoir
Pepin, à la faveur de la minorit
Gest. Franc. c. 49. alloit toujours en croissant. Il avo
sa cour tous les grands officiers,
comte du palais, le grand référendai
& l'intendant des maisons royales
ne laissa auprès du jeune roi, qu
Second. con- petit nombre de domestiques, g

dés, & deſtinés moins pour ſervir monarque, que pour examiner ſes *ANN. 695.* ions. L'ambitieux régent avoit deux *tinuat. Fred.* , Drogon & Grimoald. Il fit le pre- *c. 104.* er duc de Bourgogne, nomma le *Annales Metenſes ad an-* ond maire du palais de Neuſtrie. *num 712.* îné ne ſurvécut pas long-temps à ſa ıvelle dignité. Le cadet lui ſuccéda ıs ſa principauté. C'eſt l'expreſſion l'auteur des Annales de Metz. Ce . fait voir que ce duché étoit moins gouvernement qu'une eſpèce de ıveraineté.

L'ambition n'occupoit point tous *ANN. 706, 707.* moments de Pepin : il en donna *Amours de* ɛlques-uns à l'amour. Il y a des *Pepin. Naiſ-* eurs qui prétendent qu'il répudia *ſance de* ·ctrude, pour épouſer Alpaïde, dont *Charles Mar-* eut un fils, ſi connu depuis ſous le *tel.* m de Charles-Martel. Il nous reſte endant pluſieurs actes qui prouvent e la premiere n'a jamais été ſéparée ſon mari. Ainſi ou la ſeconde n'a *Idem, contin.* que le titre de maitreſſe, ou le duc *c. 101.* ıſtraſien, à l'exemple de quelques-s de nos premiers rois, & ſuivant ncienne coutume des Germains, *Ann. Metenſ.* t deux femmes à la fois. Ce com-erce, ou ſi l'on veut ce mariage ſcan-leux excita le zèle de ſaint Lambert,

évêque de Liege. Le pieux prélat o[...] s'élever contre cet adultere public[...] il fut assassiné par Odon, frere d'A[...]païde. On assure que Pepin autori[...] ce parricide. La vengeance fut prom[...]te, disent les historiens. Le meurtri[...] se sentit tout-à-coup rongé de ver[...] & déchiré par des douleurs si vive[...] qu'il en devint furieux, & se préc[...]pita dans la Meuse. Cette maladie [...] vers étoit alors fort commune, [...] comme épidémique.

ANN. 706, 707.

Expédition militaire sous le règne de Childebert.

Ce règne est célèbre par quelqu[...] expéditions militaires. Il y eut guer[...] contre Egica, roi des Visigoths. L'h[...]toire ne marque point quel en fut [...] succès. Radbode, duc des Frisons, [...] révolta une seconde fois : il fut [...] nouveau battu & assujéti au tribu[...] Les Allemands, unis aux Sueve[...] avoient secoué le joug. Pepin marcl[...] contre Williare leur duc, le défit, [...] le soumit. Mais il ne put le dompte[...] Bientôt le fier vassal reprit les arme[...] il fut encore vaincu. Ce second éch[...] ne lui abattit point le courage. C[...] fut obligé d'envoyer contre lui u[...] troisieme armée. Déja elle étoit e[...]trée sur les terres d'Allemagne, prê[...] à y porter le fer & le feu, lorsque [...] mo[...]

Gest. reg. c. 49, 50.

Ann. Metens.

mort de Childebert la fit rappeller.

Ce prince mourut âgé d'environ vingt-huit ans, dont il en avoit régné seize à dix-sept. Il fut enterré avec son frere à Choisy-sur-Aisne. On ignore le nom de la reine son épouse. Il laissa un fils, qui lui succéda sous le nom de Dagobert III. Ses bienfaits envers les églises, font l'éloge de sa piété & de sa générosité : l'exacte justice qu'il rendit à ses sujets prouve la solidité de son esprit & la droiture de son cœur. Il nous reste quantité de preuves, qu'il exerça par lui-même cette fonction, la premiere, quoique peut-être la moins brillante de la royauté. C'est ce qui lui a mérité le glorieux surnom de Juste. Il y en a qui lui donnent un second fils, surnommé Daniel. C'est une erreur. Ce prince dans une charte que nous avons de lui, reconnoît qu'il est fils de Childéric II, petit-fils de Batilde, & neveu de Clotaire III.

ANN. 706, 707. Mort de Childebert.

Idem, ibid.

Le P. Labbe. Mêlanges curieux, c. 5, 2.

DAGOBERT III.

DAGOBERT, en montant sur le trône de son pere, étoit destiné à y faire le même personnage. On le montra aux

ANN. 711. Dagobert est couronné roi.

ANN. 711.

peuples, dont il reçut les hommages & les présents. On le renferma ensuite dans une maison de plaisance, pour y vivre dans une indolence indigne de son rang & de sa naissance. Il avoit tout au plus douze ans. Pepin gouverna toujours avec la même autorité. Il reprit le dessein de dompter les Allemands & les Sueves. On en fit un si horrible carnage, qu'on les mit pour quelque temps hors d'état de remuer. Mais Radbode, duc des Frisons, continuoit de lui causer de vives inquiétudes : il rechercha son amitié. Ce fut dans cette vue qu'il lui fit demander Theudelinde sa fille, pour Grimoald son fils. Le mariage fut conclu. Le duc Austrasien cependant n'en retira aucun avantage.

Second. continuat. Fred. c. 104.

Ann. Metens.

Gest. reg. Fr. c. 50.

ANN. 714.

Grimoald est assassiné. Son fils encore enfant lui succède.

Quelque temps après, Pepin tomba dangereusement malade à Jupil une de ses maisons de campagne sur le bord de la Meuse, vis-à-vis de son château d'Héristal. Grimoald se mit aussi-tôt en chemin pour se rendre auprès de lui. Ce jeune seigneur passant par Liége, entra dans l'église de saint Lambert. Il y faisoit des vœux pour la santé de son pere, lorsqu'un scélérat nommé Rangaire le perça

plusieurs coups, dont il expira sur le tombeau de celui qu'il invoquoit. Il laissoit un fils encore enfant, appellé Theodald : Pepin le fit maire du palais de Dagobert. C'étoit une entreprise injurieuse aux seigneurs, qui avoient toujours eu le droit d'élire ce premier officier de la couronne; à l'Etat, auquel on donnoit un enfant pour gouverneur; & au roi, que l'on mettoit sous la tutelle d'un enfant au berceau. Mais le duc avoit toute autorité: personne ne remua.

ANN. 714.

Ann. Metens. ad ann. 714.

Mort de Pepin. Ses grandes qualités.

Ce fut le dernier attentat de l'ambitieux Pepin; sa maladie augmenta: il mourut à Jupil, après avoir gouverné plus en souverain qu'en ministre, pendant vingt-sept ans & six mois. On ne peut lui refuser les grandes qualités qui forment le héros; un esprit vaste, mais sage & réglé; une hardiesse au-dessus des obstacles, mais qui ne l'emporta jamais trop loin; une intrépidité supérieure à tous les dangers, qu'il sçut toujours prévoir & surmonter; un talent admirable pour gouverner les esprits les plus inquiets. Personne ne posséda plus éminemment le grand art de les ménager & de les occuper à propos. Utile à la France,

Ibid.

ANN. 714.

il y rétablit l'ordre, la piété & la juſ- tice : zélé pour la religion, il la fit prêcher aux peuples enſévelis dans les ténèbres du paganiſme; mais il ne put éviter le blâme inſéparablement attaché à toute uſurpation. Il opprima ſes légitimes maîtres : c'eſt un tyran, nom toujours odieux.

Egin. in vita Carol. Magn.

Il avoit eu quatre fils, Drogon & Grimoald, qui moururent avant lui Charles-Martel à qui, ſuivant Eginard, il laiſſa la premiere charge du palais, & Childebrand que quelques uns prétendent être la tige de la troiſieme race. Il ne paroît pas que c dernier ait eu aucun partage. On ignore quel fut celui d'Arnoul, fils d Drogon. Théodald avoit ſuccédé Grimoald ſon pere dans la charge d maire du palais de Neuſtrie & d Bourgogne : il en fit les fonctions ſou la tutelle de Plectrude ſon aïeul Cette femme ambitieuſe, pour réun toute la puiſſance de ſon mari, fit ar rêter Charles, & le fit priſonnier Cologne, où elle faiſoit ſon ſéjou ordinaire.

Geſt. reg. Franc. c. 51.

ANN. 715.

Dagobert prend les armes.

Mais bientôt les ſeigneurs de Neu trie s'ennuyerent du gouvernemen d'une femme. Ils vinrent trouver Da gobert qui avoit alors dix-ſept ans

& l'exciterent à la guerre. Ce jeune prince, animé par leurs discours, prend la conduite des affaires, lève une armée, s'avance contre les Austrasiens, les surprend dans la forêt de Guise *, & les taille en pièces. Le carnage fut si grand, que le petit-fils de Plectrude eut peine à se sauver. Le foible monarque ne sçut point profiter de sa victoire : il laissa créer un nouveau maire du palais : c'étoit se remettre dans les fers. Cette charge fut donnée à Rainfroi l'un des plus considérables & des plus braves seigneurs de la cour de Neustrie. Il porta la guerre jusque dans le sein de l'Austrasie où il mit tout à feu & à sang, se ligua avec les Frisons & les Saxons pour les engager à reprendre les armes, & tout-à-coup ramena Dagobert dans ses Etats.

ANN. 715.
Ibid.

Ce fut pendant ces troubles, que Charles-Martel échappa de sa prison. Il fut reçu en Austrasie comme un ange tutelaire. Il avoit toutes les brillantes qualités de Pepin. Les peuples crurent voir revivre ce grand homme : ils le reconnurent pour leur duc d'un

ANN. 716.
Mort de Dagobert.

* *In Cotia sylva* : c'est ce qu'on appelle aujourd'hui la forêt de Compiegne.

consentement unanime. Tel étoit l'état des choses, lorsque Dagobert mourut dans la dix-septieme année de son âge, & la cinquieme de son règne. Il fut enterré au monastere de Choisy-sur-Aisne. Le nom de sa femme est ignoré. Il laissoit un fils nommé Thierri : Rainfroi le trouva trop jeune pour porter une couronne. Il alla chercher Daniel, fils de Childéric II, & le tira du monastere où il étoit en habit de clerc, pour l'élever sur le trône. On le nomma Chilpéric.

ANN. 716.

Gest. reg. Franc. c. 52.

CHILPÉRIC III.

Charles-Martel est défait par le duc de Frise.

Gest. Franc. c. 52.

Secund. continuat. Fred. c. 106.

CE nouveau monarque ne doit point être confondu parmi les rois fainéants. Il avoit environ quarante-cinq ans, lorsqu'il monta sur le trône : il eut presque toujours les armes à la main, pour en soutenir les droits. Rainfroy seconda ses grandes vues. Ils marcherent en Austrasie pour s'opposer à Charles-Martel. Radbode, duc de Frise, de concert avec le Roi, avoit passé le Rhin, & s'étoit avancé jusqu'aux portes de Cologne. Charles résolut de commencer par cet ennemi,

& de l'attaquer avant qu'il se fût joint à l'armée royale. Le combat fut des plus sanglants. La valeur du prince Austrasien ne put fixer la victoire ; il se vit forcé de céder au nombre. C'est le seul échec que ce grand homme ait jamais reçu.

ANN. 716.

Les Frisons, après cette victoire, se joignirent aux Neustriens, ravagerent ensemble tout le pays depuis les Ardennes jusqu'au Rhin, & vinrent mettre le siége devant Cologne. Plectrude sçut conjurer l'orage, en leur donnant une grosse somme d'argent. Chacun ne songea plus qu'à se retirer, Radbode en Frise, Chilpéric en Neustrie. Charles cependant avoit ramassé les débris de son armée : il se jetta dans la forêt d'Ardenne avec cinq cents hommes, en attendant quelque occasion favorable d'agir. Elle se présenta bientôt. Le roi avoit assis son camp à Amblef, maison royale sur la petite riviere de ce nom, près de l'abbaye de Stavelo. Un soldat Austrasien se charge de mettre cette armée en désordre, si on lui permet de l'attaquer seul. Il marche droit aux Neustriens, qu'il trouve sans sentinelles, sans armes, sans défiance, sans crainte. Il met

Il surprend Chilpéric & met son armée en déroute.

Idem, c. 53, 107.

Ann. Metens.

ANN. 716. aussi-tôt l'épée à la main, criant d'une voix terrible : *Voici Charles avec ses troupes*, & perce tous ceux qu'il rencontre. L'épouvante se répand dans tous les cœurs. Le prince d'Austrasie, témoin de la consternation, fond sur ces gens effrayés, & les met en déroute. Ils prirent la fuite avec tant de précipitation, que Chilpéric & Rainfroy eurent peine à s'échapper.

ANN. 717

Bataille de Vinchi, où Chilpéric est défait.

Idem, ibid.

Ann. Metens. ad an. 717.

Cette victoire illustra le nom de Charles, & releva les espérances de son parti. Les Austrasiens venoient en foule grossir son armée. Bientôt il se vit en état de porter la guerre chez ses ennemis : il se mit en campagne, dès que la saison le permit; passa la forêt Charbonniere, & désola tout le pays jusqu'à Cambray, où Chilpéric vint à sa rencontre. Les deux armées se joignirent au village de Vinchi. La bataille fut des plus sanglantes. Charles quoique inférieur en nombre, remporta une victoire complette, & poursuivit le monarque jusqu'à Paris. Mais voyant que cette capitale se préparoit à une vigoureuse défense, il tourna tout-à-coup du côté de Cologne, qui lui ouvrit ses portes. Plectrude fut forcée de

ui remettre les tréfors de Pepin, & le lui livrer fes petits-fils, Théodald, Hugues, & Arnoul qu'il retint fous bonne garde. Ainfi l'heureux duc fut maître de toute cette partie de l'empire François, & fe fit de nouveau proclamer prince d'Auftrafie.

ANN. 717.

Charles, malgré tant d'avantages, ne croyoit pas encore fon autorité affez affermie. Il connoiffoit l'inclination des Auftrafiens pour le fang de Clovis: un interrègne de trente-fept-ans commençoit à les ennuyer: il leur donna un roi de la famille de leurs anciens maîtres. Il fut nommé Clotaire IV. Quelques-uns le difent fils de Thierri III: quelques autres lui donnent Clovis II pour pere. Cette démarche du duc effraya Rainfroy: il en prévit toutes les conféquences. Il ne pouvoit plus compter fur le fecours des Frifons, que le voifinage de Charles obligeoit de vivre en paix: il chercha à lui fufciter d'autres ennemis. Les Gafcons fortis de leurs montagnes fous les règnes précédents, s'étoient emparés du pays qui porte aujourd'hui leur nom. Ils étoient commandés par un duc, nommé Eude, homme très-habile, qui fçut profiter des troubles,

ANN. 718.

Charles fait proclamer Clotaire IV, roi d'Auftrafie.

Geft. Franc. c. 53.

ANN. 718. pour étendre ses conquêtes. Maître de presque tout le pays au-delà de la Loire, il ne vouloit reconnoître ni le roi, ni le royaume de France. Ce fut à ce rebelle audacieux que la cour de Neustrie eut recours. On lui confirma tous les droits de la souveraineté qu'il avoit usurpée : à ces conditions si avantageuses pour lui, mais si honteuses pour l'État, il amena un grand secours.

Secund. continuat. Fred. c. 107.

Il défait l'armée royale auprès de Soissons.

Chilpéric, avec ce renfort, march contre les Austrasiens. On ne parloi à sa cour que de triomphes & de vic toires. Mais bientôt toutes ces belle espérances s'évanouirent. On apprit qu Charles s'avançoit vers Soissons. Cett nouvelle mit la consternation dan l'armée royale. La terreur étoit si gran de dans tous les esprits, que paroîtr & vaincre, ne fut qu'une même chos pour le duc d'Austrasie. Eude repr avec précipitation le chemin de l'Aqu taine : Chilpéric le suivit avec ce qu' put emportter de ses trésors : Rain froy se sauva dans Angers, où forcé quatre ans après, de capituler, il pli sous l'autorité de Charles, qui pa grace lui laissa ce comté pour le rest de sa vie.

Idem, ibid.

Le vainqueur pourſuivit les fuyards jusqu'à la Seine, qu'il paſſa ſans oppoſition, ſe préſenta devant Paris qui lui ouvrit ſes portes, s'empara de l'Orléanois & de la Touraine, força les ſeigneurs de proclamer Clotaire roi de Neuſtrie & de Bourgogne, & ſe fit reconnoître maire du palais de ces deux royaumes. Mais le nouveau monarque ne jouit pas long-temps de la double couronne qu'on venoit de lui conquérir. Il mourut la même année ou la ſuivante, dans la quarante-neuvieme année de ſon âge, ſuivant le pere le Cointe, qui lui donne trois ans & demi de règne. Le plus grand nombre eſt de ceux qui prétendent qu'il ne porta la couronne que dix-ſept mois. On voit ſon tombeau à Coucy en Vermandois. Cette mort fut ſuivie de quelques mois d'interrègne. C'étoit un artifice de Charles, pour ſonder les eſprits de la nation. Mais bientôt il s'apperçut que le nom de roi étoit toujours cher & reſpectable aux François. Il envoya des ambaſſadeurs au duc d'Aquitaine, pour lui redemander Chilpéric : Eude le lui renvoya avec de magnifiques préſents. Ce prince fut couronné roi de toute

ANN. 719.

Mort de Clotaire.

Idem, ibid.

la monarchie, & le duc d'Austrasie reconnu maire du palais des trois royaumes.

ANN. 719.

ANN. 721.

Tout étant paisible au-dedans, Charles marcha contre les Saxons, qui persécutoient avec une violence extrême, les Bructeres, les Attuariens, les Gattes, & les Thuringiens, peuples toujours fidèles à la religion chrétienne & aux François. Il les attaqua, les défit, les repoussa bien avant dans leurs terres, où il porta le fer & le feu. C'est tout ce qu'on sçait de cette expédition. Nos anciens auteurs se contentent de dire qu'il alla, qu'il combattit, qu'il vainquit, qu'il revint triomphant. C'est le dernier exploit du règne de Chilpéric. Ce prince tomba malade & mourut à Noyon, où il est enterré. Il ne régna que cinq à six ans. Il eut toutes les qualités d'un grand roi, sagesse, bonté, valeur, activité, prudence. S'il fut vaincu dans trois batailles, où il se trouva en personne, c'est un malheur qu'on ne doit pas lui imputer. Le mérite fut toujours indépendant de la fortune. Il ne laissoit point d'enfants : Charles éleva sur le trône Thierri IV, fils de Dagobert III, qui fut surnommé de

Mort de Chilpéric.

Idem, ibid.

Chelles, parce qu'il avoit été élevé en ce lieu.

ANN. 721.

THIERRI IV.

THIERRI étoit âgé de sept à huit ans, lorsqu'il fut couronné roi de Neustrie, de Bourgogne & d'Austrasie. C'est la qualité que prend ce jeune monarque dans deux chartes qui nous restent de lui, toutes deux faites en Austrasie, l'une à Zulpic, & l'autre au château d'Hériftal. Charles continua de régner sous le nom de ce prince enfant. Le reste de la vie de ce grand homme n'est qu'un enchaînement de guerres, de batailles, de victoires & de triomphes. Il avoit à peine dompté les Saxons, & reconquis tout le pays jusqu'au Véser, qu'il se vit obligé de marcher contre les Allemands, qui s'étoient révoltés. Il les défit, les poussa jusqu'au-delà du Danube, & revint chargé d'un riche butin. Cette seconde guerre fut suivie d'une troisieme contre les Bavarois, qu'il subjugua. Le duc d'Aquitaine, qui rompit la paix vers ce même temps, subit aussi le même sort. Charles

ANN. 722.

Thierri est proclamé roi de toute la monarchie.

Le P. Labb. Mélanges curieux, p. 439.

Gest. reg. Fr. c. ultim.

Secund. continuat. Fred. ch. 107 & 108.

ANN. 723.

ANN. 725.

le vainquit dans deux batailles, dé-
ANN. 730. sola toutes les provinces de son gou-
vernement, & le força de recourir
à sa clémence. Il ne sembloit pas pou-
voir suffire à tant d'ennemis toujours
battus, mais toujours prêts à se révol-
ter, lorsque les Sarasins entrerent en
France avec une puissante armée.

Les Sarasins d'Afrique font la conquête de l'Espagne, l'an 714.

Ces peuples, vainqueurs de l'Orient & de l'Afrique, avoient été appellés en Espagne par le comte Julien. Ce seigneur brûloit du désir de se venger de Rodrigue, roi des Visigoths, qui avoit déshonoré sa fille, d'autres disent sa femme. Il fit demander une entrevue à l'émir Muza, lieutenant de Valid, calife ou prince des Sarrasins, & lui offrit de lui livrer son pays, s'il vouloit l'assurer d'un prompt secours. Ces barbares ne laisserent point échaper un si belle occasion d'étendre leurs conquêtes : ils vinrent fondre sur les Etats de Rodrigue, où ils mirent tout à feu & à sang. Il se donna une sanglante bataille sur les bords du fleuve Guadalette : le roi fut vaincu & périt dans la fuite. Cette victoire décida de l'empire. Le royaume des Visigoths, après plus de trois cents ans, fut éteint, & la nation presque

Roderic. l. 3, c. 11.

ntiérement exterminée. Une partie cependant se sauva dans les montagnes des Asturies, de la Galice & de la Biscaye, où ils fonderent un nouveau royaume, sous la conduite de Pélage : c'est de lui que les rois de Castille sont descendus. Plusieurs se etirerent en France : ceux qui se sounirent aux Maures, conserverent leur eligion, sous le nom de chrétiens *Mozarabes*. ANN. 730.

La conquête de l'Espagne fut suivie le celle du Languedoc & des autres erres que les Visigoths possédoient ncore en France. Les Sarrasins priEnt d'abord Albi, Rhodès, Castres, & assiégerent Toulouse. Ils furent contraints de lever le siege. Mais ils evinrent quelques années après, sous a conduite d'Abdérame, entrerent lans l'Aquitaine, passerent la Garonie, prirent Bordeaux & Poitiers, brûlerent l'église de saint Hilaire, menaçant de traiter de même celle de saint Martin de Tours, dont le trésor étoit en grande réputation. Eude, épouvanté de ces rapides succès, implora le secours du prince des François. Charles n'ignoroit point les desseins du duc. Il savoit que, pour se

Leurs progrès dans le Languedoc.

Idem, ibid.

ANN. 730. rendre indépendant, il avoit fait alliance avec Munuza, gouverneur de Cerdagne, & lui avoit donné sa fille. Il sacrifia son ressentiment particulier au bien public, & marcha contre ces barbares avec toutes les forces d'Austrasie, de Bourgogne & de Neustrie.

ANN. 732.

Ils sont défaits à la bataille de Poitiers.

Idem, ibid.

La bataille se donna entre Tours & Poitiers. On combattit un jour entier. Mais enfin le nombre céda à la valeur. Abdérame fut tué, & son camp pillé. On y trouva des richesses immenses: c'étoient les dépouilles des provinces qu'il avoit ravagées : Charles les fit distribuer à ses troupes. On ne trouve dans les auteurs contemporains aucunes particularités de cette célèbre journée : ce n'est que dans Paul Diacre, qui écrivit sous Charlemagne, qu'on voit trois cent soixante & quinze mille Sarrasins étendus morts sur le champ de bataille. Charles ne perdit que quinze cents hommes. On dit que cette victoire lui mérita le surnom de *Martel*, parce qu'il avoit, comme un marteau, écrasé les Sarrasins. Ce fut le terme fatal de la grandeur des Arabes, l'affermissement de l'autorité du duc Austrasien, la conser-

ation de la France, le salut de l'Eu-
ope & de toute la chrétienté.

ANN. 732.

On raconte qu'après cette célèbre ictoire, Charles institua l'ordre de hevalerie, si connu sous le nom de *Genette*. Il n'étoit composé que de ize chevaliers, qui portoient un ollier d'or à trois chaînes entrelacées e roses, au bout duquel pendoit une *enette* aussi d'or massif. Favin & bbé Justiniani assurent qu'il étoit rt en vogue sous la seconde race: ne paroit pas cependant que les or- es militaires aient commencé avant douzieme siècle. C'est ce qui a onné lieu au pere Méneſtrier de re- ler l'institution de celui de *la Ge- tte* jusqu'au règne de Charles VI. Il t que le collier étoit de deux gousses *Genêt*, l'une blanche, l'autre verte, ec ce mot *jamais*. C'est une erreur, l'on en croit Moréri, qui prétend ıé le critique a pris pour la devise l'ordre le nom de *James* roi d'An- eterre, qu'il a trouvé dans la des- iption du collier destiné pour ce ince.

Ordre de la Genette.

Théâtre d'honneur & de chevalerie.

Justiniani, l. 1, *c.* 13.

Diction. aux mots Genette & cosse de Genette.

L'ordre de *la Genette* & celui de *la sse de Geneste* ne forment-ils qu'un ul & même ordre, ou sont-ils deux

Ordre *de la cosse de Geneste.*

ordres réellement diſtingués ? C'eſt c
ANN. 732. qui n'eſt nullement décidé. On d
que ce dernier fut inſtitué par sai
Louis, qui le reçut le premier de
main de Gautier archevêque de Sen
la veille du couronnement de Ma
guerite de Provence, ſa femme. I
deviſe des chevaliers étoit ce mo
exaltat humiles : l'habit, une cotte
damas blanc avec le chaperon viole
le collier, un composé de coſſes
geneſte émaillée au naturel, entre
cées de fleurs de lis d'or, renferme
dans des lozanges cléchées ou percé
à jour, au bout duquel pendoit u
croix fleurdeliſée. S'il eſt vrai, com
me quelques ſavants le prétenden
que ſaint Louis n'inſtitua aucun orc
militaire, il en faut conclure que ce
de la coſſe de Geneſte eſt plus anci
que ce monarque.

Diverſes expéditions de Charles-Martel.

La Bourgogne n'avoit point enco
voulu reconnoître les ordres de Ch
les : il s'y rendit à la tête de ſon arm
victorieuſe : tout plia, tout ſe ſoum
De-là il marcha contre Popon, d
ANN. 733. de Friſe, qui s'étoit ſoulevé : ſa ſe
Secund. continuat. Fred. c. 109.
préſence réduiſit ce rebelle. Une n
velle révolte fut pour lui une nc
velle moiſſon de lauriers. Il ren

ıns ce malheureux pays, défit les
:iſons, tua leur duc, renverſa leurs ANN. 734.
ıoles, abattit leurs temples, fit cou- *Ann. Metenſ.*
:r leurs bois ſacrés, brûla leurs villes
leurs villages, paſſa au fil de l'épée
ut ce qui lui réſiſta, & réunit à la
ıuronne toute la Friſe, qui déſor- ANN. 735.
ais n'eut plus de ducs de ſa nation.
ramena enſuite ſon armée en Neuſ-
ie. Bientôt il fut obligé de la con-
ıire contre les Aquitains. Leur duc
ıbliant ſes ſermens, avoit repris
s armes. Mais il n'oſa paroître de-
.nt Charles, qui mit tout le pays à
u & à ſang, & revint chargé de ri-
.es dépouilles. Eudes étant mort, ANN. 736.
ünauld ſon fils refuſa d'obéir : la
iſe de Bordeaux & de Blaye le mit
la raiſon. Il eut ſa grace, on lui ren-
t ſes villes, & il prêta ſerment de
lélité, non au roi Thierri, mais au
ıc d'Auſtraſie & à ſes enfants. On a
:ine à ſuivre le héros François dans
cours de ſes victoires. L'Aquitaine
umiſe, il paſſa en Bourgogne où
ɒn commençoit à remuer, ſoumit
/on, entra dans la Provence, prit
tles & Marſeille, établit par-tout
:s gouverneurs fidèles, & diſſipa le ANN. 737.
.rti des rébelles. De-là, ſans poſer

ANN. 737. les armes, il vole en Saxe, dont l[es] peuples s'étoient de nouveau révolté[s]. Tout rentre dans le devoir à son ap[-]proche : on lui offre des ôtages av[ec] un tribut annuel.

Il marche contre les Sarrasins & les défait.

Idem, ibid.

Paul Longobard. c. 54.

Dans le même temps les Sarasin[s] par la trahison de Mauronte, gouve[r-]neur de Marseille, surprirent Av[i-]gnon, & désolerent la Provence & [le] Lyonnois. Charles y marcha avec s[on] frere Childebrand. Les barbares n'[o-]serent tenir la campagne devant lu[i]. Avignon fut emporté d'assaut, to[us] les Maures égorgés, & une partie [de] la ville brûlée. Le vainqueur sa[ns] perdre de temps, passa le Rhône, tr[a-]versa la Septimanie, pillant, rav[a-]geant, saccageant tout ce qui osa [lui] résister, & vint mettre le siege deva[nt] Narbonne. Les Sarasins d'Espagne a[c-]coururent au secours de la pla[ce]. Charles vole à leur rencontre, les joi[nt] entre la petite riviere de Berre & [le] val de Corbiere, les enfonce, les m[et] en déroute, & les poursuit jusq[u'à] leurs vaisseaux, dont il s'empa[re]. Tout fut pris, tué ou noyé. Cet éch[ec] n'abatit point le courage du bra[ve] Athim, gouverneur de la ville assi[é-]gée : il refusa de se rendre. Le duc q

: s'opiniâtroit jamais à une entre-
ise où il trouvoit trop d'obſtacles, ANN. 737.
iſſa ſon frere pour continuer le ſié-
:, & alla ſe ſaiſir de Béziers, d'Ag-
:, de Maguelonne, & de Nîmes,
'il démantela. C'étoit la politique
ce prince. Il ne ſouffrit jamais au-
ne place forte dans le pays qu'il
oit conquis : il ne vouloit pas que
n fût capable de l'arrêter. Quelques
teurs couronnent cette expédition
r la priſe de Narbonne ; mais notre
cienne hiſtoire garde un profond
ence ſur le ſuccès de ce ſiege.

Une nouvelle guerre contre les
xons, qui furent de nouveau aſſu- ANN. 738.
is au tribut, termina le regne de Mort de Thierri.
ierri IV. Ce prince, que la jeuneſſe
tifie pleinement du reproche de
néantiſe, mourut dans la vingt-
iſieme année de ſon âge, & la dix-
ptieme depuis ſon avènement à la
uronne. On croit qu'il fut enterré
ſaint Denis. Charles voyant ſon au-
ité ſi bien établie par tant de vic-
res, ne crut pas avoir beſoin de
mbre d'un roi, & ne ſe mit point
peine de remplir le trône vacant.
interregne fut de ſix à ſept ans,
on l'opinion commune ; de cinq,

ANN. 738. ſuivant la chronique de l'abbé Cor rad ; de quatre ou cinq, ſi l'on e croit M. de Valois.

L'INTERREGNE.

Charles règne ſous le nom de duc des François.

Eadem continuat. Fredeg. c. 109.

Ann. Metenſ.

CHARLES, après tant de ſervic rendus à la religion & à l'Etat, croyc avoir mérité qu'on lui offrît la co ronne. Il dépendoit de lui de s'(emparer : il avoit en main toute l'a torité. Mais il connoiſſoit l'amo naturel des François pour la maiſ(royale : il n'oſa prendre de lui-mên un titre, qui ne pouvoit manquer lui faire des envieux ; & les ſeigneı qui ne l'auroient vu qu'à regret ſur trône du grand Clovis, n'eurent poi aſſez de fermeté pour lui demand un roi de cette auguſte famille. Il en a cependant qui prétendent qu refuſa le diadême. Quoi qu'il en ſoi il continua de gouverner avec un po voir abſolu, ſous le nom de duc d François. Le pape Grégoire II, da une de ſes lettres, l'appelle duc maire du palais de France ; ce q ſemble donner à entendre qu'il s'(toujours regardé comme officier (

yaume & non du roi. Grégoire III i donne la qualité de viceroi. On : voit cependant aucun acte daté des nées de sa principauté. Toutes les artres, durant l'interregne, sont disguées par les années d'après la mort : Thierri IV.

ANN. 738. Sirmond. t. 1, Conc. Gall. p. 260.

ANN. 739.

Il jouit en paix du fruit de ses victoires.

Cette mort avoit suspendu toutes s affaires. Mauronte, gouverneur de [arseille, profita de cette circonsnce pour rappeller les Sarrasins en ovence. Ces barbares s'étoient emrés d'Arles : Charles n'eut besoin ie de paroître, & tout rentra dans devoir. Cet exploit rétablit la tranillité dans toute la monarchie. L'emre François étoit augmenté de presie toute la Septimanie ; les Maures Espagne n'oserent plus rien entreendre : les nations tributaires ouierent leur indocilité : l'heureux duc uit en paix de sa gloire, honoré au-:dans, redouté au-dehors, adoré des oupes, respecté des grands, recherché : ses voisins. Les troubles d'Italie urnissent une preuve éclatante de la iute considération où le bruit de sa ıleur l'avoit mis dans toute l'Eu-ope.

L'empereur Léon s'étoit déclaré con-

ANN. 740, 741.

Il appaise les troubles d'Italie par sa seule autorité.

tre le culte des images par un édi qui ordonnoit de les enlever de toute les églises, & de les briser comm les idoles. Les papes l'excommunie rent : une partie de l'Italie se soulev Les Lombards, profitant de l'occa sion, s'emparerent de Ravenne, & me naçoient Rome. Grégoire III, hom me ferme & inflexible, tenoit alo le siege de cette capitale du mond chrétien. C'est le premier des souve rains pontifes, qui se soit mêlé hau tement des intérêts des princes : exem ple pernicieux, qui eut des suites bie funestes pour le sacerdoce & l'empir Il écrivit plusieurs lettres touchantes a duc des François, pour lui deman der sa protection. Charles, soit p considération pour Luitprand roi d Lombards, soit qu'il voulût amen les Romains à des offres plus avant geuses, ne se pressa point de répond à des instances si vives. Cette négl gence affectée ne rebuta point Gr goire. Il lui envoya une célèbre am bassade *, avec les clefs du tombea de saint Pierre, & quelques parti

Eadem continuat. Fredeg. c. 110.

Ann. Metens. ad an. 741.

* Nos anciens auteurs remarquent que cette a bassade est la premiere que les papes ayent envoy à la Cour de France.

di

es chaînes du bienheureux Apôtre. Ces députés avoient ordre de lui proposer le consulat de Rome, s'il vouloit les assurer d'un puissant secours. On ne dit point ce que Charles promit de son côté ; mais il est certain qu'il accorda la protection qu'on lui demandoit. Il paroît cependant qu'il ne voulut point rompre avec Luitprand. Il lui fit représenter qu'un prince chrétien ne pouvoit en honneur, en conscience, tourmenter l'église usurper son patrimoine. Le roi des Lombards, soit crainte, soit retour sur lui-même, retira ses troupes, & rendit au saint siege toutes les terres dont il s'étoit emparé. C'est à cette démarche hardie de Grégoire, que Rome doit sa grandeur temporelle, la maison de Charles, son élévation à l'empire.

ANN. 740, 741.

Il partage la France entre ses enfants.

Ce prince, plus accablé de fatigues que d'années, étoit attaqué depuis quelque temps d'une maladie qui consumoit insensiblement ses forces : il songea à établir sa famille. Il avoit eu de sa premiere femme Rotrude trois enfants, Carloman, Pepin, & la princesse Hildetrude. Il eut d'un second mariage avec Sonnichilde, nièce d'O-

dilon duc de Baviere, un troisieme fil
ANN. 740, nommé Grippon, ou Grifon. Il assem
741. bla les seigneurs à Verberie, maiso
de plaisance près de Compiegne, &
de leur consentement partagea de cett
sorte tout le royaume de France. Ca
loman eut l'Austrasie, l'Allemagne &
la Thuringe : Pepin la Neustrie,
Bourgogne & la Provence : Grifo
n'eut qu'un petit nombre de place
Il est difficile d'en deviner la raiso
Eginard le met au nombre des enfan
légitimes de Charles, & la qualité d
sa mere ne permet pas d'en doute
Ce partage causa quelques troubl
dans la Bourgogne; mais Pepin &
prince Childebrand son oncle les a
paiserent aussi-tôt.

ANN. 741. Sa mort & son caractere. *Idem, ibid.*

Ces arrangemens ainsi faits, Cha
les ne songea plus qu'à mourir. Il vi
à Paris, & alla prier sur le tombe
de saint Denis. De-là il se fit port
à Quersi sur Oise, où il mourut.
étoit âgé de cinquante ans, dont il
avoit régné vingt-cinq sur toute
France. Il fut enterré avec gran
pompe dans l'église de l'abbaye
saint Denis. On trouve peu de hé
qui lui soient comparables. Gra
prince, grand capitaine, il réunit to

s les vertus qui forment le politique ANN. 741.
le guerrier : sagesse dans le projet,
pénétroit d'un coup-d'œil toutes
; suites d'une entreprise, toujours
êt à prendre le parti le plus conve-
ble aux circonstances : célérité dans
ction, on le voyoit d'un moment
l'autre traverser avec une armée, la
ste étendue de la monarchie, &
roître sur les rives de l'Elbe, lors-
'on le croyoit encore sur les bords
Rhône : courage dans l'exécution,
fut toujours le premier à combattre,
ijours le dernier à sortir de la mê-
, *toujours frappant de si rudes coups,
il mérita le surnom de* MARTEL :
dération dans le succès, il parvint
a souveraine puissance sans meur-
s, sans assassinats, sans exils. Son
rit, sa valeur, son activité com-
ncerent sa fortune : sa conduite,
douceur, son habileté la fixerent.

Ses enfants naturels.

Quelques enfants naturels qui lui
vécurent, prouvent qu'avec les
ilités du héros, il avoit les foi-
sses de l'homme. Il en eut trois,
my évêque de Rouen, Jérôme pere
Fulrad, fondateur & abbé de saint
ientin, & Bernard qui laissa trois
, Adelard, Vala & Bernier, tous

trois religieux au monaſtere de Co
ANN. 741. bie, & deux filles, Gondrade,
Théodrade. La premiere prit le vo
au couvent de ſainte Croix de Po
tiers : la ſeconde, devenue veuv
imita l'exemple de ſa ſœur, & f
abbeſſe de Notre-Dame de Soiſſo
Elle avoit une fille nommée Imm
qui lui ſuccéda dans ſa dignité.

Le pape Grégoire III, dans u
lettre à ſaint Boniface, attribue
zèle de Charles la converſion des F
ſons, des Thuringiens, & de div
peuples de la Germanie. La Fra
doit à la journée de Poitiers la c
ſervation, ou du moins l'exerc
libre de la religion chrétienne : f
le bras de ce prince, ſans cette in
pide activité qui écraſa les Sarraſi
elle ſe feroit peut-être vue fo
d'embraſſer le mahométiſme. Les m
nes, cependant, & les prêtres ſe f
efforcés de noircir ſa mémoire.
lit dans une lettre ſynodale attrib
à Hincmar, que ſon corps fut
porté dans les enfers, & qu'à l'ou
ture de ſon tombeau on n'avoit t
vé qu'un dragon affreux & d
puanteur horrible. Ce conte ridi
eſt fondé ſur une révélation de ſ

cher d'Orléans ; mais il eſt certain e ce prélat étoit mort avant Charles artel : ce ſeul anachroniſme démon- la fauſſeté de l'hiſtoire. On voit e c'eſt une fable inventée pour inti- der ceux des princes qui ſeroient ıtés de porter la main ſur les biens l'égliſe.

ANN. 741.

Les guerres continuelles que Char- eut à ſoutenir, ſoit contre les ido- :es de Germanie, ſoit contre les ıhométans d'Eſpagne, avoient épui- le tréſor royal : il ſe vit obligé de ourir aux biens eccléſiaſtiques. Ils ient devenus immenſes par les in- crètes libéralités des fidèles, qui ſe ›ouilloient eux-mêmes pour enri- r les miniſtres des autels ; par les ns induſtrieux du clergé, qui avoit ; en valeur les terres incultes qu'on avoit abandonnées ; par la dixme in que les laïques payoient depuis s de deux cents ans. Ce ne fut bord qu'une impoſition volontaire, . devint par la ſuite un tribut forcé. nt Auguſtin la recommande com- une œuvre de charité : le concile Tours la propoſe à tous les Fran- s ſous la même idée : le ſecond de ıcon en fait une obligation. Charles

crut pouvoir diſpoſer de tant de ri-
ANN. 741. cheſſes. Il combattoit contre les enne-
mis de l'égliſe : il étoit juſte qu'elle
contribuât aux frais des expéditions
qui ſe faiſoient pour ſa défenſe. Mais
non content de prendre pour lui les
bénéfices les plus conſidérables, il
diſtribua les évêchés & les abbayes
aux principaux ſeigneurs de ſon ar-
mée, & donna les cures aux officiers
ſubalternes. Cette diſpenſation ouvrit
la porte à de grands déſordres.

Bientôt les grands ſieges, comme
Rheims, Vienne & Lyon, ſe virent
dépourvus de paſteurs. Les eccléſiaſti-
ques pour n'être point dépouillés, ne
ſe firent point ſcrupule de porter les
armes. Les bénéfices devinrent héré-
ditaires. On les fit entrer dans le
commerce : on les partageoit comme
Concile de Châlons. les autres biens de famille : on a vu
dans certains inventaires vendre les
égliſes, les autels, les cloches, les
ornements, les calices, les croix, les
reliques. On a porté l'abus plus loin
encore. Lorſqu'on marioit une fille,
on lui donnoit pour dot une cure,
dont elle affermoit la dixme & le ca-
ſuel. Il y a des juriſconſultes qui re-
gardent cette libéralité de Char-

vers les gens de guerre, comme la ritable époque des dixmes inféo- es, c'eſt-à-dire, tenues comme en fs par les ſeigneurs, ou autres per- nnes laïques. On ignore s'il prévit s ſuites ſi fâcheuſes, ou ſi les ayant évues, il ſe mit peu en peine de les npêcher. Lorſqu'on repaſſe ſur les fférents traits de ſa vie, on voit r-tout le grand homme: on cherche uvent le prince chrétien.

ANN. 741.

La mort de Charles cauſa de grands ubles. Hildetrude ſa fille ſe déroba la cour, paſſa le Rhin, & ſe ren- en Baviere, où elle épouſa le duc lilon. Carloman & Pepin compri- it que cette imprudente démarche la princeſſe étoit une ſuite des in- gues de Sonnichilde, qui n'étoit contente du petit partage de Gri- : ils crurent qu'il falloit s'aſſurer l'un & de l'autre. Elle en eut avis, ſe retira dans la ville de Laon. Les nces aſſemblerent auſſi-tôt leurs upes, & formerent le ſiege de cette ce. Sonnichilde fut obligée de ſe ndre à diſcrétion: on l'envoya à bbaye de Chelles, dont on lui don- les revenus pour ſa dépenſe. Gri- fut mis en lieu de ſûreté, & en-

Troubles qui ſuivirent ſa mort.

Idem, ibid.

fermé au château de Neufchâtel proch
ANN. 742. des Ardennes. Théodald fils de Gri-
moald ne fut pas traité avec tant d'é-
gards : il avoit de trop grandes pré-
tentions; il fut sacrifié à l'intérêt &
l'ambition.

Les deux princes marcherent en-
suite contre Hunauld duc d'Aquitaine
qui malgré ses serments, refusoit d
les reconnoître pour maîtres. Ils l
défirent, raserent le château de Lo
ches, place alors très-forte, désole
rent son pays, & le forcerent de s
soumettre aux anciens hommages. C
fut pendant cette expédition, en u
Ibid. lieu appellé le *Vieux-Poitiers*, qu'i
fixerent à l'amiable les limites de leu
Etats. Cette grande affaire terminée
Carloman passa le Rhin, pénétra ju
qu'au Danube, & contraignit les A
lemands de demander la paix. Ils n
l'obtinrent qu'en se soumettant a
tribut, & en jurant la même obéi
sance qu'à Charles son pere. Dans l
même temps naquit au château d'In
gelheim près de Mayence, Charle
fils aîné de Pepin, qui par ses gran
des actions mérita le surnom de Char
lemagne.

Tant de prospérités ne mettoien

ɩint les deux freres à couvert des
voltes. Il reſtoit un prétexte aux
ƺtieux. Les ducs tributaires ne refu-
ient point l'obéiſſance aux rois de
ance : mais ils ne vouloient point
ier ſous le joug des deux princes
ıi abuſoient de leur autorité, di-
ient-ils, pour opprimer les ſei-
ıeurs, après avoir anéanti la puiſ-
ıce royale. Les François de leur
té, accoutumés à avoir un roi, ne
ır obéiſſoient qu'avec peine. C'eſt ce
ıi détermina Pepin à faire ceſſer
nterrègne. Il éleva ſur le trône un
ıne prince, auſſi propre que ſes
ɛrniers prédéceſſeurs, à ne porter
ıe le vain titre de roi. Il fut nommé
hildéric III.

ANN. 743.

Fin de l'interrègne.



ANN. 743.

CHILDÉRIC III.

Childéric est proclamé roi.

Concile de Leptine.

CHILDÉRIC, ſuivant une ancienn généaologie de nos rois *, étoit fils d Thierri de Chelles. Il ne régna qu ſur la Neuſtrie, la Bourgogne, & l Provence. L'Auſtraſie redevint un principauté ſéparée du reſte de la mo narchie. Carloman la gouvernoit e ſouverain. On en voit la preuve dan la préface du concile qu'il convoqu cette même année à Leptine. Il y dé clare qu'*avec le conſeil de ſa nobleſſe il a aſſemblé les évêques qui ſont dan ſes Etats :* expreſſions qui marquen un pouvoir abſolu. Ce concile eſt re marquable par pluſieurs beaux règle ments pour la réformation des mœurs C'eſt l'époque de la maniere de comp ter les années depuis l'incarnation On datoit auparavant des années d monarque régnant.

Différentes révoltes.

Les princes tributaires de la France n'obéiſſoient qu'à regret aux enfant de Charles-Martel : tous ſe liguerent de nouveau contre les deux freres

* Chronique de Fontenelle. Voyez p. 792 d premier tom. des Hiſt. Franç. de Duchefne.

es Allemands furent les premiers ANN. 743.
hâtiés. Odilon duc de Baviere, fut défait & forcé de demander la paix, qu'il n'obtint qu'en se soumettant à l'hommage. Théodoric duc des Saxons, assiégé par Carloman dans le château d'Hochsibourg, se vit contraint, pour sauver son pays, de se donner lui-même en ôtage. Hunauld duc d'Aquitaine, obligé de recourir ANN. 744.
à la clémence de Pepin, donna de l'argent, & jura une fidélité inviolable. Ce prince, sur quelques soupçons, fit crever les yeux à son frere Haton. Les remords vinrent aussi-tôt troubler sa conscience : il entra dans un monastere, sa femme dans un autre, & son fils Gaïfre lui succéda.

ANN. 747.

Carloman se retire dans un monastere.

Les Saxons cependant & les Allemands ne pouvoient s'accoutumer à porter le joug : une nouvelle révolte fut pour les deux freres une nouvelle occasion de triompher. Mais bientôt les Allemands reprirent les armes. Carloman marcha contr'eux, les soumit ; & pour retenir par la crainte des suplices ceux que tant de défaites n'avoient pu abattre, il fit de sanglants exemples de tous les auteurs de la rébellion. C'est le dernier exploit

Eginard. in Ann. an. 746.

militaire de ce prince. Dégoûté du monde au milieu de ses victoires, il alla à Rome trouver le pape Zacharie, qui lui donna l'habit de moine & une place dans l'abbaye du Mont Cassin, où il vécut dans toutes les pratiques de l'obéissance religieuse. Il laissoit des enfants, entr'autres Drogon, qu'il recommanda à son frere. Aucun ne lui succéda dans sa principauté. Une ancienne histoire rapporte qu'ils furent tous rasés & renfermés dans des monasteres par ordre de leur oncle.

ANN. 747.

Ann. Metens. ad ann. 747.

ANN. 748.

Pepin aspire ouvertement à la couronne.

Pepin, devenu maître de toute la France, donna la liberté à son frere Grifon, le combla de caresses, le logea au palais, lui assigna de grosses pensions. Il ne paroissoit occupé que du soin de rendre les peuples heureux. Il avoit établi par-tout des tribunaux pour faire rendre justice aux personnes opprimées. L'église trouvoit en lui un protecteur, le mérite un rémunérateur, l'innocence un défenseur, le crime & la rebellion un sévere vengeur. Dans cet état de grandeur, de gloire, & de puissance, il songea sérieusement à se faire déclarer roi. Il travailloit à l'exécution

le ce grand projet, lorſque tout-à-
oup Grifon s'échappa de la cour avec
lusieurs jeunes ſeigneurs François,
c ſe retira chez les Saxons qu'il fit
évolter. Pepin accoutumé à vaincre,
iarcha contre le rebelle, ſaccagea la
axe, & força ce nouvel hôte à l'aban-
onner. Le malheureux fugitif paſſa
ans la Baviere qu'il eut bientôt con-
uiſe. Elle étoit gouvernée par Taſil-
on, enfant de ſix ans. Le duc des
rançois l'alla chercher dans cette
oiſieme retraite, le ſurprit, le battit,
fit priſonnier. Le vainqueur tou-
urs modéré dans ſes ſuccès, traita
in captif avec beaucoup d'humanité,
ramena en Neuſtrie, lui donna la
lle du Mans & douze comtés. Ce
néreux procédé ne fut point capable
toucher le cœur de Grifon : il ſe
uva une troiſieme fois, & alla ſe
ter entre les bras de Gaïfre duc
Aquitaine. Cette fuite n'entraîna
cune ſuite fâcheuſe. La tranquillité
l'empire François n'en fut point
oublée. Alors Pepin reprit ſon pre-
ier deſſein.

ANN. 748.

Ann. Metenſ.

Eginard. in Ann.

Le ſeul obſtacle à ſon élévation
oit le ſerment de fidélité que les
ançois avoient prêté à Childéric :

Il eſt proclamé ici.

il trouva moyen de le lever. On ra-
ANN. 748. conte la chose diversement. Les uns, c'est le plus grand nombre, prétendent qu'assuré de l'estime, de l'inclination, & du suffrage de la nation, il lui fit proposer de consulter le pape.
ANN. 750. Zacharie répondit que celui qui avoit en main l'autorité, pouvoit y joindre le titre de roi. On avoit bien voulu croire que Childéric étoit devenu fou : on se laissa persuader avec la même facilité, que cet oracle délivroit de l'obligation du serment : Pepin fut proclamé roi. Les autres au contraire assurent que Childéric, touché du désir de se donner entiérement à Dieu, abdiqua de son plein gré & du consentement de ses grands vassaux. Les François, par cette retraite rentroient dans leurs droits de se donner un autre maître : ils élurent Pepin tout d'une voix Ce sentiment s'il n'est pas le plus vrai, est du-moins le plus glorieux au pape, au nouveau monarque, à la nation. Zacharie dans ce systême n'est plus un prévaricateur qui abuse de la religion des peuples pour consacrer une injustice criante Pepin cesse d'être un usurpateur odieux qui opprime ses légitimes maîtres

Idem, ibid. ad an. 750.

Le pere le Cointe dans ses Annales ecclésiastiques sur l'an 752.

les François enfin demeurent pleinement justifiés du crime de parjure & de félonie. Quoi qu'il en soit, Childéric descendit du trône, fut rasé, & enfermé au monastere de Sithieu *. Il ne survécut que trois ou quatre ans à sa déposition. Il avoit un fils nommé Thierri, qui vécut & mourut ignoré à l'abbaye de Fontenelle, aujourdhui saint Vandrille.

ANN. 750.

Ainsi finit la race des Mérovingiens, après trois cent trente-trois ans de règne depuis Pharamond, & deux cent soixante & dix depuis le grand Clovis. Elle a donné trente-six rois à la France, dont vingt & un ont régné sur Paris. Les quatres premiers étoient païens ; les autres furent chrétiens, mais la plupart de nom plus que de mœurs. On ne voit jusqu'à Clotaire II, que cruauté, férocité, barbarie. Ceux qui l'ont suivi firent paroître plus de douceur, de religion, & de bonté. C'est cette bonté même qui les a perdus. L'ambition a sçu en profiter pour les renverser du trône. On doit se défier de ce qu'on a écrit de ces princes sous le commencement

ANN. 751.

Fin de la premiere race.

* C'est aujourd'hui l'abbaye de saint Bertin à saint Omer.

ANN. 751. de la ſeconde race. Il faloit juſtifier l'uſurpation. On chargea les Mérovingiens de tous les maux qui avoient déſolé l'empire François : on attribua aux Carlovingiens tout le bien qui s'étoit fait du temps qu'ils gouvernoient ſous le nom de maires du palais.

Fin de la premiere race.



HISTOIRE
DE
FRANCE.

SECONDE RACE.
PEPIN.

LA fin déplorable de la race des Mérovingiens est un de ces exemples aussi communs que terribles de l'instabilité de choses humaines. L'antiquité de son origine qui se perd dans les siècles les plus reculés, l'éclat de ses exploits, le nombre de ses victoires, la grandeur de ses conquêtes, le respect de la nation qui étoit comme passé en habitude, l'amour naturel du François pour ses légitimes maîtres, rien n'a pu la sauver d'un triste naufrage. Leçon utile, qui apprend aux rois ANN. 751.

ANN. 751.

qu'il est un Etre tout-puissant, qui brise, quand il lui plaît, les sceptres & les couronnes, & qu'un trône occupé par un prince livré à l'inaction & à la molesse, est toujours exposé à être ébranlé. Une nouvelle famille s'élève sur les ruines de la maison royale de Clovis : elle règne avec gloire : elle sembloit par mille belles actions avoir effacé l'injustice de son usurpation, lorsqu'à son tour elle est renversée par les mêmes passions qui avoient concouru à son agrandissement. Tels sont les grands évènements que présente cette seconde partie de notre histoire.

Pepin est sacré à Soissons.

Secund. continuat. Fred. c. 117.

Ce fut à Soissons dans une assemblée générale de la nation, que Pepin reçut la couronne & les hommages de tout l'empire François. Un auteur contemporain observe que suivant l'ancienne coutume, la reine Berthe fut élevée avec lui sur le trône. Il est cependant remarquable que jusque-là on ne trouve dans l'histoire aucun vestige de cet usage. Il y a toute apparence que c'étoit une nouveauté imaginée, soit pour rendre son inauguration plus mémorable, soit pour inspirer aux peuples plus de vénération

pour les enfants quil avoit eus de cette princesse. C'est par le même principe qu'il voulut recevoir l'onction sacrée de la main de saint Boniface, légat du pape & archevêque de Maïence : trait de politique autant que de religion. C'étoit un moyen de faire regarder son élection comme un ordre du ciel : sa personne en devenoit plus auguste, son pouvoir plus respectable. Cette cérémonie jusqu'alors inusitée en France, se fit dans la cathédrale de Soissons. Elle fut trouvée si avantageuse, que tous les successeurs de Pepin imiterent son exemple. On n'en excepte que Louis le Débonnaire. Ce prince, par ordre de Charlemagne son pere, alla prendre la couronne sur le grand autel de l'église d'Aix-la-Chapelle, se la mit sur la tête, & sans autre consécration, fut reconnu roi de toute la monarchie.

ANN. 751.

Eginard. in Ann. ad ann. 750.

Le sacre se faisoit anciennement par le métropolitain de la province où l'on s'assembloit pour couronner le nouveau monarque. Philippe premier du nom, est aussi le premier de nos rois qui ait été sacré à Rheims. On admire la hardiesse de Gervais de

Depuis quel temps nos rois sont sacrés à Rheims.

Belême, archevêque de cette ville, qui osa soutenir devant la cour de ce prince, que lui seul avoit ce droit comme successeur de saint Remy, à qui le pape l'avoit donné. On pouvoit lui répondre que cette pieuse cérémonie étoit absolument inconnue sous la premiere race. Cette concession d'ailleurs excédoit le pouvoir des souverains pontifes. C'est en effet de nos rois que l'église de Rheims tient cette glorieuse prérogative. Ce fut Louis le Jeune qui la lui accorda aux instances de la reine Alix sa femme, sœur de Guillaume de Champagne, qui tenoit alors cet illustre siege. Ainsi l'époque de ce privilege ne remonte pas plus haut que le douzieme siecle.

ANN. 751.

ANN. 752.

Pepin défait les Saxons & les Bretons.

Le commencement de ce nouveau regne fut signalé par la défaite des Saxons qui s'étoient révoltés. On désola leurs provinces. Contraints de demander la paix, ils ne l'obtinrent qu'en se soumettant à un tribut annuel de trois cents chevaux. Les Bretons subirent le même sort. Le roi n'eut qu'à se présenter : tout rentra dans l'obéissance. Il étoit en chemin pour cette glorieuse expédition, lorsqu'il apprit que Grifon son frere avoit

Ann. Metens.

été tué dans la vallée de Maurienne. On ignore si ce fut par les émissaires du duc d'Aquitaine, qui poursuivoit la vengeance des galanteries de ce prince avec la duchesse sa femme, ou par les gens de Pepin même, qui appréhendoit qu'en passant en Italie il n'intéressât les Lombards dans sa querelle.

ANN. 752.
Eadem continuat. Fredeg. c. 118.

Le pape se retire en France.

Astolphe régnoit sur cette belliqueuse nation. Maître de l'Exarcat de Ravenne, il entreprit de subjuguer Rome. Il fit sommer cette ville de le reconnoître pour son souverain, menaçant de porter le fer & le feu sur son territoire, si chacun de ses habitants ne lui payoit tous les ans un sou d'or. Etienne III étoit alors sur la chaire de saint Pierre. Digne successeur des Grégoires & des Zacharies, il poursuivoit vivement leur projet de se faire un Etat indépendant. L'entreprise d'Astolphe déconcertoit cet ambitieux dessein. Mais dans la nécessité de subir le joug, il comprit qu'il valoit mieux obéir aux Grecs dont l'éloignement faisoit moins sentir le pouvoir, que de tomber sous la domination des Lombards, peuples trop voisins, & trop impérieux. C'est

Anast. in vita Steph. pap.

ANN. 752. ce qui l'obligea de recourir à l'empereur, pour l'engager à prendre les armes en faveur des Romains. Constantin, occupé contre les Bulgares, crut qu'il suffisoit pour la majesté de l'empire, de mettre l'affaire en négociation. Le pape, au-lieu d'une armée ne vit arriver qu'un envoyé, nommé Jean le Silenciaire. Les représentations de la cour de Constantinople n'eurent pas plus de succès que les ambassades, les présents & les prieres du souverain pontife. Etienne ne voyoit plus de ressource que dans la protection du nouveau monarque François. Il lui fit demander la permission de passer en France: Pepin la lui accorda, & Astolphe n'osa lui refuser le passage. Le prince Charles fils aîné du roi, alla au-devant de lui plus de trente lieues, & le conduisit à Pont-Yon, maison royale dans le Pertois.

Comment il est reçu.

Le souverain pontife fut reçu à la cour de France avec tous les honneurs dûs à l'éminence de sa dignité. Le bibliothécaire Anastase parle des choses anciennes suivant les préjugés de son siècle, lorsqu'il dit que Pepin à l'arrivée d'Etienne se prosterna jus-

Idem, ibid.

ANN. 753.

qu'en terre, lui jura une entiere obéissance, & l'accompagna comme un simple écuyer, marchant à pied pendant quelque temps, & tenant son cheval par les rênes. On ne reconnoit dans ce récit ni la majesté de nos anciens rois, ni la modestie des papes, lorsqu'ils n'étoient encore que les premiers sujets de l'empire. Les Annales de Metz racontent la chose bien différemment : on y voit qu'Etienne parut à Pont-Yon sous la cendre & le cilice ; qu'il se jetta aux pieds du monarque, le conjurant par les mérites de saint Pierre de délivrer Rome de la tyrannie des Lombards, & qu'il ne se releva qu'après que ce prince l'eut assuré d'une puissante protection : anecdote où avec plus de vraisemblance on ne trouve guere plus de vérité. Un auteur contemporain garde un profond silence sur ces circonstances, d'ailleurs si intéressantes. Il rapporte simplement que le pape fit de grands présents au roi ; qu'il fut reçu avec une joie extrême, & qu'on lui promit un prompt secours.

Ann. Metens. ad an. 751.

Contin. Fred. c. 119.

Quoi qu'il en soit, Pepin avoit eu ses vues en laissant venir le souverain pontife en France. La cérémonie de

Pepin se fait absoudre de son usurpation.

ANN. 753. son sacre, en adouciſſant aux yeux de peuples ce que ſon entrepriſe avo d'injuſte & d'odieux, n'avoit pu ca mer les remords de ſa conſcience. ſe voyoit à couvert ſous le mantea de la religion, des attentats auxque les uſurpateurs ſont preſque toujou expoſés; mais il ne pouvoit ſe diſſ muler à lui-même qu'il n'étoit mon ſur le trône que par un parjure. C'e l'expreſſion de Théophane. Il ſe jet aux pieds du pape, & il le pria l'abſoudre du crime qu'il avoit co mis, en manquant de fidélité à ſ légitime ſouverain. Etienne ayant b ſoin de lui pour l'oppoſer aux Lo bards, lui accorda ſans peine ce qu demandoit.

Théophan. chron. édit. Lup. p. 337.

ANN. 754. Le monarque cependant ne trou pas la même facilité pour un au projet qu'il méditoit. Il avoit deſſe de répudier ſa femme; on ne ſç pour quelles raiſons: le pape l'en d ſuada, & fit tant que Pepin oublia ſes mécontentements, ou ſes nouv les amours, ne penſa plus qu'à don ſes ordres pour les préparatifs de nouveau ſacre. Il voyoit l'impreſſi que la préſence d'Etienne faiſoit tous les eſprits: il crut qu'étant co ron

Pepin ſe fait ſacrer par le pape.

Anaſt. ibid.

Eginard.

ronné de ſa main, il en deviendroit encore plus reſpectable à la nation. L'égliſe de ſaint Denis fut choiſie pour le lieu de cette ſolemnité. Pepin y reçut une ſeconde fois l'onction ſacrée des rois, & avec lui la reine Berthe & ſes deux fils, Charles & Carloman. Le ſouverain pontife termina cette cérémonie par une excommunication qu'il fulmina contre les ſeigneurs qui à l'avenir ſongeroient à faire paſſer la couronne dans une autre famille; & pour engager plus efficacement les princes François à faire la guerre aux Lombards, il les déclara publiquement patrices de Rome. C'étoit ainſi que ces deux hommes habiles faiſoient jouer tous les reſſorts de la politique, l'un pour affermir ſon trône à l'ombre de la puiſſance des chefs, l'autre pour acquérir une domination temporelle à la faveur d'une autorité purement ſpirituelle.

ANN. 754.

Le premier ſoin du monarque François, après la nouvelle cérémonie de ſon ſacre, fut d'aſſembler un parlement à Crecy-ſur-Oiſe, pour y faire réſoudre la guerre contre les Lombards. Ce ne fut pas ſans une extrême ſurpriſe qu'on y vit paroître le

Carloman vient en France pour traverſer les négociations du pape.

même Carloman, frere aîné de Pepin, qui après avoir abdiqué une couronne, s'étoit enseveli sous l'habit de moine dans l'abbaye du Mont-Cassin. Le roi de Lombardie, qui craignoit qu'Etienne ne fît déclarer les François contre lui, avoit envoyé ce prince pour traverser ses négociations. Le saint religieux obéit à son souverain contre les intérêts du pape: exemple d'autant plus admirable qu'il est plus rare. Le souvenir du rang qu'il avoit tenu dans la monarchie, sa naissance, ses vertus, tout jusqu'à l'humiliation de son état donnoit un grand poids à ses raisons. Il parla pour Astolphe avec tant de force & d'éloquence, qu'il fut arrêté qu'avant de prendre les armes, on lui enverroit des ambassadeurs pour le porter à la paix. Cette marque de crédit de Carloman fit ombrage à Pepin. Il en conféra avec le souverain pontife: tous deux de concert le firent enfermer dans un monastere à Vienne, où il mourut la même année. L'enlèvement de ses enfants qui furent aussi-tôt rasés & confinés dans l'obscurité d'un couvent, fit naître d'étranges soupçons sur cette mort si prom

ANN. 754.

Ann. Metens.

Eginard in Annal.

Secund. continuat. Fred.

te : on imagina qu'il avoit été immolé à la crainte & à l'ambition du roi ſon frere.

ANN. 754.

ANN. 755.

Pepin déclare la guerre aux Lombards.

Le prince Lombard reçut les ambaſſadeurs François avec tous les égards dus aux miniſtres d'un puiſſant Etat. Il conſentit de ſacrifier ſes prétentions ſur Rome : il offroit de ne plus inquiéter ſes habitans ; mais il ne voulut rendre ni l'Exarcat, ni la Pentapole, que le pape réclamoit comme la dépouille d'un hérétique. Pepin ne laiſſa pas de lui envoyer une ſeconde ambaſſade : elle n'eut pas plus de ſuccès que la premiere. La guerre fut enfin réſolue. Ce fut alors que le roi & les deux princes ſes enfants, du conſentement des ſeigneurs, firent à l'égliſe de ſaint Pierre cette célèbre donation, qui a donné commencement à la puiſſance temporelle de la cour de Rome. Elle comprenoit ſous le nom de l'Exarcat, Ravenne, Adria, Ferrare, Imole, Fayence, Forli & ſix autres villes avec leurs dépendances ; & ſous celui de la Pentapole, Rimini, Peſaro, Fano, Sinigaille & Ancône, avec pluſieurs autres petites places. Le monarque ſe mit auſſi-tôt en marche pour conqué-

Annal. Fuld. ad an. 756.

Anaſt. in vita Steph. pap.

ANN. 755.

rir par la force des armes une principauté qu'il venoit d'accorder par pure générosité. Les Alpes ne lui opposerent qu'une foible barriere. Le Pas de Suze fut forcé, l'armée des Lombards taillée en pieces, la Lombardie désolée, & Pavie assiégée.

Paix entre Pepin & Astolphe.

Astolphe s'y étoit enfermé avec ses meilleures troupes. La crainte de succomber à la fin sous l'effort des François, lui fit promettre tout ce qu'on voulut. Il donna pour sûreté de sa parole quarante ôtages choisis parmi les principaux seigneurs de ses Etats, & consentit que le pape se mît en possession de Narni. Pepin crut qu'avec de tels gages le Lombard n'oseroit violer ses serments. La saison étoit avancée : il appréhendoit que la neige ne lui fermât le passage des Alpes : il reprit aussi-tôt le chemin de le France, ne laissant en Italie que l'abbé Fulrade, avec ordre de recevoir d'Astolphe toutes les villes de l'Exarcat & de la Pentapole, pour les remettre entre les mains du souverain Pontife. Mais bientôt l'éloignement du vainqueur ranima toute l'audace du vaincu.

Idem, ibid.

Le roi de Lombardie, outré qu'E-

tienne lui eût attiré de si puissants ennemis, recula sous différens prétextes, l'évacuation des places qu'il devoit rendre, fit sous main des préparatifs pour se mettre en état de résister aux François, & levant enfin le masque, recommença ouvertement ses courses sur le territoire de Rome, qu'il investit le premier jour de Janvier. Pepin, sur cette nouvelle, repasse les Alpes avec la même célérité & le même succès que l'année précédente, défait les Lombards, délivre Rome, forme le siege de Pavie, & le pousse si vivement, que le malheureux Astolphe, pour sauver sa couronne, demande la paix aux conditions qu'il plaira au vainqueur de lui imposer. Il se reconnut vassal du monarque François, se soumit à un tribut annuel de douze mille sous d'or, & jura de rendre au pape l'Exarcat & la Pentapole. L'abbé Fulrade fut encore commis pour l'exécution de ce traité. On lui livra vingt-deux places, dont il remit les clefs sur le tombeau de saint Pierre, avec la donation qui en avoit été faite à l'église par le roi Pepin, quoique toujours

ANN. 756.

Pepin repasse les Alpes & met le pape en possession de l'Exarcat de Ravenne & de la Pentapole.

Ann. Metens.

Second. Continuat. Fred.

ANN. 756.

sous la souveraineté de la couronne de France.

Concile de Vernon.

Le monarque François, au retour de cette glorieuse expédition, convoqua un concile à Vernon-sur-Seine : il étoit composé de tous les prélats des Gaules. Il y fut ordonné que tous les ans on tiendroit deux synodes nationaux, l'un au printemps devant le roi, l'autre en automne en telle ville qu'il plairoit aux évêques. On y fit plusieurs beaux réglements sur la discipline. Le cinquieme sur-tout est très-remarquable ; il est conçu en ces termes : » Si les abbés ou les abbesses mènent une vie peu édifiante, l'évêque diocésain doit travailler à leur correction : s'il ne peut les réduire, le métropolitain est tenu d'y mettre ordre : si on lui résiste, l'assemblée publique en ordonnera : si les coupables méprisent le jugement de l'assemblée, elle pourra les déposer, & en choisir de plus dignes par l'ordre du roi, ou du consentement des religieux «. Ce décret est une preuve non équivoque de l'autorité qu'ont naturellement les rois pour la manutention de la discipline & l'observation des saints canons. On

Con. tom. 6.

y voit encore que, malgré tant d'exemptions accordées aux monasteres, la hiérarchie ne se croyoit point dépouillée du droit d'inspection sur la conduite des moines : droit qu'elle tient de son institution : droit par conséquent imprescriptible & inaliénable. On croit que ce fut cette même année que Pepin transféra l'assemblée générale du premier de Mars au premier de Mai. La cavalerie sous son règne commençoit à s'introduire dans les armées Françoises : la nécessité de trouver des fourages fit mettre la diète à une saison plus commode. ANN. 756.

Pepin au plus haut point de la gloire, jouissoit en paix de l'admiration de toute l'Europe. Didier, à l'ombre de sa protection ; venoit d'obtenir la couronne de Lombardie : le pape lui devoit un grand Etat : l'empereur briguoit son alliance, & n'oublioit rien pour le mettre dans ses intérêts. Ce fut ce moment de triomphe qu'il choisit pour convoquer un parlement à Compiegne. On y fit quelques règlements sur les mariages. La lepre fut jugée une cause de dissolution. Mais on permit à la partie saine de se remarier. Ce qui fait voir que cette mala-

ANN. 757. Parlement de Compiegne.

Continuat. Fredeg.

die étoit alors très-commune. Le jeune

ANN. 757. Taſſillon, duc de Baviere & neveu du roi, parut dans cette aſſemblée pour faire hommage de ſon duché. Il prêta ſerment de fidélité, non-ſeulement au monarque régnant, mais aux deux princes ſes enfants, qui avoient reçu l'onction ſacrée des rois. La diète étoit ſur le point de ſe ſéparer, lorſqu'on y vit arriver de nouveaux ambaſſadeurs de Conſtantinople. Ils apportoient de magnifiques préſents, en-

Ann. Metenſ. tr'autres, une orgue. C'eſt la premiere qui ait paru en France. Pepin en fit don à l'égliſe de ſaint Corneille de Compiegne. Toutes ces attentions de Conſtantin Copronyme ne produiſirent aucun effet : le prince François y répondit par de grandes civilités, mais il perſiſta toujours à maintenir le pape dans la poſſeſſion de l'Exarcat & de la Pentapole.

Pepin dompte les Saxons, les Eſclavons, & les Lombards.

La mort d'Etienne arrivée ſur ces entrefaites, n'apporta aucun changement dans les affaires. Le diacre Paul ſon frere, lui ſuccéda dans ſa dignité, & dans l'application à en augmenter le pouvoir. Il ne ſe vit pas plutôt ſur la chaire de ſaint Pierre, qu'il écrivit au roi pour l'aſſurer de ſa fidélité

& lui demander ſa protection. Il ne fut pas long-temps ſans avoir beſoin du ſecours qu'il réclamoit. Les Saxons s'étoient révoltés. Pepin marcha contr'eux, leur donna pluſieurs combats, les battit par-tout, & en fit un ſi horrible carnage, que pour éviter leur perte entiere, ils ſe ſoumirent à tout ce qu'il voulut. Le bruit de cet exploit porta la conſternation dans les cours étrangeres. Le roi des Eſclavons offrit un tribut, & ſe reconnut vaſſal de la France. Le prince Lombard imita ſon exemple. Il s'étoit prévalu de la circonſtance, pour ſe jetter ſur les terres du pape. La nouvelle du retour de Pepin, une ambaſſade, de ſimples menaces ſuffirent pour le réprimer. Il reſtitua au ſouverain pontife tout ce qu'il avoit uſurpé ſur lui, le dédommagea des ravages qu'il avoit faits ſur le patrimoine de ſaint Pierre, & lui remit encore quelques places cédées par le traité de Pavie. La reconnoiſſance égala le bienfait. Paul ne négligeoit aucune occaſion de plaire au roi. Il ſçavoit que Pepin ſe faiſoit une affaire ſérieuſe des plus petites choſes qui concernoient le culte extérieur de la religion : il lui envoya des chantres

ANN. 757.

Eginard.

Codex. Carol. Epiſt. 21.

ANN. 757.

Epist. Pauli ad Pippin. p. 25, 45, in cod. Carol.

de l'église romaine, pour instruire ceux du palais. Il joignit à cet envoi quelques livres de géographie, d'orthographe & de grammaire, la dialectique d'Aristote, & les Œuvres de S. Denis l'aréopagite. C'étoient les curiosités de ce temps-là. Un autre présent, qui ne parut ni moins rare, ni moins extraordinaire, fut une horloge nocturne, c'est-à-dire, qui ne dépendoit point du soleil. L'histoire ne dit point si elle avoit des roues comme les nôtres, ni si le sable ou l'eau la faisoit aller.

ANN. 759. 60, 61.

Guerre contre le duc d'Aquitaine.

Eginard. in Annal.

Tout fléchissoit sous le joug du victorieux monarque. Narbonne, après un blocus de trois ans, venoit de se soumettre à son empire, sans autre condition que de pouvoir vivre suivant ses loix, c'est-à-dire, suivant le droit Romain qu'on avoit toujours suivi, & qu'on suit encore aujourd'hui dans la Septimanie. Le seul Gaifre, duc d'Aquitaine, osa lui résister. Ce prince avoit usurpé les biens de plusieurs églises qui étoient sous la protection de la France. Le roi le fit sommer de les restituer, & sur son refus passa la Loire à la tête d'une puissante armée. Il n'eut besoin que de

paroître, tout plia. Le duc ſe ſoumit; donna des ôtages, & Pepin ſe retira. Mais bientôt Gaïfre oublia ſes ſerments. Humbert, comte de Bourges, & Blandin comte d'Auvergne, ſe jeterent par ſes ordres ſur la Bourgogne, où ils mirent tout à feu & à ſang. Le monarque François tenoit un parlement à Duren près de Juliers. Il raſſemble promptement ſes troupes, fond ſur les Etats du rebelle, enleve le château de Bourbon, prend Chantelle, emporte Clermont en Auvergne, & après avoir ravagé tout le pays juſqu'à Limoges, repaſſe la Loire, chargé d'un riche butin, & mène ſon armée en quartier d'hiver. ANN. 759, 60, 62. *Continuat. Fred. c.* 125.

La ſaiſon permettoit à peine de ſe mettre en campagne, qu'il marcha droit à Bourges, dont il forma le ſiége. La place, quoique très-forte, ne put réſiſter à l'ardeur de ſes troupes: elle fut priſe d'aſſaut. Mais le vainqueur uſa de clémence, fit réparer promptement les murailles de la ville, & y mit une nombreuſe garniſon. Le château de Thouars paſſoit alors pour imprenable. Pepin l'attaqua avec tant de vigueur, qu'en peu de jours il fut emporté, brûlé & raſé. Le duc d'A- ANN. 762. *Ibid, c.* 126.

quitaine, forcé de s'enfuir devant un
ANN. 762. si redoutable ennemi, essaya de l'obliger à faire diversion, en envoyant divers détachements pour porter le fer
c. 117. & le feu sur les terres de France. L'un, sous la conduite du comte Maucion son parent, se jetta dans la Septimanie : l'autre, sous le commandement du comte d'Auvergne, entra dans la Bourgogne : un troisieme, sous les ordres du comte de Poitiers, s'avança jusqu'à Tours. Ils furent tous défaits, & leurs commandants tués.

Le malheureux Gaïfre sembloit
ANN. 763, 764. toucher à sa perte. Pepin, rentré pour la quatrieme fois dans le duché d'Aquitaine, avoit pénétré jusqu'à Cahors; mais la désertion du jeune Tassillon son neveu, lui fit suspendre le
Eginard, in Annal. cours de ses conquêtes. Ce duc sollicité par Didier, s'échapa de l'armée de son oncle, & se retira en Baviere, où il épousa Luitberge, fille du prince Lombard. Cette fuite précipitée, cette alliance, les discours séditieux du fugitif, ne pouvoient manquer d'être suspects. Le roi craignit une ligue secrète, & crut que le meilleur moyen d'empêcher quelque grand mouvement, étoit de ramener son armée en

'rance. Cette démarche eut tout le ſuc-ès qu'il en attendoit. Taſſillon s'ima-;ina que le deſſein du monarque étoit le venir fondre à l'improviſte ſur ſon luché. Il s'humilia : Pepin, à la priere u pape, lui pardonna. Il reprit alors on premier projet, & repaſſa la Loire our la cinquieme fois, réſolu de ourſuivre le duc juſque dans ſes der-iers retranchements. ANN. 763, 764.

Gaïfre manquoit de troupes pour arder toutes ſes places. Il prit le arti de faire démanteler les plus con-dérables, ne ſe réſervant que les hâteaux ſitués ſur les montagnes les lus eſcarpées & ſur des rochers inac-eſſibles. Pepin ſe ſaiſit de ces villes bandonnées, en releva les murailles, : y mit de fortes garniſons. C'étoit ne nouvelle maniere de faire la guer-: : le duc comprit tout ce qu'elle lui nnonçoit de funeſte. Il ſortit enfin e ſa retraite, & vint préſenter la ba-aille au roi. Mais il fut défait, & 'échapa qu'à peine à la faveur des énèbres de la nuit. Dès-lors tout flé-hit ſous la puiſſance du vainqueur. 'ouloufe, Albi, Niſmes, Maguelo-e, Béziers lui ouvrirent leurs por-es. Toutes les villes du Gévaudan, ANN. 765, 66, 67, 68. *Continuat. de Fredeg. c. 150.* *Eginard. in Annal.*

Ann. 765. 66, 67, 68.

tous les forts de la Garonne, Turenne dans le Limosin, Scoraille & Peirace dans l'Auvergne, imiterent cet exemple, & se soumirent à ses loix. Remistain, oncle de Gaïfre, après s'être donné aux François, s'étoit jeté de nouveau dans le parti de son neveu: il fut pris & amené au roi qui le fit pendre. Les Gascons, sur le point d'être forcés, implorerent sa clémence, lui donnerent des ôtages & jurerent de lui être fidèles & aux deux princes ses enfants. L'infortuné duc cependant, abandonné de tout le monde, erroit de caverne en caverne; il fut tué dans sa fuite par ses propres soldats, qui s'ennuyoient de la guerre. Ainsi finit la principauté d'Aquitaine, qui de ce moment fut réunie à la couronne.

Etrange révolution à Rome.

La mort du pape Paul causa dans ce même temps une étrange révolution à Rome. Un laïque, nomme Constantin, fut élevé sur la chaire de S. Pierre. Le peuple se souleva contre lui; il eut les yeux crevés. On s'assembla pour procéder à une élection canonique; tous les suffrages se réunirent en faveur d'Etienne IV, homme d'une grande érudition, mais fort peu versé

Anast. in vita Steph. IV.

dans la ſcience du monde, avec lequel il n'avoit eu juſqu'alors aucun commerce. On lui conſeilla de ſe mettre ſous la protection de Pepin : politique qui avoit ſi bien réuſſi à ſes prédéceſſeurs. Il ſuivit ce ſalutaire avis, & lui députa Sergius, tréſorier de l'égliſe romaine, pour l'aſſurer de ſa fidélité, & lui demander la continuation de ſes bontés pour le S. ſiége. L'ambaſſadeur à ſon arrivée, trouva la France dans un grand deuil : elle venoit de perdre ſon roi.

ANN. 765, 66, 67, 68.

Ce monarque, plus épuiſé de fatigues que de vieilleſſe, fut pris de la fièvre à Saintes. On le conduiſit au tombeau de ſaint Martin, ſur lequel il fit d'ardentes prieres. De-là on le tranſporta à ſaint Denis, où il mourut d'une hydropiſie, la cinquante-quatrieme année de ſon âge, la dix-ſeptieme de ſon règne, la vingt-ſixieme de ſon gouvernement. Il fut enterré au même lieu à la porte de l'égliſe, ainſi qu'il l'avoit ordonné, le viſage contre terre, & dans la ſituation d'un pénitent : pour expier, dit l'abbé Suger, les uſurpations de ſon pere ſur les eccléſiaſtiques. Il avoit épouſé Berthe ou Bertrade,

ANN. 768.

Mort du roi Pepin.

ANN. 768.

Annales de S. Bertin.

surnommée *au grand pié*, fille de Charibert comte de Laon. Il en eut quatre fils : Charlemagne qui lui succéda au royaume de Neustrie : Carloman qui régna sur l'Austrasie : Pepin qui mourut âgé de trois ans : Gilles qui se fit religieux au monastere de saint Sylvestre ; & trois filles, Rothaïde, Adelaïde & Gisele. Les deux premieres moururent très-jeunes : la troisieme prit le voile à l'abbaye de Chelles. L'empereur la fit demander pour son fils aîné, & le roi de Lombardie pour l'héritier présomptif de sa couronne. Tous deux furent refusés : celui-ci par des vues de politique, celui-là par principe de religion. Il y en a qui lui donnent encore cinq ou six autres fils & autant de filles : entr'autres Berthe, qui fut mariée à Milon comte d'Angers, pere de l'invulnérable Roland, & Chiltrude femme de René comte de Gênes, digne mere du fameux Oger le Danois.

Son caractere.

Théophan. p. 337.

Ce fut un prince grand en paix comme en guerre. *Il est le premier qui soit devenu roi des François autrement que par le droit de la naissance.* C'est la réflexion de Théophane. Elle présente l'idée d'un usurpateur : idée tou-

ours odieuse, mais effacée par tant e belles actions, qu'il n'est presque lus permis de le regarder que comne un des plus glorieux monarques ui aient jamais régné sur la France. Il sa détrôner son roi : c'est une tache à a mémoire. Mais de tous les moyens ui peuvent conduire un particulier u trône, il employa les moins vioents : il parvint à la couronne sans neurtres, sans assassinats, sans exils : est l'éloge des grandes qualités de on esprit & de son cœur. Il eut à ombattre tout à la fois la fierté des rands, l'orgueil des princes tributaies, l'amour naturel des François our la maison royale, & sur-tout ce eligieux scrupule où les retenoit le erment prêté à Childéric. Il sçut aincre toutes ces difficultés. Il subugua les premiers par l'admiration de es vertus : il réduisit les seconds par a force des armes : il captiva les deriers par la douceur & la sagesse de on administration. ANN. 768.

Monté sur le trône, il s'y soutint ar les mêmes voies qui l'y avoient levé. Il est peu de rois qui aient onné à la noblesse plus de part dans e gouvernement : soit politique, soit

convention, il lui communiquoit le
Ann. 768. affaires les plus importantes de l'Eta
Mais plus il affectoit de paroître dé
pendant, plus il acquéroit d'autorit
Maître absolu de toutes les délibéra
tions, sa volonté fut toujours la rè
gle des décisions. L'éclat de ses vic
toires, celui de ses conquêtes, so
application constante à rendre ses su
jets heureux, la protèction qu'il ac
corda à l'église, le zèle qu'il témoign
toujours pour la propagation & l'a
fermissement de la vraie foi, firen
tellement oublier l'injustice de sc
usurpation, qu'on ne vit durant tou
son règne, ni soulèvement, ni fa
tion. Ce tableau, fidèle portrait d
règne de Pepin, est en même-temp
celui du génie le plus sublime, d
courage le plus intrépide, de la pru
dence la plus consommée, de toute
les vertus enfin civiles & militaire
Il eût pu passer pour le plus gran
roi du monde, s'il n'avoit eu pou
pere un Charles-Martel, & pour fi
un Charlemagne. Il égala le premie
dont il fut le fidèle imitateur : il n
fut surpassé que par le second, auque
il eut la gloire de servir d'exemple.

On lui donna le surnom de Bref

ce qu'il étoit d'un petite taille. ANN. 768.
ielques courtisans en firent le sujet leurs plaisanteries. Il en fut infor-, & résolut d'établir son autorité quelque coup extraordinaire. L'oc- Monach. Sangal. l. 2, c. 23.
ion ne tarda pas à s'en présenter. Il nnoit à l'abbaye de Ferrieres le di-tissement du combat d'un taureau ec un lion. Déja ce dernier avoit iversé son adversaire, lorsque Pe-ı se tournant vers les seigneurs : *i de vous*, leur dit-il, *se sent assez courage pour aller ou séparer ou tuer furieux ?* La seule proposition les frémir : personne ne répondit. *Ce a donc moi*, reprit froidement le onarque. Il tire en même-temps ı sabre, saute dans l'arène, va droit lion, lui coupe la gorge, & sans rdre de temps, décharge un si rude up sur le taureau, qu'il lui abat la e. Toute la cour demeura étonnée cette force prodigieuse & de cette rdiesse inouïe. Les auteurs de la illerie furent confondus. *David étoit tit*, leur dit le roi avec une fierté roïque, *mais il terrassa l'orgueilleux ant qui avoit osé le mépriser.* Tous écrierent qu'il méritoit l'empire du ıonde.

ANN. 768. On voit par ce trait d'hiſtoire, q
le combat des bêtes féroces étoit u
divertiſſement commun ſous nos a
ciens rois. Non-ſeulement ils le do
noient au peuple, mais ſouvent ils
prenoient en particulier dans l'encei
te de leur palais. Les cours plénie
faiſoient auſſi une partie de leurs am
ſements. C'eſt ainſi qu'on appell
ces fameuſes aſſemblées, où ſur l'i
vitation du roi, tous les ſeigneu
étoient obligés de ſe trouver. On
tenoit deux fois l'an, à Noël & à P
que. Le ſujet étoit pour l'ordinaire
mariage, ou quelque grande réjou
ſance; la durée, une ſemaine;
lieu, tantôt le palais du prince; tant
une ville célèbre, quelquefois u
pleine campagne, toujours un e
droit vaſte, & capable de loger co
modément toute la nobleſſe du roya
me. La cérémonie ouvroit par u
meſſe ſolennelle. Le célébrant ava
l'épître mettoit la couronne ſur la tê
du roi, qui ne la quittoit qu'en
couchant. Le monarque durant to
le temps de la fête, ne mangeo
qu'en public. Les évêques & les du
les plus diſtingués avoient l'honne
d'être aſſis à ſa table. Il y en avoit u

Ducange, Diſſert. 4, ſur le règne de S. Louis.

onde pour les abbés, les comtes les autres ſeigneurs : la profuſion, ANN. 768. ıs que la délicateſſe, régnoit ſur ne & ſur l'autre. Chaque ſervice it relevé au ſon des flûtes & des ıtbois. Lorſqu'on ſervoit l'entre-ts, vingt hérauts d'armes, tenant ıcun à la main une riche coupe, ɔient trois fois, *Largeſſe du plus ſſant des rois*, & ſemoient l'or & gent, que le peuple ramaſſoit avec grandes acclamations. Mille fan-es annonçoient & célébroient cette ribution.

.es divertiſſements de l'après-di-étoient la pêche, le jeu, la chaſſe, danſeurs de corde, les plaiſantains farceurs, les jongleurs ou vielleurs, les pantomimes. Ces derniers ſur-t excelloient dans leur art. Ils ient un talent admirable pour inſ-re des chiens, des ours, des ſin-. Ils les formoient à imiter toutes es de geſtes, d'actions, de poſtu-, & leur faiſoient jouer une partie leurs pièces. Ces ſpectacles tou-rs très-coûteux pour le prince, n'é-ent pas un des moindres ornements ces aſſemblées. La fête ſans eux paru peu agréable. Tel étoit le

ANN. 768. goût du temps. On peut dire que règne des Carlovingiens fut celui cours plénieres. Elles étoient mag fiques sous Charlemagne. On y voy arriver de toute la vaste étendue son empire, des ducs & des comt qui eux-mêmes étoient suivis d' cour brillante, & faisoient une pense égale à celle des rois.

Cette magnificence alla toujo en décroissant depuis Charles le S ple. Louis d'Outre-mer son fils, Lothaire son petit-fils, avoient si de revenu qu'ils ne se trouverent en état de donner ces superbes fê Hugues Capet les rétablit : Robert continua : saint Louis, tout moc qu'il étoit, y portoit la somptu jusqu'à une espèce d'excès : Ch VII les abolit. Les guerres contre Anglois lui servirent de prétexte vraie raison fut qu'elles étoient e mement à charge à l'Etat. La nob s'y ruinoit au jeu : le monarque y é soit ses trésors. Chaque fois il obligé d'habiller ses officiers, ceu la reine & des princes. De-là est v le mot de *livrée* : parce qu'on *li* ces habits aux frais du roi. Cette pense, celle de la table & des é

ges, les libéralités enfin qu'il étoit rcé de faire au peuple & aux grands i royaume, montoit à des sommes immenses. S'il se trouvoit sur n buffet quelque vase de prix, s'il y oit à sa couronne quelque diamant re & curieux, l'usage exigeoit qu'il fît présent à quelqu'un. Une sage onomie fit supprimer ces assemées plus fastueuses qu'utiles. Il y eut pendant toujours des fêtes à la cour : ais avec plus de galanterie, plus de liteſſe, plus de goût; on n'y retrouva cette grandeur, ni cette richesse, cette majesté qui éclatoient dans les ciennes cours plénieres.

ANN. 768.

CHARLEMAGNE.

'EMPIRE François étendu jusqu'à la er Baltique en Allemagne, jusqu'à bre en Espagne, jusqu'au Volturne i Italie : la couronne impériale d'Ocdent affermie dans la maison royale France : le royaume illustré pennt quarante-six ans par un glorieux ichaînement de victoires : la nation olicée par les loix les plus sages : les ettres ressuscitées, les arts rétablis,

ANN. 768. cultivés, protégés : c'eſt en peu d mots le précis, & l'éloge du règne jamais mémorable de Charlemagne ou Charles le Grand.

ANN. 769.

Partage de la monarchie entre Charles & Carloman.

Pepin, par un preſſentiment d cette grandeur, lui avoit laiſſé l'Au traſie. Il ne falloit rien moins qu'u pareil héros pour dompter les natio Germaniques, toujours indociles a joug, & pour donner ordre aux affa res d'Italie, où il prévoyoit de granc mouvements. Carloman, ſuivant cet diſpoſition, devoit avoir la bourg gne, la Provence, la Gothie, aujou d'hui le Languedoc, l'Alſace, l'All magne & une partie de l'Aquitain On ne voit dans tout ceci aucune me tion de la Neuſtrie, l'une des pl belles portions de l'empire Françoi: telle eſt la négligence des auteurs c ce temps. Mais cette derniere volon du feu roi ne fut point exécutée. L ſeigneurs, ſans y avoir égard, s'aſſer blerent pour procéder à un nouve partage. On donna à Charles la Neu trie, la Bourgogne & l'Aquitaine. Ca loman eut l'Auſtraſie & toute la Franc Germanique. Les deux freres furei couronnés en un même jour; l'aîné Noyon, le cadet à Soiſſons.

Continuat. Fredeg.

Egin. in vita Carol. Magn.

Bient

Bientôt l'ambition brouilla les deux jeunes rois. On voit dès cette même année Charles en possession d'une partie de l'Austrasie. Il seroit difficile de donner aucune raison de cette infraction au dernier traité d'accommodement. Les historiens n'ont pas jugé à propos de nous en instruire. Mais il paroît que Carloman en conçut le ressentiment le plus vif. La guerre paroissoit inévitable. Un ennemi auquel on ne devoit pas penser, fut pour eux un pressant motif de réconciliation. Le pere du malheureux Gaïfre, Hunauld, qui s'étoit fait moine après avoir abdiqué ses Etats, sortit tout-à-coup de sa retraite, se mit à la tête de quelques troupes, souleva toute l'Aquitaine, & engagea les Gascons dans sa révolte. Charles qui avoit eu cette province dans son partage, prit des mesures pour étouffer promptement la rebellion. Il ménagea une entrevue avec son frere. Carloman consentit de le suivre dans cette expédition. Mais soit jalousie, soit mauvais conseil, il le quitta brusquement, & ramena son armée en Austrasie. Cette désertion ne ralentit point la marche de Charles. Le rebelle, au seul

ANN. 770.

Révolte d'Aquitaine.

Hadrian. I, *epist.* 47, *in cod. Carol.*

Eginard. in Annal.

bruit de ſon approche, alla ſe cacher au fond de la Gaſcogne: il ne put y trouver un aſyle. Les Gaſcons effrayés des menaces du vainqueur, ſe ſoumirent à ſa domination, & lui livrerent Hunauld, qui fut étroitement enfermé. Charles pour aſſurer ſa nouvelle conquête, fit bâtir ſur la Dordogne ce fameux fort ou château qu'on appelloit autrefois Franciat, qu'on nomme aujourd'hui Fronſac.

ANN. 770.

Charles épouſe la fille de Didier.

Didier cependant brouilloit en Italie, & Taſſillon en Baviere. Le bruit de cet exploit les fit trembler. Le jeune Charles leur parut auſſi redoutable que Pepin. Le duc, malgré ſon indocilité, prit le parti d'une humble ſoumiſſion. Le prince Lombard, malgré des nœuds indiſſolubles, mit tout en œuvre pour s'attacher le jeune conquérant par une double alliance. Il avoit un fils & une fille: il réſolut de marier le premier à la princeſſe Giſele, ſœur des deux rois, & de faire épouſer la ſeconde au vainqueur d'Aquitaine. Ce monarque étoit engagé avec Himiltrude, dont il avoit eu un fils. Mais le divorce n'étoit point une affaire dans ces anciens temps. Rien de plus relâché que la morale du concile d

Verberies * ſur une matiere ſi importante. On y voit des maximes & des décisions qui donnent de mortelles atteintes à l'indiſſolubilité de l'union la plus ſacrée dans les idées de la politique & de la religion. Quoi qu'il en ſoit, la reine Berthe ſe mit en tête de faire réuſſir le projet du Lombard. Elle n'ignoroit pas que ſes conſeils influoient beaucoup ſur l'eſprit de Carloman. Elle crut qu'en le mettant dans les intérêts de ſon fils aîné, elle contiendroit tout à la fois, & le duc de Baviere, qui abandonné à lui-même n'oſeroit rien entreprendre, & le roi d'Auſtraſie, qui n'ayant plus cet appui, ſe trouveroit hors d'état de troubler la tranquillité de l'empire François.

ANN. 770.

Concil. Verberies. t. 1, concil. Gall.

Le pape inſtruit de cette négociation, n'oublia rien pour la traverſer. Raiſon, prétextes, invectives, menaces, tout fut employé. Il écrivit aux deux rois une lettre auſſi longue que pathétique, où il inſiſte beaucoup ſur l'indiſſolubilité des nœuds du mariage. Il y peint les Lombards comme une nation mépriſable, infecte, couverte de la plus horrible lepre, ſans foi,

Le pape s'oppoſe à cette alliance.

Epiſt. 45, in cod. Carol.

* Verberies étoit une maiſon royale auprès de Compiegne. Ce concile fut tenu ſous Pepin, l'an 752.

ſans loi, ſans religion. De-là il conclut
ANN. 770 que cette alliance deshonoreroit l'illuſtre & noble maiſon de France. *Quelle ſociété*, dit-il, *entre la lumiere & les ténèbres? Quelle liaiſon du fidèle avec l'infidèle?* Si on ne ſçavoit d'ailleurs que depuis plus de cent cinquante ans la Lombardie étoit catholique, on croiroit qu'il s'agit ici d'un peuple barbare, ennemi de Dieu & de la vraie religion. Mais toutes ces applications étoient ajuſtées aux intérêts du pontife: elles lui paroiſſoient ſolides, pourvu qu'elles puſſent ſervir à empêcher une union qu'il prévoyoit devoir être funeſte à la grandeur Romaine. Il finit ſa lettre par mille anathêmes lancés contre quiconque entreprendra d'y contrevenir. La cour de France fit peu d'attention aux prieres & aux remontrances d'Etienne. On ſe contenta, pour adoucir ſon chagrin, de lui faire reſtituer quelques places, que Didier lui avoit enlevées. La princeſſe de Lombardie fut amenée en France, & Charles l'épouſa. Mais bientôt il la répudia pour des infirmités ſecrètes, qui la rendoient incapable d'avoir des enfants, & donna le nom & le rang de reine à Hildegarde, qui étoit d'une très-noble famille de la nation des Sueves.

Monach. San-gal. l. 2, c. 25.

ANN. 771.

Mort de Carloman.

Carloman, au milieu de ces mouvements, mourut à Samancy près de Laon, & fut enterré à l'abbaye de ſaint Remi de Rheims, qu'il avoit comblée de ſes bienfaits. Il laiſſoit deux fils, Pepin & Siagre : aucun ne lui ſuccéda. Les Auſtraſiens, enchantés des gran-
des qualités du roi de Neuſtrie, vinrent
e trouver à Carbonnac où il tenoit
in parlement, & le reconnurent pour
eur ſouverain. La reine Gerberge,
raignant pour ſes enfants le même
raitement que Pepin avoit fait autre-
ois à ceux de ſon frere, s'enfuit avec
ux chez le roi de Lombardie. Ce prin-
e la reçut avec tout l'empreſſement
l'un homme qui ne cherchoit qu'un
rétexte pour venger l'affront fait à ſa
lle. Bientôt ſa cour devint l'aſyle de
ous les ennemis du monarque Fran-
ois. Hunauld, échappé de ſa priſon,
y retira vers le même temps. On y vit
uſſi arriver pluſieurs ſeigneurs d'Auſ-
raſie, entr'autres Anchaire, que quel-
ues-uns, avec aſſez de fondement,
rétendent être ce fameux Oger, ſi
anté dans nos anciens romans. Didier
ommençoit à former de grands pro-
ets ; mais il trouva ſa perte où il avoit
ru trouver ſa grandeur & ſa ſûreté.

Egin. in vita Carol. Magn.

ANN. 772.

Guerre contre les Saxons.

Charles n'ignoroit pas les intrigues du Lombard ; mais un ennemi plus redoutable lui en fit ſuſpendre la vengeance. Les Saxons, tant de fois vaincus, jamais domptés, l'obligerent à porter ſes armes au-delà du Rhin. Le deſſein du monarque étoit moins de les ſoumettre à ſon empire, que de les réduire ſous l'humble joug de l'évangile. Il n'en vint à bout qu'après une guerre de trente-trois ans : guerre la plus ſanglante, mais en même-temps une des plus glorieuſes qu'ait jamais eues la monarchie. La Saxe qui en fut le théâtre, comprenoit en ce temps-là toute cette étendue de l'Allemagne qui eſt bornée à l'occident par l'océan Germanique, au nord par la mer Septentrionale, à l'orient par la Bohême, au midi par cette contrée qui s'étend depuis l'Iſſel juſqu'au Mein. Le voiſinage de l'ancienne France, l'avidité de piller, la multitude de ſes ducs, tous également indépendants l'un de l'autre, un peuple auſſi brave que nombreux, la haîne du chriſtianiſme & de ceux qui le profeſſoient, l'amour de la liberté, l'inquiétude, la férocité de la nation, tout rendoit ſes révoltes plus fréquentes & plus redoutables

Idem, ibid.

Une nouvelle incurſion de ces peuples ſur les terres de l'empire François fut le ſujet de cette premiere guerre. ANN. 772.

Le roi entra dans leur pays, où il mit tout à feu & à ſang. Leur fierté n'en fut point ébranlée : ils oſerent lui préſenter la bataille : ils furent entiérement défaits. Dès-lors tout plia ſous le joug du vainqueur. Le château d'Ereſbourg, l'une de leurs plus fortes places, ne lui oppoſa qu'une foible réſiſtance. On y voyoit un temple bâti en l'honneur d'Irminſul : Charles le fit démolir, & l'idole fut briſée. Elle repréſentoit un Dieu élevé ſur une colonne. Il avoit le corps armé, à la main droite un étendard où étoit peinte une roſe, à la main gauche une balance, un ours ſur la poitrine, un lion ſur ſon bouclier. On n'eſt point d'accord ſur ſon nom. Les uns prétendent que c'étoit Mars ; les autres, que c'étoit Mercure ; quelques-uns, que c'étoit le fameux Arminius, ce généreux défenſeur de la liberté Germanique. On fut trois jours à détruire ce célèbre monument, où l'on trouva des richeſſes immenſes, ſuperſtitieuſes offrandes d'un peuple crédule & aveugle. De-là le monarque s'avança juſqu'au *Idem, ibid.*

ANN. 772. Véser, où les Saxons vinrent implorer sa clémence. Il leur pardonna, & se contenta de douze ôtages pour sûreté de leur soumission. L'Italie l'appelloit à une nouvelle conquête.

ANN. 773. Guerre d'Italie.

Le pape Etienne étoit mort: Adrien, homme d'une fermeté égale à sa naissance, venoit de lui succéder. Il ne fut pas plutôt élevé à cette grande dignité, qu'il envoya redemander à Didier les places qu'il retenoit encore du patrimoine de saint Pierre. Ce prince, au-lieu de lui répondre, s'avança du côté de Rome à la tête d'une puissante armée. Il menoit avec lui les enfants de Carloman, & vouloit obliger le pape à les sacrer rois d'Austrasie. Mais Adrien, persuadé que le seul moyen d'échapper à la domination des Lombards, étoit de ménager la protection du monarque François, refusa constamment de couronner les deux jeunes princes. Il sçut en habile politique se prévaloir auprès de Charles de cette marque de son zèle & de son attachement. Il lui écrivit lettres sur lettres pour lui demander un prompt secours. Le roi avoit peine à se déterminer à cette guerre. Il fit faire à Didier des propositions si avantageuses, qu'il

Anast. in Adrian.

s'imagina qu'on le craignoit. Il n'en devint que plus fier. Charles alors marcha contre lui, mais avec un si puissant corps de troupes, qu'on put bien juger qu'il s'agissoit moins de secourir Rome, que de conquérir le royaume de Lombardie. ANN. 773.

Les Alpes l'arrêterent quelque temps : il en trouva tous les passages étroitement gardés. Mais enfin il s'ouvre une entrée par où l'ennemi craignoit le moins, fond à l'improviste sur les Lombards, & les met en déroute. Didier se sauve dans Pavie qu'il croyoit imprenable : Adalgise son fils s'enferme dans Véronne avec la veuve de Carloman & les deux princes ses fils : Charles forme en même temps le siege de ces deux importantes places. Celui de Véronne ne fut pas de longue durée. Le jeune Lombard, dans la crainte de tomber entre les mains des François, s'échapa de nuit, monta sur un vaisseau, & s'enfuit à Constantinople. Les assiégés se voyant abandonnés du fils de leur souverain, ouvrirent leurs portes aux François, & livrerent au roi la reine Gerberge & ses deux enfants. On les conduisit en France : c'est tout ce qu'on sçait de leur destinée. L'aîné,

Paul. Diac. l. 4, hist. Longobard.

Egin. & alii.

nommé Pepin, ne paroît plus dans
ANN. 773. notre hiſtoire. Le cadet, appellé Siagre, avoit auſſi diſparu : il doit ſa renaiſſance à un ancien manuſcrit de l'abbaye de ſaint Pons de Nice, envoyé au célèbre M. Boſſuet évêque de Meaux. Il contient la vie de ce prince, écrite par un auteur du temps. On y voit qu'il obligea ſon oncle à fonder cette abbaye, où il ſe fit religieux. Il y vécut ſi ſaintement, que le pape Adrien, touché de la pureté de ſes mœurs, l'en retira pour le faire évêque de Nice. Il a été mis au nombre des ſaints.

ANN. 774. Didier témoigna plus de courage à la défenſe de ſa capitale. La force de la place, l'abondance de toutes les choſes néceſſaires pour une vigoureuſe réſiſtance, le nombre & la valeur des troupes qui s'y étoient enfermées, la préſence enfin du ſouverain qui combattoit pour ſa couronne, tout fit juger au roi, que le temps ſeul le rendroit maître de Pavie. C'eſt ce qui le détermina à changer le ſiege en blocus. Il profita de cette eſpece d'inaction, pour ſatisfaire à ſa dévotion, & viſiter le tombeau des ſaints Apôtres
Paul. Diac. Il laiſſa le commandement de ſon ar-
Ibid. mée à ſon oncle Bernard, & prit le

chemin de Rome, accompagné d'un grand nombre de courtisans, d'évêques, de ducs & de comtes. Son équipage étoit magnifique, mais tel qu'il convient à un grand monarque dans une paix profonde : il n'avoit qu'une garde fort médiocre. Cette confiance lui subjugua tous les cœurs. ANN. 774.

Tout Rome sortit au-devant de lui, les magistrats avec leurs étendards, marques de leur dignité, les femmes & les enfants avec des palmes & des rameaux d'oliviers, le clergé avec les croix & les bannieres, qu'on ne portoit que devant les patrices Romains. Chacun s'empressoit de voir son libérateur. Il avoit alors trente ans, la taille haute, le port majestueux, la démarche noble, libre, assurée, le visage fort agréable, le nez un peu aquilain, les yeux grands, pleins de feu, la chevelure très-belle, l'air riant, & dans toute sa personne mille graces naturelles. Il mit pied à terre, à la vue de l'église de saint Pierre, & fut reçu dans le vestibule par le pape, qui s'y attendoit en habits pontificaux. Ils s'embrasserent tendrement. Le roi prit la droite, & présentant la main au souverain pontife, ils entrerent dans *Anast. ibid.*

l'église aux acclamations de tout le
ANN. 774. peuple, tout le clergé chantant à haute voix : *Beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur.*

Adrien ne perdoit pas de vue ſes intérêts : il ſçut profiter de la circonſtance pour aſſurer ſa domination naiſſante. Il conjura le roi de ſe ſouvenir de la donation faite par ſon pere à l'égliſe de ſaint Pierre. Charles ſe la fit lire, & la confirma de ſa main, c'eſt-à-dire, de ſa marque : car il eſt à obſerver que ce prince, l'un des plus ſavants hommes de ſon ſiècle, ne ſavoit pas écrire. Le généreux monarque, pour prix d'une ſi riche offrande, ne remporta de ce voyage que le code des ſaints canons dont ſe ſervoit l'égliſe Romaine. Il comprenoit tous ceux que Denis le Petit avoit recueillis dans le ſixieme ſiècle, c'eſt-à-dire, les cinquante premiers de ceux qu'on attribue fauſſement aux apôtres; ceux de Nicée, d'Ancyre, de Néocéſarée, de Gangre, d'Antioche, de Laodicée, de Conſtantinople, de Calcédoine, de Sardes, & de quelques conciles d'Afrique. Il y avoit ajouté les épîtres des papes, depuis Sirice juſqu'à Hormiſdas. Ce code, avec les lettres de Gré-

Egin. in vita Carol. Magn.

goire II, & les fausses décrétales que fit un nommé Isidore, fut jusque bien avant dans la troisieme race, tout le droit ecclésiastique François. Il est dédié au libérateur de Rome. L'épître préliminaire, ouvrage d'Adrien, est un poëme à la louange de Charles : chaque vers commence par une lettre de son nom.

ANN. 774.

Le roi, de retour devant Pavie, pressa vivement le siége. Déja la famine & les maladies qui en sont les suites, excitoient de furieux murmures dans la ville. Hunauld étoit regardé comme l'auteur de la guerre : il fut tué dans une sédition. Didier, dans cette crise violente, commençoit à craindre pour sa personne : il se vit contraint de fléchir. Il se remit avec sa femme, sa fille, & ses trésors à la discrétion du vainqueur. On l'envoya en France, où il fut forcé de se faire moine. Quelques-uns prétendent qu'il fut relégué à Liége, & qu'il mourut depuis à l'abbaye de Corbie. Tout se soumit, à l'exemple de la capitale. Charles se fit couronner roi de Lombardie ; titre qu'il prit toujours dans les actes publics, & sur quelques-unes de ses monnoies.

Fin du royaume des Lombards.

Eginard, in Anal.

Anselm. Léodiens.

Sigebertus.

Ainsi finit le règne des Lombards, après avoir duré deux cents six ans. Une nouvelle monarchie s'éleva sur ses ruines : on lui donna par la suite le nom de royaume d'Italie. Il comprenoit non-seulement ce qu'on nomme aujourd'hui le Piémont, le Monferrat, l'Etat de Gênes, le Parmesan, le Modénois, la Toscane, le Milanès, le Bressan, le Véronnese & le Frioul; mais encore tout ce que le roi Charles avoit abandonné au pape, c'est-à-dire, l'Exarcat de Ravennes, la Pentapole, la Sabine, Terracine, les duchés de Spolete & de Bénévent, la Marche d'Ancone, le Ferrarois, le Bolonès, & si l'on en croit Anastase le Bibliothécaire, l'isle de Corse, les provinces de Venise & d'Istrie, le Mantouan, & le duché de Reggio. Il est à remarquer que ce religieux prince, en augmentant le domaine utile des papes, avoit sçu en resserrer l'autorité temporelle dans les justes bornes qui conviennent à une puissance subalterne. Tout se passoit dans Rome par les ordres absolus du roi. Les monnoies y étoient frappées à son coin : les actes publics s'y datoient des années de son règne : on appelloit à ses officiers des

ANN. 774.

Nouveau royaume d'Italie. Son étendue.

In Cod. Carolin. epist. 51, 52, &c.

jugements que les ſouverains pontifes rendoient à l'égard de leurs vaſſaux : les papes eux-mêmes avoient recours à la juſtice du monarque François dans leurs affaires perſonnelles. On en voit un exemple frappant dans ce qui arriva à l'égard de Léon III.

ANN. 774.

ANN. 775.

Révolte des Saxons.

Tel étoit l'état des affaires d'Italie, lorſqu'une nouvelle révolte des Saxons rappella Charles au fond de la Germanie. Cette indocile nation ne le vit pas plutôt occupé au-delà des Alpes, qu'elle vint fondre ſur la Heſſe où elle fit de grands dégâts, ruina Buriabourg ſur l'Oder, pilla Deventer ſur l'Iſſel, ſurprit & raſa le château d'Eresbourg. Le roi, ſur cette nouvelle, marcha avec tant de diligence, qu'il étoit à Ingelheim ſur le Rhin, qu'on le croyoit encore à Pavie. La victoire ſuivit conſtamment ſes étendards. Le fort de Sigebourg fut emporté, le château d'Eresbourg relevé & de nouveau fortifié, les Saxons défaits & pouſſés ſi vivement juſqu'au-delà du Véſer, qu'ils vinrent à leur ordinaire implorer la clémence du monarque. Charles n'ignoroit pas que cette ſoumiſſion ne tendoit qu'à l'éloigner de leur pays;

Eginard. in Annal. & alii.

ANN. 775. mais les nouvelles qu'il reçut de Lombardie, le déterminerent à se contenter de ces hommages & de ces serments forcés.

ANN. 776.

Conjuration des Lombards en faveur d'Adalgise, fils de Didier.

Le fils de Didier s'étoit retiré à Constantinople. L'empereur lui fit l'accueil le plus obligeant, l'honora de la dignité de patrice, & lui promit une flotte & une armée, s'il pouvoit engager dans ses intérêts quelques puissants seigneurs de Lombardie. Le jeune prince entretenoit des liaisons en Italie : il eut le secret d'attirer à son parti Rotgaud, duc de Frioul. Charles fut instruit de cette intrigue par les lettres du pape, à qui le hasard l'avoit fait découvrir. L'importance de la chose ne permettoit aucun retardement. Il part malgré la rigueur de la saison, fond sur les Etats du vassal rebelle, le défait en bataille rangée, le prend prisonnier, lui fait couper la tête, & dissipe tous les mouvements d'Italie. Le duc de Spolete, celui de Bénévent, & le gouverneur de Chiusi étoient entrés secrètement dans la conjuration : ils protesterent hautement de leur fidélité. Charles, content de cet exemple de sévérité, voulut bien les croire innocents. Le Frioul étoit un pays d'une

Idem, ibid.

Ann. Metens.

extrême conséquence, parce qu'il tenoit en sujétion l'Allemagne, la Lombardie, & la mer Adriatique : il donna ce duché à un seigneur François, nommé Henri, à qui il se fioit beaucoup; & après avoir établi des gouverneurs & des juges de la nation dans toutes les villes de son nouveau royaume, il repassa en Germanie, où sa présence étoit devenue nécessaire. ANN. 776.

Troisieme révolte des Saxons.

Les Saxons le sçurent à peine engagé dans les Alpes, qu'oubliant tous leurs serments, ils coururent aux armes, emporterent le château d'Eresbourg, le raserent; & vinrent mettre le siege devant Sigebourg. Ils en furent repoussés avec un horrible carnage. On les poursuivit jusque sur le bord de la Lippe. Ce fut là que Charles les joignit. La présence du héros répandit la consternation dans tous les cœurs. Ils s'avancerent au-devant de lui, non avec la contenance d'un ennemi qui veut résister, mais dans l'humble posture d'un coupable qui sollicite son pardon. Dès qu'il parut, ils se prosternerent, demandant miséricorde & le baptême. C'étoit ce qu'il désiroit le plus ardemment. Cette apparence de conversion désarma sa colere : il leur *Idem, ibid.*

ANN. 777. fit grace. Il s'étoit emparé de Paderborn en Westphalie. Il destina cette ville pour le lieu de l'assemblée générale, qu'il avoit résolu de convoquer au mois de Mai de l'année suivante. Tous les seigneurs Saxons y furent mandés. La plupart s'y rendirent : plusieurs y reçurent le baptême, tous y jurerent une fidélité inviolable : les uns & les autres se soumettant à la perte de leurs biens, à l'esclavage même, s'ils violoient les ordonnances du prince, ou les engagements sacrés qu'ils venoient de prendre. Le seul Witikind, cet inflexible défenseur de la liberté de son pays, refusa de s'y trouver. C'étoit un des plus grands capitaines de son siècle, & l'ennemi le plus irréconciliable des François : il se retira en Danemarck, d'où bientôt nous le verrons revenir pour soulever de nouveau la Saxe.

ANN. 778.

Charles passe en Espagne.

Ce fut dans cette même assemblée que Charles donna audience à plusieurs émirs, ou princes Maures, qui venoient lui offrir une nouvelle occasion d'acquérir de la gloire, & d'augmenter ses Etats. Les Sarrasins d'Espagne avoient secoué le joug du calife d'Orient. Chaque gouverneur s'étoit

fait souverain dans sa province. Abdérame le plus puissant d'entr'eux, menaçoit de les subjuguer tous. Ibinalarabi qui régnoit dans la Sarragosse, & plusieurs autres petits rois voisins, craignant de tomber sous sa domination, passerent en France pour implorer le secours du monarque, & se donnerent à lui avec toutes les villes de leur dépendance. Charles douta d'abord si ces infidèles méritoient qu'il prît les armes en leur faveur; mais il espéra qu'à cette occasion il pourroit procurer de grands avantages à la religion. Cette considération l'emporta. Il assemble ses troupes, passe les Pyrénées, assiége & prend Pampelune dont il fait abattre les murailles, s'empare de Sarragosse, délivre les chrétiens du tribut qu'ils payoient aux Maures, reçoit les hommages & les ôtages de tous les petits princes Sarrasins qui avoient réclamé sa protection, & reprend le chemin de la France, comblé d'honneurs & de gloire.

ANN. 778.

Idem, ibid.

Il marchoit avec la confiance d'un vainqueur dans les défilés des montagnes. Déja il étoit passé avec toute l'armée, & il ne restoit plus qu'une partie de son arriere-garde. Elle avan-

Journée de Roncevaux.

çoit avec la même aſſurance, lorſque
ANN. 778. les Gaſcons qui s'étoient mis en embuſcade dans le haut d'un bois, la chargerent ſi bruſquement & avec tant de furie, qu'ils la mirent en pieces. Les bagages furent pillés, & pluſieurs braves ſeigneurs tués. Le fameux Roland y périt. Les romans racontent de lui des choſes merveilleuſes : l'hiſtoire nous dit ſimplement qu'il étoit gouverneur des côtes de la mer Britannique. C'eſt ce qu'on appelle la journée de Roncevaux, journée ſi célèbre dans les faſtes de l'Eſpagne. Elle triomphe de cette défaite : elle ſe vante d'avoir vaincu Charlemagne & ſes douze pairs. Mais quelle victoire, que celle où le vaincu impoſe la loi ? La crainte de ſon juſte reſſentiment répand la terreur dans tout le pays : on lui fait d'humbles ſoumiſſions : on lui livre une partie des coupables, qu'il fait ſévèrement punir : la Navarre, l'Aragon, tout ce qu'on appelloit alors la Marche d'Eſpagne, demeurent fidèles au tribut : Gironne, Ampias, Urgel & Barcelone obéiſſent conſtamment aux gouverneurs François qu'il y a établis pour veiller ſur les démarches des Sarraſins. On reconnoît à ces traits un

Idem, ibid.

ANN. 778.

prince conquérant dont les équipages ont pu être volés par des brigands : on cherche envain ce malheureux roi, dont on suppose la gloire flétrie par un ignominieux échec. Quoi qu'il en soit, ce fameux voyage a servi de matiere aux contes de l'archevêque Turpin. Les Sarrasins sont les géants que Charles défit : les grands exploits de Roland son neveu, & mille autres faits fabuleux ont leur origine dans cette glorieuse expédition des François.

Quatrieme révolte des Saxons.

Tant de fatigues sembloient demander du repos. Mais il étoit de la destinée de ce prince d'avoir toujours les armes à la main, & de signaler chaque saison par de nouveaux triomphes. Vitikind, de retour dans sa patrie, avoit rallumé toute la fureur des Saxons. Ils s'avancerent jusqu'au Rhin, ravageant tous le pays depuis Duitz vis-à-vis Cologne, jusqu'à Coblents, pillant les églises, brûlant les monasteres, violant les vierges consacrées à Dieu, & passant au fil de l'épée tout ce qui se rencontroit sur leur passage, sans distinction d'âge ni de sexe. Charles étoit à Auxerre, lorsqu'il apprit cette nouvelle révolte : il détacha promptement

Idem, ibid.

ANN. 778. les François orientaux & les Allemands, avec ordre de marcher à grandes journées pour couper l'ennemi avant qu'il se fût retiré. Ils ne purent le joindre que sur les bords de l'Eder dans la Hesse, en un lieu appellé Lihesi. Le combat fut des plus meurtriers. Mais enfin les Saxons furent menés si rudement, que n'ayant ni la force de résister, ni la liberté de fuir, ils demeurerent presque tous sur le champ de bataille. On ne fit point de quartier: les excès qu'ils venoient de commettre sur le Rhin, ne méritoient aucun ménagement.

ANN. 779.

Capitulaire d'Hériftal.

Tom. 11. Concil. Gall.

La saison ne permit pas de les pousser plus loin. Le monarque, en attendant qu'il pût les aller châtier en personne, assembla un parlement dans son palais d'Hériftal. Il étoit composé, suivant la coutume, d'évêques, d'abbés, & de seigneurs. On y fit plusieurs beaux règlements, ou capitulaires, pour la police tant ecclésiastique que séculiere. Les plus remarquables regardent les franchises des églises & le vol. Le droit d'asyle étoit sujet à mille abus. On n'osa pas autoriser la violence, pour arracher le coupable du lieu saint; mais on défendit de donner aucune

ouriture à ceux qui, pour crime capital viendroient se réfugier aux pieds des autels. C'étoit donner une furieuse atteinte au privilege de l'immunité ecclésiastique : privilege dont les évêques étoient extrêmement jaloux. Ils firent de vains efforts pour parer ce coup. La raison soutenue de l'autorité l'emporta sur le préjugé fortifié de l'amour-propre : on régla qu'un premier larcin seroit puni de la perte d'un œil : on condamna pour un second à avoir le nez coupé : la mort fut décernée pour peine du troisieme.

ANN. 779.

Can. 8.

Can. 9, 11, 12, 24.

Charles pardonne aux Saxons.

L'assemblée étoit à peine séparée, que Charles passa le Rhin à la tête d'une nombreuse armée. Les Saxons oserent l'attendre sur les bords de la Lippe : il les tailla en pieces, & s'avança jusqu'au Véser, où les députés de la nation vinrent lui réitérer des serments qu'ils avoient mille fois violés. Il leur pardonna de nouveau; mais il exigea qu'ils recevroient chez eux des évêques & des prêtres, & leur fit promettre qu'au printemps prochain ils se trouveroient tous à la diète qu'il indiquoit dès ce moment à Horheim sur les bords de l'Onacre. Ils furent fidèles à leur parole. On y prit toutes

An. Moissiac.

ANN. 779. les mesures que la prudence peut inspirer pour arrêter toutes les révoltes, & plusieurs y reçurent le baptême. Ce n'étoit qu'une conversion simulée : le roi affecta de s'en contenter. Quelque brouilleries & de grands desseins sur ses enfants le rappelloient dans ses Etats d'Italie.

ANN. 781. Charles passe en Italie.

Les Grecs arrêtoient depuis long-temps les revenus de quelques patrimoines de saint Pierre, qui étoien dans la province de Naples. Le pape usa de représailles, & s'empara de Terracine. On mit l'affaire en négociation. *Les Imperiaux* dans cet intervalle reprirent tout ce qu'on leur avoi enlevé. Dès-lors les conférences furent rompues. La cour de Constantinople ne voulut plus entendre parle ni de restitution, ni d'accommodement. Le souverain pontife pria le ro de lui envoyer un de ses généraux avec ordre de lever une armée de milices du pays, pour lui faire rendr justice. Il l'avertissoit en même temp que le duc de Bénévent entretenoi toujours des liaisons avec le princ Adalgise. Charles qui projetoit d grandes choses pour l'établissement d sa famille, lui écrivit qu'avant la fi d

Epist. 64. in cod. Carolin.

de l'année il ſe rendroit lui-même en Italie. Il avoit quatre fils, Pepin né d'un premier lit, Charles, Carloman & Louis, tous trois enfants de la reine Hildegarde. La Neuſtrie, la Bourgogne & l'Auſtraſie devoient être le partage des aînés : il ſongeoit à prendre des meſures pour aſſurer aux deux cadets une partie de ſa ſucceſſion. Ce fut dans cette vue qu'il les mit de ce voyage. Il partit de Vorms, ſuivi d'une cour auſſi nombreuſe que brillante, & arriva en Lombardie ſur la fin de l'automne. Sa ſeule préſence diſſipa les mouvements des factieux, & tous les démêlés avec l'empire furent terminés à la ſatisfaction d'Adrien.

ANN. 781.

Le monarque avoit paſſé l'hiver à Pavie : il alla célébrer les fêtes de Pâque à Rome. Il y fut reçu avec tous les honneurs que des ſujets doivent à leur ſouverain, & avec toute la joie qu'inſpire la préſence d'un libérateur. Le pape à ſa priere baptiſa Carloman, le nomma Pepin, le couronna roi de Lombardie, & ſacra le prince Louis roi d'Aquitaine. Le premier de ces deux royaumes s'étendoit, comme on l'a dit, depuis les Alpes juſqu'à la ri-

Pepin eſt proclamé roi d'Italie, & Louis roi d'Aquitaine.

Annal, Eginard & alii.

viere d'Ofante : on y ajouta le duché de Baviere. Le second comprenoit le Poitou, l'Auvergne, le Périgord, le Limosin, le Languedoc, & la Gascogne. Le nouveau roi d'Italie demeura dans ses Etats. Milan devint le siege de son empire, & Ravennes son séjour le plus ordinaire. Le jeune Louis fut ramené en France, porté dans un berceau : il n'avoit alors que trois ans. On lui fit faire à Orléans des armes & des habits proportionnés à son âge & à sa taille. On le mit à cheval, & dans cet équipage on le conduisit en Aquitaine, où il reçut les hommages des grands & du peuple.

ANN. 781.

Charles établit une académie dans son palais.

Ce fut dans ce voyage d'Italie que Charles eut de longues conférences avec Alcuin, Anglois célebre par son sçavoir & sa vertu. Les grandes qualités du monarque l'attirerent en France; & les bontés dont il l'honora, l'y fixerent. Le roi par son conseil établit dans son palais une académie qui devint le modèle de plusieurs autres. Elle avoit pour objet l'étude des belles-lettres, & pour fin de les faire fleurir dans toute l'étendue de l'empire François. Ce grand prince se faisoit honneur d'être membre de cette

In Epist. Alcuin. tom. 2.

société aussi utile qu'agréable. Il assistoit à toutes les assemblées, & donnoit son avis sur toutes sortes de matieres. Le sujet le plus ordinaire de leurs dissertations étoit la dialectique, la rhétorique, & l'astronomie. Le monarque sur-tout aimoit à étudier le ciel & le cours des astres. On trouve dans ses annales des observations astronomiques fort curieuses. Tout ce que la cour avoit de beaux esprits & de sçavants, fut admis dans cette illustre compagnie. Chacun des associés prit un nom particulier, qui caractérisoit ou ses inclinations, ou son goût pour quelque auteur fameux dans l'antiquité : le roi choisit celui de David. *Je suis demeuré seul à la maison*, dit Alcuin dans une lettre à l'archevêque de Mayence : *Vous, Damétas, vous voilà en Saxe, Homere est en Italie, Candidus en Angleterre........ Dieu veuille nous ramener bientôt David, & tous ceux qui suivent ce prince victorieux.*

ANN. 781.

Epist. 28.

La France retira de grands avantages de ces sçavantes conférences. Elle leur doit la renaissance des arts & des sciences. La tyrannie des maires du palais les avoit relégués dans une hon-

Il fait ouvrir des écoles publiques.

teuse obscurité : Charles les rappella par ses bienfaits, les fit monter avec lui sur le trône, & par la protection constante qu'il leur accorda, il mérita le glorieux titre de Restaurateur des lettres. Il avoit amené d'Italie des maîtres d'arithmétique & de grammaire : il les dispersa en différentes villes de ses Etats. Bientôt on vit paroître un capitulaire qui ordonnoit d'ouvrir des écoles dans les églises cathédrales & dans les abbayes les plus riches. On y vint en foule pour apprendre la théologie & les humanités. Les ecclésiastiques alors commencerent à entendre l'écriture-sainte & les moines leur pseautier. Il y en a qui regardent cet établissement comme l'époque de la fondation de l'université de Paris, la premiere & la plus célèbre de toute l'Europe.

ANN. 781.

In capitul. Aquisgran.

Tom. II, Concil. Gall.

Il introduit en France le chant Grégorien & la liturgie Romaine.

Charles ne trouva pas tout-à-fait la même docilité pour quelques usages qu'il voulut établir en France. La psalmodie est très-ancienne dans l'église ; mais jusque bien avant dans le quatrieme siècle, c'étoit moins un chant, qu'une prononciation plus pathétique & plus ferme. Le pape saint Grégoire, qui avoit quelques notions

de musique, réforma ce chant trop uniforme, trop lourd, & par-là même très-ennuyeux. Toutes les églises d'Italie avoient adopté cette nouvelle méthode : celles de France s'obstinérent à conserver l'ancienne. On s'y piquoit de chanter aussi-bien qu'à Rome. Les chantres du roi se moquoient de ceux du pape : ces derniers à leur tour se railloient de ceux du palais. On en vint à un défi : Charles prononça en faveur des Romains, & ordonna que dans toutes les églises de son royaume, on suivroit le chant Grégorien. Quelques-unes obéirent : d'autres ne prirent qu'une partie de ce chant, & le mêlerent avec le leur. Ce mélange subsista long-temps, & l'on continua de s'en servir à l'ordinaire pour les pseaumes & les antiennes. Le monarque entreprit aussi d'introduire dans ses Etats la liturgie ou la messe selon l'usage de Rome : il y trouva de grandes difficultés. Le clergé de France, jaloux des anciennes coutumes, s'y opposa d'abord comme à une nouveauté ; mais enfin l'autorité du roi prévalut sur quelques-uns : les autres firent un mêlange des deux liturgies, de la Gallicane & de

ANN. 781.

Morlach. Engolis. in vita Carol. Magn.

la Romaine, & le calme fut rétabli.

ANN. 782, 783. Ce prince, après avoir donné ordre aux affaires d'Italie, revint en Saxe, où il avoit résolu de convoquer son parlement. Il le tint dans son camp sur les bords de la Lippe. Ce fut là qu'il donna audience aux ambassadeurs des Danois, des Huns & des Abares. Ils venoient le complimenter, & lui demander la paix & son amitié : il les leur accorda, à condition qu'ils n'inquiéteroient point ses sujets. On s'appliqua sur-tout dans cette assemblée à chercher les moyens d'étouffer toute semence de révolte. On croyoit avoir pris les mesures les plus efficaces pour réprimer la férocité de ces peuples indomptables; mais l'armée de France avoit à peine repassé le Rhin, que Vitikind les souleva de nouveau. Charles, occupé à d'autres affaires, envoya contre eux trois de ses lieutenants. Ils furent joints par le comte Teuderic, seigneur François, allié à la maison royale. C'étoit un capitaine de grande réputation. Mais son mérite, par la jalousie qu'il inspira, devint funeste aux armes Françoises. Les trois généraux craignant qu'on ne lui attribuât l'hon-

Annal. Egin.

Nouvelle révolte des Saxons.

Ibid.

neur de la victoire, résolurent de donner sans l'avertir. Ils décampent avec précipitation, s'avancent vers les Saxons qui étoient campés au pied de la montagne de Sintal proche du Véser, & les attaquent avec toute la confiance que peut inspirer l'habitude de vaincre. Les rebelles cependant soutiennent vigoureusement le premier choc, s'étendent promptement à droite & à gauche, prennent les François en flanc, les rompent, & en font un horrible carnage. Le peu qui se sauva, ne trouva de retraite que dans le camp de Teuderic. Il y périt quantité d'officiers & de personnes de marque, entre autres Geilon, connétable du roi.

ANN. 782. 783.

Cette charge commençoit à devenir considérable, quoiqu'elle ne fût point encore parvenue à ce haut point de grandeur & de puissance, où elle a été élevée dans la suite. Le connétable étoit originairement ce qu'est aujourd'hui le grand écuyer, il avoit soin de l'écurie & des chevaux du roi. Il y avoit sous lui deux officiers, qu'on appelloit maréchaux : leurs fonctions répondoient à celles du premier écuyer. Quelques-uns d'eux se sont tellement distingués par leur valeur

Dignité du connétable.

ANN. 782. 783. & leur prudence, que nos rois les ont employés dans les affaires les plus importantes de l'Etat, & leur ont confié le commandement de leurs armées & de leurs flottes. Mais ce n'étoit qu'une commission passagere. Ce fut Mathieu II du nom, seigneur de Montmorency, qui mit la dignité de connétable au premier degré des honneurs militaires, sous les règnes de Philippe Auguste, de Louis VIII, & de saint Louis. Celles des maréchaux s'est illustrée à proportion : elle est même devenue, par l'extinction de la premiere, le plus haut grade où l'on puisse parvenir par la guerre. Le connétable étoit le chef des armées & de tous les conseils. Il avoit le pas sur le chancelier, même au parlement. C'étoit lui qui nommoit les officiers, qui donnoit l'ordre aux troupes, & qui décidoit de toutes les batailles. Le roi même, si l'on en croit un ancien titre de la chambre des comptes de Paris, *ne devoit ordonner de nul fait de guerre sans son consentement.* Cette charge étant venue à vaquer par la mort du connétable de Lesdiguieres, fut supprimée par lettres du roi Louis XIII.

Charles n'apprit la défaite de ses généraux, qu'avec un extrême chagrin. Il étoit peu accoutumé à de pareilles nouvelles. Il marcha sans tarder à la tête d'un nouveau corps de troupes ; & les Saxons avoient encore, pour ainsi dire, les mains teintes du sang des François, lorsqu'ils le virent arriver chez eux pour en tirer une mémorable vengeance. Le seul bruit de son approche dissipe l'armée des rebelles. Tous les seigneurs de Saxe viennent lui protester qu'ils n'ont aucune part à la derniere révolte. On lui livre quatre mille des plus mutins, à qui il fait couper la tête pour servir d'exemple aux autres. Le monarque, après un si terrible châtiment, alla passer l'hiver à Thionville. Ce fut là qu'il eut la douleur de perdre la reine Hildegarde, princesse aimable, qui emporta les regrets & du roi & de la nation. Il épousa quelque temps après Fastrade, fille d'un seigneur François.

ANN. 784. 785.

Mort de la reine Hildegarde.

Idem, Ibid.

La consternation fut le premier effet de l'horrible carnage des Saxons ; mais bientôt elle se changea en rage & en désespoir. Vitikind, ce fier courage que rien ne pouvoit abbattre,

Vitikind reçoit le baptême & se soumet.

reparut en Saxe avec un autre duc, nommé Albion, & réveilla toute la fureur de la nation. Le soulèvement fut si général, & l'opiniâtreté si violente, que trois sanglantes défaites ne purent les faire rentrer dans le devoir. Mais ce qui n'avoit pu être l'ouvrage de la force, devint celui de la clémence. Le vainqueur rempli d'estime pour la haute vaillance de Vitikind, lui fit offrir le pardon de sa rebellion, & des ôtages pour sûreté de sa parole. Ce trait de générosité subjugua le fier Saxon. Il se rendit à l'assemblée de Paderborn, & de-là au palais d'Attigny sur la riviere d'Aisne. Charles le reçut avec tant de bonté, qu'il en fit une conquête à l'Etat & à la religion. Régénéré dans les eaux du baptême, il vécut depuis si chrétiennement, que quelques-uns l'ont mis au nombre des saints. Il y en a qui prétendent qu'il est la tige de l'auguste famille qui règne aujourdhui sur la France. Albion imita son exemple. Tous deux de retour dans leurs pays, maintinrent les peuples dans la soumission, & moururent fidèles à Dieu & au roi.

ANN. 784. 785.

Idem, ibid.

Conjuration contre la personne du roi.

L'expédition de Saxe manqua d'être funeste au roi. Il poursuivoit Vitikind

& Albion qui s'étoient retirés au-delà de l'Elbe, lorsqu'il reçut l'avis d'une conjuration tramée contre sa personne. On a cru que la nouvelle reine y avoit donné occasion : Eginard parle de Fastrade comme d'une femme cruelle, pour laquelle Charles avoit trop de condescendance. Quoi qu'il en soit, la conspiration paroissoit à craindre par le nombre & la qualité des conjurés; mais elle n'eut d'autre suite, que de faire éclater la grandeur d'ame du monarque. Il ne fit mourir aucun des coupables. Le comte Hastrade, chef de la conjuration, eut les yeux crevés : les autres furent envoyés en exil. Il est à remarquer que c'est la premiere fois que le supplice de crever les yeux se trouve usité en France. Ce genre de châtiment est emprunté des Orientaux, chez qui il étoit alors très-commun.

ANN. 784. 785.

Eginard. in Annal. & in vita Carol. Magn.

Les plus justes éloges succéderent aux plus vives allarmes. L'énormité du crime avoit excité une indignation générale : la modération du monarque devint le sujet de la plus profonde admiration. L'arrivée du roi d'Aquitaine acheva de dissiper toutes les idées de tristesse & d'horreur. Charles, pour

Il mande le roi d'Aquitaine à Paderborn.

examiner par lui-même les progrès de
ANN. 784. son éducation, l'avoit mandé à Pader-
785. born. Le jeune prince y fit son entrée
Idem, in vita Ludovici Pii. à cheval, vêtu à la maniere des Gascons d'un pourpoint fort étroit, portant un petit manteau rond, ayant les manches de la chemise très-amples, le haut de chausses très-large, & de petites bottines, où l'éperon étoit enfoncé. Il tenoit un javelot à la main; & quoiqu'il n'eût que sept ans, il manioit son cheval avec tant de grace, qu'il fit l'admiration de toute la cour. Il avoit pour *Menins* quantité de jeunes seigneurs du même âge, & pour cortege toute la noblesse d'Aquitaine. On n'y avoit laissé que les marquis. C'est ainsi qu'on appelloit les commandants des milices, dont la destination étoit de veiller à la garde des marches ou frontières. Ce nom si commun de nos jours, est celui des seigneurs qui tiennent rang après les princes, les ducs, & les comtes & pairs. Le jeune Louis demeura quelque temps auprès du roi, & ne retourna dans ses Etats que sur la fin de l'automne.

L'empire François jouissoit d'une
ANN. 786. paix profonde : elle fut troublée tout-à-
787. coup par la révolte des Bretons, qui

refuſerent de payer le tribut qu'ils devoient à la France. Le roi envoya contre eux une armée, qui les ſoumit après avoir raſé leurs plus fortes places. Ils donnerent des ôtages; & leurs princes, obligés de céder à la grandeur de Charles, vinrent lui rendre d'humbles hommages. Le monarque, raſſuré de ce côté-là, partit pour l'Italie, laiſſant à Vorms la reine & les princeſſes ſes filles. Ce voyage imprévu déconcerta les projets de ſes ennemis. Arégiſe duc de Bénévent, commençoit à brouiller : il s'humilia, & donna ſon ſecond fils pour ôtage. La cour de Conſtantinople ne cherchoit qu'un prétexte pour rompre avec la France : elle envoya des ambaſſadeurs au roi pour le complimenter, & l'aſſurer d'une amitié conſtante. Taſſillon, duc de Baviere, gémiſſant ſous le poids d'une ſoumiſſion forcée, étoit toujours prêt à ſe révolter : il vint ſe jeter à ſes pieds, lui prêta un nouveau ſerment, & lui remit ſon fils aîné pour garant de ſa fidélité. Mais il prit enſuite de mauvais conſeils, renoua ſes intrigues, & excita les Huns à faire une irruption dans la Germanie.

ANN. 786. 787.

Il part pour l'Italie.

Idem, in Ann.

Charles inſtruit de ces menées, con-

ANN. 788.

Taſſillon eſt dépouillé de ſes Etats.

Idem, ibid.

voqua un parlement à Ingelheim, où il manda tous les ſeigneurs de France, de Lombardie, de Saxe & de Baviere. Taſſillon ſe croyant aſſuré du ſecret, s'y rendit ſans aucune défiance. Mais dès qu'il parut, il fut arrêté; & le monarque remit au jugement de l'aſſemblée le châtiment de ſes perfidies. Les preuves étoient ſi claires, qu'il fut déclaré criminel de leſe-majeſté, & condamné à mort d'un commun conſentement. Il la méritoit, & la punition paroiſſoit néceſſaire; mais il étoit couſin-germain du roi: cette conſidération engagea ce prince à commuer la peine. Le malheureux duc fut raſé, & relégué d'abord au monaſtere de ſaint Goar ſur le Rhin; enſuite à celui de Lauresheim: Théodon ſon fils aîné fut enfermé dans celui de ſaint-Maximin de Trèves; & Theudebert le cadet dans un autre, dont l'hiſtoire ne dit point le nom. Elle garde un égal ſilence ſur le ſort de la ducheſſe Luitberge. Elle avoit deux filles: l'une prit le voile à Chelles, l'autre à Notre-Dame de Soiſſons. Alors le Duché de Baviere fut réuni à la couronne: le roi y mit des comtes pour le gouverner comme les autres provinces de France.

Le châtiment du duc de Baviere ne put suspendre l'effet de ses intrigues avec les ennemis de l'Etat. Les Huns ou Abares, suivant leur promesse, avoient mis deux armées en campagne : l'une marcha vers la Baviere, pour faire le dégât sur les terres de France : l'autre s'avança vers le Frioul, pour soutenir le parti du prince Adelgise, qui se préparoit à fondre sur le duché de Bénévent. L'empereur, depuis la rupture de son mariage, ne gardoit plus aucune mesure avec la cour de France. Il s'étoit ligué ouvertement avec le Lombard, & lui avoit donné les meilleures troupes de l'empire pour l'aider à recouvrer les Etats de son pere. La clarté de l'histoire exige qu'on reprenne la chose d'un peu plus haut. L'impératrice Irene, dans la crainte que Charles n'enlevât aux Grecs ce qui leur restoit en Italie, lui envoya une célèbre ambassade, & lui fit demander Rotrude l'aînée de ses filles pour le jeune Constantin. Le mariage fut arrêté, & la princesse fiancée. On mit auprès d'elle de la part de l'empereur un eunuque, nommé Elisée, pour lui apprendre la langue grecque, & la former aux manieres des peuples sur qui elle devoit

ANN. 788.

Les Huns, les Grecs & les Lombards prennent des mesures pour chasser les François d'Italie.

Idem, ibid.

Ann. 788. régner. Mais cette grande alliance ne subsista que dans le projet : la politique l'avoit formée : la politique la fit dissoudre. On ignore quel fut l'auteur de la rupture. Théophane, historien contemporain, prétend que ce fut Irene, qui craignoit que cette union ne rendît son fils trop fier, & ne lui fît naître l'envie de gouverner. Eginard, secrétaire de Charles, assure que ce fut ce prince lui-même, qui aimoit ses filles jusqu'à la foiblesse, & ne pouvoit se résoudre à les voir éloignées de lui. Quoi qu'il en soit, Abares, Grecs & Lombards, tout conspiroit à chasser les François d'Italie. Le monarque averti de tout, donna ordre à tout, & sans sortir de Ratisbonne, dissipa cette horrible tempête.

Ils sont entiérement défaits.

Les Huns furent entiérement défaits & en Baviere & dans le Frioul. Ils revinrent une seconde fois : ils éprouverent le même sort : on en fit un horrible carnage. Tout ce qui échappa à l'épée des vainqueurs, alla se noyer dans le Danube. Les Grecs n'eurent pas un meilleur succès. Ils comptoient sur Grimoald fils d'Arégise, à qui le roi malgré les fâcheux préjugés de la conduite de son pere, & les vives remon-

trances du pape, venoit d'accorder l'inveſtiture du duché de Bénévent. Mais le jeune duc ſenſible à la reconnoiſſance, demeura fidèle aux François. Il ſe joignit à Vinigiſe, l'un des lieutenants de Charles, & au duc Hildebrand. Tous trois marcherent de concert, & chargerent ſi vivement les ennemis, qu'ils les rompirent & les mirent en déroute. Telle fut la fin de cette grande entrepriſe. Les Abares, outre trois ſanglantes défaites, s'attirerent un ennemi qui leur forgea des chaînes qu'ils ne purent briſer : les Grecs perdirent une grande & belle armée : le prince Lombard, obligé de prendre la fuite, retourna à la cour de Conſtantinople mener une vie longue & mépriſée.

ANN. 788. *Idem, ibid.*

Le règne de Charles n'eſt qu'un enchaînement d'actions militaires : toujours une expédition eſt ſuivie d'une autre, & une premiere victoire prépare à une ſeconde. Les Vilſes ou Véléſabes, peuples Eſclavons qui s'étoient établis entre l'Elbe & l'Eider, l'obligèrent à porter ſa réputation & ſes armes juſque ſur les bords de la mer Baltique. Ces barbares faiſoient de grands ravages dans le pays qu'on nomme aujourd'hui Meckelbourg. Les Abodri-

ANN. 789. Charles étend ſa domination juſqu'à la mer Baltique.

tes qui l'habitoient étoient alliés ou tributaires de la France. Ils porterent leurs plaintes au roi, qui leur promit un prompt & puissant secours. Il partit en effet à la tête d'une nombreuse armée, passa le Rhin à Cologne, traversa toute la Saxe, fit jeter deux ponts sur l'Elbe, pénétra bien avant dans les terres des Vilses, battit les troupes qui voulurent s'opposer à sa marche, & mit tout à feu & à sang. Déja il approchoit de la capitale, lorsque les chefs de la nation, épouvantés de tant de succès, vinrent au devant de lui pour se soumettre. Tous lui firent hommage & lui jurerent fidélité. Charles leur pardonna, prit des ôtages, & revint à Vorms, où la soumission de tous les peuples de son empire lui permit de se reposer quelque temps de ses longs travaux.

ANN. 789.

Eginard. in Ann & in vit. Carol. Magn.

Cette année de tranquilité fut consacrée à des œuvres de piété. Le monarque avoit établi des magasins de blé dans différents endroits de ses Etats : il le fit donner aux pauvres à la moitié du prix fixé par les ordonnances. Sa charité ne se bornoit point à ses seuls sujets : elle s'étendit jusqu'au-delà des mers. Il envoya en Afrique,

ANN. 790.

Il protege les églises d'Orient, & reçoit des présents du calife Aaron.

en Egypte, & en Syrie des perſonnes de ſa cour, pour diſtribuer des ſommes conſidérables aux égliſes qui gémiſſoient ſous la tyrannie des infidèles. Ces envoyés avoient ordre de porter de magnifiques préſens au califе des Sarazins, pour l'engager à traiter humainement les chrétiens de ſa domination. Il ſe nommoit Aaron : c'étoit le héros de l'Orient comme Charles étoit celui de l'Occident. Il avoit conçu une ſi haute idée du monarque François, que pour mériter ſon amitié, il lui ſacrifia la ſouveraineté de la Terre ſainte, ne ſe réſervant que le titre de ſon lieutenant. On remarque entr'autres préſents qu'il lui fit, un pavillon de fin lin, varié de diverſes couleurs; ſi élevé, qu'un trait décoché par le bras le plus vigoureux ne pouvoit aller juſqu'au ſommet : ſi vaſte, qu'il contenoit autant d'appartements que le plus ſuperbe palais. Mais ce qui attira ſurtout les regards des curieux, fut une de ces horloges qu'on appelle clepſydres, parce que l'eau les fait aller. Le cadran étoit compoſé de douze petites portes, qui repréſentoient la diviſion des heures. Chaque porte s'ouvroit à l'heure qu'elle devoit indiquer, &

ANN. 790.

Egin in vit. Carol Magn.

Idem, in Ann.

Ann. Metenſ. & Moiſſiac.

Poëta Saxon. l. 4.

donnoit paſſage à un nombre égal de petites boules, qui tomboient en différents temps égaux ſur un tambour d'airain. L'œil jugeoit de l'heure par la quantité de portes ouvertes, & l'oreille, par celle des coups que les boules frappoient. Lorſque la douzieme heure ſonnoit, on voyoit ſortir tout à la fois douze petits cavaliers, qui en faiſant le tour du cadran, refermoient toutes ces portes.

ANN. 790.

Déſordres de la famille royale.

Ce fut vers ce même temps qu'Angilbert, ſi connu dans l'académie du roi ſous le nom d'Homere, ſe retira de la cour, pour prendre l'habit de moine. C'étoit un jeune ſeigneur aimable. Il ne le parut que trop à la princeſſe Berthe, fille de Charles : il en eut deux enfants, Nitard, qui a écrit une partie de l'hiſtoire de ſon temps, & Harnide, dont on ignore la deſtinée. On a prétendu, mais contre toute vérité, qu'il y avoit un mariage réel. Eginard aſſure en termes précis, que le monarque ne put jamais ſe réſoudre à marier aucune de ſes filles. Cette conduite, quelque nom qu'on veuille lui donner, lui attira, ſelon le même auteur, quelques diſgraces, qu'il ſçut prudemment diſſimuler. Il y a toute appa-

In vit poſter. Angilbert.

In vit. Carol. Mag.

rence que cette aventure & le ſcandale que donna Hiltrude par ſes galanteries avec un ſeigneur nommé Odilon, doivent être comptés au nombre de ſes chagrins domeſtiques. On en peut dire autant de l'intrigue de Rotrude avec le comte Roricon, dont elle eut un fils nommé Louis, qui fut abbé de ſaint Denis & chancelier de France. On veut néanmoins qu'il ait fait épouſer Emma à ce même Eginard, ſon ſecrétaire & ſon hiſtorien, dont il avoit découvert le commerce avec cette princeſſe. Cette hiſtoriette a tout l'air d'un roman. Il n'eſt guere probable qu'un ſujet ait diſſimulé un ſi grand honneur de la part de ſon ſouverain. ANN. 790.

Tout étoit ſoumis. Charles crut la circonſtance favorable pour porter la guerre chez les Huns, qui ne ceſſoient de faire des courſes ſur les terres de leurs voiſins, pillant les égliſes, & maſſacrant les prêtres, les religieux, & les vierges conſacrées à J. C. Cette nation barbare habitoit cette partie de la Pannonie, qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche & la Hongrie. Elle étoit diviſée en neuf cantons ou cercles ſéparés les uns des autres, & environnés de tous les côtés d'une haute

ANN. 791.

Guerre contre les Huns.

levée, & d'une forte palissade, qui
ANN. 791. leur servoient de rempart. Ce retranchement forcé, on trouvoit quantité de villes, de bourgs & de villages, tous revêtus de bonnes murailles, & si peu éloignés entr'eux, qu'un homme en élevant la voix se pouvoit faire entendre de l'habitation la plus proche. On communiquoit d'un cercle * à l'autre par des chemins pratiqués dans des taillis peu élevés & plantés exprès. Il y avoit plus de deux cents ans que cette république subsistoit, redoutée des empereurs à qui elle avoit rendu de grands services, ménagée des François qui jusqu'alors avoient recherché son amitié, puissante en hommes, riche enfin des dépouilles qu'elle avoit enlevées à l'empire & à la Germanie. Elle n'étoit séparée de la Baviere que par la riviere d'Ens, qui se jette dans le Danube un peu au-dessous de la ville d'Ens. Le voisinage de la France fit naître quelques difficultés sur les limites. On mit l'affaire en négociation ; mais on ne put convenir de rien. Les Huns ne voulurent point se relâcher de leurs

* Il y a toute apparence que le nom de cercle que portent aujourd'hui quelques provinces de l'empire, est pris de cet endroit de l'ancienne histoire Germanique.

prétentions. Cette opiniâtreté, leur derniere ligue avec Tassillon, & surtout leur haîne invincible pour le christianisme, furent les vrais motifs qui déterminerent le roi à leur déclarer la guerre. ANN. 791.

Il assembla pour cette expédition la plus grande armée qu'il eût encore mise sur pied. Le rendez-vous général fut à Ratisbonne. Le jeune roi d'Aquitaine y conduisit lui-même ses troupes. C'étoient ses premieres armes: Charles fit la cérémonie de lui ceindre l'épée. Ce fut depuis la maniere d'armer les chevaliers, & c'est probablement l'époque de l'institution de cet ordre. Déja les François étoient en marche, & le monarque se préparoit à passer la riviere d'Ens, lorsqu'il reçut la nouvelle que le duc de Frioul, après un horrible carnage des Huns, avoit forcé un de ces grands retranchements qui défendoient l'entrée de chaque cercle, pillé une partie du canton, & fait un prodigieux butin. Il s'avance aussitôt avec son armée, passe au fil de l'épée tout ce qui ose lui résister, pénètre jusqu'à Vienne qu'il abandonne au pillage, assiege les deux plus fortes places du pays, les emporte, & les réduit en

Idem, in Ann.

Vita Ludovici Pii.

cendres. Les barbares épouvantés se sauverent avec précipitation sur les montagnes & dans les bois. Les uns y périrent en se défendant courageusement : les autres se rendirent sans donner de combat. Le vainqueur perça jusqu'à l'endroit où le Raabe se jette dans le Danube. Ce fut le terme de cette expédition. Le défaut d'ennemis & l'approche de l'hiver lui firent reprendre le chemin de la France, résolu de poursuivre au printemps prochain une conquête qu'il avoit si fort avancée dans une seule campagne. Mais ce qui arriva sur ces entrefaites, l'obligea de prendre d'autres mesures.

ANN. 791.

Pepin son fils aîné conspire contre lui.

Ce prince, le meilleur & le plus grand qui eût jamais régné non-seulement en France, mais en Europe, vit ses jours exposés au plus noir des attentats. Pepin, dit le Bossu, l'aîné de ses enfants, fut le chef de cette horrible conspiration. Il étoit fils d'Himiltrude, fort beau de visage, mais extrêmement contrefait. Quoique né d'une concubine, il prétendoit avoir droit à la couronne, suivant l'usage établi depuis la fondation de la monarchie. Il voyoit tous ses cadets avantageusement partagés : Charles avoit été fait duc

Idem, ibid. Ann. franc.

duc du Maine. Pepin roi d'Italie, Louis roi d'Aquitaine : lui ſeul étoit ſans aucun commandement & ſans emploi. La jalouſie lui inſpira des idées de révolte. Les ſeigneurs, mécontents des hauteurs de Faſtrade, ne cherchoient qu'à irriter ſon reſſentiment. Les Huns & les Saxons lui promettoient leur aſſiſtance. Les Lombards toujours prêts à remuer, les Grecs toujours jaloux de la grandeur du monarque François, tous les ennemis de la France devoient prendre les armes pour l'élever ſur le trône. Mais il connut bientôt qu'il ne réuſſiroit pas à force ouverte : il forma l'exécrable deſſein de faire aſſaſſiner ſon pere & ſes trois freres. Le jour étoit pris pour l'exécution de cet horrible parricide. Mais la Providence permit qu'un Lombard, nommé Fardulfe, s'endormît dans un coin de l'égliſe où les conjurés s'aſſemblerent pour prendre leurs dernieres meſures. Il entendit tout le ſecret, & en avertit le roi. On ſe ſaiſit auſſi-tôt de Pepin & de tous ſes complices. Le parlement fut aſſemblé, & les coupables jugés dans toute la ſévérité des loix. La clémence étoit la vertu favorite du prince. Il y en eut peu d'exécutés : les autres

ANN. 792.

furent envoyés en exil, & leurs biens

ANN. 792. confiſqués. Le nouvel Abſalon fut raſé & confiné au monaſtere de Prum dans l'évêché de Trèves. Fardulfe pour récompenſe eut l'abaye de ſaint Denis.

ANN. 793. Les deux rois, fils de Charles, au premier bruit de la conjuration, ſe rendirent à Ratisbonne, où ils eurent la ſatisfaction de trouver tout tranquile par le châtiment des coupables. Ils y furent reçus avec la tendreſſe que méritoit leur zèle empreſſé, & avec tous les honneurs dus à de jeunes héros, qui venoient de ſignaler leurs armes par la défaite des rebelles du duché de Bénévent. Pepin n'y ſéjourna que fort peu de temps; la jalouſie des Grecs rendoit ſa préſence néceſſaire en Italie. Louis y paſſa tout l'hyver : il devoit être d'une ſeconde expédition contre les Huns. Mais les nouvelles qu'on reçut de Saxe & d'Eſpagne, ſuſpendirent l'exécution de ce grand projet. Le comte Theuderic avoit eu ordre d'aſſembler les troupes de Friſe. Il les conduiſoit en Saxe où il croyoit tout ſoumis, lorſque cette infidèle nation l'attaqua à Ruſtringen proche du Véſer, & le défit entiérement. Les Saraſins de leur côté avoient ſurpris Barcelone, forcé

Eginard. in Annal.

le passage des Pyrénées, brûlé les faux-bourgs de Narbonne, battu le duc de Toulouse qui étoit venu à leur rencontre, & ravagé tout le Languedoc. Les révoltes des Saxons, lorsqu'ils étoient abandonnés à eux-mêmes, ne furent jamais regardées comme une affaire fort importante : l'excursion des Maures causa plus d'inquiétude.

ANN. 793.

Chron. Moissiac.

Charles renvoya le jeune Louis en Aquitaine, avec ordre de se mettre promptement en état de marcher contre les Sarasins. Il assembla lui-même son armée. Mais il ne crut pas devoir s'engager si-tôt dans la Saxe : les troupes cependant ne demeurerent pas oisives. Il avoit formé un grand projet pour la communication de l'Océan & du Pont-Euxin. L'entreprise eût été d'une grande utilité, tant pour le commerce des provinces, que pour l'expédition qu'il méditoit contre les Abares. Elle ne paroissoit pas de difficile exécution : il ne s'agissoit que de joindre le Rednitz à l'athmul. La premiere de ces deux rivieres mêle ses eaux vers Ramberg à celles du Mein, qui se jette dans le Rhin près de Mayence, & le Rhin dans l'Océan. La seconde va se décharger dans le Danube à Kel-

Il entreprend de joindre l'Océan au Pont-Euxin

heim, & le Danube dans la mer noire.
ANN. 793. au Pont-Euxin. Le canal devoit avoir trois cents pieds de largeur sur environ deux lieues de longueur. Toute l'armée fut employée à le creuser. Déja elle avoit poussé le travail jusqu'à deux mille pas. Mais le peu de consistance du sol, les pluies continuelles, l'éboulement des terres, & le défaut de mille inventions si communes de nos jours, le firent interrompre : le peu d'espérance de réussir contraignit enfin de l'abandonner totalement.

ANN. 794. Concile de Francfort.

On reçut dans ce même temps la nouvelle qu'Issem, roi de Cordoue, après avoir perdu une sanglante bataille contre Alfonse, surnommé le Chaste, avoit rapelé les Sarasins du Languedoc. Charles, rassuré de ce côté-là, se disposa sérieusement à la guerre de Saxe. Mais avant de l'entreprendre, il assembla ce concile si fameux dans nos Annales sous le nom de Francfort: c'est un des plus célèbres de l'église d'Occident. Il s'y trouva plus de trois cents évêques de France, de Germanie, de Lombardie, d'Angleterre & d'Espagne. Le monarque y parut sur son trône, avec toute l'autorité qu'avoient autrefois les empereurs chré-

Eginard. in Annal.

tiens dans ces religieuses assemblées. *Je me suis rendu à vos prieres*, dit ce prince dans une lettre adressée aux églises d'Espagne : *J'ai pris place parmi les évêques comme auditeur & comme arbitre ; nous avons vu, & par la grace de Dieu, nous avons arrêté ce qu'il faloit croire fermement.* L'hérésie de Félix, évêque d'Urgel, avoit fait convoquer ce concile : ce fut aussi la premiere affaire qu'on y traita. Ce prélat, soutenu d'Elipand métropolitain de Tolède, enseignoit publiquement que Jésus-Christ, considéré selon la nature humaine, n'étoit que le fils adoptif de Dieu, ce qui étoit admettre deux fils, par conséquent deux personnes. Cette doctrine, déja foudroyée à Ephese, fut proscrite tout d'une voix à Francfort.

ANN. 794.

Epist. Caroli Magni ad Elipand.

Sirmond. tom. 2. conc. Gall. can. 1.

On examina ensuite la décision du second concile de Nicée sur le culte des images. Elle portoit qu'on ne devoit pas leur refuser le salut, ni l'adoration, non de latrie, qui n'appartient qu'à Dieu, mais d'honneur, tel qu'on le rend aux saints, comme à des amis de Dieu. Ces paroles étoient claires ; mais soit intérêt de nation & pour faire sa cour au prince, soit ignorance de la langue grecque, soit enfin ce qui est

ANN. 794. plus probable, qu'on eût produit de faux actes de ce concile, on crut y voir un anathême lancé contre quiconque *ne rendroit pas aux images des ſaints le culte & l'adoration qu'on rend à la divine Trinité.* Les peres de Francfort, ſur ce faux expoſé, le rejetterent d'un conſentement unanime, & défendirent de le regarder comme écuménique. On envoya ce décret au pape, avec un ouvrage théologique où l'on réfutoit fort au long la doctrine de Nicée. C'eſt ce qu'on apelle les livres Carolins, parce que Charles les adopta, & s'en déclara l'auteur. Adrien y répondit avec force, mais en même-temps avec douceur, agiſſant en cette occaſion comme un homme ſage, qui ſoutient hautement la vérité, mais qui ne veut rompre ni la paix, ni l'unité. Il ſe contenta de la proteſtation qu'on faiſoit en France de ſuivre le ſentiment de ſaint Grégoire le Grand, qui dit *que ceux qui voient les images, ne doivent adorer que la ſainte Trinité; mais qu'il faut les honorer par rapport à ce qu'elles repréſentent.* Cette prudente conduite produiſit tout l'effet qu'on en devoit attendre. Les vrais actes du concile parurent: la prévention ſe

Ibid. can. 2.

dissipa : le concile fut reconnu pour écuménique.

ANN. 794.

Mort de la reine Fastrade.

Le malheureux Tassillon parut dans cette assemblée en habit de moine, pour implorer la clémence du monarque. Il avoua publiquement toutes ses infidélités, demanda humblement pardon, & renonça authentiquement pour lui & ses enfants, à tous les droits qu'il pouvoit avoir sur le duché de Baviere. Le Roi lui assura une pension, & le fit transférer au monastere de Jumiege, où il passa le reste de sa vie avec les deux princes ses fils. La reine Fastrade mourut sur ces entrefaites. Charles l'avoit aimée jusqu'à la foiblesse : il la regretta de même. La fierté de cette princesse, ses hauteurs, ses cruautés, l'ont rendue odieuse à la nation. Deux fois le monarque vit ses jours exposés pour ses trop grandes complaisances aux volontés de cette femme impérieuse.

Ibid. can. 5.

Egin. & alii.

Il marche contre les Saxons.

Dès que le concile de Francfort fut séparé, le roi marcha contre les Saxons. La présence d'un monarque tant de fois vainqueur, répandit une telle consternation, que ces peuples au lieu de courir aux armes, vinrent s'humilier devant leur maître. Ce bon prince

Chron. Moissiac.

leur pardonna de nouveau, & se contenta pour cette fois d'enlever un tiers de leur armée, qu'il fit transporter dans différentes parties de son royaume. Mais cet exil ne put contenir ceux qu'il avoit laissés dans le pays. Il s'étoit avancé à la tête de ses troupes jusqu'aux bords de l'Elbe pour donner audience au roi des Abodrites, lorsqu'il apprit que ce prince, ami de tout temps & fidèle allié de la France, avoit été tué dans une embuscade que les Saxons lui tendirent. Il en fut si irrité, qu'il abandonna toute la Saxe à la fureur du soldat. Elle fut ravagée, & vit périr plus de trente mille de ses habitants.

ANN. 794. *Ann. Fuld.*

ANN. 795.

Ann. Egin. & alii.

Charles, durant le cours de cette expédition, donna audience aux ambassadeurs de Theudon, l'un des plus grands seigneurs de la nation des Abares. Ils venoient assurer ce prince de la soumission de cette partie de la Pannonie qui obéissoit à leur maître. On apprit de ces envoyés, que les Huns étoient extrêmement affoiblis par leurs dissensions domestiques. Le monarque sçut profiter de la conjoncture : il donna ordre à Henri duc de Frioul, de marcher de ce côté-là avec une armée.

ANN. 796.

Le pape fait hommage au roi de toutes ses possessions.

Le succès fut des plus heureux. Le général François força la capitale du pays, où il trouva des trésors inestimables. C'étoient les dépouilles de tous les peuples de l'Europe, que ces barbares ne cessoient de piller depuis plus de deux siècles. Il les envoya au roi, qui en fit de grandes largesses aux seigneurs, aux soldats & à toutes les personnes qui l'avoient bien servi. Il en destinoit une partie à l'église de Rome & au pape Adrien, lorsqu'il apprit la mort de ce tendre ami. Il pleura cette perte comme celle d'un fils ou d'un frere : c'est l'expression d'Eginard. Il ordonna par-tout des prieres, fit de grandes aumônes pour le repos de son ame, composa en vers latins son épitaphe qui est gravée sur son tombeau à la porte de l'église de saint Pierre. Le nouveau pape, c'étoit Léon, troisieme du nom, lui dépêcha des légats pour lui faire part de son exaltation, lui porter les clefs de la confession de saint Pierre avec l'étendard de la ville de Rome, & le prier de députer quelqu'un de sa cour pour recevoir le serment de fidélité des Romains. Ce qui prouve qu'en cédant aux souverains pontifes le domaine utile de

ANN. 796.

Egin. in vita Carol. Magn.

Tom. II. concil. Gall.

Ibidem.

l'Exarcat & de la Pentapole, nos rois n'ont jamais prétendu se dépouiller de la suzeraineté.

ANN. 796.

Conquête de la Pannonie.

Les Abares, cependant, oubliant leurs intérêts particuliers pour ne songer qu'au bien de la cause commune, avoient élu un cham ou un prince, & sous sa conduite étoient rentrés dans leur principale forteresse. Charles, sur cette nouvelle, ordonna au roi d'Italie de marcher avec toutes les forces de Lombardie & de Baviere, pour combattre le nouveau monarque, avant qu'il pût se mettre en état de recommencer la guerre. Pepin rassembla promptement toutes ses troupes, traversa cette partie de la Pannonie qu'on nomme aujourd'hui l'Autriche, & passa le Danube vers l'endroit le plus proche de la capitale du pays. Le cham à la tête d'une armée composée de tout ce qu'il y avoit de plus grands seigneurs parmi les Huns, lui présenta la bataille : il fut défait & tué ; la ville de Ringa forcée, pillée, rasée ; la garnison passée au fil de l'épée, & les vaincus poussés jusqu'au-delà de la Teisse. Cette victoire fut le terme fatal de la puissance de cette fameuse république jusqu'alors si peuplée, si vaillante, &

Eginard. in Annal.

Ann. Fuld.

ſi riche. Toute ſa nobleſſe périt dans les différents combats qu'elle eut à ſoutenir. Ceux qui échaperent au vainqueur, ſe ſoumirent au joug de la France, ou ſe retirerent chez les nations voiſines. S'il y eut par la ſuite quelques révoltes, on doit moins les regarder comme les efforts d'un Etat qui cherche à ſe relever, que comme les dernieres convulſions d'une liberté qui expire. Elles furent preſque auſſitôt réprimées qu'excitées.

ANN. 796.

Chapelles d'Aix.

Pepin, chargé des dépouilles de la Pannonie, prit le chemin d'Aix-la-Chapelle, où le roi ſon pere, après avoir ravagé la Saxe, s'étoit rendu avec Lutgarde qu'il avoit épouſée depuis peu. La marche du jeune prince reſſembloit à un triomphe. On ne voyoit qu'or & argent ſur ſes habits & ſur ceux de ſes ſoldats. Jamais tant de magnificence n'avoit paru en France. Tout retentiſſoit des éloges du héros, qui à vingt ans venoit non-ſeulement de dompter, mais en quelque ſorte d'exterminer une nation, qui depuis plus de deux cents ans étoit la terreur de toute l'Europe. Il paſſa le reſte de l'hiver à Aix, où il célébra les fêtes de Noël & de Pâque dans la ſuperbe cha-

ANN. 796. pelle que Charles venoit d'élever en l'honneur de la sainte Vierge, & qui a donné le nom à cette ville, dont il fit depuis le siege de son empire. C'étoit, dit Eginard, un édifice admirable, & pour le travail & pour la structure. Tout ce que Rome & Ravenne avoient de plus beau marbre, fut employé à le décorer. Le dôme étoit surmonté d'un globe d'or massif. Les portes & les balustres étoient de bronze; les vases & les ornements d'une richesse dont on n'avoit pas encore vu d'exemple.

Egin. in vita Carol. Mag.

Palais d'Aix-la-Chapelle.

Le palais que le monarque fit construire au même endroit, n'annonçoit ni moins de grandeur, ni moins de magnificence. Il y avoit, disent les auteurs du temps, des portiques si vastes, que tous les soldats & toutes les personnes de service pouvoient s'y mettre à couvert. Les seigneurs avoient leurs logements au-dessus de ces superbes galeries. L'édifice se trouvoit disposé de façon, que le roi, sans sortir de sa chambre, étoit à portée de voir tout ce qui entroit dans les autres apartements. On y avoit pratiqué différentes salles, les unes pour les conférences des ecclésiastiques du pa-

Idem, ibid.

Monach. San Gal.

lais & des prélats qui venoient à la cour pour les affaires de leurs églises; les autres pour les diètes des grands vassaux; d'autres enfin pour ces assemblées mixtes, qu'on appelloit indifféremment synodes ou plaids, parce que le concours du clergé & de la noblesse les rendoit en effet, & des conciles, & des parlements. On y avoit également ménagé divers endroits pour les audiences, soit de l'apocrisiaire ou du grand aumônier, qui jugeoit alors toutes les affaires ecclésiastiques, excepté celles dont le roi s'étoit réservé la connoissance, soit du comte du palais, qui décidoit de tout ce qui regardoit la maison du prince, soit du grand référendaire, qui avoit l'anneau royal, signoit les graces, & expédioit toutes les lettres. On y voyoit aussi quantité d'appartements destinés aux officiers domestiques. Il y en avoit pour le chambellan, dont la principale fonction étoit de prendre les ordres de la reine pour les présents qu'on faisoit aux étrangers, aux ambassadeurs & aux troupes; pour le sénéchal, pour le grand bouteiller, pour le connétable, pour le grand maréchal, pour les quatre veneurs, pour le fauconnier, pour le

ANN. 796.

Apud Hincro. ord. pal. c. 45.

ANN. 796.

conseiller d'état, pour les députés de tous les pays, sujets de la France, pour tous les vassaux enfin qui suivoient leurs seignenrs à la cour. Cette description copiée fidèlement des anciens auteurs, donne une haute idée, & de l'ouvrage, & du monarque qui l'ordonna.

Les amusements du monarque.

Mais parmi tant de grands objets qui fixoient les regards des curieux, on admiroit sur-tout un portique d'un travail incroyable & d'une magnificence extrême, qui conduisoit du palais à la basilique. On y voyoit aussi des thermes, ouvrage tout à la fois de l'art & de la nature, si spacieux, & si abondants en eaux chaudes, que plus de cent personnes pouvoient y nager ensemble. C'étoit l'un des exercices les plus ordinaires du monarque. Il le prenoit non-seulement avec les rois ses enfants, mais souvent avec les seigneurs de sa cour, quelquefois même avec les officiers & les soldats de sa garde : & l'auteur de sa vie remarque qu'il y excelloit par-dessus tous. Les courses à cheval & la chasse faisoient encore une partie de ses amusements; mais le plus cher & le plus fréquent étoit la lecture. Il se faisoit lire à table, tantôt les ouvrages de saint Augustin, sur-tout

Egin. in vita Carol. Magn.

la cité de Dieu, tantôt l'hiſtoire des rois ſes prédéceſſeurs : cette lecture lui paroiſſoit le plus doux aſſaiſonnement de ſes repas, où régnoit une grande frugalité. Il liſoit auſſi fort ſouvent l'écriture ſainte, & les écrits des ſaints peres qui ſervent à la bien entendre. Par-là, il devint très-bon aux pauvres, juſte, équitable, grand obſervateur des loix & du droit public.

ANN. 796.

Idem, ibid.

On voit, en ſuivant l'hiſtoire de ſon règne, qu'il partageoit ſes ſoins entre deux ſortes d'affaires, ſelon les différentes ſaiſons. L'été & l'automne étoient deſtinés aux expéditions militaires, ou à quelques voyages ſur les frontieres : l'hiver & le printemps étoient employés à diſpoſer les affaires du royaume, auxquelles il vaquoit fort ſoigneuſement. Mais il n'y avoit pas un inſtant dans l'année, pas un moment du jour, où il ne fût prêt à rendre la juſtice. Il regarda toujours cette noble fonction comme la plus grande affaire & le propre devoir des rois. Par-tout & à toute heure, il étoit prêt à donner audience. Souvent interrompant ſon ſommeil, il ſe levoit quatre ou cinq fois la nuit, ordonnant de faire entrer non-ſeulement ſes amis,

Ses occupations.

Idem, ibid.

ANN. 796. *Ibid.*

mais encore ceux qui avoient quelque procès que le comte du palais n'avoit pu terminer. Le tems même de s'habiller étoit occupé utilement. Il écoutoit alors les plaintes de ſes ſujets, & jugeoit leurs différends avec autant d'équité que de ſageſſe. C'étoit auſſi dans ces moments qu'il donnoit ſes ordres à ſes miniſtres & à ſes officiers.

Telle étoit la ſagacité de ſon eſprit, que parmi tant d'affaires, on ne remarqua jamais en lui ni embarras, ni inquiétude. Ce portrait eſt tracé de la main d'un témoin oculaire, hiſtorien auſſi fidèle qu'éclairé.

ANN. 797. Il envoie une armée au-delà des Pyrénées.

La ſaiſon étoit avancée, & le monarque ſe diſpoſoit à partir pour la Saxe, lorſqu'il vit arriver l'émir Zara, qui, après s'être emparé de Barcelone, venoit lui en faire hommage & ſe renonnoître ſon vaſſal. Charles le reçut avec bonté; & ſur les avis qu'il lui donna des troubles qui agitoient l'Eſpagne, il envoya ordre au roi d'Aquitaine d'y paſſer avec une armée & d'aſſiéger Hueſca. On ignore le ſuccès de ce ſiége. On ſçait ſeulement que l'émir qui commandoit dans le pays dépendant de l'Aquitaine, ſe ſoumit; que Louis fit relever les murailles de

Idem. in Ann.

quelques places avantageusement situées, & qu'il y laissa un nombre de troupes suffisant pour les garder. L'exemple de Zara fut imité par Abdalla, oncle du nouveau roi de Cordoue. Ce prince impatient de se voir possesseur de la partie qui devoit lui appartenir dans la succession de son pere, eut recours à la protection du monarque François, que presque tous les peuples tant chrétiens qu'infidèles regardoient comme l'arbitre de l'Europe. Il fut reçu avec tous les égards qu'on doit aux malheureux. Charles qui étoit alors à Aix-la-Chapelle, le combla de bontés, & le mena en Saxe où il avoit résolu de passer l'hiver.

ANN. 797.
Vita Ludov. Pii.
Ann. Fuld.

Il assit son camp sur les bords du Véser, le fortifia, y fit bâtir des maisons en si grand nombre & avec tant de diligence, que bientôt on vit s'élever une espece de ville, à laquelle on donna le nom d'Héristal, qu'elle porte encore aujourd'hui. Mais rien ne pouvoit dompter la férocité des Saxons, ni les châtimens, ni les bienfaits. Il n'y avoit point d'années qu'ils ne signalassent leur perfidie par quelque action barbare. Le roi leur avoit envoyé des commissaires pour rendre la justice à

ANN. 798. 799.
Il châtie les Saxons.

ceux qui la demandoient : ils furent cruellement maſſacrés. La vengeance ſuivit de près le crime. On mit à feu & à ſang tout le pays qui eſt entre le Véſer & l'Elbe. Ce châtiment, loin de les contenir, ne ſervit qu'à irriter leur fierté : ils ſe jetterent ſur le Meckelbourg qu'ils ravagerent. Le duc qui y commandoit pour les François, vint à leur rencontre, en fit un grand carnage, & plus de quatre mille demeurerent ſur la place. Tant de pertes les mirent enfin hors d'état de remuer. Le vainqueur, dédaignant de les pouſſer plus loin, ſe contenta de prendre un grand nombre d'ôtages, & revint dans ſa capitale.

ANN. 798, 799.

Eginard in Annal.

Les ſoins du gouvernement ne l'empêchoient pas de veiller à la conduite de ſes enfants. Il avoit mandé au roi d'Aquitaine de le venir trouver à ſon camp d'Hériſtal pour lui faire rendre compte, non-ſeulement de ſon expédition d'Eſpagne, mais de l'adminiſtration de ſes finances. Ce jeune prince, victime de l'avidité de ſes courtiſans, s'étoit vu obligé dans le dernier voyage qu'il avoit fait à la cour de France, d'emprunter les préſents qu'il étoit de coutume de faire au roi. Char-

Il mande le roi d'Aquitaine pour lui faire rendre compte de ſa conduite.

Vita & Act. Ludovici Pii.

les qui en fut informé, lui représenta vivement que les prodigalités des rois étoient la ruine des peuples, & que la majesté du trône ne pouvoit s'allier avec la dépendance, suite nécessaire de l'emprunt. Ce tendre pere eut la satisfaction d'apprendre que Louis, docile à ses avis, avoit enfin retiré, ses domaines, & vivoit avec dignité, sans fouler ses sujets. Il avoit quatre maisons royales; Doué sur les confins de l'Anjou & du Poitou, Casseneuil en Agénois, Andiac dans le diocèse de Saintes, & Ebreuil en Auvergne. Il s'étoit imposé la loi de passer successivement une année dans chacune. Car il est à remarquer que nos anciens rois ne séjournoient presque jamais dans les villes. De-là il arrivoit qu'elles n'étoient chargées que de quatre ans en quatre ans de l'entretien du monarque & de sa cour. Les revenus bien administrés, étoient mis en réserve. Louis par cette sage économie, sans rien tirer du peuple, trouvoit des fonds suffisants, non-seulement pour défrayer sa maison, mais encore pour payer la solde aux troupes. C'est pourquoi il leur défendit d'exiger le droit de fourage qu'elles avoient toujours

ANN. 798. 799.

Lib. tert. de re Diplom.

levé ſur les gens de la campagne. Charles fut ſi touché de cette conduite, qu'il la prit lui-même pour modèle, & ordonna que déſormais la paye du ſoldat ſeroit priſe ſur ſes revenus.

ANN. 798, 799.

Il conſent qu'Ermengarde ait le titre de reine.

Il y a toute apparence que ce fut dans ce voyage que Louis obtint la permiſſion de donner le titre de reine à la fille du comte Ingramne, l'un des plus grands ſeigneurs d'Aquitaine. Ce religieux prince, ſi l'on en croit deux auteurs contemporains, craignant de ſe laiſſer emporter à des plaiſirs défendus prit, par le conſeil des ſiens, Ermengarde, reine future, mais qui n'eut cette auguſte qualité, que du conſentement du roi Charles. Ce qui ſemble indiquer deux temps, l'un où il s'allia à cette princeſſe pour ſe souſtraire aux pièges de la volupté, l'autre où avec l'aprobation de ſon père, il l'éleva avec lui ſur le trône. Telles étoient les mœurs de ces premiers ſiècles de la monarchie. Les jeunes princes pouvoient prendre une femme à leur choix, ſans demander l'agrément de leurs parents; mais alors cette femme ne portoit que le nom de concubine, nom qui marquoit un vrai mariage, moins ſolennel à la vérité, ap-

Opuſc. Theg. c. 4.

prouvé cependant par les saints canons, quoique suivant les loix civiles il ne donnât aux enfants aucun droit de succéder.

ANN. 798, 799.

Charles se préparoit à retourner en Saxe, lorsqu'il reçut des lettres du pape, qui lui demandoit sa protection, & justice du plus noir des attentats. Deux neveux d'Adrien, Pascal & Campule, l'un primicier ou grand chantre, l'autre sacellaire ou trésorier, tous deux également jaloux de l'élévation de Léon, formerent le dessein de le faire périr. Ils l'attaquerent dans une procession solennelle, & s'efforcerent de lui crever les yeux & de lui arracher la langue. Mais il eut le bonheur d'échaper de leurs mains meurtrieres, se sauva pendant la nuit du monastere où ils l'avoient enfermé, & se réfugia chez les ambassadeurs de France, qui le conduisirent à Spolette. Ce fut de cette ville qu'il écrivit au roi pour le prier de lui procurer les moyens de passer dans ses Etats avec sûreté. Ce prince très bon & très religieux, fut sensiblement touché des malheurs de Léon, & envoya promptement ordre au roi d'Italie de le faire accompagner honorablement jusqu'en

Le pape Léon III réclame sa protection.

Ann. Egin.
Theophan.
Anastas.

France. Il dépêcha en même-temps l'archevêque de Cologne avec le duc Anchaire pour aller au-devant de lui, & l'amener à Paderborn, où il avoit résolu de l'attendre, après avoir tenu un parlement à Lipenheim sur les bords de la Lippe. Le jeune Charles, fils aîné du roi, s'avança à la tête d'une partie de l'armée jusqu'à l'Elbe, reçut les soumissions des Nordluides, & accommoda tous les différends qui étoient entre les Abodrites.

ANN. 798, 799.

Il envoie des commissaires à Rome.

Le pape fut reçu avec de grands honeurs. Le roi l'embrassa tendrement, & ne put retenir ses larmes en voyant les marques de la cruauté de ses ennemis. On prit des mesures pour son retour & pour sa sûreté. Charles nomma des prélats & des comtes pour l'accompagner jusqu'à Rome, & examiner les différents chefs d'accusation portés contre lui. Car Pascal & Campule s'étoient plaints les premiers par une requête dans laquelle ils chargeoient Léon de plusieurs grands crimes. Les commissaires après les recherches les plus exactes, assurerent le monarque de l'innocence du souverain pontife. Les deux coupables furent arrêtés & conduits en France sous bonne garde.

Dès-lors le voyage de Rome fut résolu. Les brouilleries de cette ville, où les ennemis du pape entretenoient toujours de sourdes pratiques; le châtiment dû à un attentat des plus énormes; l'humeur toujours inquiète de Grimoald duc de Bénévent, tout rapeloit Charles en Italie. La tranquilité dont jouissoit l'empire François acheva enfin de le déterminer. ANN. 798, 799.

La Pannonie étoit parfaitement soumise, & les Abares tellement domptés, qu'ils ne furent plus en état de reprendre les armes. Les troupes qu'il avoit détachées au secours des Isles de Majorque & de Minorque, en avoient chassé les Maures après un horrible carnage. Les seigneurs Bretons, pour marque de leur fidélité, venoient de lui envoyer leurs armes, où le nom de chacun d'eux étoit gravé: trophée d'autant plus agréable à ses yeux, qu'il n'étoit teint du sang ni des vainqueurs ni des vaincus. On vit arriver dans le même temps des envoyés de l'émir Azan, qui lui aportoient les clefs d'Huesca, protestant de la lui remettre entre les mains, lorsqu'il le pouroit faire avec sûreté. Ainsi rassuré *Ann. Egin.*

de tout côté, le monarque prit le chemin d'Italie.

ANN. 800.

Il va lui-même en Italie.

Le pape vint au-devant de lui à douze milles de Rome. Le peuple sorti en foule, chantoit les louanges du prince; & comme il y avoit toujours dans cette ville des chrétiens de toutes les nations du monde, elles furent célébrées en toutes sortes de langues. Ces cantiques étoient souvent interrompus par mille cris de joie. Les Romains lui avoient de si grandes obligations : les étrangers en avoient entendu publier tant de merveilles : il avoit je ne sçais quoi de si grand & de si aimable dans sa personne, que les uns & les autres ne pouvoient contenir ni leur reconnoissance, ni leur admiration. Les acclamations ne cesserent que lorsqu'il descendit de cheval à la porte de saint Pierre. Le souverain pontife, accompa né des évêques & de tout le clergé, le reçut ave chumilité, disent les Annalistes, & le conduisit dans l'église, où il commença un cantique qu'un million de voix continuerent: ce qui dura tout le temps que Charles demeura dans la basilique.

Anast.

Quelques

Quelques jours après, le monarque assembla le clergé & les seigneurs des deux nations dans l'église de saint Pierre. Là il entendit les accusations & les accusateurs. Pascal & Campule furent reconnus pour *des calomniateurs & des méchants* : le pape demeura pleinement justifié. Mais le roi lui témoigna qu'il seroit à propos qu'il se purgeât lui-même par serment : il suivit ce sage conseil. On indiqua une seconde assemblée pour le lendemain. Léon y parut, prit le livre des quatre évangiles, monta à la tribune, protesta devant Dieu & devant tout le peuple, que les crimes qu'on lui imputoit lui étoient inconnus. Charles alors prononça son jugement, le déclarant innocent, & condamnant ses ennemis à mort. Le saint pontife, touché de compassion, obtint par ses prieres, que non-seulement on ne les feroit point mourir, mais encore qu'ils ne seroient point mutilés : supplice si commun dans ce temps-là, que les abbés mêmes l'exerçoient sur leurs moines. Ils furent envoyés en exil.

ANN. 800.

Il déclare le pape innocent.

Ann. Meiss.

Les Romains, pour s'assurer la protection du monarque François, résolurent de le proclamer empereur d'Oc-

Il refuse la couronne impériale.

Ibid.

cident : titre éteint depuis plus de trois

ANN. 800. siècles, & qui n'ajoûtoit rien à la puissance d'un prince qui étoit maître non-seulement de toutes les Gaules, d'une partie de l'Espagne, de la Germanie, de la Pannonie, de la Lombardie, mais de Rome même, ancienne capitale des premiers Césars. Le pape assuré des suffrages du clergé, de la noblesse & du peuple, en fit la proposition au roi. Mais ce héros, soit par sa modération naturelle, soit qu'étant engagé en tant de guerres, il craignît de se jeter dans de nouveaux embaras, refusa constamment cette dignité, & défendit de lui en parler davantage. On feignit de n'y plus songer. Les fêtes de Noël aprochoient, & l'on fit de grands préparatifs pour les célébrer avec magnificence. Le roi d'Italie s'y rendit, accompagné des officiers de l'armée, qui venoit de soumettre les rebelles du duché de Bénévent. Le jour venu, Charles fut prié de prendre, pour y assister, l'habillement des patrices : il ne voulut point refuser cette légère satisfaction aux Romains.

Guillel. Malmesburg l. 1, de Gest. Angl.

Il est proclamé empe-

Quelque répugnance qu'il eût à porter d'autre habit que celui des Fran-

çois, il prit une longue tunique avec un grand manteau traînant, dont un des côtés étoit rataché sur son épaule droite. Tout Rome en le voyant entrer dans l'église se répandit en acclamations. Il s'aprocha de l'autel, & se mit à genoux. Il s'inclinoit pour adorer, lorsque le pape qui alloit célébrer la messe, lui mit une couronne sur la tête. Tout le peuple en même-temps s'écria à cris redoublés : *Vive Charles, toujours auguste, grand & pacifique empereur des Romains, couronné de Dieu, & qu'il soit à jamais victorieux.* Aussi-tôt Léon se prosterna & fut le premier à l'adorer, disent nos annalistes, c'est-à-dire, à lui rendre les respects & les hommages qu'un sujet doit à son souverain. Le jeune Charles, fils aîné du nouveau César, étoit présent à cette cérémonie : le souverain pontife lui présenta la couronne royale, & lui donna l'onction sacrée des rois. Telle est l'époque du renouvellement de l'empire Romain en Occident. Il avoit fini dans Augustule : il recommença dans Charlemagne : il dure encore aujourd'hui dans le corps Germanique.

ANN. 800.
reur malgré lui.

Idem, ibid.

On ne peut exprimer quelle fut la surprise de Charlemagne, (c'est le

Il fait de magnifiques présents aux églises.

Ann. 800. nom que nous lui donnerons désormais avec toutes les nations du monde) lorsqu'il se vit proclamer & saluer empereur. Elle alla, si l'on en croit les auteurs de ce temps, jusqu'à une espèce de colère. Il protesta hautement, que s'il avoit été instruit de ce qui devoit se passer, il ne se seroit point rendu ce jour-là à l'église, quoique ce fût une fête très-solennelle. Tout le monde, dit Eginard, demeura persuadé de sa bonne-foi. On ne l'en jugea que plus digne de l'empire. La maniere dont il en soutint les droits, confirma cette haute opinion. Il passa tout l'hiver à Rome, où il signala sa sagesse par les plus beaux règlements pour le gouvernement de la ville, & sa magnificence par les plus riches présents aux églises. C'étoient, au rapport d'Anastase, quantité de vases d'or, une croix de même métal, enrichie d'hyacinthes, un livre d'évangile tout couvert d'or & de pierreries, & deux tables d'argent massif, l'une pour le service de la basilique, l'autre pour être mise devant la confession de saint Pierre. Les princesses ses filles firent aussi de magnifiques offrandes : elles consistoient en plusieurs vases de prix,

In vita Car. Magn.

Anast. in vita Leon III.

avec une couronne d'or, ornée de pierres précieuses, & du poids de deux cents livres. Dès-lors tous les actes furent datés à Rome de l'année de l'empire & du consulat de Charlemagne, suivant l'ancien usage des premiers Césars. On y battit des monnoies, où l'on voyoit d'un côté le nom du nouvel empereur, & de l'autre, celui du pape, ou la figure de saint Pierre. ANN. 800.

Quel étoit le tempérament de ces deux autorités ? C'est ce qui a toujours été, & ce qui est encore de nos jours un grand sujet de dispute. Terrible effet du préjugé ! on ne peut rien voir de plus soumis, ni de plus respectueux que les lettres de Léon à Charlemagne : elles nous aprennent que ce prince envoyoit dans l'Etat ecclésiastique des officiers pour y rendre la justice, & pour y faire exécuter ses ordres. Que veut-on de plus ? La question est décidée.

V. Epist. 1, l 10, collect. concil. inter. oper. Henric. Canisii.

ANN. 801.

Il est recherché ou craint de tous les princes.

L'empereur, de retour en France, reçut l'agréable nouvelle que le roi d'Aquitaine, après avoir pris Lérida, étoit entré triomphant dans Barcelone. Les armes Françoises ne furent pas moins heureuses en Italie, où la ville de Riéti s'étoit révoltée. Pepin y mar-

ANN. 801.

Vita Lud. pii.

Egin. in vita Carol. Magn.

cha avec ſes troupes, emporta tous les forts qui la défendoient, & la réduiſit en cendres, pour ſervir d'exemple aux autres. Tous les princes de la terre, ou recherchoient l'amitié de Charlemagne, ou craignoient de s'attirer ſon indignation. Le roi des Aſturies faiſoit profeſſion d'être ſon homme ou vaſſal : c'eſt le titre qu'il prenoit dans toutes ſes lettres. Les rois d'Ecoſſe le nommoient leur ſeigneur, & ſe diſoient ſes ſerviteurs. Les princes Saraſins le redoutoient, & ménageoient reſpectueuſement ſa protection. Le roi de Perſe, Aaron, ce fier conquérant de l'Aſie, l'honoroit ſeul entre tous les potentats, & entretenoit commerce de lettres avec lui.

ANN. 802.

Il accepte la propoſition d'épouſer Irene.

Dans ce haut degré de puiſſance & de fortune, il lui eût été facile de ſubjuguer le reſte de l'Italie. Irene le craignoit, & n'oublia rien pour détourner ce malheur. Elle avoit eu le crédit de faire tomber l'empire en quenouille, par la mort de ſon fils, à qui elle fit crever les yeux : crime ſi affreux, diſent les Grecs, que le ſoleil s'éclipſa d'horreur, & refuſa ſa lumiere pendant dix-ſept jours. Elle eut encore l'adreſſe d'amuſer Charlemagne par

l'eſpérance de l'épouſer : alliance qui eût réuni l'Orient & l'Occident. La propoſition fut reçue favorablement : déja les ambaſſadeurs Francois étoient à Conſtantinople pour ménager cette affaire, lorſque cette princeſſe fut renverſée du trône par Nicéphore, qui ſe fit couronner empereur, & la relégua dans l'iſle de Lesbos. ANN. 802.

Le premier ſoin de l'uſurpateur fut d'envoyer des ambaſſadeurs en France, pour aſſurer la paix entre les deux empires. Ils trouverent l'empereur en Alſace dans ſon palais de Seltz. Ce prince, pour leur donner une idée de la magnificence Françoiſe & pour rabattre l'arrogance des Grecs, voulut qu'on les introduisît à ſon audience d'une manière qui leur causât autant de ſurpriſe que d'embaras. On les fit paſſer par quatre grandes ſales magnifiquement parées, où l'on avoit diſtribué les officiers de la maiſon du roi, tous richement vêtus, tous dans une contenance reſpectueuſe, & debout devant celui des ſeigneurs qui les commandoit. Dès la premiere, où étoit le connétable, aſſis ſur une eſpèce de trône, les envoyés ſe mirent en devoir de ſe proſterner. On les en empêcha, leur repréſentant que ce n'é-

Il donne audience aux ambaſſadeurs de Nicéphore.

Monach. Sangal. de rebus bellicis Car. Magn.

Ann. 802. toit qu'un officier de la couronne. Même erreur dans la ſeconde, où ils trouverent le comte du palais avec une cour encore plus brillante. La troiſième où étoit le maître de la table du roi, & la quatrieme où préſidoit le grand chambellan, en redoublant leur incertitude donnerent lieu à de nouvelles mépriſes, le degré de magnificence augmentant à proportion du nombre des ſales. Enfin deux ſeigneurs vinrent les prendre, & les introduiſirent dans l'apartement de l'empereur. Le monarque tout éclatant d'or & de pierreries, étoit debout auprès d'une fenêtre, au milieu des rois ſes enfants, des princeſſes ſes filles, & d'un grand nombre de ducs & de prélats, avec leſquels il s'entretenoit familiérement. Il avoit la main apuyée ſur l'épaule de l'évêque Hetton, pour lequel il affecta d'autant plus de conſidération, qu'il avoit eſſuyé plus de mépris dans ſon ambaſſade à la cour de Conſtantinople. Les ambaſſadeurs ſaiſis de crainte, ſe proſternerent à ſes pieds. Il s'apperçut de leur embaras, les releva avec bonté, & les raſſura, en leur diſant qu'Hetton leur pardonnoit, & que lui-même, à la priere du prélat,

vouloit bien oublier ce qui s'étoit passé.

ANN. 802.

Il conclut la paix avec Nicéphore.

La négociation ne souffrit aucune difficulté, & le traité fut bientôt signé. Il portoit que Charlemagne & Nicéphore auroient également le nom d'Auguste; que le premier prendroit le titre d'Empereur d'Occident, le second, celui d'empereur d'Orient: que tout ce qui étoit en Italie depuis l'Ofante & le Volturne jusqu'à la mer de Sicile, demeureroit sujet à l'empire d'Orient, & que tout le reste seroit de l'empire d'Occident, avec les deux Pannonies, la Dace, l'Istrie, la Liburnie & la Dalmatie. Cet accommodement fut suivi de la soumission de Grimoald, duc de Bénévent. Il s'étoit révolté à l'instigation des Grecs: il fit sa paix à leur exemple.

Theophan.

Eginard.

Aventin. l. 41.

ANN. 803.

Il dompte enfin les Saxons.

Tout, excepté les Saxons, plioit sous la puissance de Charlemagne. Ces peuples opiniâtres, tant de fois victimes de leurs révoltes, reprirent les armes avec un courage obstiné, sous la conduite de Godefroy, roi de Danemarck, prince puissant & sur terre & sur mer. L'empereur se mit aussi-tôt en campagne, s'avança jusqu'à l'Elbe, & les força dans leurs retraites les plus

ANN. 804.

Ann. 804.
Annal. Egin.

inaccessibles. Le Danois étoit sur les frontieres de ses Etats, avec une nombreuse cavalerie. Il fit proposer un accommodement, promit de venir trouver le monarque François : mais il changea subitement d'avis, & se retira avec beaucoup de précipitation. Les rebelles, privés de cet apui, eurent recours à la clémence d'un prince qui sçavoit également pardonner & vaincre. Cependant de peur qu'ils ne se révoltassent encore, il les transporta les uns en Suisse, les autres en Flandre, & donna leur pays aux Abodrites qui lui avoient toujours été fidèles.

Jacob Meyen. Annal. rerum Fland.
Joan. Isaac. Pontan. Hist.

Mais rarement le changement de climat opere celui des mœurs. Ces colonies, au nombre de dix mille familles, loin de s'adoucir sous un nouveau ciel, communiquerent à leurs nouveaux alliés cet esprit de révolte dont ils furent toujours animés. Il étoit passé en proverbe, durant les troubles qui desolerent la Flandre sous le règne de Philippe de Valois, qu'en *mêlant les Saxons aux Flamands*, Charlemagne *d'un diable en avoit fait deux.*

Le remede cependant fut efficace pour arrêter un mal qui avoit duré

autant que la monarchie. Clotaire I les avoit aſſujétis au tribut : Clotaire II ſe vit obligé de les en affranchir. Le duc Pepin remporta ſur eux de grands avantages : Charles-Martel les défit en pluſieurs rencontres : le roi Pepin les atterra : aucun d'eux n'avoit pu les dompter. Charlemagne lui-même leur faiſoit inutilement la guerre depuis trente-trois ans : elle n'auroit pas eu de fin, s'il ne les eut arrachés de leur patrie, pour les répandre en différentes parties de ſon royaume. Le moyen étoit violent, mais néceſſaire. Depuis ce temps-là il n'y eut plus de révolte en Saxe. Cette fiere nation, juſqu'alors indomptable, ſe ſoumit enfin, & moitié gré, moitié force, ſubit tout à la fois le joug du chriſtianiſme & de la France.

ANN. 804.

In vita Car. Magn.

Charles, après la réduction de toute la Saxe, ſe rendit à Rheims pour y attendre le pape, qui lui avoit fait demander la permiſſion de paſſer en France. Le prétexte de ce voyage étoit d'entretenir le monarque d'un miracle arrivé à Mantoue, où le bruit courut qu'on avoit trouvé le ſang de Jeſus-Chriſt : le véritable motif fut de conférer avec lui ſur les affaires de Ve-

ANN. 805, 806.

Il règle tout ce qui regarde l'Etat de Veniſe.

ANN. 805, 806.

Annal Egin. Met. Moissiac. & alii.

nise. L'histoire ne dit point quel fut le résultat de ce pourparler. Mais le retour du souverain pontife par l'Exarcat de Ravennes, la grande armée que Wilhaire mit aussi-tôt sur pied, effort qui passoit le pouvoir d'un particulier, l'irruption subite de ce tribun sur l'isle de Malamauc qu'il subjugua, la prise d'Heraclia sur Maurice & Jean, qui favorisoient le parti de Nicéphore, le rétablissement du patriarche Fortunat, qui malgré la protection de Léon avoit été chassé de son église de Grado, tout semble annoncer que tant de changements arrivés dans le même-temps, furent les suites de cette entrevue de l'empereur & du pape. Rien de plu embrouillé dans nos Annales, que ce qui regarde le gouvernement de l'Etat de Venise. Il paroît cependant à travers leur obscurité, que le canton de la terre ferme qui est sur la côte septentrionale du golfe, relevoit de l'empire d'Occident, & que les isles qui bordent ce continent, étoient soumises en apparence à l'empire d'Orient, mais indépendantes en effet. On voit par plusieurs monuments historiques, que ces Isles, à l'exemple de quelques places maritimes de la Dalmatie, son-

Adelmus in chronic.

gerent à se réunir aux villes de la terre ferme sous la domination de Charlemagne, & que ce fut pour ce sujet que leurs envoyés, de concert avec le gouverneur de Zara, vinrent le trouver à Thionville. Eginard en parlant de cette députation, dit formellement que ce prince *donna ses ordres sur tout ce qui regardoit les ducs & les peuples de Venise & de Dalmatie* : expression qui marque l'autorité d'un maître, & détruit le systême de ceux qui soutiennent que dès-lors Venise étoit une république parfaitement libre.

ANN. 805, 806.

In Annal.

Il fait son testament.

La tranquilité dont jouissoit la France, fit naître à l'empereur la pensée de partager ses Etats entre les rois ses enfants. Ce fut dans cette vue qu'il assembla un parlement à Thionville : il y lut un testament qui fut approuvé par les seigneurs, & envoyé au pape qui le signa, non pour lui donner plus de validité, mais pour le rendre plus authentique. Les trois princes étoient présents, ils jurerent de l'observer dans tous ses points. Il règle à chacun les limites de son domaine, augmente de quelques provinces les royaumes d'Italie & d'Aquitaine, & laisse tout le reste à Charles son fils aîné, qu'il

Idem, ibid. Ann. Metens. & alii.

ANN. 805, 806.

destinoit à l'empire. Il y prévoit & prescrit tout ce qui peut entretenir la paix & l'union parmi les freres. Il ordonne que s'il survient entr'eux quelque différend qui ne puisse être décidé par le témoignage des hommes, on aura recours, non à la bataille ou à la preuve du duel, mais au jugement de la croix. Tel étoit l'usage d'alors, usage bizarre, mais qui ne laissoit pas d'être apelé le jugement de Dieu. Dans les affaires douteuses on choisissoit deux hommes que l'on conduisoit à l'église, où ils se tenoient debout, les bras élevés en forme de croix, pendant qu'on célébroit l'office divin. On donnoit gain de cause à celui des deux partis dont le champion demeuroit le plus long-temps immobile. Le religieux monarque, après avoir recommandé aux jeunes rois de protéger constamment l'église de saint Pierre, déclare enfin que les dispositions qu'il vient de faire, n'empêchent point qu'il ne conserve, tant qu'il vivra, la puissance qu'il tient de Dieu sur le royaume & sur l'empire : ensorte que ses trois fils & tous ses peuples lui rendront toute l'obéissance que des enfants doivent à leur pere, & des su-

Vid. Glossar. Ducange, verbo crux.

jets à leur empereur & à leur roi.

Cette grande affaire terminée, les trois jeunes princes partirent pour différentes expéditions. La victoire couronna par-tout leurs entreprises. On eût dit que Charlemagne leur avoit partagé sa fortune avec ses Etats. Le prince Charles dans sa derniere campagne avoit défait les Esclavons de Bohême dans un combat, où leur duc fut tué : il subjugua dans celle-ci les Esclavons Sorabes qui habitoient sur l'autre rive de l'Elbe, & porta le fer & le feu chez les Bohémiens qui s'étoient révoltés de nouveau. Pepin de retour en Italie équipa promptement une flote contre les Sarrasins qui avoient fait une descente dans l'isle de Corse. Le seul bruit de son aproche les fit remonter sur leurs vaisseaux : ils se rembarquerent avant qu'il eût pu les joindre. Le roi d'Aquitaine se signaloit de son côté au-delà des Pyrénées. Il prit & brûla tous les forts qui couvroient Tortose, détacha quelques troupes, qui après avoir pillé Villa-Rubia, défirent un corps de Sarasins qui vouloient leur couper le retour, prit ensuite le chemin de Navarre, mit le siége devant Pampelune qui se

ANN. 805, 806.

Diverses expéditions des rois ses enfants.

Annal. Egin. Met. & alii.

Ibid.

Vita Ludov. pii.

ANN. 807.

rendit, & rentra triomphant dans ses

ANN. 807 Etats.

Nouveaux avantages remportés sur les ennemis de l'Etat.

On vit cette année un phénomène extraordinaire, s'il est vrai qu'Eginard rapporte fidèlement les observations des astronomes de la cour. Mercure, dit cet auteur, fut observé pendant huit jours entre le soleil & la terre, paroissant dans le disque du soleil comme une tache noire. Il y eut aussi quatre éclipses, trois de lune, une de soleil; & Jupiter parut caché par la lune. Tant de prétendus prodiges effrayerent les peuples, qui les regarderent comme les présages de quelques accidents funestes. Mais heureusement les armes Françoises prospérerent partout. Les Sarasins tenterent une descente dans la Sardagne: ils furent repoussés & virent périr trois mille de leurs meilleurs soldats. Leur entreprise sur l'isle de Corse n'eut pas un succès plus heureux. Le connétable Bouchard parut avec la flote de l'empereur, leur livra bataille, les mit en fuite, leur prit ou coula à fond treize grands vaisseaux. Le bruit de cette victoire produisit un grand effet. Le patrice Nicétas étoit avec une flote dans le golfe de Venise: il n'osa rien

Ann. Metens. Moissiac & alii.

entreprendre, conclut une trève de quelques mois, & retourna à Conſtantinople ſans avoir rien fait. C'eſt du-moins ce qu'on peut conjecturer d'une lettre du pape au ſujet de cette expédition. On n'y voit rien qui annonce aucun acte d'hoſtilité. Il dit ſimplement que ſon intention eſt de pourvoir à l'entretien du patriarche Fortunat, à qui la préſence du général Grec ne permettoit pas de demeurer dans ſa ville épiſcopale de Grado. Il conjure l'empereur d'examiner la conduite de ce prélat. *Défendez ſon honneur*, ajoute-t-il, *conſervez lui ſon temporel : mais en même temps ayez ſoin de ſon ame, & que le reſpect qu'il doit à ſon maître, l'oblige à mieux faire ſon devoir.* Nouvelle preuve & de la dépendance des Vénitiens, & de l'autorité des rois pour la manutention de la diſcipline.

ANN. 807.

Tom 7 Conc. epiſt. 11, Leon. ad Car. Magn.

Ce ne fut pas ſeulement en Italie que les François combattirent les Maures avec avantage : l'Eſpagne leur fournit encore une ample moiſſon de lauriers. Les troupes d'Aquitaine, ſous la conduite d'Ingobert que l'empereur avoit envoyé pour les commander, paſſerent l'Ebre, ſurprirent l'émir Abaïdon, pillerent ſon camp, taillerent

Expédition d'Eſpagne.

Vita Ludov. pii.

ſon armée en pieces, & ſe préſenterent devant Tortoſe, que cet heureux ſuccès leur faiſoit eſpérer d'emporter. Mais ſoit que le général Saraſin s'y fût retiré avec ceux qui avoient échapé à l'épée des vainqueurs, ſoit pour quelque autre cauſe que l'hiſtoire ne dit pas, elles crurent devoir ſe contenter de la victoire qu'elles venoient de remporter, & reprirent le chemin de l'Aquitaine, chargées d'un prodigieux butin. L'année ſuivante Louis aſſiégea cette place en perſonne, la prit par capitulation, & envoya les clefs à l'empereur ſon pere. Ce jeune prince n'avoit pu être de la premiere expédition: il en fut empêché par les avis qu'il reçut qu'une flote de Normands avoit paſſé dans la Manche, & faiſoit voile vers les côtes d'Aquitaine. Il donna ordre à tout, & les ſages précautions qu'il prit, garantirent ſes provinces du ravage.

ANN. 807.

ANN. 808.

Ibid.

Précautions contre les courſes des Normands.

On apeloit alors Normands, ou hommes du Nord, (car c'eſt l'étymologie de ce nom) tous les peuples qui habitoient le Danemarck, la Suède & la Norwège. Ces barbares, auſſi avides de butin que zélés pour leurs faux dieux, ne ceſſoient de faire des courſes

sur les terres des chrétiens, pillant, brûlant, massacrant tout ce qu'ils rencontroient, sur-tout les prêtres & les moines, qui détruisoient le culte de leurs idoles. Charlemagne prévit avec douleur les maux qu'ils causeroient un jour à la France. *Si malgré toute ma puissance*, disoit-il en soupirant, *ils osent insulter les côtes de mon empire, que ne feront-ils pas lorsqu'il sera partagé ?* L'évènement n'a que trop justifié cette prédiction. Ce grand prince cependant prit les mesures les plus sages pour les prévenir. Il visita tous ses ports, & fit construire un si prodigieux nombre de vaisseaux, qu'il y en avoit au rapport d'Eginard, depuis l'embouchure du Tibre jusqu'à l'extrémité de la Germanie. Il ordonna que tous ces bâtiments resteroient toujours armés & équipés. Mais ce qui prouve encore mieux combien il avoit à cœur de rendre la France inaccessible aux incursions des peuples du Nord, c'est qu'il obligea les seigneurs de servir en personne dans ces occasions comme dans les armées de terre. Ce fut à Boulogne qu'il établit le principal arsenal de sa marine. Il y fit relever un ancien phare, ouvrage de l'em-

ANN. 808.

Monach. Sangal. l. 2, c. 2.

Eginard. in Annal. & in vita Carol. Magn.

Ann. 808.

pereur Caligula, & donna les ordres les plus précis d'y alumer des feux toutes les nuits. C'eſt ce qu'on apelle aujourd'hui *la Tour d'Ordre*.

Irruptions des Danois dans le pays des Abodrites.

Tout l'Occident reconnoiſſoit ou reſpectoit la puiſſance de Charlemagne. Le ſeul Godefroy, roi de Danemarck, oſa lutter contre tant de grandeur. L'empereur deſiroit de pénétrer dans ce vaſte royaume, moins pour ſoumettre à ſon empire un pays couvert de neiges & de glaces, que pour réduire ſous le joug de la foi un peuple enſéveli dans les ténèbres du paganiſme. Le Danois le prévint, & eut la hardieſſe de lui déclarer la guerre, en ſe jettant ſur les terres des Abodrites. Il s'étoit ligué avec les Vilſes, les Linones, & les Smeldinges, qui tous comme autant de vautours affamés vinrent fondre en même temps ſur le Meckelbourg. La ſurpriſe fut telle & la conſternation ſi générale, que la plus grande partie de cette province ſe ſoumit au tribut. Le vainqueur s'avança juſque ſur les bords de l'Elbe, où il prit quelques châteaux. Une petite place qu'il ne put emporter, lui coûta beaucoup de monde, & des plus conſidérables de la nation, entr'autres

Annal. Egin. Loiſel, Metenſ. & alii.

un de ses neveux qui fut tué en montant à l'assaut. Cette perte & la nouvelle de la marche du prince Charles, l'obligerent de retourner sur ses pas. La frayeur le saisit au point, que pour n'avoir pas à défendre contre l'armée Françoise le port de Rieric qui lui étoit d'un grand revenu, il le fit détruire & raser. Il poussa la précaution plus loin encore ; & pour fermer entiérement l'entrée de ses Etats, il éleva une haute muraille, fortifiée de bonnes tours, qui occupoit tout l'espace de cette langue de terre qui est entre l'Océan Germanique & la mer Baltique. Tel étoit l'état des choses, lorsque le jeune Charles arriva sur les bords de l'Elbe. Il le fit passer à ses troupes, & pénétra bien avant dans le pays des Linones & des Smeldinges, qu'il abandonna à la fureur du soldat. Ce fut tout le fruit de cette expédition. La saison étoit avancée : il ne voyoit plus d'ennemis en campagne : il fit construire deux forts sur les confins de la Saxe, & reprit le chemin de la France.

ANN. 808.

Ibid.

Les Vénitiens, cependant, étoient toujours divisés, & la tiève avec l'Empire d'Orient venoit d'expirer. Bientôt les hostilités recommencerent

ANN. 809.

La paix est conclue entre les deux empires.

de part & d'autre. La flote de Nicéphore reparut dans le golfe de Venise, sous la conduite d'un autre commandant, nommé Paul. Il en détacha quelques vaisseaux pour surprendre Comacchio, ville située dans une baye vers l'embouchure du Pô. L'entreprise ne fut pas heureuse. La garnison fit une sortie, mit les Grecs en déroute, & les obligea de se reinbarquer promptement. Ils se dédommagerent sur Populoni, aujourd'hui Piombino, qu'ils forcerent & pillerent. Le général Paul néanmoins fit faire des propositions que le roi d'Italie voulut bien écouter. Mais il n'étoit pas de l'intérêt des Vénitiens que la paix se fît entre les deux empires. Les ducs Wilhaire & Béot, ceux-là mêmes qui trois ans auparavant s'étoient mis sous la protection de la France, la traverserent de tout leur pouvoir, & firent tant par leurs intrigues, que le commandant de la flote Grecque craignant pour sa vie, se retira sans rien conclure. L'année suivante, on découvrit que ces deux chefs n'étoient pas plus fidèles à Charlemagne qu'à Nicéphore. Pepin indigné de cette duplicité, marche aussitôt contre les perfides, les attaque par

ANN. 809.

Idem, ibid.

terre & par mer, les bat par-tout, & les force de se soumettre à sa domination. Cet exploit mit fin à la guerre entre les deux empereurs. La paix fut conclue, Venise rendue aux Grecs, & la Dalmatie aux François.

ANN. 809.

Sigon. l. 4 ; de reg. Ital.

Le sac de Piombino ne fut pas le seul échec que les François essuyerent cette année, ils se laisserent surprendre dans Tortose. Le roi d'Aquitaine se mit en devoir de la reprendre, & se vit obligé d'abandonner son entreprise. Le siége d'Huesca n'eut pas un meilleur succès. Mais les affaires de Germanie furent plus heureuses. Le roi de Danemarck, malgré tous ses retranchemens, cherchoit par toutes sortes de moyens à calmer le ressentiment de l'empereur. Il fit demander une conférence sur la frontiere des deux Etats: elle lui fut accordée. Tout se termina à des plaintes réciproques: on se sépara sans rien conclure. Aussitôt le duc Trasicon, suivant les ordres de Charlemagne, se jeta sur les terres des Vilses où il fit le dégât, prit & ruina la capitale de Smeldinges, & reconquit tout le pays que le Danois avoit subjugué. Godefroy, outré de colere, se répandit en menaces contre

Affaires d'Espagne & de Germanie.

Vita Ludov. pii.

Eginard in Annal.

les Abodrites, & ne parloit de rien
ANN. 809. moins que d'envahir la Saxe & la Frise.
Idem in vita Carol. Magn. L'empereur, averti de ses bravades, détacha un corps de troupes qui se saisirent de quelques passages de l'Elbe, & bâtirent une forteresse sur la riviere de Sturie, en un lieu apelé Essesfelt. Cette précaution déconcerta les vastes desseins du roi des Normands, & l'obligea de porter ailleurs ses entreprises.

ANN. 810. Le barbare cependant n'abandonna point absolument son projet. Il rassembla toutes ses troupes & tous ses vaisseaux, descendit en Frise avec une armée de deux cents voiles, pilla cette province, défit un corps de Frisons, & de François, s'empara de plusieurs places considérables, & les soumit au tribut. L'empereur à cette nouvelle passa le Rhin, & s'avança jusque sur le
Annal. Egin. & alii. Véser. Il y avoit à peine assis son camp, qu'il aprit que les ennemis s'étoient retirés en désordre, & que le prince Danois avoit été assassiné par un de ses gardes. Cette mort finit la guerre. Herminge, fils & successeur de Godefroy, demanda humblement la paix, & l'obtint en renonçant à toutes les conquêtes de son pere. Elle fut aussi conclue

conclue ſous les mêmes conditions avec les Saraſins d'Eſpagne. Le roi de Cordoue rendit, ou laiſſa reprendre aux François tout ce qui leur avoit été enlevé. On régla que l'Ebre ſerviroit de limites aux deux Etats. Les Gaſcons venoient d'être ſévèrement châtiés : la Navarre commençoit à s'accoutumer au joug de la France : ainſi tout demeura parfaitement ſoumis dans cette grande étendue de pays qu'on apeloit la Marche d'Eſpagne. ANN. 810.

On reçut vers ce même temps la réponſe du pape ſur un uſage univerſellement adopté de toutes les Gaules. Le premier concile de Conſtantinople avoit ajouté au ſymbole de Nicée, que le ſaint-Eſprit procédoit du Pere. Les égliſes de France & d'Eſpagne y inſérerent qu'il procédoit également du Fils. C'étoit dès-lors la créance générale. Ainſi toute la queſtion ſe réduiſoit à ſçavoir ſi elles avoient eu droit d'y faire cette addition. L'empereur la crut aſſez importante pour mériter d'être examinée dans un concile : il le convoqua dans ſon palais d'Aix-la-Chapelle. Chacun dit ſes raiſons, & la choſe parut ſi difficile, qu'on ne voulut rien décider ſans prendre l'avis

Concile d'Aix-la-Chapelle.

Idem, ibid.

ANN. 810.

Baron. Sirmond.

Anast. in Leone, & alii.

du pape. Le ſaint pere convenoit que le ſentiment de l'égliſe Gallicane étoit le dogme catholique : mais il ſoutenoit en même-temps, qu'il ne faloit rien innover. On lui objecta qu'en retranchant cette addition, on donneroit lieu de croire qu'elle contenoit une doctrine erronée. Cette réflexion lui parut mériter quelque attention : il propoſa, non de la faire effacer avec éclat dans les miſſels où elle avoit été faite, mais de ceſſer de s'en ſervir dans la chapelle du roi, ſous prétexte de ſe conformer à la pratique de l'égliſe Romaine. On ignore ſi le monàrque déféra à cette déciſion. Mais, la France, la Germanie & l'Eſpagne conſerverent leur ancien uſage : Rome même l'adopta dans le onzieme ſiècle, & le concile de Florence le conſacra par un décret authentique.

Mort du roi Pepin & du prince Charles.

La tranquilité dont la France commençoit à jouïr, fut troublée par des malheurs domeſtiques. Pepin roi d'Italie mourut à la fleur de ſon âge, ne laiſſant qu'un fils nommé Bernard, à qui Charlemagne donna le royaume de Lombardie, & cinq filles que l'empereur fit élever à la cour avec beaucoup de ſoin. Le monarque pleura

cette mort, peut-être un peu plus qu'il ne convenoit à un grand prince; mais il étoit pere, il perdoit un fils à qui l'hiſtoire ne reproche aucun défaut : il pouvoit bien donner quelques larmes à la mémoire d'un jeune héros, qui les avoit ſi bien méritées par ſes exploits & ſes vertus. Le prince Charles mourut auſſi quelque temps après, dans la trente-cinquieme année de ſon âge. On l'a vu à la tête des armées gagner des batailles, ſubjuguer la Bohême, & remplir l'Allemagne de la gloire de ſon nom, Charlemagne le deſtinoit à l'empire. Ce tendre pere n'aprit cette perte qu'avec la plus ſenſible douleur; ſa ſanté en fut altérée; mais ſon affliction ne changea rien à ſa conduite. Toujours occupé de la félicité préſente de ſes ſujets, il ſongea même à leur bonheur à venir. Il ne lui reſtoit qu'un fils, il lui donna toute ſa tendreſſe & tous ſes ſoins.

ANN. 810.

Eginard. in Ann. in vita Carol. Magn.

Theogan. c. 5.

ANN. 811.

Ibid.

Louis avoit toutes les bonnes qualités d'un particulier, & paroiſſoit avoir auſſi celles d'un prince. La bonté ſur-tout étoit le fond de ſon caractère. Généreux dans les commencemens juſqu'à l'excès, enſuite avec diſcernement, il avoit trouvé le moyen, en

ANN. 812.

Caractere de Louis roi d'Aquitaine.

ANN. 812. diminuant les impôts, de vivre dans toute la ſplendeur des rois. Sa valeur avoit paru dans les guerres d'Eſpagne, ſa piété dans la fondation de plus de vingt monaſteres, & ſon zèle pour la religion dans la réforme du clergé d'Aquitaine juſques-là très-déréglé.

Vita Ludov. pii. Dévot, mais ſans oublier ſes autres devoirs, il avoit deſtiné trois jours de la ſemaine à donner audience à ſes ſujets : il écoutoit leurs plaintes, il aſſiſtoit aux jugements de leurs procès : ce qui ſe faiſoit avec tant d'équité, qu'on n'entendoit parler dans ſes Etats ni de vexations, ni d'opreſſions. Telles étoient les merveilles que la renommée publioit du jeune prince. L'empereur n'oſoit preſque y ajoûter foi : il voulut être certain qu'on ne le trompoit pas. Il envoya en Aquitaine un homme de confiance nommé Archambaud, ſous prétexte de quelque affaire, mais en effet pour examiner la conduite de ſon fils. On lui raporta que Louis gouvernoit avec tant de ſageſſe, que quoique ſa maiſon fût magnifique, ſes peuples vivoient dans une grande abondance. *O mes compagnons*, s'écria-t-il dans les tranſports de ſa joie, *réjouiſſons-nous de ce que ce jeune*

homme est déja plus sage & plus habile que nous.

ANN. 813.

Il est associé à l'empire.

Dès-lors l'association à l'empire fut résolue. Ce grand prince se sentoit affoiblir de jour en jour : il manda le roi d'Aquitaine ; & ayant assemblé les seigneurs de la nation, il leur proposa son dessein. On ne lui répondit que par des acclamations. On choisit un dimanche pour la cérémonie du couronnement. L'empereur, revêtu des ornements impériaux, une couronne d'or sur la tête, & apuyé sur son fils, se rendit à la magnifique chapelle qu'il avoit fait bâtir quelques années auparavant. Il y fit sa priere ; & après un beau discours sur ce que Louis devoit à Dieu, à l'église, à ses sujets, à ses sœurs, aux enfants de ses freres, & à lui-même, il lui commanda d'aller prendre la couronne qu'on avoit placée sur l'autel, & de se la mettre lui-même sur la tête. Ce qu'il fit avec l'aplaudissement de toute la noblesse du royaume. Quelques jours après ils se séparerent avec beaucoup de larmes, triste pressentiment qu'ils ne se reverroient plus. Ils est difficile de concilier cette conduite de Charlemagne avec le sentiment d'un auteur très-

Egin. in vita Carol. Magn.

Thegan c. 6.

Chron. Moissiac.

ANN. 813. Baron. ad an. 806, n. 26.

grave, mais quelquefois trop prévenu, qui prétend que ce prince par son testament ne donna l'empire à aucun de ses enfants, parce qu'il avoit laissé au pape la liberté d'en disposer comme il le jugeroit à propos. Le couronnement du nouvel empereur, où le souverain pontife ne fut ni apelé, ni consulté, est une ample réfutation non-seulement de cette chimérique concession, mais encore de tous les préjugés ultramontains. L'ordre qu'il reçoit de se ceindre lui-même le front du diadême impérial, fait bien connoître que Charlemagne ne croyoit tenir l'autorité souveraine que de Dieu.

ANN. 814.

Mort de Charlemagne.

Egin. in vita Carol. Magn.

Le religieux monarque cependant donnoit le reste de sa vie au bonheur de ses peuples. Il faisoit tenir des parlements pour les affaires de l'Etat, & des conciles pour rétablir la discipline ecclésiastique, fort altérée par les guerres. Mille prodiges, disent les historiens, sembloient annoncer sa fin. On ne voyoit depuis quelque temps qu'éclipses de lune & de soleil : phénomènes tout naturels, mais que le peuple prenoit pour des présages trop certains d'une perte qu'il craignoit. On ne se rapeloit qu'avec douleur ce qui lui

étoit arrivé, lorſqu'il marchoit contre le roi de Danemarck. Une flamme deſcendue du ciel paſſa de ſa droite à ſa gauche : au même inſtant ſon cheval tomba mort, & lui-même fut renverſé par terre. Le pont de Maïence, ouvrage de dix ans, & qui paſſoit pour une merveille de l'art, fut entiérement brûlé en trois jours. On croyoit entendre dans ſon apartement une eſpèce de tremblement ou de bruit ſemblable à celui d'un édifice qui menace ruine. La ſuperbe galerie qui faiſoit la communication entre la chapelle & le palais, s'écroula tout-à-coup. La chapelle même fut frapée de la foudre, qui abattit le globe d'or qu'il avoit fait placer au ſommet. On liſoit dans l'égliſe une inſcription où étoit gravé le nom du fondateur, *Charles prince* : ce dernier mot, quelques mois avant ſa mort, parut tellement effacé, qu'on n'en diſtinguoit plus aucune lettre. Il étoit inſtruit de toutes les réflexions qu'on faiſoit ſur tant d'accidents extraordinaires : il n'en parut ni touché, ni inquiet. Son âge & ſes infirmités étoient un pronoſtic plus aſſuré de ſa mort prochaine. Il la vit aprocher avec cette même intrépidité avec laquelle

ANN. 814.
Nitardus.

il l'avoit affrontée dans les combats.
ANN. 814. Il travailloit sur l'écriture sainte, & en corrigeoit un exemplaire qu'on lui avoit donné, lorsque la fièvre le surprit. Sept jours de maladie & une prodigieuse abstinence l'affoiblirent extrêmement. Il reçut l'Extrême-Onction; ensuite le Viatique, suivant la pratique de ce temps-là; &, se sentant près de mourir, il fit le signe de la croix sur son front & sur son cœur, posa les mains sur son estomac, ferma les yeux, & expira en prononçant distinctement ces paroles du Psalmiste: *Seigneur, je remets mon esprit entre vos mains.*

Son portrait. Ainsi mourut le héros de la France & de l'univers, le modèle des grands rois, l'ornement & la gloire de l'humanité. Il étoit de la plus haute taille, de l'extérieur le plus majestueux, le plus fort & le plus robuste de son temps. Cette supériorité, riche présent de la nature, étoit relevée en lui par celle que donnent les qualités de l'esprit, du cœur & de l'ame. Génie sublime, vaste, intrépide: l'Italie, l'Espagne, la Germanie & l'Orient conjurés en même-temps ne purent lui arracher la plus légère marque d'em-

Egin. in vita Carol Magn.

baras ou d'inquiétude. Il sçut au milieu de toutes ses guerres donner ordre à tout & par-tout, réglant son Etat & l'Eglise, comme s'il eût été dans une profonde paix ; y faisant fleurir l'abondance par une vigilance qui s'étendoit à tout ; la piété par de fréquents conciles où souvent il assistoit en personne, & les lettres par la protection constante qu'il leur accordoit : ami lui-même & *cultivateur* zélé des arts & des sciences. Aussi admirable, lorsqu'il décidoit une question dans une assemblée de sçavants, que lorsqu'il dictoit des oracles dans son conseil : aussi grand lorsqu'il haranguoit un concile, que lorsqu'il gagnoit des batailles à la tête d'une armée. Sage dans le projet, les mesures qu'il prenoit, étoient toujours celles qu'il faloit prendre : constant & ferme dans ses entreprises, il sçavoit les soutenir avec courage, & forcer la fortune à les couronner : ardent à la poursuite, on le voyoit passer rapidement des rives de l'Ebre sur les bords de l'Elbe, & du fond de la Germanie à l'extrémité de l'Italie. Heureux dans l'exécution, il fut toujours victorieux quand il conduisit lui-même ses armées, & rare-

ANN. 814.

ment fut-il défait lorſqu'il fit la guerre par ſes lieutenants.

ANN. 814. On voit une partie de tout cela dans l'hiſtoire des héros de la fable; mais ce qu'on n'y voit pas, ce qui diſtingue ſur-tout Charlemagne, c'eſt ce tendre amour pour ſes peuples, qui lui faiſoit verſer des larmes ſur leurs malheurs qu'il n'avoit pu prévoir, mais qu'il ſçut toujours réparer; c'eſt ce caractere bienfaiſant & généreux qui lui mérita, même auprès des payens, le glorieux nom de pere de l'univers: cette charité ſans bornes, qui épuiſa ſes tréſors pour ſoulager la miſere des chrétiens de Syrie, d'Egypte & d'Afrique: ces manieres aimables, libres, aiſées, qui lui attachoient par eſtime ceux qui lui étoient ſoumis par la deſtinée: cette modération toujours ſi rare dans l'offenſe, qui lui fit épargner le ſang de ceux mêmes qui avoient oſé attenter à ſa vie: c'eſt cette aplication ſi conſtante à rendre la juſtice, qu'il interrompoit ſouvent ſon ſommeil pour juger les procès que ſes miniſtres n'avoient pu terminer: cette diſtribution des récompenſes ſi juſte, ſi ſage, qu'en augmentant le nombre de ſes ſerviteurs, elle n'excitoit ni jalouſies,

Monac. Engeliſm.

ni murmures : cette conduite si admirable dans son domestique, qu'elle pouvoit servir de modèle à tout son royaume : fils respectueux, tendre pere, maître indulgent : c'est enfin ce zèle du bon ordre qui lui inspira ces loix capitulaires ou ordonnances, auxquelles l'Europe doit une partie de sa police. Preuves éclatantes qu'il savoit également gouverner & vaincre. Digne rival d'Alexandre & de César par ses actions militaires, il les effaça par l'éclat de ses vertus. Aussi célèbre dans les fastes de la religion par sa piété, qu'illustre dans les annales du monde par ses exploits, l'église l'a mis au nombre des saints, & toutes les nations de concert lui ont donné le nom de Grand.

ANN. 814.

On trouve dans son testament une nouvelle preuve de cette charité généreuse qui animoit toutes ses actions. Il ne laissa à ses enfants que la quatrieme partie de ses trésors & de ses meubles : le reste fut distribué aux pauvres & aux églises métropolitaines de son empire. Il n'avoit rien ordonné sur le lieu de sa sépulture. On crut qu'il ne pouvoit reposer plus honorablement que dans la magnifique cha-

Sa sépulture.

ANN. 814. pelle qu'il avoit fait bâtir à Aix ſous l'invocation de la ſainte Vierge. On l'enterra, ou plutôt on le deſcendit dans un caveau, où il fut aſſis ſur un trône d'or, revêtu de ſes habits impériaux, & du cilice qu'il portoit ordinairement, l'épée au côté, la couronne en tête, ſon livre d'évangile ſur ſes genoux, ſon ſceptre & ſon bouclier à ſes pieds. L'un & l'autre étoient d'or, & le pape Léon les avoit bénits. On lui mit par-deſſus ſon manteau royal, la grande bourſe de pélerin qu'il avoit coutume de porter dans tous ſes voyages de Rome. Tout le ſépulcre fut parfumé d'odeurs & rempli de quantité de pieces d'or. On le ſcella, & par deſſus on éleva un ſuperbe arc de triomphe, où l'on grava cette épitaphe: *Ici repoſe le corps de Charles, grand & orthodoxe empereur, qui étendit glorieuſement le royaume des François, & le gouverna heureuſement pendant quarante-ſept ans.* Il mourut la ſoixante-douzieme année de ſon âge, la treizieme depuis qu'il avoit été couronné empereur d'Occident.

Egin. in vita Carol Magn.

Monach. Engol. in ejuſd. vit. Carol. Magn.

Ses femmes & ſes enfans.

L'hiſtoire lui donne quatre femmes, Hermengarde, Hildegarde, Faſtrade, & Luitgarde, qui toutes porterent le

nom de reines. La premiere, fille du dernier roi des Lombards, fut répudiée par le conseil des évêques. Il eut de la seconde quatre fils, Charles, Pepin, Louis, & Lothaire mort jeune; & cinq filles, Adelaïde, Rotrude, Berthe, Giséle, & Hildegarde. La troisieme fut mere de Théodrade, & d'Hiltrude, toutes deux abesses, celle-ci de Farmoutier, celle-là d'Argenteuil. La quatrieme mourut sans enfants. Il avoit eu avant son mariage avec Hermengarde, une concubine, nommée Himiltrude, mere de Pepin le bossu, & de la princesse Rothais. Après la mort de Luitgarde, se voyant trois princes capables de régner, il ne voulut plus épouser de femmes qui eussent le titre de reines ou d'impératrices. Il prit successivement quatre concubines dont il eut plusieurs enfants, sçavoir Rothilde de Madelgarde, Adeltrude de Gersuinde, Hugues l'abbé, Drogon évêque de Metz, & Adalinde de Regine, & Thierri qui fut mis au nombre des clercs, d'Adelaïde ou Adelvide. On lui donne encore une fille, nommée Emma, qu'on prétend avoir été femme d'Eginard.

ANN. 814.

Idem. Egn. Ibid.

C'est ce grand nombre de femmes

& de concubines, qui a donné lieu de
ANN. 814. croire à quelques modernes, ou qu'il en avoit eu plusieurs en même-temps, ou qu'étant d'un naturel changeant, il n'attendoit pas *que l'une fût morte* pour en prendre une autre. On ne répétera point ce qui a déja été dit, que le concubinage, nom infâme de nos jours, étoit alors une société aussi légitime, que ce qu'on apele encore aujourd'hui en Allemagne *mariage de la main gauche*, en France & ailleurs *mariage de conscience*.

Quelques réflexions aussi simples que solides, suffisent pour venger la mémoire de ce religieux monarque. Quelle apparence qu'un prince presque toujours occupé de bonnes œuvres ou de saintes lectures, incapable d'ailleurs d'hypocrisie, vice ordinaire des ames basses, ait été infidèle à ces mêmes loix, dont il se déclaroit si hautement le protecteur & l'appui? Comment eût-il osé faire publier cette fameuse ordonnance, où il met la fornication & l'adultere au nombre des péchés déteſtables qui font que Dieu frape les royaumes des plus terribles plaies? Quel sujet de scandale pour tous ses peuples? Quelle matiere de

In coll. Stephan. Baluz. col. 412, 528.

mépris & de risée, s'il eût donné lui-même l'exemple d'un crime qu'il punissoit dans les autres par la prison & par la privation de leurs charges? Est-il croyable qu'Eginard, qui lui reproche son peu de fermeté à réprimer, & les cruautés de Fastrade, & le libertinage des princesses ses filles, ait gardé un profond silence sur une vie aussi licencieuse que celle qu'on lui impute? Quelle idée devroit-on avoir de l'historien de Louis le Débonnaire, qui, en parlant de la mort de ce grand empereur, use de ces termes consacrés par la piété : *L'homme juste mourut, Mortuus est vir justus?* Que penser des conciles de Verneuil & de Rome, qui le placent au rang des grands rois qui ont remporté de grandes victoires, parce qu'ils étoient de grands saints? C'est le langage de tous les auteurs contemporains. Thégan, le moine d'Angoulême, & l'anonyme qui écrivoit sous son règne, lui donnent les mêmes éloges. Ce n'est que plusieurs siècles après sa mort, qu'il s'est élevé des doutes sur la pureté de ses mœurs, comme s'il étoit impossible qu'un homme qui a vécu soixante-douze ans, eût épousé neuf femmes l'une après l'autre. Nous

In vita Ludovici pii.

ANN. 814.

Sermon à l'ouverture de l'assemblée générale du clergé de France en 1681.

Prem. loix somptuaires en France.

Histoires de l'acad. des B. L. tome VI. p. 729.

ne craignons donc pas de dire avec le grand Bossuet, *que c'étoit un prince très chrétien dans toutes ses actions, malgré les reproches des siècles ignorants.*

Ce monarque si grand, étoit en même temps le modèle de la plus rare modestie. On le voyoit toujours vêtu à la Françoise, & son habillement, hors les occasions d'éclat, différoit peu de celui même du peuple. « Il portoit en » hiver, dit Eginard, un pourpoint » fait de peau de loutre sur une tuni- » que de laine avec un simple bordé » de soie. Il mettoit sur ses épaules » un sayon de couleur bleue, & pour » chaussures & pour brodequins, il se » servoit de bandes de diverses cou- » leurs, croisées les unes sur les autres. » il s'enveloppoit ensuite d'un man- » teau, si long par-devant & par der- » rière, qu'il touchoit aux pieds; si court » par les côtés, qu'à peine aprochoit- » il des genoux ». Tel étoit à peu-près l'habit ordinaire du François. Mais la nouveauté, sur-tout en matiere de modes, eut toujours de grands charmes pour lui. Il vit aux Galois de petits manteaux bigarés : il les préféra aux grands, qui dès-lors commencèrent à lui paroître trop embarrassants. La con-

quête d'Italie fit naître le goût des habits de ſoie, ornés de ces riches pelleteries que les Vénitiens raportoient de l'Orient. L'empereur, dit le moine de ſaint Gal, diſſimula d'abord, perſuadé que ſon exemple rameneroit la nation à la ſimplicité de ſes ancêtres. Mais voyant qu'il ne faiſoit aucune impreſſion ſur le courtiſan, il réſolut enfin d'y joindre l'autorité. C'eſt à lui que la France eſt redevable des premieres loix ſomptuaires, qui, en fixant le prix des étoffes, diſtingue l'état de chaque particulier par raport à l'habillement.

ANN. 814.

Capitul. triplex an. 808, art. V, t. 1, p. 468.

Au reſte il n'eſt pas étonnant que parmi cette multitude de règlements qui compoſent la loi Salique, il n'y en ait aucun qui regarde la réforme du luxe. Ce vice, enfant de l'abondance, ne paroît guere dans le commencement des empires. Le règne des conquérants eſt rarement celui du commerce, qui ſeul produit les grandes richeſſes. On l'avoit vu fleurir dans les Gaules ſous la domination des Romains : les premiers rois Mérovingiens l'y trouverent preſque entiérement négligé : les guerres continuelles qu'ils eurent à ſoutenir, ne leur permirent pas de le réta-

Etat du commerce ſous les deux premieres races.

ANN. 814.

blir dans ſon ancien éclat. Mais s'il fut dégradé dans les premiers ſiècles de la monarchie, il ne fut jamais abſolument éteint : il paroît même qu'il avoit quelque vigueur ſous le roi Gontran. Ce prince, mécontent de Childebert ſon neveu, interdit toute communication entre la Bourgogne & l'Auſtraſie. On voit ſous Clotaire II une ſociété de marchands, qui ſous la conduite de Samon partent du territoire de Sens pour aller négocier en Eſclavonie. On trouve ſous Dagobert I quantité de marchés établis, comme autant de rendez-vous, en faveur de ceux qui vouloient acheter ou vendre. On aprend par un capitulaire du neuvieme ſiècle, que ſous Charlemagne les François alloient par bandes trafiquer chez les Eſclavons, les Abares & les Saxons : il leur étoit défendu d'y porter des armes & des cuiraſſes. On lit dans la chronique de Fontenelles, que dès les premieres années du règne de ce grand empereur, il y avoit un commerce réglé entre la France & l'Angleterre. Le monarque François, indigné de la témérité d'Offa roi des Merciens, défendit toute eſpèce de trafic entre les deux peuples : il ne fut rétabli qu'au bout de deux ans.

Greg. Tur. hiſt. l. 9, c. 32.

Fred. chron. c. 48.

Apud Dublet, in hiſt. abatt. ſancti Dion. p. 655.

Chr. Fontan. c. 15.

On ne connoissoit guère alors d'autre négoce, que celui qui se fait dans les marchés. C'étoient presque les seuls endroits où l'on pût se pourvoir des choses nécessaires à la vie. Les artisans, les artistes, & les marchands dispersés ça & là, n'avoient point encore fixé leur séjour dans les villes : elles n'étoient habitées que par les prêtres & quelques ouvriers. On n'y voyoit ni moines, ni moniales : il y avoit peu de monasteres, qui ne fussent en pleine campagne ou autour des cités. La noblesse demeuroit dans ses terres, ou suivoit la cour. Les gens de *Poëte*, c'est-à-dire, sous la puissance, ne pouvoient sans la permission du seigneur quitter le lieu de leur naissance : le serf étoit attaché à l'héritage, l'esclave à la maison ou à la campagne du maître. On sent combien cette dispersion étoit peu favorable au commerce, qui aime les sociétés grandes & policées. Ce fut pour remédier à cet inconvénient, que nos rois établirent ce grand nombre de foires, où chacun devoit se rendre, les uns pour se défaire du superflu, les autres pour se procurer l'utile & l'agréable. Celle de saint Denis étoit une des plus fameuses. On y

ANN. 814.

Marchés ou foires.

Capit. Car. Calv. tit. 36, c. 19.

Apud Dublet. loc. cit.

venoit, non-seulement de toute la France, mais de la Frise, de la Saxe, de l'Angleterre, de l'Espagne & de l'Italie. C'est ce qui paroît par l'acte de son établissement sous Dagobert I, & par une ordonnance de Pepin le Bref, qui confirme aux moines de cette abbaye, le droit de toucher les péages sur le territoire de Paris.

ANN. 814.

Apud Felibian. in prop. hist. ejusd. p. 24.

Commerce maritime.

On voit cependant par plusieurs monuments historiques, que le commerce dans ces siècles reculés n'étoit point absolument restreint aux seuls marchés, ni aux seuls étrangers Européens. La ville d'Arles, sous les premiers règnes des Mérovingiens, étoit encore en réputation pour ses manufactures, pour ses broderies, & pour ses ouvrages de rapport en or & en argent. C'étoit, ainsi que Narbonne & Marseille, l'abord de tous les vaisseaux d'Orient & d'Afrique. Elle communiquoit à Trèves une partie des richesses que les flotes étrangeres lui aportoient. On les embarquoit sur le Rhône jusqu'à Lyon. De-là conduites sur la Sône & le Doux, elles étoient mises à terre, ensuite voiturées jusqu'à la Moselle, qui les rendoit au lieu de leur destination. Ces beaux jours, par la fatalité

Huet, traité du com. des an, c. 39, n. 8.

des guerres, s'éclipserent insensiblement. Les Asiatiques & les Africains n'oserent plus aborder dans nos ports. On vit alors quelle est la force des inclinations primitives & innées. Narbonne, Arles & Marseille conserverent toujours ce génie marin, qui en avoit fait les entrepôts de l'univers. Elles entretenoient, sous les Carlovingiens, un certain nombre de vaisseaux, quelles envoyoient commercer à Constantinople, à Gênes, à Pise. Les Lyonnois, unis aux Marseillois & aux Avignonois, avoient coutume d'aller deux fois l'an à Alexandrie, d'où ils raportoient des parfums & autres marchandises, qui se vendoient en Provence & dans tout le royaume. Mais jamais le négoce n'avoit été aussi florissant qu'il le fut sous Louis le Débonnaire. Ce prince, attentif au bonheur de ses sujets, établit un corps de marchands, sans autre servitude que de venir tous les ans au palais, pour y compter à sa chambre. Il leur permet de trafiquer dans toute l'étendue de son empire, déclarant qu'il les prend sous sa protection spéciale, ordonnant à ses officiers de leur fournir les vaisseaux dont ils auront besoin pour joindre aux

ANN. 814.

Vales. Not. Gal. v. Massilia.

Alphabet. tit. Cart. 31.

leurs : établissement qui sembloit an-
ANN. 814. noncer aux siècles à venir cette société si célèbre de nos jours, sous le nom de compagnie des Indes.

De tout ce détail il résulte que sous les deux premieres races de nos rois, les François se sont peu mêlés du commerce. Ils l'abandonnerent presque entiérement aux étrangers, qui ne leur aportoient que des bagatelles. L'Espagne les fournissoit de chevaux & de mulets; la Frise, de manteaux de diverses couleurs, de sayons, ou vestes, & de rochets ou habits de dessus, fourés de peaux de martre, de loutre ou de chat; l'Angleterre, de blés, de fer, d'étain, de plomb, de cuirs & de chiens de chasse; l'Orient & l'Afrique, d'herbes, de vins, de gaze, de papier d'Egypte, seul en usage en France jusque dans le onzieme siècle, & d'huile d'olives, liqueur alors si rare dans nos climats, qu'un concile d'Aix-la-Chapelle permet aux moines de se servir d'huile de lard. Au reste si l'étranger n'amenoit en France que des choses communes & de peu de valeur, celles qu'il en tiroit, n'offroient rien de plus riche, ni de plus précieux. C'étoit pour l'ordinaire de la poterie, des cuivres

Monach. Sangal. l. 2, de reb. bell. Car. Mag. c. 24.

Idem, c. 14.

Greg. Tur. c. 6, l. 5, c. 5; l. 4, c. 44.

Huet. ibid. c. 38, n. 7.

ouvragés, du vin, du miel, de la garance & du sel. On voit par une lettre de Jérémie, évêque d'une ville maritime, que la gabelle n'étoit point encore établie au neuvieme siècle, & que le sel se faisoit alors comme aujourd'hui. Il manqua dans la province du prélat, parce que les pluies avoient inondé les sillons ouverts pour recevoir les eaux salées de la mer. Il prie l'évêque de Toul de lui en envoyer de Lorraine & de Franche-Comté. Ce qui prouve que dès-lors ces deux salines étoient en vogue, & que chacun faisoit sa provision de sel où il jugeoit à propos, souvent même dans un royaume voisin de celui dans lequel il habitoit.

ANN. 814.

Inter. epist. Frothar. apud Duch. 17,

On trouve dans le recueil des capitulaires quantité de règlements, tant sur le négoce en général, que sur le commerce en particulier des esclaves, de l'argent monnoyé, des vases précieux, & des pierreries, trafic alors très-commun en France. Les uns défendent d'établir des marchés sans la permission du roi, ou de les tenir les saints jours de dimanche : les autres décernent de rigoureuses peines contre quiconque vendra clandestiment un esclave, ou livrera un chrétien aux juifs

Tit. 36, c. 39, Capitul. ann. 819.

Capit. l. 6. c. 424.

& aux païens. Ceux-ci interdisent toute vente de nuit : ceux-là enjoignent de se servir de mesures & de poids égaux dans toute l'étendue de l'empire François : cet autre ordonne que le marchand juif payera la dixieme partie de son profit, & le chrétien la onzieme. Ces impôts avec les droits de passage, de pontage, d'entrée & de sortie, faisoient une partie considérable du revenu de nos rois. Ils avoient sur les lieux des gens préposés pour les lever. Dagobert I ordonne qu'on prendra cent sous sur la recette royale de Marseille, pour acheter l'huile nécessaire à l'église de saint Denis, qu'il avoit si richement dotée ou fondée.

ANN. 814.

Capit. an. 803, c. 2. Baluz. in c. 279, l. 6, cap. 3.

Capit. Carol. Calv. tit. 33, c. 3.

Gest. Dagob. reg. c. 18.

Fin du Tome premier.

De l'Imprimerie de CLOUSIER, 1775.





